# LE DEVOIR

*fais ce que dois*



DUSSAULT

La grande librairie du

8955, BOUL. ST-LAURENT, MONTRÉAL



Vol. LXIX - No 159 | Ensoleillé. Maximum 28. | Montréal, jeudi 14 juillet 1977 | Sainte Camille de Lellis | 25 CENTS


# L'usine d'East Angus sauvée par la solution Tembec ?

**par Michel Vastel**

L'espoir commence à renaître à East Angus. En fait, le scénario de Tombec, où la population de Témiscaming avait elle-même repris en main l'opération de l'union abandonnée par la CIP, ce scénario semble se répéter dans la petite ville des Cantons de l'Est. La situation paraît avoir sérieusement évolué au cours des derniers jours.

● Quelques hommes d'affaires de la région, et des cadres de l'usine d'East Angus, ont fondé une compagnie. "Les Entreprises East Angus Inc." guettent le moment propice pour faire une offre à Domtar.

● Au cours de la fin de semaine, l'ancien exécutif du syndicat a été renversé, de justesse. Le nouveau président a été élu par deux voix de majorité, après un premier tour qui le laissait à égalité avec l'ancien président. Rejoint hier au bureau du syndicat, M. Guy Tétreault pense que son élection "est un pas vers la survie de l'usine".

● Domtar cherche à gagner du temps et à retarder la fermeture du moulin de pâte Kraft, normalement prévue pour le 30 septembre. La compagnie a rencontré les contremaîtres vendredi qui lui ont soumis un plan de réduction des coûts de production de $1.5 à $2 millions, essentiellement par un gel des salaires et des licenciements. En échange, Domtar n'a rien promis mais a tout de même suggéré que "si cette proposition venait du syndicat lui-même, la compagnie considérerait une révision de sa décision".

● Entretemps, au gouvernement, c'est l'attentisme. Personne par exemple n'a voulu accorder audiences au comité formé des notables d'East Angus. Les ministres se retranchent derrière la commission parlementaire sur l'industrie des pâtes et papiers, qui doit se réunir le 30 août prochain. Toutefois, le président du comité des fonctionnaires chargés du dossier d'East Angus, M. Richard Lacasse, de l'Industrie et du Commerce, a eu des contacts avec "Les entreprises East Angus Inc."

Il y a 570 emplois en jeu, c'est-à-dire 60% de la main-d'oeuvre manufacturière d'East Angus. La petite ville des Cantons de l'Est, à une quizaine de milles de Sherbrooke, est en ébullition depuis quelques semaines. On sait, là-bas, qu'il a fallu un an de fermeture de l'ancienne usine de la CIP avant qu'elle ne soit rouverte par Tembec

Avant que l'avenir du moulin d'East Angus ne soit vraiment fixé, on sait déjà qu'il faudra supporter de longues tractations, garder son sang-froid devant les rumeurs d'échec et les hypothèses de reprise.

La création des "Entreprises East Angus Inc" a été tenue secrète par les cadres de la compagnie, parce qu'ils ne veulent pas que Domtar exerce trop de pression sur eux. Le vice-président de Domtar, M. Walter Lawson a déjà fait savoir qu'il faudrait débourser une dizaine de millions de dollars pour acquérir le moulin. Il faudra aussi réunir un fonds de roulement de $5 à $6 millions. Les fondateurs de la nouvelle entreprise procèdent actuellement à toutes les études sur la rentabilité de leur entreprise. Mais le rachat de l'usine ne signifie pas forcément que sa survie à long terme soit assurée: tôt ou tard, il faudra consentir à des investissements de l'ordre de $30 millions!

Le président du comité créé par la région, le notaire Claude Turcotte, prétend toutefois "qu'il y a des sous dans cette région", suggérant qu'il serait possible de réussir une souscription, comme Tembec


Voir page 6: East Angus


## au sommaire


■ Le groupe Pépin-Robarts se met au travail toujours privé d'un représentant du Québec — page 2

■ Le projet de loi 101: un éditorial de Claude Ryan

■ La prodigieuse ascension des libéraux: une analyse de Michel Roy

■ Le déblocage Moores-Lévesque: un commentaire de Jean-Claude Leclerc — page 4

■ Provigo acquiert les magasins Dionne et prend le contrôle de M. Loeb — page 27


*Une motion de blâme*

# Les libéraux décèlent dans les tactiques du PQ un certain retour du duplessisme

**par Bernard Descôteaux**

QUÉBEC — S'insurgeant contre le comportement du ministre d'État au développement culturel et du leader parlementaire du gouvernement comportement qu'elle qualifie d'antidémocratique, l'Opposition officielle à l'Assemblée nationale présentera demain une motion de blâme à l'endroit de ces deux ministres.

C'est le leader de l'Opposition officielle, M. Jean-Noël Lavoie, qui a annoncé hier au cours d'une conférence de presse en compagnie du chef de son parti, M. Gérard-D. Lévesque, qu'il aurait recours à cette procédure rarement utilisée à l'Assemblée nationale, surtout contre des ministres.

En présentant cette motion, le Parti libéral, dans le cadre du débat sur le projet de Charte de la langue veut servir à la fois une leçon de procédure et une mise en garde politique au gouvernement.

Vieux renard de la procédure parlementaire ayant occupé pendant six ans le fauteuil de la présidence de l'Assemblée nationale, M. Lavoie veut indiquer à son vis-à-vis, M. Robert Burns, qu'il ne sert à rien de jouer au plus fin avec lui en ce domaine. Le débat de procédure que voulait éviter le gouvernement en retirant le projet de loi no 1 et en présentant son jumeau, le projet de loi no 101, aura quand même lieu et sera tout aussi long, même si c'est sous une autre forme.

L'Opposition officielle croit également qu'en se prêtant à ce jeu de passe-passe, le gouvernement a brimé les droits parlementaires, et par cette motion de blâme les libéraux veulent mettre le Parti québécois en garde contre un retour au duplessisme. Ils disent d'ailleurs voir dans les tactiques parlementaires employées un signe avant-coureur d'autoritarisme et de totalitarisme où les droits parlementaires des députés sont bafoués.

Dans un cas comme dans l'autre, M. Lavoie mettra en cause la conduite de M. Burns et du Dr Camille Laurin qu'il associe tous deux à l'imbroglio dans lequel se trouve plongée l'Assemblée nationale qui techniquement a encore devant elle deux projets de loi semblables sur la langue.

C'est en vertu de l'article 68 du règlement de l'Assemblée nationale que M. Lavoie a fait inscrire au feuilleton de la Chambre cette motion qui sera appelée de façon privilégiée vendredi matin et qui sera débattue en priorité au cours des prochains jours puisque chaque député a droit de discourir pendant 20 minutes sur cette motion.

Au cours des six années du gouvernement de M. Robert Bourassa, les partis de l'opposition ont présenté de telles motions de blâme tout au plus une demi-douzaine de fois, et la plupart du temps à l'endroit du président ou d'un vice-président de l'Assemblée nationale. C'est exceptionnellement que les partis d'opposition ont recours à une telle motion contre des ministres. Règle générale, les débats qui s'ensuivent sont plutôt acrimonieux.

La décision des libéraux d'avoir recours à l'article 68 est en quelque sorte l'épilogue de la première partie du débat sur la langue. Vendredi dernier, le gouvernement annonçait son intention de retirer le projet de loi no 1 pour le remplacer par le projet de loi no 101, sa version amendée. Par ce biais, on espérait que la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi puisse mettre fin à ses travaux sans avoir à subir le long débat de procédure qui a lieu lorsque, malgré la volonté de l'opposition, on veut cesser d'entendre les mémoires présentés par des groupes ou des individus.

Dans ce cas-ci, on aurait pu s'attendre à un débat de quelques jours avant que le projet de loi de M. Laurin puisse revenir devant l'Assemblée nationale et passer à l'étape de la deuxième lecture.

Effectivement, ce débat de procédure


Voir page 6: Le duplessisme


# Le chef libéral condamne le "séparatisme" du projet 101

QUÉBEC — L'Opposition libérale juge inacceptable la nouvelle version du projet de loi sur la langue française. Quant à l'Union nationale, elle réserve ses réactions pour le début de la semaine prochaine.

C'est en première ligne au chapître de la langue d'enseignement que l'Opposition officielle fait valoir des objections majeures. On sait qu'en l'occurrence, le gouvernement a décidé de maintenir la clause "Québec", soit celle qui oblige les Canadiens qui viennent des autres provinces canadiennes, après l'entrée en vigueur de la loi, à envoyer leurs enfants à l'école française au Québec, à moins qu'ils ne viennent s'y établir que pour un temps limité.

M. Gérard-D. Lévesque, chef intérimaire de l'Opposition libérale, qui livrait hier ses premières réactions à la presse sur le projet de loi no 101, refuse toujours de lire "un tel séparatisme" dans les textes législatifs. Il a rappelé qu'un nombre impressionnant de mémoires soumis à l'étude de la commission parlementaire au cours des cinq dernières semaines avaient fait valoir ce point de vue. Même la Centrale de l'enseignement du Québec et la Fédération des principaux du Québec, connus pour leurs positions très favorables à celles du gouvernement en matière linguistique, avaient demandé le retrait de la clause "Québec".

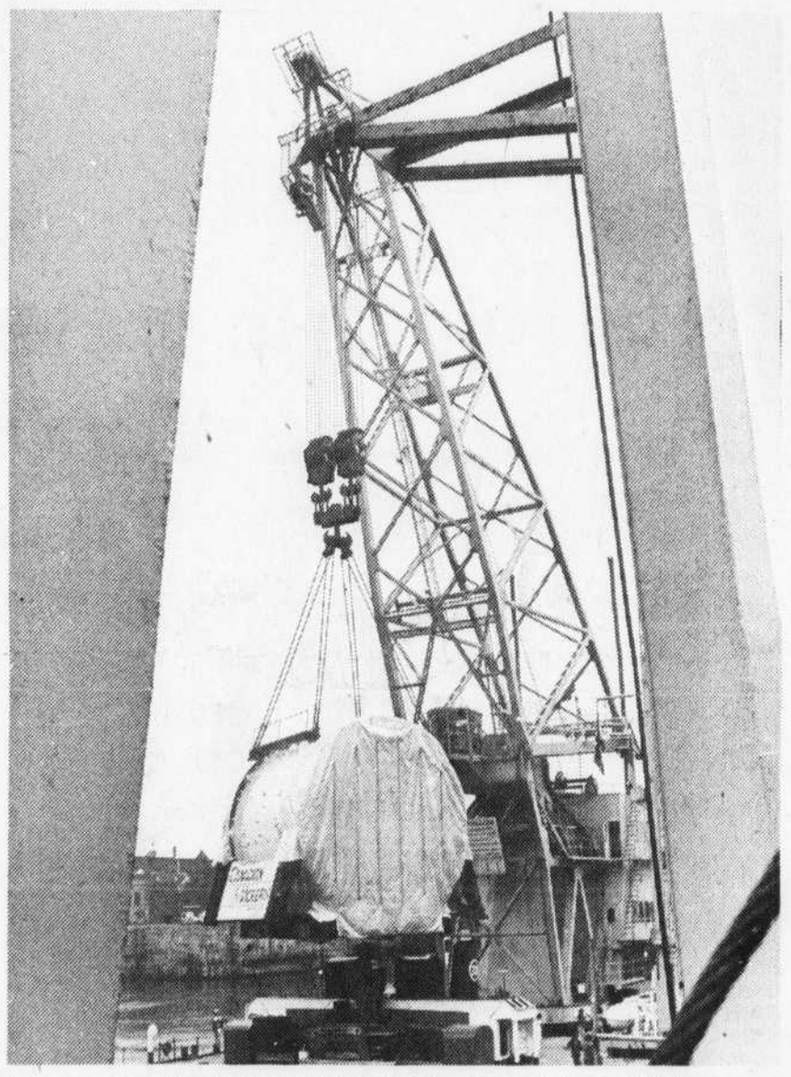
M. Gérard-D. Lévesque croit constater en outre que son homonyme, le premier ministre du Québec, n'a guère la haute main sur le cabinet des ministres, lui qui n'avait pas caché qu'il se sentait "tiraillé" par la clause restrictive en question.

Les libéraux remettent en question la "transparence" que s'était donné pour objectif le nouveau gouvernement. On en souligne en effet la pudeur excessive, voire l'hypocrisie, lorsqu'il est question de la situation linguistique et culturelle de la communauté anglophone. Dans le nouveau projet de loi, le gouvernement s'abstient toujours de dire qu'il y a deux communautés linguistiques principales au Québec. Il est plutôt question d'une "langue autre que le français". C'est infantile, note M. Lévesque.

Certes les libéraux se réjouissent de la diaparition de l'article 172, qui restreignait l'application de la Charte des droits de la personne; on applaudit également un certain nombre d'assouplissements touchant la francisation des entreprises. Mais cela mis à part, la version nouvelle du projet de loi reste substantiellement la même que la première, soutient M. Lévesque. Ce dernier a noté que le nouveau texte répète l'ancien en ce qui concerne la langue des sièges sociaux, "ce qui n'est guère rassurant".

Il faut dire cependant que sur ce point précis, la loi est assez fague: les programmes de francisation devront "tenir compte" des relations de l'entreprise avec l'étranger et du "cas particulier" des sièges sociaux établis au Québec par des


Voir page 6: Le séparatisme

La cuve d'un réacteur nucléaire Candu, d'un poids de 275 tonnes, a été chargée hier à Montréal à bord d'un transporteur spécial, le MV Brunneck, qui la transportera à la centrale nucléaire de la commission électrique du Nouveau-Brunswick, actuellement en construction à Lepreau. Le réacteur nucléaire de 600 mégawatts doit être mis en service en 1980. (Photo Le Devoir par Jacques Grenier)

# Cardinal s'inquiète du geste de la SQ

**par Bernard Descôteaux**

QUÉBEC — Sur la foi des premières informations recueillies au cours d'une enquête maison qu'il a entrepris de mener, le vice-président de l'Assemblée nationale, M. Jean-Guy Cardinal, croit qu'il y a matière à inquiétude dans l'intervention de la Sûreté du Québec durant les auditions de la commission parlementaire sur la langue.

C'est ce que le député de Prévost a indiqué hier après que le ministre de la Justice, Me Marc-André Bédard, eut confirmé en Chambre cette intervention de la Sûreté du Québec à la demande de l'Opposition.

Cette intervention de la Sûreté du Québec avait été rendue publique par des journalistes de Radio-Canada mardi soir. Elle aurait pu passer pour un fait divers anodin si elle ne mettait en cause les droits des parlementaires et l'autorité de l'Assemblée nationale.

L'histoire est en fait toute simple. Durant les audiences publiques de la commission parlementaire chargée de l'étude du projet de loi no 1, un membre de la Sûreté du Québec, on peut penser qu'il s'agit d'un membre du Service de renseignement selon les indications fournies par M. Bédard venant chercher copies des mémoires à être déposées devant la commis-


Voir page 6: Jean-Guy Cardinal




Marc-André Bédard

*Devant la flambée des prix*

# L'opposition réclame un plan de reconstruction économique

OTTAWA (CP) — Les députés de l'opposition, inquiets du haut taux de chômage et de l'inflation, ont exigé hier du gouvernement qu'il se lance dans un programme de "reconstruction économique".

Cette intervention est survenue après que Statistique Canada eut annoncé au début de la journée que le taux d'inflation avait atteint 7.8% en juin, la plus forte augmentation depuis un an.

Mardi, Statistique Canada avait révélé que le taux de chômage avait augmenté à 8% en juin, ce qui se traduit par 814,000 sans emploi au Canada.

Le député conservateur de Don Valley, M. James Gillies, a accusé le gouvernement d'avoir laissé le Canada en arriver au "désarroi économique". Il a réclamé du gouvernement qu'il prenne des mesures draconiennes pour corriger la situation, par exemple la publication d'un nouveau budget, la diminution des taxes de vente fédérales, et la création d'emplois.

Le leader du Nouveau Parti démocratique, M. Ed Broadbent, a pour sa part prié le gouvernement d'expliquer une récente déclaration du président du Conseil du trésor, qui a parlé mardi à Toronto d'un programme de création d'emplois.

Si on parle de créer des emplois, de souligner M. Broadbent, pourquoi le gouvernement n'annonce-t-il pas les programmes qu'il veut mettre en vigueur?

Le premier ministre par intérim, M. Allan MacEachen, lui a répondu que si le gouvernement devait mettre sur pied des programmes de création d'emplois, ces mesures seront annoncées en temps et lieu.

Le gouvernement, a poursuivi M. MacEachen, n'a pas besoin du catalyseur que représente le chômage pour agir. Au total, $458 millions ont déjà été injectés dans des programmes de création d'emplois durant l'exercice financier en cours, a-t-il rappelé.

C'est la hausse des prix des aliments qui a contribué en grande partie à la hausse du coût de la vie en juin. Statistique Canada a précisé hier que pour le sixième mois consécutif, c'est au chapitre de l'alimentation qu'on devait chercher la cause de cette hausse.

Pour les 12 derniers mois, la hausse du coût de la vie se chiffre maintenant par 7.8%, en comparaison de 7.6% il y a un mois. Les coûts du logement, y compris les frais d'exploitation d'une maison, ont aussi compte pour une bonne part dans la hausse de juin.

Selon Statistique Canada, c'est à la hausse des prix du porc qu'il faut attribuer, en grande partie, l'augmentation du coût des aliments en juin. Les prix du porc ont en effet augmenté de 4.7% en juin, mais cette viande est cependant moins cher qu'elle ne l'était l'an dernier à la même époque.

Dans la hausse entrent également plusieurs facteurs: l'augmentation des prix des fruits frais, du café, du thé, des produits laitiers, du pain, des eaux gazeuses et des repas pris au restaurant.

La montée générale des prix des aliments n'a été que partiellement compensée par une baisse du coût du boeuf, des légumes frais et du sucre.

Les coûts du logement ont également augmenté, et les tarifs du téléphone ont


Voir page 6: Les prix


# L'Argentine au quotidien

*2) C'est le marché commun de la répression...*

**par Régie Faucon**

La véritable répression est sournoise. Certains policiers ont recours, en effet, à d'autres méthodes. Le soir, hors service, ils frappent, dans l'anonymat, en toute impunité. Version argentine de "l'Escadron de la mort" brésilien, "l'Alliance anticommuniste argentine" (AAA) terrorise tout ce que le pays compte d'hommes de gauche, ou simplement d'hommes de coeur. Intellectuels, artistes, prêtres, journalistes, avocats, hommes politiques. Personne n'est vraimentà l'abri des tueurs aux Falcon vertes non immatriculées qui viennent et frappent sur place ou emmènent leur victime. Il y a une chance sur deux pour qu'elle ne réapparaisse jamais. Si vous consultez les services de police, ils vous répondront qu'ils ne connaissent personne a ce nom-là. Mais le plus souvent on retrouve, quelques jours après, dans quelques terrain vague ou au bord d'une route, un cadavre mutilé. La police s'est naturellement toujours défendue d'être directement responsable de ces meutres, mais par son silence devant les exactions de ses amis d'extrême droite, elle est coupable. Là encore, c'est une question d'état d'esprit: la police se conduit comme si son rôle était d'abord répressif.

La mésaventure du général Arturo Corbetta en dit long sur ce point. Nommé chef de la police fédérale après l'assassinat du général Cardozo, Arturo Corbetta, avocat de formation, réputé pour sa modération, avait invité ses subordonnés, dans son discours inaugural, à respecter un peu plus la loi et la morale. Il souhaitait que la police montre l'exemple et mette un terme aux excès de la répression avec son cortère de brutalités, de tortures et d'assassinats. C'en était trop: il y a eu fronde contre le nouveau venu qui était relevé de ses fonctions quelques jours plus tard.

La liste est longue des victimes de ces règlements de compte, victimes souvent célèbres: l'ancien président bolivien Juan José Torres, les parlementaires uruguayens Ruiz et Michelini, et avant eux l'ancien commandant de l'armée chilienne sous Allende, le général Carlos Prats. Tous avaient en commun d'être des réfugiés politiques, mais ceux-là non plus ne sont pas en sécurité.

Tous les pays du cône sud du continent vivant à la même heure, celle des dictatures musclées et galonnées, les services de sécurité n'ont rien à se refuser. Il n'y a plus de frontières dès qu'il s'agit de traquer, on s'échange les prisonniers: c'est le marché commun de la répression.

À vrai dire, il est toujours tombé des innocents en Argentine. Lorsque les militaires sont intervenus pour mettre un terme


Voir page 6: L'Argentine





*Avec 51% des votes*

# La popularité des libéraux à son plus haut niveau

TORONTO (CP) — La cote de popularité des libéraux fédéraux est à son plus haut niveau depuis les élections générales de 1974.

Selon un sondage mené au début de juin par la société Gallup, 51 pour cent des électeurs canadiens voteraient en faveur du Parti libéral si des élections générales étaient déclenchées par le premier ministre Trudeau. Il s'agit d'une hausse de quatre pour cent par rapport au sondage du mois de mai dernier.

Quant au Parti conservateur, sa cote a chuté pour un sixième mois consécurif et se situe maintenant à 27 pour cent, par rapport à 32 pour cent en mai dernier. Il ressort également des résultats de ce sondage Gallup que le Crédit social est sur le point de disparaître du portrait politique canadien. Un pour cent seulement des personnes interrogées ont exprimé l'intention de voter en faveur des représentants de ce parti. Le Nouveau Parti démocratique, par ailleurs, a progressé d'un point par rapport aux résultats du sondage de mai.

Invité à commenter le recul de son parti, M. Joe Clark a déclaré aux journalistes de la tribune parlementaire à Ottawa qu'il serait enchanté de voir M. Trudeau déclencher des élections parce qu'il demeure absolument convaincu qu'il en sortirait vainqueur. "Je pense qu'il se produirait un revirement dans l'opinion publique canadienne."

À la suite de leur leader, certains députés conservateurs ont fait valoir que par delà les apparences, le sondage Gallup comporte certains aspects encourageants. Ils faisaient ainsi remarquer aux journalistes qu'à 31 pour cent, le pourcentage d'indécis apparaît particulièrement élevé.

Pour le député conservateur de York-Simcoe, M. Sinclair Stevens, "le seul sondage dont il faut se préoccuper, c'est celui du jour des élections". Son collègue député de Edmonton Centre, M. Steve Paproski croit que "les choses peuvent changer rapidement" et il rappelle à cet égard un sondage mené il y a un an seulement indiquait une chute des libéraux à moins de 30 pour cent de la faveur publique tandis que le Parti conservateur voyait sa cote de popularité s'établir à 36 pour cent.

Les résultats du sondage font renaître les rumeurs d'élections même si le premier ministre Trudeau a soutenu à plusieurs reprises ces dernières semaines qu'il n'était pas dans son intention d'en appeler au peuple avant 1978.

Les députés libéraux pour leur part demeurent fort sceptiques quant à l'opportunité de convoquer des élections prématurées. L'un d'entre eux expliquait hier que la plupart de ses collègues craignent que les électeurs voient dans ce geste précipité une perte de temps et d'argent. Ils se demandent si l'électorat n'aurait pas tendance à blâmer le gouvernement comme il l'a fait avec l'ex-régime Bourassa.

D'autres représentants libéraux soulignent que "tout peut arriver au cours d'une campagne électorale de 60 jours" et que les conservateurs comme les néo-démocrates pourraient bien soudainement se retrouver avec plus d'arguments qu'ils n'en ont besoin si la situation économique continue à se détériorer et que le taux de chômage ne cesse de grimper. "Les seules pressions pour la tenue prématurée d'élections viennent de gens comme le sénateur Keith Davey" a déclaré un député.

L'échantillon du sondage mené par Gallup était constitué de 1,035 Canadiens des dix provinces, âgés de plus de 18 ans. La question leur fut posée en ces termes: "Si une élection fédérale avait lieu aujourd'hui, quel est le parti dont vous choisiriez le candidat?" On admet généralement qu'un échantillon de cette taille comporte une marge possible d'erreurs de quatre points.

# Le groupe Pépin-Robarts se met au travail encore privé d'un représentant du Québec

OTTAWA (PC) — Toujours privé d'un représentant du Québec, le Groupe de travail sur l'unité canadienne a tenu au cours des deux derniers jours une première réunion à Ottawa, amorçant le mandat d'un an que lui a confié la semaine dernière le premier ministre Trudeau.

Au cours d'une conférence de presse hier les co-présidents du Groupe, l'ancien président de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Jean-Luc Pépin, et l'ancien premier ministre de l'Ontario, M. John Robarts, ont annoncé avoir convoqué pour le 28 juillet prochain, à Ottawa, une première rencontre avec les associations du secteur privé dévouées à la cause de l'unité canadienne.

MM. Pépin et Robarts ont par ailleurs indiqué avoir rencontré certains conseillers du gouvernement, tels notammentMM. Gordon Robertson, responsable des relations fédérales-provinciales au Conseil privé, Paul Tellier, directeur d'un comité spécial chargé de promouvoir la cause de l'unité nationale au sein du Conseil privé, et Keith Spicer, commissaire aux langues officielles.

Selon M. Pépin, il n'est pas normal que le gouvernement n'ait pas encore désigné de représentant pour le Québec parmi les membres du Groupe, puisque, a-t-il dit, il peut être difficile de dénicher une personne qui puisse consacrer quelque 50 pour cent de son temps à cette fonction.

On a évoqué les noms de l'ancien ministre libéral provincial, M. Claude Castonguay, et du directeur du quotidien LE DEVOIR, M. Claude Ryan, pour ce poste.

Les quatre représentants régionaux déjà nommés ont assisté à cette première réunion. Il s'agit de Mme Muriel Kovitz, chancelier de l'Université de Calgary, et de MM. Richard Cashin, de St-Jean, T.-N., président de la Newfoundland Fishermen, Food Allied Workers Union, John Evans, président de l'Université de Toronto, et Ross Marks, maire de 100 Mile House, en Colombie-Britannique.

M. Pépin a déclaré que le Groupe s'était plus particulièrement penché sur l'analyse de son mandat, soit appuyer les efforts des différentes associations pour la cause de l'unité canadienne et la proposition d'initiatives et de nouvelles idées en cette matière.

Il a indiqué que le Groupe avisera le gouvernement sur différentes questions tout au long de son mandat, tout en publiant des textes de fond sur le thème de l'unité canadienne.

M. Pépin a déclaré qu'en principe, le Groupe pourrait aller jusqu'à recommander au gouvernement la mise sur pied d'une assemblée constituante.

Pour sa part, M. Robarts, a affirmé que la situation au pays avait sensiblement évolué depuis dix ans, soit au moment où il avait organisé un colloque sur "la Confédération de demain".

La situation est plus grave, a-t-il dit, et la population en général semble maintenant beaucoup plus préoccupé par l'avenir du pays.

À ce moment-là, seul le Québec proposait d'étudier des changements constitutionnels, alors que les autres provinces ne parlaient que de disparités économiques régionales; maintenant, tous semblent s'accorder à envisager des amendements à l'Acte d'Amérique du Nord britannique, a-t-il ajouté.

Les membres du Groupe ont dit ne pas avoir fixé de chiffres définitifs pour le budget, qui devrait dépendre des responsabilités, mais ont estimé que l'équipe ne devrait pas comprendre plus de 50 personnes, y compris le personnel de soutien.

On a par ailleurs annoncé hier la nomination de M. Reed Scowen au poste de directeur exécutif du Groupe.

Directeur général de la direction des prix et profits de la Commission de lutte contre l'inflation, M. Scowen était, en 1975, conseiller général de l'ancien ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec, M. Guy Saint-Pierre.

# L'UN rejette le projet de référendum précipité que propose le Parti libéral

QUÉBEC (PC) — L'Union nationale est entièrement d'accord avec le gouvernement du Parti québécois qu'il serait irréaliste de soumettre l'option souverainiste à un référendum d'ici le 1er juillet 1978, comme le réclame le parti libéral.

Hier, à l'Assemblée nationale, le chef de l'UN, M. Rodrigue Biron, a clairement indiqué cette prise de position de son parti, sous les applaudissements des péquistes, à l'occasion d'un débat sur une motion du leader parlementaire libéral, M. Jean-Noël Lavoie.

La tenue de la consultation populaire après le 1er juillet 1978 aurait pour conséquence surtout d'empêcher une reprise économique et aggraver "le marasme économique actuel" engendré par le climat d'incertitude.

Le ministre des Affaires intergouvernementales, M. Claude Morin, dans une brève intervention à bâtons rompus, a complètement rejeté la motion de M. Lavoie en la qualifiant de "pas sérieuse, inutile, prématurée et anti-démocratique".

Le débat sur cette motion se poursuivra mercredi prochain à la fin duquel l'Assemblée nationale se prononcera par vote.

Le texte de la motion est inutile parce que le gouvernement, ou le Parti Québécois lors de la campagne électorale de l'automne 1976, a déjà promis de tenir le référendum à l'intérieur de son mandat normal de quatre ans.

La motion est prématurée, a dit encore le ministre, parce que la date et la question de la consultation populaire dépendront des travaux d'un comité spécial formé à cette fin et ils ne sont pas encore terminés.

M. Morin a insisté davantage sur l'aspect "anti-démocratique" de la démarche libérale en ce sens qu'elle n'accorderait pas de chances égales aux tenants de l'indépendantisme d'expliquer pleinement la valeur de leurs arguments au peuple du Québec.

Il y a déjà 110 ans par contre que "l'on vante les mérites et les vertus du statu quo constitutionnel" et ses admirateurs possèdent déjà plus de données sur ce régime fédéraliste canadien.

"Si j'était méfiant et moins candide, je serais porté à croire et à affirmer que cette motion a été inspirée par la maison-mère d'Ottawa dans le dessein d'embêter le gouvernement du Québec, de lui donner une occasion de s'enfarger et d'inspirer aussi le parti libéral québécois qui a tant besoin d'inspiration", a dit encore M. Morin en badinant.

Il a promis qu'un bon jour il aura la chance de prononcer une longue allocution, bien étoffée et soigneusement préparée sur papier sur toute la question constitutionnelle.

Quant au chef de l'UN, M. Biron, il a pris dix minutes pour expliquer qu'un référendu précipité ne saurait que causer encore plus d'inquiétude et plus de dommages au climat socio-économique.

"Toute tenue précipitée d'un référendum, a-t-il dit, aurait pour conséquence de geler d'ici là les investissements et dans la perspective d'une défaite du PQ, une deuxième consultation pointerait à l'horizon et perpétuerait le climat d'incertitude".

La plupart des fédéralistes souhaitent un régime renouvelé, rejettent le statu quo mais avant de s'engager dans une période de réflexion et de décider entre le fédéralisme et l'indépendantisme, il est nécessaire d'en connaître toutes les données, toutes les implications pour prendre la bonne décision, a poursuivi le chef de l'UN.

Il serait donc dangereux, prématuré dans le climat actuel que les Québécois soient appelés à se prononcer sur leur avenir sans être en mesure d'en évaluer la véritable portée et, pour cela, il faut prendre le temps nécessaire pour clarifier les deux options.

Une des craintes soulevées par M. Lavoie dans le retard du référendum c'est de voir les indépendantistes, le gouvernement Lévesque, profiter de toutes les occasions pour se livrer "à des actions partisanes séparatistes" en se comportant comme si déjà le Québec avait obtenu sa souveraineté.

Le député libéral de Laval a expliqué que sa motion vise trois objectifs: amener le gouvernement à définir clairement ce qu'il entend faire sur la question de l'avenir du Québec; exercer des pressions parlementaires pour connaître l'état des travaux de ceux qui travaillent sur le dossier du référendum et, enfin, éviter toute action politique, économique, sociale détournée en vue du référendum.

M. Lavoie veut savoir du gouvernement quel genre de question sera posée et si oui ou non il entamera des négociations sur une association économique avec le reste du pays avant la tenue du référendum.

"Le premier ministre est un homme qui aime les situations claires et précises et il doit le démontrer sur la question constitutionnelle en sortant du bourbier dans lequel il a plongé son parti et en indiquant clairement ses intentions dans ce domaine vital pour l'avenir du Québec", a dit encore M. Lavoie.

# Un ordinateur dans la cuisine...

VICTORIA (PC) — Une nouvelle entreprise de Vancouver vient de lancer sur le marché un ordinateur qui, espère-t-elle, se trouvera bientôt dans toutes les cuisines de cette ville.

Pour $2,000 environ, la société Victoria Personal Computer vend un appareil qui aide à faire la cuisine, organise le budget et renseigne sur les allées et venues des enfants.

"Les possibilités sont infinies", dit M. Bill Bowie, un des trois associés de l'entreprise, aussi professeur à l'université de Victoria.

"Si la ménagère fait cuire un gâteau ou apprête un mets de fantaisie, elle peut consulter l'ordinateur pour la recette.

"Et la machine est idéale pour les messages familiaux indique quand quelqu'un entre dans la maison ou en sort. Elle agit un peu comme un babillard familial."

L'ordinateur peut aussi rendre inutile les agendas familiaux, dit-il. On peut "programmer" tous les rendez-vous chez le dentiste et les anniversaires de naissance; il suffit de peser sur un bouton pour obtenir chaque jour les renseignements.

"Personne ne peut oublier un anniversaire de mariage avec cet instrument."

L'ordinateur domestique vaut bien tout ce qu'il coûte en vous disant, entre autres choses, combien il vous reste en banque et en vous aidant à préparer votre feuille d'impôt. Un vrai joyau, dit M. Bowie.

Ce dernier a eu l'idée de cet ordinateur à un congrès à San Francisco; il en existe d'à peu près semblables, en plus petit format, aux États-Unis, depuis 1975, et l'on a commencé récemment à en vendre à Vancouver.

M. Bowie ne s'attend pas à ce que son entreprise soit tout de suite inondée de commandes, mais il ne doute aucunement de la croissance rapide de sa société. Agé de 33 ans, il a résigné son poste de professeur à l'université mais il lui reste associé par contrat.

Ses associés, MM. Patrick Wise et Bob Burgis, âgés respectivement de 33 et de 32 ans, font partie de la faculté des services administratifs de l'université.

## Le plus nordique des princes

Le prince Andrew est devenu, mardi, le membre de la famille royale qui s'est rendu le plus loin dans l'Arctique. Âgé de 17 ans, le prince a assisté à l'érection d'un cairn à Cape Columbia, sur une montagne de 800 pieds de hauteur, tout près du cairn posé par l'explorateur américain R.E. Peary, au début du siècle. En se rendant à Cape Columbia, le prince Andrew est allé sept degrés plus au nord que son frère, le prince Charles, qui a visité Grise Fiord en 1975.

# des quatre coins du PAYS

## Candidat au leadership

Le leader parlementaire du NPD à l'Assemblée législative ontarienne, M. Ian Deans, a annoncé hier son intention de briguer le leadership du parti provincial. Sa candidature est la première depuis que le chef du parti, M. Stephen Lewis, a annoncé son intention d'abandonner le leadership du parti, au lendemain des élections du 9 juin. M. Deans, qui se décrit comme un néo-démocrate modéré, est confiant qu'il pourra conduire son parti au pouvoir en Ontario.

## Rapport de Radio-Canada

Le président de la société Radio-Canada, M. Al Johnson, a déposé hier le rapport annuel de cette société de la Couronne aux Communes. Malgré tout ce qu'on a pu écrire et dire sur les reportages "tendancieux" de Radio-Canada, la société a connu une grande année, et ses émissions de radio et de télévision ont été entendues et vues par un milliard de personnes durant les Olympiques. Les divers groupes impliqués dans la radiodiffusion et la télédiffusion, ajoute M. Johnson, devraient travailler en collaboration pour améliorer le réseau national. Le rapport annuel souligne que la société cherche à atteindre les plus hauts standards journalistiques. Les frais d'exploitation de Radio-Canada se sont chiffrés par $476 millions l'an dernier, une augmentation de 20%. Les frais d'exploitation de Radio-Canada sont à 80% à la charge du gouvernement, le reste est tiré des revenus commerciaux.

## M. Schreyer confondu

Le premier ministre du Manitoba, M. Ed Schreyer, a soutenu hier qu'il n'avait jamais divulgué à personne le teneur d'une lettre que lui avait adressée M. Trudeau sur un programme de création d'emplois. M. Schreyer a déclaré hier qu'il n'avait pas informé le leader néo-démocrate de cette correspondance et qu'il ignorait comment il avait pu en prendre connaissance. Mardi, M. Trudeau avait déclaré en Chambre que c'était la dernière fois qu'il faisait des confidences à M. Schreyer, après avoir entendu de la bouche de M. Broadbent une déclaration sur cette correspondance qui devait être confidentielle.

## C'était par inadvertance

Le directeur des services d'information du gouvernement manitobain a expliqué hier comment un programme de création d'emplois projeté par le gouvernement fédéral avait été rendu public. Le service d'information, a-t-il révélé, a paraphrasé quelques lignes d'un télégramme adressé par M. Trudeau à M. Schreyer pour l'inclure dans un bulletin d'information envoyé régulièrement à plusieurs hommes politiques fédéraux. Nous ne savions pas qu'il s'agissait d'un télégramme à caractère confidentiel. C'est avec ce renseignement que M. Broadbent a posé des questions mardi à M. Trudeau, portant ce dernier à croire que le premier ministre du Manitoba s'était laissé aller à des confidences.

## Rien n'a été conclu

Le ministre des Affaires extérieures, M. Don Jamieson, accusé par les conservateurs hier d'avoir changé la politique nucléaire du Canada pour plaire au chancelier de l'Allemagne fédérale, a précisé en Chambre que le Canada n'avait pas encore accepté de reprendre ses livraisons d'uranium à l'Allemagne et aux autres pays d'Europe. Le Canada, a-t-il déclaré, a seulement accepté de soumettre une nouvelle proposition à cet effet aux négociateurs. Dans une conférence de presse, M. Schmidt a déclaré hier que le Canada avait accepté de reprendre ses livraisons d'uranium, sur une base intérimaire, jusqu'à la parution d'une étude internationale sur l'enrichissement de l'uranium. Le Canada n'a pas changé sa politique, a souligné M. Jamieson. Il a accepté de soumettre la question de livraisons intérimaires aux négociateurs de la Communauté économique européenne qui cherchent à en arriver à une entente sur la sécurité nucléaire.

## Contrat d'administration

Le gouvernement manitobain vient de proposer à Ottawa d'administrer les prisons fédérales qui se trouvent sur son territoire. La province serait prête à signer un contrat d'administration d'une durée de 10 ans, dans lequel le gouvernement fédéral s'engagerait à payer les frais d'entretien et d'exploitation de ses institutions pénitentiaires sous administration provinciale. Il n'y a qu'une seule institution fédérale au Manitoba, Stony Creek, mais on doit annoncer d'ici quelques jours la construction d'un second pénitentier fédéral dans cette province.

## Premier ministre à l'amende

La police de Regina a dressé une contravention de $40 au premier ministre de la Saskatchewan pour avoir roulé à une vitesse de 40 milles à l'heure dans une zone de 30 milles. M. Blakeney était en retard à sa conférence de presse hebdomadaire parce qu'il avait été arrêté par un convoi à un passage à niveau. Il voulait rattraper le temps perdu.


FORFAIT DE FIN DE SEMAINE AU VERMONT

$33.00 par pers. occ. double ( taxes et pourboires)

The Black Bear

Bolton Valley, Vermont 05477

Inclus: chambre pour 2 nuits, 2 déjeuners et un dîner.

Un hôtel enchanteur de 20 chambres situé à 2000 pieds d'altitude en montagne. Piscine chauffée, tennis et équitation à seulement 2 hrs de Montréal.

Écrire ou téléphoner pour brochure détaillée

Vos hôtes: Steve & Debbie Riley

802-434-2126

Vous partez en vacances?
N'oubliez pas le compagnon idéal:
un beau livre, un très beau livre
Pourquoi pas
LE TEMPS DES VILLAGES
d'Adrienne Choquette?
Les Presses Laurentiennes
C.P. 130, Notre-Dame-des-Laurentides G0A 2S0

15 14

SERVICES ÉCONOMIQUES POUR DE PETITS TRAVAUX

Offerts par les adolescents de votre quartier

27 juin au 12 août
du lundi au vendredi
de 9 h. à 17 h.

— service d'entretien extérieur
— service de déménagement
— service aux commerces
— service de garderie à domicile
— service d'entretien ménager

527-1335

Centre Immaculée-Conception

ANTIQUITÉS

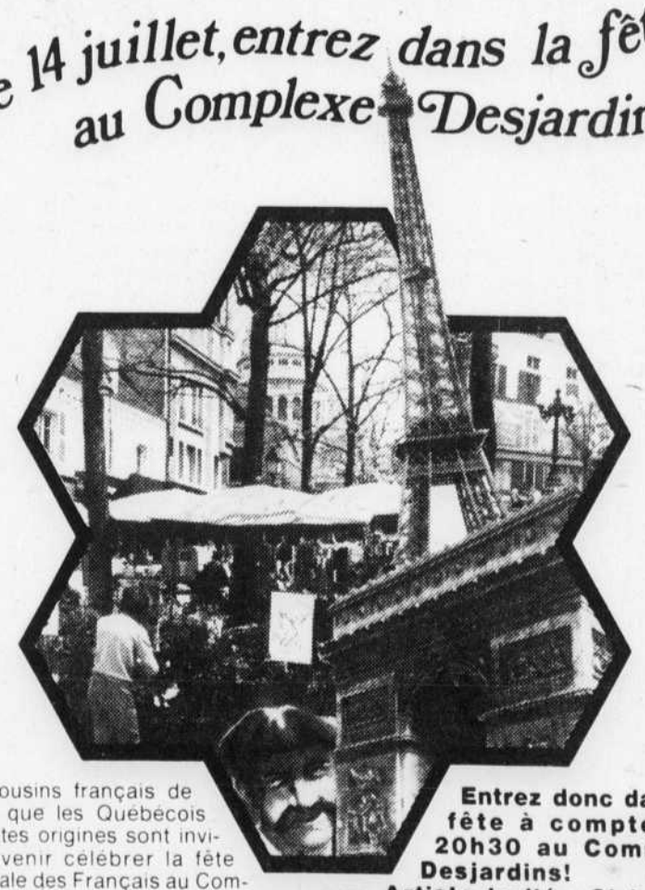
BREITMAN

Breitman's ont une vente spéciale d'inventaire. Plusieurs articles de notre entrepôt seront montrés pour la première fois, parmi lesquels seront inclus une collection très vaste et très belle de sculptures sur bois, d'armoires, de tables, de chaises, de miroirs, de buffets, etc... plusieurs pièces n'ont pas encore été finies.

Profitez donc de cette occasion pour acquérir des antiquités de qualité d'origine canadienne, du vendeur le plus renommé et le plus ancien.

S BREITMAN ANTIQUES LTD.
1353 AVENUE GREENE, WESTMOUNT, 937-0275
ÉTABLI DEPUIS 1924

Le 14 juillet, entrez dans la fête au Complexe Desjardins!



Nos cousins français de même que les Québécois de toutes origines sont invités à venir célébrer la fête nationale des Français au Complexe Desjardins! À compter de 20h30 il y aura **bal populaire** avec chants et musiques aux couleurs de France. Mais en plus de danser sur un air de java vous pourrez également participer à de nombreux jeux et vous mériter des prix de présence.

**Entrez donc dans la fête à compter de 20h30 au Complexe Desjardins!**
— **Artiste invitée: Clairette.**
— **Animateur: Jean Rafa.**
**Entrée libre.**

**A noter:** les restaurants de **l'Hôtel Méridien** Montréal et les restaurants **Serabec** offrent aussi, pour l'occasion, des menus spéciaux du 14 juillet.

le Complexe Desjardins
au coeur du nouveau centre-ville

METRO

*La "fuite" de $9 millions dans l'Outaouais*

# Le mouvement Desjardins envisage de saisir le Conseil de presse

**par Rodolphe Morissette**

QUEBEC — Le mouvement Desjardins envisage de porter devant le Conseil de presse du Québec le cas de la manchette d'un quotidien de la vieille capitale de vendredi dernier et selon laquelle plus de $9 millions d'épargne auraient fui les Caisses Populaires de l'Outaouais depuis le 15 novembre dernier.

C'est du moins ce qu'a révélé hier en Chambre Mme Lise Payette, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, en réponse à une question de l'Opposition.

Le journal cité soutenait, la semaine dernière, que les 32 Caisses Populaires des comtés de l'Outaouais commençaient à s'alarmer de ce que l'on a appelé une hémorragie de $9 millions, due en particulier à des "retraits politiques présumément explicables par la venue au pouvoir du Parti québécois.

Le premier ministre, M. René Lévesque, avait déjà répondu en Chambre, vendredi dernier, que ce qu'on appelle en l'occurrence "un exode de capitaux" n'a rien d'aussi dramatique que certains veulent le laisser croire. Il avait également promis de rétablir les faits le plus tôt possible.

Or, c'est Mme Payette qui devait le faire hier, citant un article du Soleil de la veille et dans lequel le président de l'Union régionale de Montréal des Caisss Populaires Desjardins, M. Guy Bernier, précise que le chiffre avancé de $9 millions serait "de la pure spéculation". Cette donnée aurait en effet été établie en comparant des pourcentagea de croissance entre l'ensemble des caisses de l'Union régionale de Montréal et les 32 caisses de la région de Hull.

Mme Payette a rapporté l'affirmation de M. Bernier qu'il n'y a eu, dans l'Outaouais, aucun retrait significatif de la part des membres et que la somme citée ne représente que la différence des pourcentages de croissance entre les caisses des deux régions, montréalaise et outaouaise.

L'ensemble des Caisses Populaires de l'Union régionale de Montréal aurait même connu, suivant le ministre, une augmentation significative de son rythme de croissance depuis le mois de novembre dernier. De mai 1976 à novembre 1976, en effet, le rythme mensuel de croissance était de $28 millions. Pour les sept mois suivants, en revanche, ce rythme mensuel atteint $37 millions.

Dans la région de Hull, cependant, la croissance des 52 caisses n'a été, de mai 1976 à mai 1977, que de 14.3%, soit de quelque cinq points inférieurs à celle des caisses de l'Union de Montréal.

C'est parce que les dirigeants du mouvement Desjardins jugent tendancieuse l'information publiée initialement dans Le Soleil de vendredi dernier qu'ils veulent soumettre le cas au jugement du Conseil de presse du Québec.

# Les policiers de la CUM refusent de devenir de simples gendarmes

**par Alain Duhamel**

Les policiers de la Communauté urbaine de Montréal s'opposent à toute transformation des fonctions policières qui ferait des policiers municipaux de simples gendarmes, laissant aux membres d'une éventuelle sûreté nationale la responsabilité de toutes les enquêtes judiciaires.

"Nous ne deviendrons pas une agence de sécurité géante," a dit M. Gilles Masse, président de la Fraternité des policiers de la CUM, au cours d'une conférence de presse tenue à la suite de la présentation d'un mémoire au Groupe de travail sur les fonctions policières au Québec présidé par M. Lucien Saulnier.

M. Masse a de nouveau insisté sur cet aspect du mémoire de la Fraternité, rejetant le concept d'une sûreté nationale tel qu'élaboré par M. Claude Castonguay dans son rapport sur l'urbanisation au Québec.

Les dirigeants de la Fraternité ont passé toute la journée de mardi avec le groupe Saulnier et en sont sortis satisfaits et confiants. Ils estiment que le Groupe de travail a bien accueilli leur mémoire, lequel, pour la première fois, ont-ils souligné, donnait l'opinion et les commentaires des policiers de carrière.

Dans la perspective d'une lutte concertée contre le crime organisé, la Fraternité estime que des rapports suivis et cohérents entre le policier enquêteur et le policier patrouilleur constituent un élément essentiel d'efficacité et de réussite. "Il faut éliminer la distance entre la sûreté et la gendarmerie," affirme M. Masse, distance qui ne ferait que s'accroître si l'on transformait les policiers municipaux en de simples gendarmes, "en policiers de seconde classe".

"Les rapports entre les enquêteurs et les patrouilleurs doivent être systématisés," déclare M. Masse, ce qui suppose, ainsi que le soulignait le mémoire, un bon système de communications des renseignements et des analyses de la criminalité dans un secteur défini.

Le mémoire de la Fraternité proposait la constitution de corps régionaux de police exerçant la plupart des fonctions policières. M. Masse a expliqué que des conseils de sécurité dirigeraient ces corps policiers régionaux d'une façon différente du Conseil de sécurité de la CUM. "Nous espérons que les mêmes erreurs ne seront pas commises".

"Pour qu'une police fonctionne bien, il faut un patron policier et un patron politique", a expliqué M. Masse. La Fraternité croit que les élus des contribuables ont un mot à dire dans la gestion des corps de police. "Ces derniers composeraient le conseil de sécurité, à la condition que les responsabilités des uns et des autres soient clairement définies". L'expérience de la CUM démontre, selon M. Masse, que les imprécisions de la loi d'intégration des forces policières de l'île de Montréal ont compromis la réussite de cette expérience".

Le mémoire de la Fraternité des policiers n'a pas fait l'analyse détaillée et approfondie du Conseil de sécurité de la CUM. M. Masse estime que la Fraternité a déjà fait connaître son point de vue à ce sujet. Il a la conviction que le ministre de la Justice, M. Marc-André Bédard, présentera des amendements à la loi, vraisemblablement à l'automne, en attendant le rapport du groupe de travail sur les fonctions policières, attendu, lui, à la fin de l'année.



## Utting sorti de l'Ouganda

*Le président ougandais Idi Amine n'a pas été blessé récemment, a déclaré hier à Londres le journaliste canadien Gerald Utting à son retour d'Ouganda où il avait été arrêté et emprisonné pendant 22 jours. "S'il a été touché, c'est par des balles invisibles, car je l'ai vu se faire masser et il n'était pas blessé", a déclaré le correspondant du "Toronto Star" qui est arrivé à bord d'un "Boeing 707" des "Ugandan Airlines" à l'aéroport de Stansted, au nord de Londres. M. Utting a précisé qu'il avait été invité dans la salle de massage du président Amine à la résidence de repos du chef d'État ougandais. Le journaliste a indiqué qu'il avait été bien traité durant ses trois semaines de détention.*

*Intervention de la Commission des droits de la personne*

# La cour ferme un foyer clandestin

**par Gérald LeBlanc**

La Commission des droits de la personne a obtenu par la voie des tribunaux la fermeture d'un "foyer clandestin" de Lachenaie, dont le tenancier exploitait ses trois pensionnaires, deux handicapés et une personne âgée.

Alerté par le CRSSS Laurentides-Lanaudière au début de janvier, le service des enquêtes de la Commission a multiplié les démarches pour tenter d'améliorer la situation des trois pensionnaires ou de les reloger ailleurs.

Devant le manque de collaboration du tenancier, dont la Commission ne veut révéler le nom, le service des enquêtes s'est adressé à la Cour supérieure du Québec. Dans un jugement rendu le 29 juin, le juge Pierre Boudreault a émis une injonction forçant la fermeture du foyer clandestin et le transfert des trois pensionnaires dans un centre d'accueil de la région.

En convoquant la presse hier pour annoncer cette fermeture, le directeur du service des enquêtes, M. Bertrand Roy, a dit qu'il voulait ainsi alerter la population sur le rôle que la Commission des droits de la personne est prête à jouer, suivant les prérogatives de sa loi constituante, pour fermer certains établissements.

En vertu de cette loi, la Commission est en effet investie, dans certains cas précis, des pouvoirs et de l'immunité des commissaires nommés en vertu de la Loi des commissions d'enquête. Un de ces cas touche l'exploitation des personnes âgées et des handicapés, comme le stipule l'article 48 de la charte de la Commission: "Toute personne âgée ou toute personne atteinte d'une infirmité ou souffrant d'une déficience ou d'une maladie mentale a droit d'être protégée contre toute forme d'exploitation."

A la suite d'une longue série de rencontres avec le tenancier du foyer clandestin de Lachenaie, les enquêteurs de la Commission ont constaté que les trois pensionnaires (une dame de 76 ans, une déficiente mentale de 45 ans, et un handicapé physique de 48 ans) recevaient très peu en retour de leurs chèques de prestations sociales, totalisant plus de $700 par mois, que le tenancier encaissait en leur nom.

Le service des enquêtes parle en effet d'absence totale de soins, de manque de nourriture forçant les pensionnaires à quêter chez les voisins, de chauffage insuffisant et de malpropreté indescriptible des lieux.

L'injonction obtenue par la Commission constitue un ultime recours auquel on veut faire appel le moins possible. On préfère en effet impliquer la famille des personnes maltraitées ou encore susciter une amélioration du foyer avec la collaboration du propriétaire.

En effet, il n'est pas suffisant de fermer un foyer clandestin; il faut ensuite reloger les pensionnaires. Or tous admettent qu'il manque de maisons ou de foyers d'accueil reconnus par le ministère des affaires sociales.

Cette pénurie explique en partie le manque de zéle des autorités à déclencher une guerre trop systématique contre les foyers clandestins. On préfère pour le moment s'en remettre à "l'opération pavillonnage", menée par les centres régionaux dans le but d'améliorer les foyers existants de façon à ce qu'ils rencontrent les critères du ministère et obtiennent la reconnaissance officielle, ce qui permettrait une meilleure supervision.

## Trois nouveaux commissaires

QUÉBEC — Le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin, a annoncé hier la nomination de Mme Marie-Renée Séguin, Me Pierre Carignan et M. Pierre Légaré au Conseil scolaire de l'île de Montréal.

Ces trois personnes siégeront au CSIM sur la recommandation de M. Morin au Conseil des ministres. Mme Séguin est présidente de la Fédération des comités de parents de l'île de Montréal. Quant à Me Carignan et M. Légaré, ils ont siégé durant de nombreuses années à la CECM et au Conseil scolaire de l'île de Montréal, à titre de commissaires.

# Les modalités de retour au travail retardent le règlement à Outremont

**par Clément Trudel**

Les contacts sont rompus entre Outremont et les deux syndicats qui font grève depuis le 6 juin. Les discussions ont achoppé hier sur le protocole de retour au travail, la ville refusant de réembaucher trois cols bleus congédiés.

Le syndicat des cols blancs refuse également de rentrer au travail, tant que les employés manuels n'auront pas obtenu la réintégration de leurs trois collègues.

Rappelons que mardi, les syndiqués avaient voté majoritairement pour l'acceptation d'une formule de règlement accordant aux travailleurs des hausses de salaires similaires à celles qu'avaient obtenus les travailleurs d'autres villes de banlieue (environ 12%). Hier matin, en comité plénier, le conseil municipal d'Outremont acceptait le principe de la formule mise au point par le conciliateur, M. Marcel Boisvert. Toutefois, lors de rencontres séparées entre la ville et ses deux syndicats, les points de désaccord se confirmèrent.

Selon le maire M. Pierre DesMarais II, les trois cols bleus congédiés — deux temporaires et un permanent — ont été pris en flagrant délit de vandalisme. "C'est une question de principe et mes collègues du conseil ne peuvent accepter de reprendre ces travailleurs", dit le maire. La ville exigeait de plus que les cols blancs fassent disparaître des placards accolés aux murs de l'hôtel de ville avant de consentir à un retour au travail.

M. DesMarais convoquera le conseil au début de la semaine prochaine, pour essayer de voir si certaines choses peuvent être révisées. Il se peut toutefois que le conciliateur soit alors absent de Montréal, en vacances.

Les syndiqués auront vraisemblablement à prendre connaissance, en assemblée, des développements survenus dans les discussions avec la ville d'Outremont. L'espoir suscité mardi par le vote favorable à (82.5%) des syndiqués sur le texte d'entente suggéré par M. Boisvert n'aura pas été suivi de résultats concrets immédiats. Le maire décline toute convocation hâtive du conseil, en raison de la longue discussion à laquelle ont donné lieu, hier matin, toutes les facettes de l'accord de principe et du protocole de retour au travail.

Cols blancs et cols bleus d'Outremont forment un groupe de 125 syndiqués.

# La FTQ-Construction nie avoir déposé un faux

**par Louis-Gilles Francoeur**

La FTQ-Construction a nié hier l'accusation portée la veille par l'Assqciation des entrepreneurs en construction du Québec (AECQ), qui lui a reproché d'avoir récemment déposé un "faux" document devant la commission parlementaire du Travail, pour appuyer ses prétentions concernant deux primes qui auraient été concédées aux électriciens lors des dernières négociations.

Le président de la FTQ-Construction, M. Roger Lamontagne, a reproché à l'AECQ "d'être de mauvaise foi et de chercher à tromper délibérément le public".

Selon M. Lamontagne, le document remis aux parlementaires a été préparé par les représentants de l'AECQ, le 28 octobre dernier, et soumis quelques jours plus tard à la FTQ-Construction. Ce document aurait été signé par le directeur général de l'association patronale, M. Michel Dion.

Le président de la FTQ-Construction a par ailleurs mis l'AECQ au défi de prouver qu'il s'agit d'un faux, au lieu de s'en tenir à des affirmations générales.

Toute cette bataille de déclarations, déclenchée, à la fois dans les milieux syndicaux et patronaux, tourne autour d'un éventuel amendement au décret qui pourrait accorder aux électriciens les deux primes que leur auraient accordé les entrepreneurs dans les derniers moments de la négociation.

La FTQ-Construction, comme l'AECQ, s'est dit intéressée à ce que toute la vérité soit faite sur cette affaire. Pour les deux groupes, seul le témoignage du sous-ministre, M. Gilles Laporte, qui agissait alors comme médiateur, pourrait permettre de tirer cette affaire au clair puisqu'il a assisté aux derniers moments de la négociation.

## Longueuil n'a plus qu'un filet d'eau

La capacité de production de l'usine régionale de filtration d'eau de Longueuil a été réduite de moitié, cette nuit, et la reprise de la production normale ne se fera que lundi prochain, 18 juillet.

La direction des travaux publics de Longueuil avise la population desservie par cette usine que la cessation des services normaux est due à des travaux qui devraient d'ici quelques mois améliorer l'approvisionnement en eau potable des habitants de Longueuil, Saint-Hubert, Saint-Bruno et Boucherville.



# éditorial

## Le projet de loi 101

La manière abrupte et précipitée dont le gouvernement a coupé court vendredi dernier aux travaux de la Commission parlementaire chargée d'examiner le projet de loi no 1 a pleinement mérité à MM. Burns, Laurin et autres les ennuis de procédure dont ils semblent devoir être accablés au cours des prochains jours.

Après plusieurs semaines de rencontres avec des groupes divers, il était fort concevable que la Commission éprouvât une certaine latitude et se sentît tentée d'écourter ses audiences. La courtoisie parlementaire exigeait toutefois que toute conclusion à cette fin soit recherchée dans un esprit de coopération non seulement entre parlementaires de différentes tendances mais aussi entre la Commission et les groupes qui avaient manifesté le désir de se présenter devant elle. Au lieu de s'astreindre à une telle démarche, le gouvernement, fort de sa majorité, avait confié à l'un de ses membres, M. Claude Charron, la mission disgracieuse que l'on sait. Ce genre de comportement gouvernemental est de ceux qui contribuent à dégrader l'atmosphère du parlement. Le gouvernement a récolté en somme l'orage qu'il a dû essuyer à l'Assemblée nationale mardi. Il sera le principal responsable des autres retards qui menacent de s'accumuler au cours des prochains jours.

●

Cela étant dit, nous sommes depuis mardi en présence d'une nouvelle version du projet de loi no 1. Or, si le nouveau texte témoigne d'un entêtement regrettable du gouvernement sur certaines questions majeures, il traduit aussi, à d'autres points de vue, un souci d'amélioration qui permet d'espérer qu'en y mettant encore un peu d'ouverture et de temps, on pourrait peut-être aboutir en définitive à un texte acceptable.

Parmi les passages qui suscitent toujours des objections majeures dans le nouveau texte, le plus important est sans doute le chapitre consacré à la langue de l'enseignement. Sauf un élargissement de portée plutôt limitée en ce qui touche l'accès à l'école anglaise pour les enfants de parents anglophones québécois, le projet no 101 reprend essentiellement la position déjà définie dans le projet no 1. Or, c'est là une position radicale que ne justifient ni l'équité bien comprise à l'endroit du groupe anglophone, ni le mandat qu'a sollicité et reçu le Parti québécois, ni les statistiques que M. Camille Laurin a prétendu la semaine dernière invoquer à l'appui de sa thèse. En prétendant réserver l'accès à l'école anglaise aux seuls enfants de parents anglophones résidant au Québec avant l'adoption de la future loi, le gouvernement opte pour une conception des droits minoritaires qu'il ne faut pas hésiter à qualifier de mesquine, de statique et de répressive. Cette conception est foncièrement opposée à la tradition de libéralisme bien compris qui a toujours été caractéristique du Québec en matière de respect des droits minoritaires.

De même, en ce qui touche la langue employée par les ministères et services gouvernementaux ainsi que par les corps municipaux et scolaires, on discerne en lisant le texte du projet de loi un trait tellement fréquent qu'il ne peut pas ne pas avoir été voulu par les auteurs du texte. Celui-ci énumère avec abondance les obligations de l'État et de ses créatures juridiques envers la langue officielle. Mais nulle part, à notre connaissance, il n'est question de la moindre obligation du gouvernement envers la langue parlée par un groupe minoritaire qui regroupe près de 20% de la population du Québec. En d'assez nombreuses circonstances, il ne sera heureusement pas interdit d'utiliser l'anglais ou, pour employer la langue mesquine des auteurs du texte ministériel, "une langue autre que le français". On cherche toutefois en vain les textes qui créeraient la moindre obligation à ce sujet pour l'Administration. On lit ici et là que l'Administration pourra utiliser une autre langue, au gré ou au caprice du pouvoir exécutif; on ne lit nulle part qu'elle devra le faire et ce dans un texte dont le préambule se vante pompeusement de vouloir agir "dans un climat d'ouverture et de justice à l'égard des minorités ethniques".

Une autre faiblesse majeure doit être déplorée au sujet du chapitre relatif à la langue de la justice et des tribunaux. Plusieurs organismes, le Barreau en tête, avaient signalé au gouvernement le caractère vain et artificiel des complications que le projet no 1 menaçait d'introduire à cet égard dans des institutions et des mécanismes où l'on a trouvé depuis longtemps un équilibre fort satisfaisant et où aucune intervention législative spéciale n'est présentement requise. Passant outre à ces remarques qu'on lui a faites, le gouvernement maintient dans le projet 101 sa position initiale. Celle-ci est aussi peu recommandable aujourd'hui qu'il y a deux mois.

Dans l'ensemble du texte, en particulier au préambule, le gouvernement a heureusement tenté de dissiper des ambiguïtés qui s'étaient glissées dans le projet no 1 au sujet du contenu du mot "Québécois". Le nouveau texte est à cet égard plus satisfaisant. Au chapitre des droits minoritaires, il y gagnera toutefois à être poli encore davantage. En disant aux groupes ethniques qu'on "reconnaît leur apport précieux au développement du Québec", on baigne toujours hélas dans un paternalisme malsain. Il serait tellement plus simple de leur dire qu'ils sont comme tout le monde, et sans restriction aucune, des Québécois à part entière!

●

Le projet no 101 comporte encore des faiblesses majeures. Il comporte aussi toutefois des améliorations importantes. Voici les principales.

1) On a fait disparaître du nouveau texte le conflit étrange et inquiétant que faisait naître le projet de loi entre la Charte du français et la Charte des droits de la personne. L'article 172, d'où découlait ce conflit, a tout simplement sauté. C'est là une nette amélioration.

2) En ce qui touche la langue du travail et la langue du commerce et des affaires, le nouveau texte fourmille encore de contraintes qui menacent de ralentir et de diminuer le rendement de maintes entreprises, ou en tout cas d'y susciter des batailles artificielles. Ces contraintes sont moins lourdes que dans le texte précédent.

Ainsi, en ce qui touche les nominations et promotions, le projet no 101 ouvre encore la porte toute grande à des contestations qui seront souvent inspirées par d'autres facteurs. Mais au moins, il restitue à l'entreprise le pouvoir d'initiative et de décision qui semblait, sous le projet no 1, devoir être aliéné au profit d'une bureaucratie dominée par un homme.

De même, en lisant attentivement le texte du projet no 101, on découvre que, dans leurs rapports avec le public, les entreprises resteront libres la plupart du temps d'utiliser la langue du client, même si, par fausse pudeur, le gouvernement n'ose pas le dire en toutes lettres. Toute cette partie du projet de loi devra faire l'objet d'un examen attentif ces jours prochains. À la première lecture, on y découvre néanmoins une nette amélioration, à laquelle il y a malheureusement une exception majeure et déplorable, soit les dispositions relatives à l'affichage public. Celles-ci demeurent mesquinement restrictives; dans la forme que leur donne le projet 101, elles continuent d'être un affront direct et intolérable à la liberté du commerce, à la liberté du consommateur et à la liberté d'expression tout court.

3) Autre amélioration significative: les dispositions relatives à la structure de l'Office de la langue française et au rôle de ce dernier. Sous le projet no 1, l'Office était l'affaire d'un seul homme, le président-directeur général, lequel devait la plupart du temps agir sous la surveillance très proche ou avec la bénédiction expresse du ministre. Dans la nouvelle version, on confère heureusement un caractère collégial de l'Office, en prévoyant qu'il aura cinq membres (dont on souhaite qu'ils ne seront pas les créatures politiques déguisées que l'on redoutait). On confère aussi à l'Office un pouvoir d'initiative et de décision plus grand. Il resterait à préciser avec plus de clarté que l'Office sera à l'abri des ingérences ministérielles.

4) Le projet de loi no 1 escamotait dangereusement la question des recours légaux et administratifs des citoyens et des entreprises devant les pouvoirs exorbitants que le gouvernement entendait confier à un ministre et à des fonctionnaires dépendants de lui. Ici encore, on constate une heureuse évolution dans la pensée du gouvernement. Le système de recours prévu dans le projet 101 est complexe et diversifié: il faudra en conséquence le scruter de près. Mais au moins, l'idée de recours est présente à plusieurs endroits dans la nouvelle version.

5) En matière de sanctions, le projet no 101 apporte également des améliorations notables. Le projet no 1 suspendait une véritable épée de Damoclès au-dessus de la tête des entreprises: celles-ci se voyaient menacées de perdre à tout moment non seulement des contrats précieux avec des corps publics, mais même le droit à l'existence. Le nouveau texte est à cet égard moins brutal. Il maintient la notion de délit, sans quoi la loi ne serait qu'une série de voeux pieux. Il prévoit cependant des sanctions mieux proportionnées à la nature des délits qui pourront être commis.

●

On aurait enfin souhaité qu'attentif à l'avis que lui adressaient il y a quelque temps des juristes de l'Université de Montréal, le gouvernement précisant le caractère "déclaratoire" des articles 2 à 6 du nouveau texte et indiquât sans ambiguïté que ces articles ne pourront donner lieu à des infractions passibles de peines. Ou ces articles ont surtout valeur déclaratoire, et alors mieux vaut l'indiquer clairement, afin d'éviter de faire naître chez plusieurs des attentes excessives. Ou ils veulent dire davantage, et alors leur interprétation pourrait éventuellement conduire à des excès imprévisibles. Nonobstant les multiples réserves qu'il suscite encore, le texte du projet no 101 constitue une base de discussion beaucoup plus intéressante que l'ancien texte. Si le gouvernement voulait seulement faire encore un bout de chemin sérieux autour des questions sur lesquelles il n'a pas bougé depuis trois mois, on pourrait entrevoir un climat plus propice à une étude sereine et approfondie d'où pourrait sortir le texte équilibré et durable que souhaitent tous les esprits sincères.

**Claude RYAN**

# bloc-notes

## Prodigieuse ascension des libéraux

Le chômage reste anormalement élevé à 8%, le taux de l'inflation dépasse de près de deux points l'objectif de 6% qui avait été fixé pour l'année, la conduite de la GRC justifie une enquête publique, l'avenir du pays est incertain... Ces faits, et d'autres encore, ne changent rien à la réalité des chiffres que vient de publier Gallup: prodigieuse ascension des libéraux dont la cote de popularité en juin atteint 51%; baisse dramatique des conservateurs qui, de décembre à juin, sont passés de 47% à 27%; chute sensible des créditistes auxquels le sondage transcanadien attribue 1% des intentions de vote; léger gain des néo-démocrates qui, de janvier à juin, montent de 16% à 18%, leur meilleure performance en trois ans. Le parti de M. Trudeau, qui se situait à 29% en août 1976, à 33% en décembre dernier, à 42% en mars, à 47% en mai, obtient en juin l'appui de la majorité des électeurs.

Catastrophe chez les conservateurs; triomphe chez les libéraux. Faut-il y voir un paradoxe dans un pays aux prises avec autant de problèmes? Il s'agit plutôt d'un phénomène naturel: les Canadiens, dans l'insécurité et l'incertitude, se tournent spontanément vers celui des hommes politiques dont le leadership est manifeste, et l'ascendant sur le peuple, indiscutable. Cette fabuleuse remontée des ministériels est avant tout attribuable à la personnalité du premier ministre, plus populaire que son parti, plus rassurant que son gouvernement.

La tentation, déjà forte le mois dernier, sera sans doute plus grande maintenant d'ordonner des élections générales cet automne. Mais le chef du gouvernement, en dépit des pressions que ses conseillers exercent sur lui, aurait pris la décision de renoncer à ce projet apparemment séduisant. Car, pour justifier un scrutin brusqué, il faut avoir des raisons suffisantes. Or les libéraux n'en ont aucune. Ils ont été élus en juillet 1974 avec une importante majorité pour gouverner jusqu'au terme de leur mandat. Une consultation intervenant cet automne aurait toutes les apparences d'une manoeuvre facile pour reconquérir le pouvoir. Mais les électeurs ne s'y laissent plus prendre et se montrent sévères envers une administration qui les consulte sans raison. On l'a vu en Colombie-Britannique avec Dave Barrett, au Québec avec Robert Bourassa, en Ontario avec un William Davis qui escomptait une majorité mais n'a reçu qu'une pluralité.

Il reste que, dans l'état où se trouve l'Opposition, les libéraux apprenant les résultats du sondage publié hier tenteront peut-être de fléchir M. Trudeau. Car le drame qui éprouve à présent les conservateurs devient pathétique. C'est le drame de leur chef, M. Joe Clark, l'homme en qui le congrès et l'establishment du PC voyaient, en février 1976, l'incarnation de leurs espoirs. Toutes les analyses que faisaient les calculateurs de Toronto à cette époque sont contredites par les faits. Le jeune chef n'a pas tenu les promesses trop grandes et trop nombreuses que l'on avait fondées sur lui. Ce n'est pas faute d'avoir tout essayé. M. Clark s'est répandu avec énergie et sincérité dans tous les coins; il a tenu à assumer lui-même les responsabilités de l'organisation au Québec; il a tenu à assumer lui-même les responsabilités de l'organisation au Québec; il a fréquenté l'Ouest et les Maritimes; il n'a pas négligé l'Ontario. Mais rien ne lui réussit; son autorité sur le caucus est douteuse; l'effet de ses discours, parfois excellents, est problématique; il a perdu les services de Jacques Lavoie, de Jack Horner et, à toutes fins utiles, de Claude Wagner. La presse le tourne en dérision. Le Québec, dont il parle de mieux en mieux la langue, le reçoit toujours avec bienveillance mais sans enthousiasme.

Comment expliquer que le PC et Joe Clark, après avoir côtoyé les sommets en décembre, en soient aujourd'hui réduits à ce désarroi? Car le PC est en baisse presque partout et jusque dans ses forteresses de l'Alberta et de la Saskatchewan. Les souscripteurs à la caisse se dérobent; les fidèles noyaux de partisans s'évanouissent. Le moral est au plus bas. Pourquoi?

Certes, la force exceptionnelle dont jouit M. Trudeau, bien servie par la conjoncture de l'incertitude canadienne, est la première explication qui vient à l'esprit. Mais il y a autre chose; le PC, parti traditionnellement divisé, n'a pas aidé ni soutenu Joe Clark; le caucus ne lui a jamais accordé toute sa confiance. Il y a pire encore: le jeune chef n'est pas perçu dans la population comme un véritable leader. La situation n'est pas irrémédiable, mais elle serait compromise prochainement si, d'ici l'automne, la côte du PC ne remontait pas notablement. D'ici là, c'est-à-dire avant le congrès annuel que tiendra le Parti à Québec en novembre, il serait injuste d'évincer M. Clark. Quand les militants seront réunis dans quelques mois, ils devront alors procéder, comme le prévoit leur constitution, à l'examen automatique du leadership. C'est alors qu'ils devront tirer la ligne.

**Michel ROY**

## Le déblocage Moores-Lévesque

Le changement d'attitude du gouvernement du Québec à l'égard de la mise en valeur du potentiel hydro-électrique du Labrador et de la Côte-Nord marque une évolution, mieux un revirement fort heureux des rapports avec Terre-Neuve.

Si pour certains Québécois, en effet, le Canada anglais et l'Ontario représentent des puissances à saveur coloniale et étrangère, pour les gens de Terre-Neuve, c'est le Québec qui représente une domination et une menace; et l'Hydro qui fait ici la fierté du Québec moderne offre, là-bas, l'image de la mainmise extérieure sur les ressources naturelles de cette province.

En refusant tout nouvel accommodement avec Terre-Neuve, province encore plus mal prise que le Québec, à moins que son gouvernement ne se plie à des concessions territoriale, le gouvernement précédent abusait de sa "position de force", retardait l'exploitation des richesses énergétiques disponibles de part et d'autre de ces frontières fatidiques du Labrador, et ouvrait du même coup la porte à une nouvelle intrusion fédérale.

Le gouvernement Lévesque adopte une attitude plus judicieuse en distinguant la question territoriale du problème de l'électricité; cette position, qui lui vaut un rapprochement avec le gouvernement du premier ministre voisin, M. Frank Moores, va créer un climat propice au développement hydro-électrique, voire à la mise en oeuvre éventuelle d'autres projets conjoints, et ainsi établir des relations qui permettront d'aborder avec un esprit plus favorable les questions politiques et territoriales.

Le comité interprovincial dont les deux gouvernements ont convenu va permettre non seulement de faire le point sur le potentiel énergétique de cet immense territoire (dont les bassins hydrauliques et les "marchés" ne pouvaient être tranchées lors du fameux jugement sur le Labrador et ne peuvent pas davantage l'être aujourd'hui) mais aussi de mesurer l'intérêt de l'une et de l'autre province.

Le vieux contentieux territorial n'interdit ni de rééditer un accord comme celui des chutes Churchill, ni de procéder à de nouveaux arrangements prévoyant des échanges entre les deux provinces, ni même la création d'entreprises conjointes, pour peu que les deux gouvernements entrent dans des rapports d'égalité.

**Voir page 6: Bloc-Notes**

**Jean-Claude LECLERC**

# lettres au DEVOIR

## Le député Paquette a-t-il été mal compris ?

M. Pierre O'Neill,

J'ai lu dans LE DEVOIR du 6 juillet 1977, sous votre signature, que j'aurais "fait le tour des cégeps pour expliquer aux enseignants les raisons qui militent en faveur du maintien du réseau privé d'enseignement" et que d'autre part, certains de mes collègues n'auraient pas appuyé les interventions de Gérald Godin et moi-même, lors des assemblées que nous avons faites en milieu anglophone.

Sur ces deux points, les nouvelles que vous publiez sont totalement erronées. J'ai effectivement fait quelques assemblées ou émissions de télévision en Ontario, aux États-Unis et dans l'ouest de Montréal, pour y expliquer le contenu de la loi numéro 1 et de la Souveraineté Association et en aucun temps, je ne me suis écarté du programme du parti sur ce sujet. Je n'ai d'ailleurs reçu aucun commentaire désobligeant de la part de mes collègues. Ceux qui me connaissent savent à quel point j'ai toujours insisté pour que les dirigeants du parti et les députés respectent le programme élaboré par les militants du parti.

D'autre part, je n'ai jamais fait le tour des cégeps pour expliquer aux enseignants les raisons qui militent au maintien du réseau privé d'enseignement mais au contraire, je suis allé à deux reprises rencontrer des enseignants de collèges privés de Montréal dans le but de leur expliquer la position du programme du parti dont j'ai été le défenseur au dernier congrès national. Cette position vise au contraire à intégrer progressivement les écoles privées aux écoles publiques de façon à en arriver à un seul réseau public d'enseignement diversifié et dans lequel les parents pourront choisir entre différents types d'écoles.

Je joins d'ailleurs le texte de la conférence de presse que j'ai présentée à ce sujet au Collège Marie-Victorin de Montréal, le 6 juin 1977, et qui a d'ailleurs été largement reproduit dans Le Devoir.

Je vous demande instamment de faire les rectifications nécessaires le plus rapidement possible, soit dans la même colonne que vous signez, soit en publiant le texte ci-joint dans son intégrité, avec les notes explicatives qui s'imposent.

Je pense, en effet, qu'il y a là, de votre part, une façon de dénaturer les faits qui peut nuire à ma réputation. Ceci dit, je comprends que le métier que vous faites n'est pas facile et je compte sur votre sens d'éthique pour corriger la situation.

Gilbert PAQUETTE, m.a.n.
député de Rosemont
à l'Assemblée nationale

Québec, le 6 juillet 1977.

NDLR: Le texte dont fait état la lettre de M. Paquette a déjà été largement résumé dans LE DEVOIR du 6 juin, ainsi que M. Paquette le reconnaît lui-même. Il n'est donc pas question de le reproduire avec la présente lettre.

C.R.

## L'ex-mineur Christini est-il malade ?

Monsieur le rédacteur en chef,

L'édition du 6 juillet du DEVOIR rapportait que le chef d'Opposition Officielle, M. Gérard D. Lévesque s'était soudainement ému du cas de M. Christini, cet ex-mineur qui fait les cent pas devant l'édifice du Gouvernement du Québec depuis le 23 juin 1971. Les réactions des ministres Burns et Couture ont été sympathiques aux propos de M. Gérard . D. Lévesque et tous se demandent s'il n'y a pas lieu de voter une loi spéciale pour régler le cas Christini.

Il semble que le Gouvernement devra étudier soigneusement le dossier Christini avant de voter une loi d'exception et ouvrir ainsi la porte à une foule d'abus consécutifs.

Il faut savoir que le retrait de M. Christini du milieu minier faisait partie d'un programme sérieux et efficace de prévention médicale de la silicose. Il faut savoir que Christini a été retiré des mines, non pas à cause de maladie mais, à cause de l'apparition de signes avant-coureurs qui démontraient aux autorités médicales que M. Christini était prédisposé à développer la silicose s'il continuait à évoluer dans le monde minier comme mineur.

Il faut savoir que M. Christini a toujours été parfaitement apte à faire un travail dans un milieu où les conditions d'empoussiérage sont minimales sans aucune conséquence pour sa santé. Il faut savoir que M. Christini a refusé à maintes reprises des emplois compatibles à son état de santé. Il faut savoir que M. Christini a subi une perte d'intégrité physique pour laquelle il retire compensation mais que M.Christini n'a pas d'incapacité physique.

M. Christini s'est entêté depuis plus de six ans à jouer sur les mots. Les autorités médicales lui affirment que sa santé est telle qu'il peut vaquer à n'importe quelle occupation ne l'exposant pas aux poussières. M. Christini répond par l'absurde disant que si sa santé est bonne, il peut reprendre son travail de mineur et que si sa santé est atteinte, il doit être compensé au maximum.

Si on applique ce raisonnement à tous les accidentés et à tous les malades, on se dirige vers la catastrophe économique! Est-ce que la moindre perte partielle d'intégrité physique doit nécessairement conduire à la chaise longue? Il y a quantité de gens qui ont subi des mutilations au travail, à la maison, au jeu et qui continuent de faire honneur à leurs responsabilités! D'autre part, quel que soit notre âge, nous avons tous des maladies et des malaises; faut-il alors se mettre au crochet de la société dès l'apparition de ces problèmes?

Si le gouvernement tombe dans le piège de Christini, c'est le rejet automatique de toutes formes de prévention médicale de la silicose, c'est le rejet de toutes formes de programmes de réhabilitation des travailleurs handicapés, c'est le rejet d'un système d'indemnisation juste et équitable pour les victimes, les employeurs et la société en général.

Il existe une loi pour régler le cas Christini et il n'est pas nécessaire d'en créer une nouvelle pour satisfaire à son entêtement éhonté. Que Christini se soumette à l'expertise du Comité de Pneumoconiose de la Commission des Accidents du Travail et il pourra retirer les avantages de la Loi 52 s'il est jugé éligible à la suite d'un diagnostique positif (d'aggravation dans son cas). Toutefois, attention, la loi 52 prévoit également que Christini devra accepter un travail compatible à sa condition de santé si on lui en offre un. Or, on sait d'avance que Christini a toujours refusé un travail en dehors des mines en vertu du sophisme qu'il nourrit depuis six ans!

Le cas Christini est un cas de chantage pur et la seule loi d'exception qu'il faudrait lui souhaiter, c'est l'interdiction de perpétuer impunément son chantage.

Claude DROUIN,
Directeur des services techniques
Association des mines
de métaux du Québec

Québec, le 8 juillet 1977.

## Les sujets qu'ignore la publicité de l'État

Madame Lise Payette,
Ministre des consommateurs,
coopératives et institutions
financières, Québec.

Je constate que depuis un certain temps déjà, votre ministère fait beaucoup de publicité pour dénoncer la publicité. Je déplore toutefois que votre ministère qui s'acharne sur la publicité commerciale ne glisse pas un mot de la publicité étatique.

Quand aurons-nous l'opportunité d'entendre des messages publicitaires qui diront aux administrés que nous sommes, les dangers intellectuels et financiers de l'école publique (voir l'expérience vécue par une génération de québécois), les dangers de la mainmise de l'Etat sur les assurances, la santé, l'électricité, l'agriculture, les pensions, les licences de tout acabit, le travail, le repos, la construction etc.? Et j'oubliais même l'euthanasie avant terme, l'avortement. À moins bien entendu que vous fassiez une campagne de lavage de cerveaux (voir le mot: école publique) pour démontrer à la population que l'État ne se trompe pas.

Mais sans doute, en adoptant le statu quo, vous ferez en sorte de continuer à taper sur la tête de l'entreprise privée et à grossir irréversiblement (?) la stature de l'État... et de ses ministres.

Luc RACICOT,
avocat.

Montréal, le 17 juin 1977.

## À propos de culture canadienne

Monsieur Roy,

Il me fait toujours de la peine de voir les personnes que j'estime fonder leurs jugements sur des notions fausses ou périmées. Dans LE DEVOIR du 4 juillet dernier, vous regrettez qu'il n'y ait pas de culture canadienne propre à cause d'une trop forte influence américaine. Cette réflexion vous vient parce que vous avez été formé comme nous tous à ne reconnaître que les cultures dites "nationales". Selon cette notion, chaque pays doit avoir sa culture nationale qui lui confère son identité.

Lorsque les pays étaient de petits territoires enclavés dans des frontières naturelles, il était impossible de ne pas avoir une culture "nationale" bien distincte. L'isolement forçait les gens à se débrouiller tout seuls et à se fabriquer une culture bien à eux. Quitte à emprunter parfois, dans la ou les cultures voisines, des éléments intéressants. Mais ces échanges, à cause des difficultés de communication, étaient très sélectifs et très lents.

Quand des pays plus grands comme La France, l'Espagne et l'Allemagne se sont formés, déjà il y a eu moins de contraste entre leurs cultures. De grands pans de la culture, comme la religion, la science, la philosophie, étaient fondamentalement les mêmes d'un territoire à l'autre. Les éléments qui les différenciaient étaient la plupart du temps folkloriques, c'est-à-dire des survivances de l'ancienne culture qui ne servaient que dans les grandes occasions "nationales".

Depuis que ces pays se regroupent en fédérations, confédérations, ou communautés économiques, pour des raisons beaucoup plus économiques ou politiques que culturelles, les différences culturelles tendent à s'amenuiser de plus en plus. La diversité continue encore à exister, mais davantage entre les cultures locales qu'entre les cultures nationales. Ainsi, l'on peut dire qu'il y a plus de différence entre la culture marseillaise et la culture alsacienne, qu'entre la culture française et la culture allemande.

Cette diversité est encore plus faible en Amérique du Nord, pour des raisons qui n'ont rien à voir avec un manque de créativité ou d'imagination. La culture nord-américaine est due à des éléments qui sont pratiquement les mêmes au nord et au sud du 48e parallèle.

Elle est due d'abord à un fond commun amérindien, plus précisément à un fond commun algonquin qui occupait les deux tiers de tout ce territoire.

Ce territoire a été envahi par des Français, et ensuite par des Anglo-Saxons qui, en plus d'être voisins en Europe, avaient depuis sept siècles des maîtres communs, les Normands.

Ce même territoire a ensuite été peuplé par des immigrants venus de partout dans le monde et qui s'installaient presque indifféremment au nord ou au sud du 48e parallèle.

Ce brassage a produit une nouvelle culture, une culture hétéroclite, une culture extrêmement dynamique que l'on appelle communément la culture américaine. Comme les habitants des États-Unis s'appellent Américains, on est inconsciemment porté, même au Canada, à considérer cette culture comme celle propre des seuls habitants des États-Unis. Ensuite on regrette qu'au Canada nous n'ayons pas de culture canadienne vraiment originale, vraiment différente de la culture américaine. C'est ridicule. La culture américaine, c'est autant notre culture que celle des États-Unis. Elle a été formée des mêmes éléments, en même temps et sur le même territoire par les mêmes gens. Ce n'est pas parce que l'économie et la politique ont établi une frontière imaginaire, que la culture commune devait, en seulement deux siècles, devenir bien divergente, à une époque où, justement, les cultures tendent à dépasser les nations. Et ici, même le folklore a la même origine. Nous n'allons tout de même pas demander au folklore de renaître de ses cendres pour se scinder en deux types à seule fin de nous identifier.

La culture du Canada et la culture des États-Unis sont les deux membres d'une même culture. Parler de l'influence de la culture américaine sur la culture canadienne, c'est comme parler de l'influence de la jambe droite sur la jambe gauche dans la marche d'un piéton.

Bien sûr, on peut parler de la prépondérance de la culture des États-Unis sur la culture du Canada, comme une jambe peut enfler plus que l'autre. C'est à cause de l'attirance du puissant marché américain qu'un petit Simard, une Bujold, un Lafleur passent davantage pour des vedettes américaines que pour des vedettes canadiennes. C'est alors la frontière politique et économique qui joue son rôle, non la frontière culturelle qui n'a jamais existé.

Voilà, Monsieur Roy, quelques notes qui vous intéresseront, ainsi que vos lecteurs, je l'espère.

Louis LANDRY
St-Jean-de-Matha, le 7 juillet 1977.

■ *Nous rappelons à nos lecteurs que les lettres adressées à cette rubrique doivent être signées et comporter, de manière lisible, les noms, adresse et numéro de téléphone de l'auteur. Il nous est impossible de publier les lettres anonymes. L'adresse et le numéro de téléphone ne sont pas destinés à la publication.*

LE DEVOIR
Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directeur: Claude Ryan

Rédacteur en chef:
Michel Roy

Rédacteur en chef adjoint:
Georges Vigny

Directeurs de l'information:
Jean Francoeur
Pierre Loignon

Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Boivin, Ville LaSalle. L'agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne: $55 par année; six mois: $30. À l'étranger: $60 par année; six mois: $33; trois mois: $21. Éditions du samedi: $15 par année. Édition quotidienne, livrée à domicile par porteur: $1.50 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste aérienne sur demande. Courrier de deuxième classe: enregistrement numéro 0858. Dépôt légal. Bibliothèque nationale du Québec.

**TÉLÉPHONE: 844-3361** (lignes groupées)

**des idées** **des événements** **des hommes**

# La nouvelle version de la Charte du français

## La langue du travail, du commerce et des affaires, Office de la langue, francisation des entreprises: des changements majeurs

Dans la nouvelle version du projet de loi sur la langue française qu'à déposée mardi à l'Assemblée nationale M. Camille Laurin, on note que le chapitre relatif à la langue de l'enseignement n'a subi que des changements mineurs, tandis que les chapitres consacrés à la langue française et à la francisation des entreprises connaissaient au contraire des remaniements importants. Nous donnons ci-dessous le texte intégral des principaux chapitres du projet no 101 qui traitent de ces derniers sujets. On notera également que le gouvernement a inséré dans le nouveau texte une disposition générale prévoyant que l'usage d'une "autre langue que celle prescrite par la présente loi continue d'être permis à moins que la présente loi n'exige l'usage exclusif de la langue officielle" (article 84).

### LA LANGUE DU TRAVAIL

**Art. 38**

L'employeur rédige dans la langue officielle les communications qu'il adresse à son personnel.

**Art. 39**

Les conventions collectives et leurs annexes doivent être rédigées dans la langue officielle pour être déposées en vertu de l'article 60 du Code du travail (Statuts refondus, 1964, chapitre 141).

**Art. 40**

Lors de l'arbitrage d'un grief ou d'un différend relatif à la négociation, au renouvellement ou à la révision d'une convention collective, la sentence arbitrale doit être rédigée dans la langue officielle ou être accompagnée d'une version française dûment authentifiée. Seule la version française de la sentence est officielle.

Il en est de même des décisions rendues en vertu du Code du travail par les enquêteurs, les commissaires-enquêteurs et le Tribunal du travail.

**Art. 41**

Il est interdit à un employeur de congédier ou rétrograder un membre de son personnel pour la seule raison que ce dernier ne parle que le français ou qu'il ne connaît pas suffisamment une langue donnée autre que la langue officielle.

**Art. 42**

Toute contravention à l'article 41, en plus de constituer une infraction à la présente loi, autorise un salarié à faire valoir ses droits auprès d'un commissaire-enquêteur nommé en vertu du Code du travail, au même titre que s'il s'agissait d'un congédiement pour activités syndicales. Les articles 14 à 19 du Code du travail s'appliquent alors, *mutatis mutandis*.

**Art. 43**

Il est interdit à tout employeur d'exiger pour l'accès à un emploi ou à un poste la connaissance d'une langue autre que la langue officielle, à moins que l'accomplissement de la tâche ne nécessite la connaissance de cette autre langue.

Il incombe à l'employeur de prouver à la personne intéressée, à l'association de salariés intéressée ou, le cas échéant, à l'Office de la langue française que la connaissance de l'autre langue est nécessaire. L'Office de la langue française a compétence pour trancher le litige, le cas échéant.

**Art. 44**

Sont nuls, sauf pour ce qui est des droits acquis des salariés et de leurs associations, les actes juridiques, décisions et autres documents non conformes au présent chapitre. L'usage d'une autre langue que celle prescrite par le présent chapitre ne peut être considéré comme un vice de forme visé par l'article 134 du Code du travail.

**Art. 45**

Une association de salariés utilise la langue officielle dans les communications écrites avec ses membres. Il lui est loisible d'utiliser la langue de son interlocuteur lorsqu'elle correspond avec un membre en particulier.

**Art. 46**

Les articles 38 à 45 de la présente loi sont réputés faire partie intégrante de toute convention collective. Une stipulation de la convention contraire à une disposition de la présente loi est nulle.

### LANGUE DU COMMERCE ET DES AFFAIRES

**Art. 47**

Toute inscription sur un produit ou sur son emballage, sur un document ou objet accompagnant ce produit, y compris le mode d'emploi et la garantie, doit être rédigée en français. Cette règle s'applique également aux menus et cartes des vins.

Le texte français peut être assorti d'une ou plusieurs traductions, mais aucune inscription rédigée dans une autre langue ne doit l'emporter sur celle qui est rédigée en français.

**Art. 48**

L'Office de la langue française peut, par règlement indiquer les produits, les contenants et les inscriptions qui peuvent déroger à l'article 47.

**Art. 49**

Les catalogues, brochures, dépliants et autres publications de même nature doivent être en français.

**Art. 50**

Sauf exception prévue par règlement de l'Office de la langue française, il est interdit d'offrir au public des jouets ou jeux dont le fonctionnement exige l'emploi d'un vocabulaire autre que le français, à moins que le jouet ou jeu ne soit disponible en français sur le marché québécois dans des conditions au moins aussi favorables.

**Art. 51**

Les contrats d'adhésion, les contrats où figurent des clauses-types imprimées, ainsi que les documents qui s'y rattachent sont rédigés en français. Ils peuvent être rédigés dans une autre langue si telle est la volonté expresse des parties.

**Art. 52**

Les documents visés à l'article 51 qui sont imposés par une loi, un arrêté en conseil ou un règlement du gouvernement peuvent faire exception à cette règle si les langues de rédaction font l'objet d'une entente fédérale-provinciale, interprovinciale ou internationale.

**Art. 53**

Les formulaires de demande d'emploi, les bons de commande, les factures, les reçus et quittances sont rédigés en français.

**Art. 54**

Sous réserve des exceptions prévues par la loi ou par les règlements de l'Office de la langue française, l'affichage public et la publicité commerciale se font uniquement dans la langue officielle.

**Art. 55**

L'article 54 ne s'applique pas à la publicité véhiculée par des organes d'information diffusant dans une langue autre que le français ni aux messages de types religieux, politique ou idéologique pourvu qu'ils soient à but non lucratif.

**Art. 56**

L'affichage public peut se faire en français ou à la fois en français et dans une autre langue avec prédominance du français dans les établissements employant au plus quatre personnes, y compris le patron.

**Art. 57**

Pour tout ce qui concerne les activités culturelles d'un groupe ethnique particulier, l'affichage public peut se faire à la fois en français et dans la langue de ce groupe ethnique.

**Art. 58**

Dans les établissements spécialisés dans la vente de produits typiques d'une nation étrangère ou d'un groupe ethnique particulier, on peut afficher à la fois en français et dans la langue de cette nation ou de ce groupe ethnique.

**Art. 59**

Les raisons sociales doivent être en langue française.

**Art. 60**

Une raison sociale en langue française est nécessaire à l'obtention de la personnalité juridique.

**Art. 61**

Les raisons sociales qui ne sont pas en langue française doivent être modifiées avant le 31 décembre 1980, à moins que la loi en vertu de laquelle l'entreprise est constituée ne le permette pas.

**Art. 62**

Les articles 59, 60 et 61 s'appliquent également aux raisons sociales enregistrées en vertu de la Loi des déclarations des compagnies et sociétés (Statuts refondus, 1964, chapitre 272).

**Art. 63**

Peuvent figurer, comme spécifiques, dans les raisons sociales, conformément aux autres lois ou aux règlements de l'Office de la langue française, les patronymes et les toponymes, les expressions formées de la combinaison artificielle de lettres, de syllabes ou de chiffres ou les expressions tirées d'autres langues.

**Art. 64**

Les raisons sociales peuvent être assorties d'une version dans une autre langue pour utilisation hors du territoire du Québec. Elles peuvent être utilisées en même temps que la raison sociale en langue française dans les inscriptions visées à l'article 47 s'il s'agit de produits offerts à la fois au Québec et hors du Québec.

**Art. 65**

Sous réserve de l'article 64, seule la raison sociale en langue française peut être utilisée au Québec.

**Art. 66**

Les services de santé et les services sociaux dont la raison sociale, adoptée avant la date de l'entrée en vigueur de la présente loi, est dans une langue autre que le français peuvent continuer à utiliser cette raison sociale à condition de lui adjoindre une version française.

**Art. 67**

Les associations sans but lucratif vouées exclusivement au développement culturel d'un groupe ethnique particulier ou à la défense des intérêts propres de celui-ci peuvent se donner une raison sociale dans la langue de ce groupe à condition d'y adjoindre une version française.

### L'OFFICE DE LA LANGUE FRANÇAISE

**Art. 95**

Un Office de la langue française est institué pour définir et conduire la politique québécoise en matière de recherche linguistique et de terminologie et pour veiller à ce que le français devienne, le plus tôt possible, la langue des communications et du travail dans l'Administration et les entreprises.

**Art. 96**

L'Office est composé de cinq membres dont un président, nommés par le gouvernement pour au plus cinq ans.

**Art. 97**

(Le personnel de l'Office est nommé et rémunéré suivant la Loi de la fonction publique (1965, 1re session, chapitre 14).

**Art. 98**

Le président exerce à l'égard des membres du personnel de l'Office les pouvoirs que la Loi de la fonction publique attribue aux sous-chefs des ministères.

**Art. 99**

(Le gouvernement fixe les honoraires, les allocations ou le traitement du président et des autres membres de l'Office ou, le cas échéant, leur traitement supplémentaire.)

**Art. 100**

La qualité de président de l'Office est incompatible avec l'exercice de toute autre fonction.

**Art. 101**

En cas d'incapacité du président, il est remplacé par un autre membre nommé par le gouvernement.

**Art. 102**

Les membres de l'Office ne peuvent prendre part aux délibérations sur une question dans laquelle ils ont un intérêt personnel.

L'Office décide s'ils ont un intérêt personnel dans la question. Les membres en cause ne peuvent participer à cette décision.

**Art. 103**

Le quorum de l'Office est de trois membres. En cas de partage égal des voix, le président dispose d'une voix supplémentaire.

**Art. 104**

À la fin de leur mandat, le président et les autres membres de l'Office restent en fonction jusqu'à ce qu'ils soient nommés de nouveau ou remplacés.

**Art. 105**

L'Office a son siège dans la Ville de Québec ou dans celle de Montréal selon que le décide le gouvernement.

L'Office a un bureau dans chacune de ces deux villes.

L'Office peut tenir ses séances à tout endroit au Québec.

**Art. 106**

Sont authentiques les procès-verbaux des séances approuvés par l'Office et certifiés par le président ou le secrétaire. Il en est de même des documents ou des copies émanant de l'Office ou faisant partie de ses archives, lorsqu'ils sont signés par le président ou le secrétaire de l'Office.

**Art. 107**

Les membres de l'Office et de son personnel ne peuvent être poursuivis en justice en raison d'actes officiels accomplis par eux de bonne foi dans l'exercice de leurs fonctions.

**Art. 108**

L'Office doit:

a) normaliser et diffuser les termes et expressions qu'il approuve;

b) établir les programmes de recherche nécessaires à l'application de la présente loi;

c) préparer les règlements de sa compétence qui sont nécessaires à l'application de la présente loi et les soumettre pour avis au Conseil de la langue française, conformément à l'article 178;

d) définir, par règlement, la procédure d'émission, de suspension ou d'annulation du certificat de francisation;

e) aider à définir et à élaborer les programmes de francisation prévus par la présente loi et en suivre l'application;

f) reconnaître les organismes municipaux et scolaires visés aux articles 23, 24 et 25 ainsi que les services qui, dans les organismes scolaires, sont chargés d'organiser ou de donner l'enseignement dans une langue autre que le français.

**Art. 109**

L'Office peut:

a) adopter des règlements qui sont de sa compétence en vertu de la présente loi ou qui sont nécessaires à l'accomplissement des tâches que lui confie le gouvernement;

b) instituer des commissions de terminologie, en déterminer la composition et le fonctionnement et, au besoin, les déléguer auprès des ministères et organismes de l'Administration;

c) adopter un règlement de régie interne soumis à l'approbation du gouvernement;

d) établir, par règlement, les services et les comités nécessaires à l'accomplissement de sa tâche;

e) sous réserve de la Loi du ministère des affaires intergouvernementales (1974, chapitre 15), conclure des ententes avec d'autres organismes ou un gouvernement en vue de faciliter l'application de la présente loi;

f) exiger de toute institution d'enseignement collégial ou universitaire un rapport sur la langue des manuels utilisés et faire état des observations en la matière dans son rapport annuel.

**Art. 110**

Le gouvernement peut, par règlement, prescrire les mesures que les ministères et les autres organismes de l'Administration doivent prendre pour apporter leur concours à l'Office.

**Art. 111**

Les commissions de terminologie instituées par l'Office ont pour mission de faire l'inventaire des mots techniques employés dans le secteur qui leur est désigné, d'indiquer les lacunes qu'elles y trouvent et de dresser la liste des termes qu'elles préconisent.

**Art. 112**

Dès leurs travaux terminés, les commissions de terminologie soumettent leurs conclusions à l'approbation de l'Office.

**Art. 113**

Sur publication à la *Gazette officielle du Québec* des termes et expressions normalisés par l'Office, leur emploi devient obligatoire dans les textes et documents émanant de l'Administration, dans les contrats auxquels elle est partie, dans les ouvrages d'enseignement, de formation ou de recherche publiés en français au Québec et approuvés par le ministre de l'éducation ainsi que dans l'affichage public.

**Art. 114**

L'Office doit, au plus tard le 31 octobre de chaque année, remettre au ministre le rapport de ses activités de l'exercice précédent.

**Art. 115**

Le ministre dépose le rapport de l'Office devant l'Assemblée nationale dans les trente jours qui suivent sa réception. S'il le reçoit alors que l'Assemblée nationale ne siège pas, il le dépose dans les trente jours de l'ouverture de la session suivante ou de la reprise des travaux, selon le cas.

**Art. 116**

Aucune action civile ne peut être intentée du fait de la publication intégrale ou partielle des rapports de l'Office ou de résumés desdits rapports, si cette publication est faite de bonne foi.

### FRANCISATION DES ENTREPRISES

**Art. 129**

Pour les fins du présent chapitre, les services sociaux, les services de santé et les entreprises d'utilité publique sont considérés comme des entreprises.

**Art. 130**

Les entreprises employant cinquante personnes ou plus doivent, à compter de la date déterminée conformément à l'article 142, qui ne peut excéder le 31 décembre 1983, posséder un certificat de francisation délivré par l'Office. Une contravention au présent article constitue une infraction à compter du 1er janvier 1979.

**Art. 131**

Le certificat de francisation atteste que l'entreprise applique un programme de francisation approuvé par l'Office ou que la langue française y possède déjà le statut que les programmes de francisation ont pour objet d'assurer.

**Art. 132**

L'Office peut, par règlement, prévoir la délivrance de certificats de francisation à titre provisoire en faveur des entreprises qui se proposent d'adopter un programme de francisation, si elles démontrent qu'elles ont pris les dispositions appropriées.

**Art. 133**

L'Office accorde le certificat de francisation à une entreprise s'il est d'avis que celle-ci remplit les conditions prévues aux articles 131 ou 132.

**Art. 134**

Les programmes de francisation ont pour but la généralisation de l'utilisation du français à tous les niveaux de l'entreprise. Ce qui comporte:

a) la connaissance de la langue officielle chez les dirigeants, les membres des ordres professionnels et les autres membres du personnel;

b) l'augmentation à tous les niveaux de l'entreprise, y compris au sein du conseil d'administration, du nombre de personnes ayant une bonne connaissance de la langue française de manière à en assurer l'utilisation généralisée;

c) l'utilisation du français comme langue du travail et des communications internes;

d) l'utilisation du français dans les documents de travail de l'entreprise, notamment dans les manuels et les catalogues;

e) l'utilisation du français dans les communications avec la clientèle, les fournisseurs et le public;

f) l'utilisation d'une terminologie française;

g) l'utilisation du français dans la publicité;

h) une politique d'embauche, de promotion et de mutation appropriée.

**Art. 135**

Les programmes de francisation doivent tenir compte de la situation des personnes qui sont près de la retraite ou qui ont de longs états de service au sein de l'entreprise.

Les programmes de francisation doivent tenir compte des relations de l'entreprise avec l'étranger et du cas particulier des sièges sociaux établis au Québec par des entreprises dont l'activité s'étend hors du Québec.

Dans les entreprises produisant des biens culturels à contenu linguistique, les programmes de francisation doivent tenir compte de la situation particulière des unités de production dont le travail est directement relié à ce contenu linguistique.

**Art. 136**

Les entreprises employant cent personnes ou plus doivent, avant le 30 novembre 1977, instituer un comité de francisation d'au moins six personnes dont au moins le tiers est nommé conformément à l'article 137 pour représenter les employés.

**Art. 137**

S'il y a dans l'entreprise une seule association de salariés représentant la majorité des membres du personnel, celle-ci désigne les représentants des employés visés à l'article 136.

S'il y a dans l'entreprise plusieurs associations de salariés qui, ensemble, représentent la majorité des membres du personnel, ces associations peuvent, par entente, désigner les représentants des employés visés à l'article 136.

S'il n'y a pas entente ou dans les autres cas, ces représentants sont élus par l'ensemble du personnel de l'entreprise, suivant des modalités déterminées par la direction de l'entreprise.

**Art. 138**

Le comité de francisation de l'entreprise peut désigner des sous-comités qui travaillent sous son autorité.

**Art. 139**

À l'aide de formulaires et questionnaires fournis par l'Office, le comité de francisation procède à l'analyse de la situation linguistique de l'entreprise et fait rapport à l'Office.

**Art. 140**

L'Office décide, après étude du rapport mentionné à l'article 139, si l'entreprise doit adopter et appliquer un programme de francisation. Dans l'affirmative, l'entreprise charge son comité de francisation d'établir le programme approprié.

**Art. 141**

L'Office peut, avec l'approbation du ministre, exiger d'une entreprise employant moins de cinquante personnes, qu'elle procède à l'élaboration et à l'application d'un programme de francisation.

Chaque année, l'Office doit faire au ministre un rapport des démarches qu'il a ainsi faites et des mesures prises par les entreprises.

**Art. 142**

L'Office peut, par règlement, établir des catégories d'entreprises suivant le genre d'activités et le nombre de personnes employées. Pour chacune des catégories ainsi établies, il peut fixer la date à laquelle les certificats de francisation deviennent exigibles, déterminer les modalités de délivrance de ces certificats et statuer sur les obligations des entreprises qui les possèdent.

L'Office peut, de la même façon, adopter des critères permettant de reconnaître les entreprises comme appartenant aux catégories employant plus de cinquante personnes ou à celles employant plus de cent personnes et, aux fins du présent chapitre, définir l'expression "entreprise".

**Art. 143**

Lorsqu'il accorde un certificat de francisation, même à titre provisoire, l'Office peut exempter temporairement l'entreprise de l'application de toute disposition de la présente loi. Il en avise la Commission de surveillance de la langue française instituée par le titre III.

**Art. 144**

L'Office peut suspendre ou annuler le certificat de toute entreprise qui ne se conforme pas au programme de francisation qu'elle s'est engagée à réaliser ou qui ne respecte plus les obligations qui lui sont imposées par la présente loi et par les règlements.

**Art. 145**

Il y a appel d'une décision de l'Office de refuser, suspendre ou annuler un certificat de francisation.

L'appel est interjeté suivant l'article 79.

Dans son rapport annuel, l'Office signale les annulations de certificats qu'il a prononcées ainsi que les entreprises qui n'ont pas obtenu de certificat de francisation dans le délai prévu ou qui n'ont pas institué le comité de francisation prévu à l'article 136.


"Le mal français"?

*non!*

Le mal protestant.

Dans son ouvrage récent, **Le Mal français,** Alain Peyrefitte prétend que le catholicisme de la Contre-Réforme a endormi les nations catholiques, tandis que la Réforme suscitait l'essor des nations protestantes.

**Le R.F. Bruno Bonnet-Eymard,**

de la communauté monastique fondée par l'abbé Georges de Nantes, prononcera une

**conférence le vendredi 15 juillet, à 20 h.,**

à l'Université de Montréal (3200, rue Jean-Brillant, salle H-0245).

**Participation aux frais: $1. La Contre-Réforme catholique au Canada, 5227, rue Séville, Montréal-Nord.**



BNP CANADA INC.

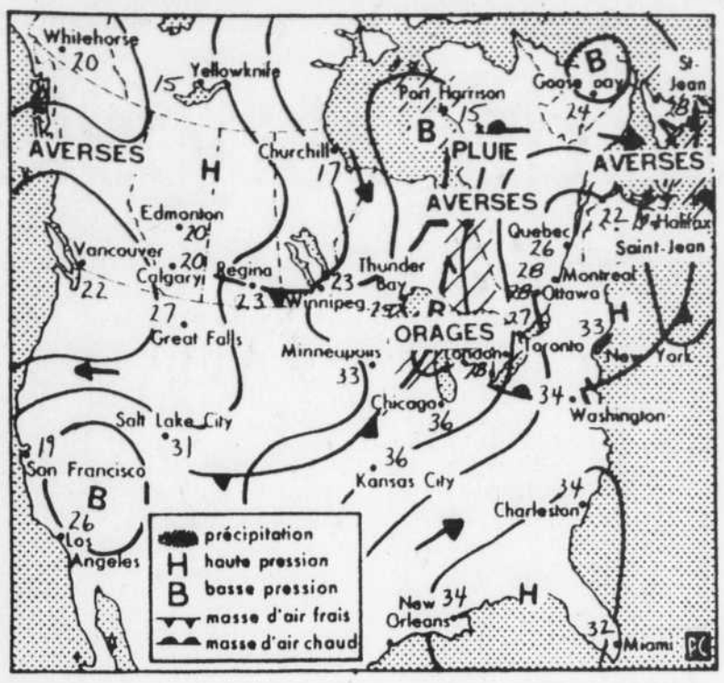
BNP Canada
Un réseau à travers le monde.

Filiale de la Banque Nationale de Paris, BNP Canada offre à ses clients des relations directes avec tous les autres membres de cet important groupe bancaire international: 60 pays répartis à travers les cinq continents sont à votre portée.

Consultez-nous à Montréal: C.P. 248, Tour de la Bourse, Place Victoria: (514) 866-8712
à Québec: 500 est, Grande Allée: (418) 647-3858
à Toronto: 145 ouest, rue King (416) 360-8040
à Vancouver: IBM Tower, 701 ouest, rue Georgia, bureau 1570 (604) 688-2212

BNP CANADA INC.

## la météo




Abitibi et Pontiac-Témiscamingue: ensoleillé. Maximum près de 25. Aperçu pour vendredi: nuageux, suivi d'averses.

Chibougamau et Haute-Mauricie: ensoleillé. Maximum près de 24. Aperçu pour vendredi: beau.

Outaouais, Montréal et Laurentides: ensoleillé. Maximum, près de 28. Aperçu pour vendredi: beau.

Cantons de l'est, Québec et Trois-Rivières: ensoleillé. Maximum près de 26. Aperçu pour vendredi: beau.

Lac Saint-Jean, Baie Comeau et Rimouski: nuageux avec éclaircies en après-midi. Maximum près de 23, sauf près de 26 pour la région du Lac St-Jean. Aperçu pour vendredi: ensoleillé.

Gaspésie et Sept-Iles: dégagement progressif. Maximum près de 22. Aperçu pour vendredi: beau.

## suites de la première page

## LES PRIX

subi une hausse au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique. La même tendance à la hausse a été notée pour le nettoyage à sec des vêtements, pour le transport par autobus interurbain et par train ainsi que pour les frais de stationnement des automobiles.

Statistique Canada calcule que le pouvoir d'achat d'un dollar de 1971 n'était plus que de 62 cents en juin.

Vu la hausse des prix de la nourriture, surtout depuis novembre 1976, à la suite d'une année d'accalmie relative, le gouvernement fédéral a déjà reconnu que son objectif de limiter l'inflation à 6% en 1977 ne serait pas atteint.

Le mois dernier, le gouvernement avait promis que les consommateurs auraient leur mot à dire sur les prix des produits de la ferme et de la pêche, mais devait ajouter que les producteurs méritaient aussi des prix justes.

Le programme de contrôles fédéraux, qui limite les hausses de salaire à 6% par année, n'a pas réussi à empêcher que le taux d'inflation dépasse ce rythme à chacun des mois de 1977.

Hier, ni le premier ministre ni le ministre des Finances ne se trouvaient aux Communes pour la période de questions. C'est le secrétaire parlementaire de M. Macdonald qui a du expliquer aux journalistes à sa sortie de la Chambre que le gouvernement, quand il parlait de programmes de création d'emplois, songeait plutôt à des programmes d'urgence. Si le secteur privé ne peut créer les emplois qu'on attend de lui, a précisé M. Robert Kaplan, le gouvernement fédéral devra intervenir et créer ces emplois.

Une étude interne du ministère de la main-d'oeuvre indique que le taux de chômage croîtra encore cet hiver, notamment dans la catégorie des 25 à 54 ans. Près de 6% des personnes dans cette catégorie d'âge étaient sans emploi en juin. Le taux de chômage pour les jeunes travailleurs était encore plus élevé.

## L'ARGENTINE

au régime corrompu de Mme Péron, il y avait un assassinat toutes les cinq heures, et pour les deux seules journées des 19 et 20 mars 1976, on avait dénombré 20 morts... La grande majorité des Argentins, horrifiés par ces règlements de compte d'un autre âge (?), attendaient des militaires qu'ils changent tout cela, et il n'en est rien...

Il y a un an pourtant, l'armée bénéficiait d'un préjugé favorable. Certes, ses représentants qui avaient défilé à la Casa Rosada de 1966 à 1973 — les généraux Ongania, Levingston et Lanusse — n'avaient pas laissé un souvenir impérissable. Seulement, il y a un an, l'unanimité s'était faite sur la nécessité de se débarasser de la clique d'Isabel Péron, et quand les militaires sont intervenus, ils ont été les bienvenus. Le régime est tombé tout seul, comme un fruit pourri, rongé de l'intérieur.

L'armée avait longtemps hésité avant de franchir le pas, peu enthousiasmée devant la perspective de récupérer ce cadeau empoisonné qu'est le pouvoir. La version d'une armée revenue au pouvoir presque contre son gré était crédible. D'autant que l'homme qu'elle décidait d'installer à la magistrature suprême avait une longue tradition "légaliste" derrière lui. N'est-ce pas le général Videla qui s'était rangé aux côtés de la présidente contre les aviateurs mutins, quelques mois auparavant?

Il ne semble pas avoir la vocation d'un dictateur, mais d'autres, dans son entourage, l'ont apparemment pour lui. Que donnait-on des autres membres de la Junte, le général Agosti, ou l'amiral Masera qui affirmait sans rire il y a quelques jours que "l'armée argentine luttait pour le respect des droits humains contre la subversion athée... qui prétend les nier"?

Pour n'avoir pu — ou su — mettre un terme à la répression, l'Argentine se voit clouée au pilori. A l'heure du "cartérisme" moralisateur, c'est pour bon nombre d'organisations internationales un mauvais point...

L'Argentine n'a-t-elle pas encore fini de "digérer" le péronisme?

Le "Lider" est mort et avec lui cette "doctrine" ambiguë, fascinante et populiste à la fois, et qu'il faut être Argentin probablement pour comprendre et expliquer.

De l'extrême droite à l'extrême gauche — et ce n'est pas le moindre des paradoxes — on s'en est réclamé. Alors, aujourd'hui, serait-on tenté de refaire du péronisme sans Peron? Les Argentins seraient déjà nostalgiques. Les militaires le savent qui cherchent une formule de rechange, une solution de secours, une porte de sortie.

## au fil des mots

# Lâche pas la patate !

**par Louis-Paul Béguin**

Les Acadiens, décidément, n'ont pas de chance. En Louisiane, leurs descendants, ceux qu'on appelle les Cajuns essayent de retrouver leur identité, donc leur langue française. Après tant d'années, la langue française de ces cousins de la Sagouine a plutôt pris un coup de vieux. Étant strictement une langue orale, comme tous les dialectes d'ailleurs, fragmentés et stériles, qui sont tenus en servitude par une langue plus forte et plus complète, le cajun ne se comprend pas bien. C'est normal.

Mais puisqu'on veut faire renaître le français, sa culture, inévitablement jumelle de la langue, pour en faire la langue des Louisianais, tout au moins avec l'anglais qu'il serait difficile d'écarter aux États-Unis, c'est le français d'aujourd'hui qu'il faut diffuser, et non le dialecte archaïque et anglicisé. Or, il semble qu'un professeur, M. James Faulk vient d'écrire un livre, un manuel d'enseignement de la langue cajun(e). Il a simplement aligné 3,000 entrées en cajun, mais en anglais phonétique. Ce qui permettrait aux anglophones de parler le cajun. L'utilité de cet effort me paraît bien mince. Enfin, continuons. "Par exemple, dit l'éminent professeur, vous lisez: *Key say saw*, et cela vaut dire Who is that? En français, on dit "Qui est-ce?", phrase que les Cajuns ne comprennent pas." Fin de l'exemple donné par Mr. Faulk. Alors, là, moi, je n'y suis plus. *Key say saw* est la manière phonétique (à l'anglaise) de prononcer *Qui c'est ça?*. Et *Qui c'est ça*, si ce n'est pas du français sorbonnard ou du montréalais universitaire, est tout de même du français, d'un niveau plus populaire, soit, mais tout de même, du français.

Heureusement, M. Ancelet, directeur du Centre des Acadiens à Lafayette (en Louisiane) a déclaré que le livre de M. Faulk ne servirait qu'à consolider le mythe que les Cajuns parlent une sorte de langue damnée et non pas le français, si dialectalisé soit-il. Tout ce que ce livre ferait, dit M. Ancelet, est d'isoler encore plus un peuple déjà très isolé. Je suis entièrement de l'avis de M. Ancelet. Et pour cause. A l'heure où le mot joual est plus exactement défini (et limité) dans le Petit Larousse (1978), par nos soins, après des années de lutte contre l'expansion du joual qui, à moyen terme, aurait sûrement été la cause de l'isolation du Québec, isolation devenue tragique réalité pour les Louisianais de race française, n'oublions pas les Acadiens qui réclament leur identité, donc leur langue.

Louisiane! Pays du bayou, pays de la chanson célèbre de Hank Williams, Jambalaya, dans laquelle on trouve quelques mots français d'ailleurs (ma chère amie-o...), Louisiane, m'entends-tu, malgré la distance? M'entends-tu qui te crie: Lâche pas la patate!

## LE SÉPARATISME

entreprises dont l'activité s'étend hors du Québec (art. 135).

M. Lévesque espère toujours que le gouvernement péquiste apportera des amendements nouveaux au cours de l'étude en deuxième lecture. Mais on sent que ce n'est pas la foi d'Abraham, père des croyants. "Nous avons nos doutes", dit le chef libéral, qui évoque les événements récents: les "finasseries" qui ont conduit l'Assemblée nationale à se retrouver avec deux chartes du français sur la table, la première n'ayant toujours pas été retirée techniquement.

On ne cachait pas, dans l'entourage des libéraux, avant que ne soit publié le nouveau projet de loi, que l'Opposition se fût faite un peu molle face à un projet de loi sérieusement amendé et, comme on dit, "substantiellement amélioré". Mais les événements des derniers jours paraissent avoir déterminé l'Opposition officielle à jouer un rôle plutôt féroce en l'occurrence.

Enfin, M. Lévesque voudrait que l'affirmation de la primauté du français ne se fasse pas aux dépens de l'égalité de toutes les personnes devant la loi. S'il importe, dit-il, de reconnaître clairement que l'anglais et le français ne sont pas deux langues "égales" au Québec, il ne faut pas moins reconnaître le statut juridique de l'anglais.

De son côté, l'Union nationale tiendra une réunion spéciale dimanche prochain dans la région de l'Estrie. Le caucus du parti y étudiera le contenu, le sens et la portée du nouveau projet de loi. La position de l'UN sera rendue publique dès le début de la semaine prochaine.

## JEAN-GUY CARDINAL

sion parlementaire.

Toujours selon M. Bédard, il ne s'est pas agi de saisie et on n'a pas non plus fait main basse sur ces documents puisque le plus normalement du monde, ce représentant du corps policier avait fait une demande au secrétariat des commissions parlementaires pour obtenir des documents.

Le fonctionnaire auquel le policier s'était adressé avait accueilli cette demande puisque lors des audiences d'une commission parlementaire en 1974 à l'occasion du projet de loi no 22 sur la langue, on aurait agi de même.

M. Bédard a assuré hier la chambre qu'il n'avait été informé que mardi par le biais de son secrétaire de presse de cette opération de la Sûreté du Québec. En aucun moment il n'a donné un ordre pour qu'elle ait lieu, et ne l'a pas non plus suggéré.

"Je dois dire que je ne cautionne en aucune façon cette manière d'agir parce que lorsque des citoyens sont appelés à déposer dans des commissions parlementaires, il est important qu'ils sachent qu'ils déposent effectivement devant l'Assemblée nationale et non devant un corps policier ou une force policière quelle qu'elle soit", a déclaré M. Bédard.

Il devait ajouter qu'il aura une discussion approfondie avec le directeur de la SQ à ce propos lorsque celui-ci sera de retour, étant absent pour une semaine. En ce qui le concerne, il assure que le corps policier qui est placé sous son autorité n'agira pas en dehors des directives émises par l'Assemblée nationale.

Dans un préambule, le ministre avait expliqué qu'il y a au sein de ce corps policier une direction des renseignements qui existe depuis fort longtemps et dont les principales fonctions sont la sécurité, la protection, la filture, le renseignement scientifique et criminel. Une de ses principales tâches, est d'analyser l'évolution des situations sociales en fonction de l'ordre, de la paix et de la sécurité publique.

"Tout ce travail se doit d'être fait en respectant totalement les libertés d'expression", a-t-il dit avant d'expliquer que l'analyse des renseignements s'est faite jusqu'à maintenant tout simplement par l'analyse de documents officiels, articles de presse ou encore de mémoires comme c'est le cas ici.

Outre la menace à la liberté d'expression, M. Bédard voit dans le cas présent un autre problème, soit que certains des mémoires ont été remis à la SQ avant même qu'ils ne soient rendus publics officiellement.

Notons que selon certaines informations, le travail que faisaient les policiers en était un d'analyse selon des catégories telles opinions d'extrême gauche, de centre ou de droite, et autres catégories du genre.

Alors que le député de Marguerite-Bourgeois, M. Fernand Lalonde, faisait un parallèle entre cette opération et l'ancien Centre d'analyse et de documentation (CAD) démentelé en principe il y a quelques mois par le nouveau gouvernement, le ministre de la Justice a assuré qu'il veillait à ce que en aucune façon il y ait un fichage de quelque manière que ce soit des citoyens ou encore des dossiers constitués sur les citoyens en raison de leurs idées.

Par contre, le ministre malgré un échange acerbe avec M. Lalonde n'a pas voulu indiquer quelles mesures précises il entendait prendre pour éviter la répétition d'une telle situation.

Outre les discussions qu'il entend avoir avec la direction de la SQ, il rencontrera également la présidence de l'Assemblée nationale.

La présidence de l'Assemblée nationale est en cause à plusieurs égards dans cette affaire. D'une part elle est responsable des fonctionnaires de l'Assemblée et par conséquent du fonctionnaire du secrétariat des commissions mis en cause. Elle est d'autre part responsable de la protection des droits et privilèges des membres de l'Assemblée nationale et aussi de leurs invités en commission parlementaire. Notons que cela pourrait aussi mettre en cause le respect de l'immunité parlementaire à certains égards puisque les témoins convoqués par une commission parlementaire jouissent aussi par extension de cette immunité parlementaire.

Mardi soir et hier en Chambre tant M. Cardinal que Mme Louise Cuerrier qui partage la vice-présidence avec M. Cardinal se sont dit inquiets par cette affaire. Hier Mme Cuerrier a assuré la Chambre que la lumière sera faite sur toute cette affaire.

Plus tard, M. Cardinal nous précisait qu'il avait entrepris dès hier matin une enquête maison sur les circonstances entourant l'intervention de la SQ. Il dit avoir déjà rencontré des fonctionnaires et des journalistes pour connaître les faits. Il adressera un rapport au président de l'Assemblée, Me Clément Richard, au retour de celui-ci de France. Pour l'instant il se borne à constater qu'il y a matière à inquiétude, sans plus préciser.

Il peut en arriver à diverses conclusions qui peuvent aller jusqu'à réprimander un ou des fonctionnaires mis en cause ou même prendre des sanctions à leur endroit. M. Cardinal note aussi que l'Assemblée nationale pourrait, instituer une enquête en vertu de son règlement. Elle pourrait alors faire comparaître une ou des personnes devant elle.

# Ultimatum à Pinel

Les 365 employés en grève de l'Institut Philippe-Pinel avaient jusqu'à 23 h hier pour se conformer à un ultimatum de la direction les enjoignant de reprendre le travail.

L'échec des derniers pourparlers entre le syndicat et la direction de l'institution avait éliminé tout espoir d'un règlement du conflit par des négociations. La direction se proposait d'instituer des poursuites judidiaires contre le syndicat, affilié à la Confédération des syndicats nationaux, puisque la grève demeurait illégale et sa prolongation constituait un outrage au tribunal. En fin de semaine dernière, la direction avait obtenu une injonction à cet effet.

À la suite d'un début d'émeute, le syndicat avait accepté de laisser pénétrer les cadres de l'institution à la condition qu'ils n'en sortent plus et de laisser les fournisseurs approvisionner les 235 patients. Hier, la direction a demandé l'intervention de la police afin d'empêcher les piqueteurs de nuire au passage des fournisseurs.

Le Dr Lionel Béliveau, directeur général de l'Institut, affirmait être prêt à soutenir un siège de plusieurs jours à aucune reprise de négociations ne devant avoir lieu avant un retour au travail.

Les syndiqués exigent l'affectation d'une quatrième personne par groupe de 21 patients, en guise de mesure de sécurité. Cette proposition exigerait l'embauche de 44 personnes supplémentaires. La direction, désirant demeurer dans le cadre de son budget global, proposait d'engager une vingtaine de personnes supplémentaires et de reconstituer les groupes de patients afin que les plus dangereux soient continuellement sous la surveillance de quatre par personnes. En outre, la direction proposait de construire une clôture et des guérites de surveillance (sans garde armé) à l'extérieur de l'institution.

Le Dr Béliveau affirmait que la direction procéderait en ce sens de toutes façons, quelle que soit la conclusion du conflit de travail puisqu'il s'agit d'une décision de la direction et non d'un amendement à une convention collective.

Depuis la semaine dernière, une cinquantaine de cadres assurent le fonctionnement de l'établissement. Aucun nouvel incident n'a marqué la vie des patients depuis le début d'émeute de vendredi dernier.

Toutefois, le comité des bénéficiaires faisait diffuser mardi un communiqué dans lequel il exprimait son inquiétude et demandait au personnel de songer d'abord à la sécurité des patients.

## LE DUPLESSISME

fut évité, mais a repris sous une autre forme lorsque mardi après-midi M. Burns voulut présenter une motion pour officiellement mettre fin aux travaux de la commission parlementaire. Ce qui devait être une simple formalité devint une vive protestation de l'Opposition officielle et de l'Union nationale qui crièrent au court-circuitage des règles de procédure usuelles de l'Assemblée nationale et au coup de théâtre. La motion de M. Burns fut prise en délibéré par la présidence, mais le débat reprit lorsque M. Laurin déposa le nouveau projet de loi no 101.

Les députés d'opposition dans leur ensemble protestèrent mardi et encore hier contre ce qu'ils appelent l'imbroglio dans lequel on place l'Assemblée nationale en lui soumettant deux projets de loi sur le même sujet.

Hier M. Lavoie a fait valoir que le leader parlementaire du gouvernement aurait pu éviter toute cette situation en laissant les travaux de la commission suivre leurs cours normal. Pour lui, tout cela est de la finasserie pour éviter au gouvernement de se mouiller en présentant une motion de fin de session toujours un peu odieuse, bref de suspendre les règles de procédure sans les suspendre.

De son côté, M. Gérard-D. Lévesque devait ajouter qu'il voyait, lui et ses collègues, dans ce procédé choisi par le gouvernement "des signes avant-coureurs d'un gouvernement qui se fait de plus en plus autoritaire et totalitaire". Faisant allusion directement au duplessisme il a souligné qu'en 1956, année où il a été élu pour la première fois, il y avait un gouvernement qui "sous le couvert du nationalisme, sous le couvert de l'autonomie se permettait des choses qui étaient réellement incroyables en démocratie". Selon lui, nous avons présentement "tous les signes avant-coureurs, si ce n'est pas corrigé, d'un gouvernement qui veut se foutre royalement des libertés et en même temps de la stricte procédure parlementaire".

M. Lavoie devait ajouter de son côté que la présence mardi de M. Burns dans le bureau de la vice-présidente de l'Assemblée nationale, Mme Cuerrier, au moment où elle avait suspendu les travaux de la Chambre pour prendre en délibéré une motion lui rappelait certains moments de cette même époque où le gouvernement téléguidait la présidence de l'Assemblée.

On peut présumer que la discussion de la motion des libéraux mobilisera les travaux de l'Assemblée nationale pendant au moins deux jours sinon trois, ce qui retardera d'autant le début des débats en deuxième lecture du projet de loi no 101. Il faut souligner aussi que demain l'Assemblée sera obligée de se consacrer à un autre débat du même genre alors que sera discutée une motion de censure du chef de l'Union nationale, M. Rodrigue Biron, qui par là veut condamner l'inaction du gouvernement en matière économique.

## EAST ANGUS

en fit une à Temiscaming justement.

Un des cadres supérieurs de l'usine, actionnaire de la nouvelle entreprise, prétend même qu'un groupe d'employés serait prêt à investir dans l'affaire, comme à Tembec encore.

Reste toutefois que le problème majeur de Domtar à East Angus en était les relations de travail. On n'a pas tellement apprécié dans la région que, comme par hasard, M. Walter Lawson ait rencontré les contremaîtres 36 heures avant l'élection de l'exécutif du syndicat. Au sortir de leur réunion avec la direction de la compagnie, les cadres ont demandé au comité d'East Angus d'assurer la publicité de la proposition de Domtar.

Le président du comité déclarait hier soir au DEVOIR qu'il était impossible d'appuyer une telle proposition. "J'aurais eu l'impression de participer à une injustice sociale," confie M. Turcotte. Domtar en effet demande aux employés de geler leurs salaires, de consentir au licenciement d'une bonne centaine d'ouvriers et de cadres, mais en retour ne promet absolument rien. La survie de l'entreprise ne dépendra que des conditions économiques générales et, de toute manière, ne saurait représenter un engagement de Domtar à long terme envers East Angus.

Pour le vice-président aux ressources humaines de Domtar, c'est quand même "un premier pas". Selon lui en effet, "si le syndicat se met à table, Domtar se trouvera placé dans une situation telle qu'elle ne pourra pas refuser d'opérer l'usine d'East Angus".

Domtar a de toute manière intérêt à gagner du temps et à ne pas fermer l'usine tant qu'elle a un faible espoir de la vendre à quelqu'un. En effet, une usine fermée ne vaut pratiquement rien. En opération, sa valeur est d'autant plus grande qu'elle a son propre réseau de fournisseurs et de clients. C'est probablement ce qui explique que la haute direction de Domtar, qui répétait à qui voulait l'entendre depuis plusieurs semaines qu'elle n'était pas intéressée à continuer d'exploiter East Angus, aujourd'hui se montre moins catégorique.

Le comité "ad hoc" des notables d'East Angus se refuse toutefois à faire un marché de dupes. Le président, Me Claude Turcotte, affirme que "son mandat n'a de sens que dans la mesure où on travaille à une solution à long terme". Autrement dit, le comité serait peu enclin à collaborer à une solution de compromis qui n'apporterait qu'un sursis de quelques années. M. Turcotte doute également que les employés, même avec ce nouvel exécutif, soient prêts à faire un tel marché avec Domtar.

Pour l'heure, ce comité se prépare à rencontrer le président de Domtar, M. Alex Hamilton, le 10 Juillet. Les gens d'East Angus pensent que M. Hamilton est très chatouilleux sur la question de l'image de son entreprise. Il est probable qu'ils tenteront de jouer cette corde sensible auprès du pdg de Domtar. En attendant, ils trouvent que le capitalisme dont ils sont témoins à East Angus est de plus en plus "sauvage", et le syndicalisme "démesuré"!.

Les dirigeants de Domtar semblent se frotter les mains et disent déjà que "la balle est maintenant dans la cour du syndicat". Mais le nouvel exécutif, sept nouveaux membres sur 10, semble manifestement dépassé par la situation. À moins de trois mois de la fermeture de leur usine, 1,570 personnes, assistent, impuissantes, à une sorte de jeu du chat et de la souris. Ils ont 42 ans en moyenne et c'est peut-être le sort de leur dernier emploi qui se joue...

## BLOC-NOTES

**Suite de la page 4**

Prenant la chose à la blague, le premier ministre du Québec n'en a pas moins souligné cet exemple "d'association économique" avec une autre province, sans trop insister toutefois, puisque le rapprochement avec Terre-Neuve illustre tout autant la possibilité d'être créateur à l'intérieur du régime canadien.

En tout cas, cette coopération s'inscrit dans une vocation régionale dont le Québec n'a guère été conscient à ce jour et qui est pourtant dictée par la géographie; le Québec est aussi une province de l'Atlantique, et il le deviendra de plus en plus avec le développement des ressources de la mer et du plateau continental.

D'aucuns prétendent que le Québec a un penchant naturel vers les États américains voisins et que ses liens avec les provinces canadiennes de l'Ouest et du Pacifique sont "artificiels". Les provinces "maritimes", en tout cas, lui sont aussi proches que les États de la Nouvelle-Angleterre.

Le Québec s'est donné un ministère des Affaires étrangères, pardon, des affaires intergouvernementales, qui est tout tourné vers Ottawa et Toronto. Un ministère tourné vers les provinces côtières serait aussi important, et finalement, peut-être plus productif que notre chancellerie constitutionnelle...

## 14 juillet

**par la PC et l'AP**

Le peuple de Paris prenait la Bastille il y a 188 ans aujourd'hui, le 14 juillet 1789. La forteresse, où furent incarcérés de nombreux ennemis du régime, était devenue un symbole de l'absolutisme royal. Au moment de l'assaut, qui marquait le début de la Révolution française, la Bastille ne renfermait que sept prisonniers de droit commun. Les révolutionnaires cherchaient surtout à se procurer des munitions. L'événement a été choisi en 1880 comme fête nationale de la France.

1971 — En Jordanie, les forces gouvernementales tentent d'écraser les unités de fedayine palestiniens installées dans le pays.

1965 — Un projet de loi abolissant la peine de mort pour les homicides est adopté par 200 voix contre 98 aux Communes de Londres.

1960 — Le gouvernement de Léopoldville rompt ses relations avec la Belgique.

1958 — Coup d'État en Irak: le roi Fayçal et son héritier, Nouri el-Said, sont assassinés; le roi Hussein prend le pouvoir en tant que chef de la fédération arabe.

1941 — Poursuivant leur invasion de la Russie, les Allemands traversent le Dniepr.

1933 — Tous les partis politiques allemands, à l'exception du parti nazi, sont interdits.

1886 — Signature d'un nouveau traité d'extradition entre les États-Unis et la Grande-Bretagne.

1838 — Allan Napier MacNab, homme politique du Haut-Canada, est fait chevalier pour le rôle qu'il a joué dans la répression de la rébellion de 1837.

1823 — La Suisse refuse d'accorder l'asile aux réfugiés étrangers.

1790 — Louis XVI accepte la constitution révolutionnaire.

1649 — Réunion du premier conseil de Halifax.

1644 — La reine Henriette, épouse du roi Charles 1er d'Angleterre, se réfugie en France.

1544 — Henri VIII traverse la Manche et rejoint à Calais l'empereur Charles-Quint pour entreprendre une campagne contre François 1er, en Picardie.

1536 — La France signe le traité de Lyon avec le Portugal en vue d'attaquer l'Espagne.

Ils sont nés un 14 juillet: Jules Mazarin, cardinal et homme d'État français (1602-1661); Pasquier Quesnel, théologien français (1634-1719); Gerald Ford, ancien président américain (1913-).

# Blocus des grévistes à une clinique de la Croix-Rouge

Une clinique de sang qui devait regarnir la banque de sang de la Croix-Rouge n'a pas eu lieu hier comme prévu, le personnel de la Croix-Rouge en grève ayant décidé de ne pas laisser entrer les personnes qui auraient pu prélever du sang aux donneurs.

Pourtant, la veille, ces grévistes avaient assuré la Croix-Rouge de leur collaboration et promis qu'ils respecteraient l'injonction leur interdisant d'empêcher la libre circulation dans les locaux de la Croix-Rouge.

Depuis une semaine, les grévistes interdisent l'entrée de ces locaux, ce qui a eu pour effet de mettre fin aux collectes de sang qui se faisaient à un rythme ralenti, mais régulier, depuis le début de la grève, le 24 mai.

Les négociations avec les grévistes, membres du Syndicat canadien de la fonction publique, ne reprendront que lorsque les grévistes auront décidé de respecter l'injonction émise contre eux au début de juin, a signalé la Croix-Rouge dans un communiqué.

Les hôpitaux de Montréal font entretemps appel aux donneurs qui devront se rendre dans les centres hospitaliers pour donner de leur sang.

# Retard dans la facturation de la taxte d'eau en banlieue

Montréal ne pourra pas déposer demain, comme prévu, les rôles de valeur locative pour la facturation de la taxe d'eau aux citoyens d'Outremont, de Westmount, de Côte-Saint-Luc et de Saint-Pierre. En conséquence, les administrateurs de la métropole viennent d'approuver une ordonnance qui a pour effet de retarder cette échéance au 26 août.

Un règlement obligeait Montréal à tenir prêtes dès le 15 juillet les listes des propriétés et de leur valeur locative dans ces quatre villes desservies en eau potable par les usines de Montréal.

La facturation sera donc retardée, de même que la date où serait exigible le montant de cette taxe: le 1er octobre 1977.

Dans le passé, Montréal avait eu maille à partir avec certaines banlieues qui estimaient trop élevée la note pour le service d'eau. Le litige vient à peine de faire l'objet d'un règlement.

Le présent contretemps n'a pas fait l'objet d'explications plus détaillées de la part du chef du contentieux montréalais mais les contribuables de banlieue se résigneront sans doute à reporter de plus d'un mois le paiement d'un service assumé par Montréal.

## DÉCÈS

Notez s.v.p. que les avis de décès doivent nous parvenir avant 4:30 p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

**BEMEUR, Antonia.** — À St-Lambert, le 13 juillet 1977 à l'âge de 81 ans, est décédée Mme Adrien Bemeur née Antonia Loiseau, elle laisse dans le deuil ses deux filles, Jeannette et Denise (Mme Olier Percival). Les funérailles auront lieu le 16 juillet. Le convoi funèbre partira du Salon Urgel Bourgie Ltée. No 63 rue Lorne, St-Lambert, pour se rendre à l'église paroissiale St-Lambert où le service sera célébré à 10 heures. Et de là au cimetière Boucherville lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. À la demande de la famille, salon fermé de 5 h à 7 h.

# Carter et Schmidt taisent leur différend

WASHINGTON (d'après Reuter et AFP) — Le chancelier Helmut Schmidt a déclaré hier à Washington, que les États-Unis pouvaient compter sur la RFA pour remplir pleinement son rôle au sein de l'OTAN et oeuvrer en faveur de la paix et de la détente partout dans le monde.

Au cours d'une cérémonie organisée sur la pelouse de la Maison Blanche, le chef du gouvernement de Bonn a ajouté que l'amitié germano-américaine "n'a jamais été aussi forte qu'aujourd'hui".

En accueillant son hôte, le président Jimmy Carter avait, de son côté, déclaré: ...aucune divergence ne nous sépare".

Les deux hommes d'État ont toutefois passé sous silence, dans leurs déclarations, les différences d'appréciation existant entre Bonn et Washington et qui domineront vraisemblablement les entretiens qu'ils auront pendant deux jours dans la capitale fédérale.

On s'attend en effet à ce que le chef de l'exécutif américain invite M. Schmidt à prendre des mesures plus vigoureuses de relance de l'économie allemande. Ce dernier expliquera en retour à M. Carter que sa politique de soutien actif aux dissidents soviétiques risque de nuire à la détente Est-Ouest.

MM. Carter et Schmidt vont aussi évoquer, à nouveau, les frictions qui ont fait suite au refus de l'Allemagne d'annuler la vente au Brésil de technologie nucléaire couvrant le cycle complet des combustibles. Sans remettre en cause ce contrat, le gouvernement ouest-allemand a ensuite annoncé qu'il mettait fin, jusqu'à nouvel ordre, à ses exportations d'installations nucléaires. Cette initiative a été aussitôt saluée par M. Carter comme "un pas dans la bonne direction".

On souligne à la Maison-Blanche que les dissensions qui sont apparues entre MM. Carter et Schmidt sont simplement d'ordre tactique et non pas philosophique. Il n'empêche que le récent accord franco-allemand portant sur le développement en commun par ces deux pays de la technologie des surrégénérateurs va à l'encontre des principes édictés en avril dernier par le président américain pour limiter l'utilisation du plutonium, et donc les risques de prolifération nucléaire.

On espère enfin à la Maison-Blanche qu'à l'occasion de ce nouveau contact direct, MM. Carter et Schmidt vont pouvoir surmonter une certaine méfiance, due à leurs personnalités, qui semble s'être instaurée entre eux. On rappelle volontiers à Washington que le chancelier ouest-allemand avait publiquement pris parti pour M. Gerald Ford lors de la campagne électorale américaine, à l'automne dernier.

# L'OLP envisage la création d'un gouvernement palestinien en exil

BEYROUTH (AFP) — Pour la première fois en douze ans d'existence, la résistance palestinienne envisage sérieusement de former un gouvernement palestinien en exil, apprend-on de source palestinienne.

Les responsables de l'organisation de libération de la Palestine (OLP) s'étaient jusqu'à présent refusés à créer un tel gouvernement estimant qu'il risquait de remettre en cause la représentativité de l'OLP, universellement reconnue, dans le monde arabe notamment, comme l'unique représentant du peuple palestinien.

Deux faits principaux incitent aujourd'hui les responsables de l'OLP à "franchir le pas". Premièrement, la tutelle que certains pays arabes directement concernés, tels que l'Egypte, la Jordanie, l'Arabie séoudite et la Syrie, voudraient imposer à l'organisation. M. Yasser Abed Rabbo, chef du département de l'information de l'OLP, a vigoureusement réagi mardi aux déclarations conjointes égypto-jordaniennes affirmant que "les liens organiques entre les Palestiniens et la Jordanie devraient être définis avant la conférence de Genève". Pour les Palestiniens, il ne fait aucun doute qu'une telle prise de position équivaut à dénier à l'OLP le droit de participer à titre indépendant à la négociation. Deuxièmement, il convient donc de créer désormais un organisme plus politique et plus représentatif de la notion d'État dans un cadre territorial, que ne l'est aujourd'hui l'OLP qui est en quelque sorte un front national de libération.

Si l'OLP a différé aussi longtemps l'adoption d'une telle décision, c'est parce que la création d'un gouvernement en exil pose de sérieux problèmes.

Elle met en cause avant tout l'existence même de l'OLP, de ses structures, de ses cadres et de sa représentativité à travers le monde. Au sein de l'organisation même, les opposants à cette mesure accusent ses promoteurs de vouloir renoncer à la charte de l'OLP, qui stipule notamment le refus de reconnaître Israël.

La composition de ce gouvernement en exil ne va pas manquer d'autre part de susciter d'âpres luttes pour le pouvoir, au moment où, plus que jamais la cohésion de l'OLP est un élément vital de sa survie.

Le gouvernement sera-t-il constitué par les chefs historiques de la résistance, c'est-à-dire ceux-là mêmes qui sont aujourd'hui à la tête de l'organisation, ou bien devra-t-il être fait appel à d'autres responsables plus "modérés"? Mais surtout la lutte ne sera pas circonscrite à la seule OLP, estiment les mêmes sources palestiniennes, qui prévoient que "chaque gouvernement arabe tentera d'imposer ses propres favoris à l'occasion de la réorganisation".

Par ailleurs, le président égyptien Anouar Sadate et le président du comité exécutif de l'OLP, M. Yasser Arafat ont examiné hier le problème palestinien et les contacts en cours, concernant cette question, sur le plan arabe et international, indiquait-on hier soir de source palestinienne au Caire.

Le président Sadate et M. Arafat, ajoute-t-on de même source, ont décidé d'autre part de maintenir, entre l'Egypte et l'Organisation de libération de la Palestine, les consultations concernant les différents développements de la situation dans la région.

L'entretien a été amical et positif, souligne-t-on de même source. A cette rencontre ont assisté, du côté égyptien, M. Hosni Moubarak, vice-président de la république et, du côté palestinien, M. Abou Mazen, membre du comité central du mouvement Fatah.

# Begin emportera un plan de paix détaillé et assez souple

JERUSALEM (AFP) — Le premier ministre israélien, M. Menahem Begin, emporte à Washington un document intitulé les "Grandes lignes d'un plan de paix au Proche-Orient", a indiqué hier soir le commentateur politique de la radio d'État israélienne.

Ce plan ne comprend pas de cartes, mais pourrait surprendre le président des États-Unis, Jimmy Carter, a noté le commentateur citant une personnalité proche du premier ministre, par les vastes possibilités qu'il ouvre aux négociations. Il semble que la diplomatie américaine, tout en n'étant pas encore informée des détails de ce plan, estime la position de M. Begin suffisamment souple, puisque le secrétaire d'État américain, M. Cyrus Vance arrivera en Israël dès le 28 juillet, trois jours après le retour de M. Begin pour aborder la phase concrète des conversations Israélo-américaines. Cette date, annoncée hier de bonne source à Jérusalem, est plus proche que celle dont il était question précédemment (la première semaine d'août).

Le document, précise-t-on toujours de même source, souligne la nécessité d'un traité de paix, conclu par des négociations directes à Genève ou ailleurs, et engagées sans conditions préalables. Au cours de ces négociations, tous les problèmes pourront être soulevés par toutes les parties, y compris Jérusalem et la Cisjordanie.

Le document analyse longuement la signification de la résolution 242, et souligne qu'elle n'oblige Israël, ni à une évacuation totale, ni même à des rectifications de frontières qui ne seraient que mineures.

Il établit aussi une nette distinction entre la situation sur les fronts égyptien et syrien — où existaient des frontières internationalement reconnues — et avec la Jordanie, où il n'y avait que des lignes d'armistice sans valeur juridique.

En ce qui concerne la Cisjordanie, tout laisse croire, selon le commentateur de la radio, que la solution proposée est d'ordre fonctionnel, c'est-à-dire que les fonctions seraient réparties entre la Jordanie, Israël, et une administration semi-autonome de ce territoire.

Aucun autre détail, plus précis et de source autorisée, n'a percé sur ce plan, M. Begin ayant souligné hier qu'il tenait à en réserver la primeur au président Carter. Mais il a en même temps réaffirmé qu'il attachait une grande importance à son entrevue avec le président américain, tout en notant qu'elle n'aurait pas un caractère décisif, "car le sort du peuple juif ne dépend pas de cette rencontre", a-t-il déclaré.

# Les candidats de Suarez sont élus à la tête du Congrès et du Sénat

MADRID (d'après AFP et Reuter) — Les deux candidats présentés par l'Union du centre démocratique de M. Adolfo Suarez, président du gouvernement, ont été élus hier présidents du Congrès des députés et du Sénat des nouvelles Cortès espagnoles issues des élections du quinze juin. Le vote au Congrès des députés a mis en valeur l'opposition qui se fait déjà jour entre députés socialistes et communistes.

M. Fernando Alvarez de Miranda, avocat de 53 ans, a été élu au deuxième tour président du Congrès par 169 voix contre 139 au candidat socialiste, M. Luis Gomez Llorente. Il y a eu 41 bulletins blancs et 349 votants sur 350 députés.

La décision commune des députés communistes et de ceux de l'Alliance populaire de M. Manuel Fraga Iribarne de déposer des bulletins blancs au deuxième tour a rendu inévitable l'élection du candidat de la majorité et la défaite du candidat de la gauche. Le refus des communistes, alliés pour l'occasion à la droite de ne pas se prononcer en faveur du candidat de la gauche restant en lice au deuxième tour a été sévèrement jugé par les dirigeants socialistes.

"Il nous ont déclaré la guerre", devait dire un député du PSOE de M. Felipe Gonzalez, après que M. Enrique Mugica ait en vain tenté de convaincre M. Santiago Carrillo, de faire voter son groupe pour M. Llorente. Une décision des 19 députés communistes de voter pour celui-ci n'aurait pas assuré son élection mais l'aurait rendue possible avec un rapport de quatre voix supplémentaires des groupes régionaux par exemple.

Au premier tour, où la majorité absolue de 175 voix était requise, il y avait trois candidats. M. Alvarez de Miranda a recueilli le même nombre de voix, 169, quatre de plus que le nombre des députés du centre, M. Llorente a reçu 137 votes soit l'essentiel des voix des 118 députés socialistes (PSOE), plus les voix de groupes régionaux. Le candidat communiste, M. Fernando Ignacio Gallego, a recueilli 26 voix, c'est-à-dire celles des 19 députés du groupe plus celles de socialistes du parti de M. Enrique Tierco Galvan et peut-être même du PSOE. Certains pensent que la discipline de vote n'a pas été absolue chez les socialistes de M. Felipe Gonzalez où existent, dit-on, des petits groupes de dissidents.

Au Sénat, l'élection du candidat du centre, le professeur de philologie latine, M. Antonio Fontant, célibataire de 54 ans, a été assurée dès le premier tour à la majorité absolue des 248 sénateurs. La présence de 41 sénateurs nommés par le roi donne au groupe du centre la majorité absolue dans cette assemblée.

Cette session préparatoire des Cortès, précède l'inauguration officielle de la session parlementaire, qui aura lieu le 22 juillet et sera présidée par le roi Juan Carlos.

Le premier Parlement espagnol démocratiquement élu depuis la guerre civile devra s'attaquer en priorité à la rédaction de la nouvelle constitution ainsi qu'à la solution des problèmes économiques et aux conséquences de la dévaluation de vingt pour cent de la peseta mardi.

Alors que le peuple espagnol étudie l'impact, au niveau de la vie quotidienne, de la dévaluation de sa monnaie, que les journaux mettent l'accent sur le renchérissement des importations, en particulier le pétrole, la peseta s'est raffermie sur les marchés des changes par rapport aux principales devises occidentales.

Après avoir été reçu mardi soir par M. Adolfo Suarez, M. Santiago Carrillo, secrétaire général du parti communiste espagnol, a déclaré qu'il soutenait les mesures économiques prises par le gouvernement, tout en les jugeant incomplètes.

De son côté, M. Felipe Gonzalez, leader du parti socialiste ouvrier (PSDE) estime que le Parlement doit s'attaquer en priorité à la révision de la constitution.

# Genève: vers la fin des essais atomiques ?

GENÈVE (AFP) — Diplomates américains, soviétiques et britanniques ont commencé hier à discuter à Genève de la possibilité d'interdire complètement les essais d'armes atomiques.

Les trois pays se sont déjà interdit en 1963 de pratiquer de tels essais dans l'atmosphère, sous la mer et dans l'espace, tout en les tolérant sous la terre. De plus, l'URSS et les États-Unis s'étaient entendus en 1974 pour limiter à 150 kilotonnes (sept fois Hiroshima) la puissance des essais militaires souterrains. La Chine et la France ont toujours rejeté ces limitations.

Les délégations sont conduites par MM. Paul Warnke, directeur de l'Agence américaine pour le désarmement (ACDA), le dr Igor Morikhov, premier vice-président du conseil d'État soviétique pour l'utilisation de l'énergie atomique et Percy Cradock, ambassadeur britannique auprès de l'Allemagne de l'Est.

Avant l'ouverture de la conférence, qui se déroule à huis clos et dont on ignore combien de temps elle durera, M. Warnke a déclaré à la presse que cette question occupait "la plus haute place dans les priorités du président Carter".

Il a insisté sur le fait que les deux "super-grands" ont, en matière d'armements atomiques une avance telle qu'ils ne peuvent pas redouter de menace réelle dans un avenir prévisible". Enfin, il a confirmé que les États-Unis souhaitent une interdiction de toutes les explosions atomiques.

# Les AWACS basés près de Cologne ?

BRUXELLES (AFP) — Les "radars volants" AWACS (Airborne Warning And Control System) qui doivent constituer un réseau d'alerte et de commandement aérien de l'OTAN aux frontières du Pacte de Varsovie, pourraient être basés principalement dans la région de Cologne (RFA), a-t-on appris hier de bonne source à Bruxelles.

Depuis que la Grande-Bretagne a préféré s'équiper de onze avions Nimrod entièrement britanniques plutôt que d'acheter les AWACS de Boeing, il n'était plus possible, poursuit-on, d'envisager l'installation de la base principale dans ce pays.

Le territoire français aurait parfaitement convenu aux stratèges militaires mais il a été exclu pour des raisons politiques, ajoute-t-on de même source. Les experts de l'OTAN ont donc proposé le sud de la RFA, et plus vraisemblablement la région de Cologne. Cette base offrira du travail à trois cents personnes pendant vingt ans. La proximité du commandement aérien de l'OTAN pour l'Europe (CENTAG — Central Air Group) à Ramstein, près de Kaiserslautern (Palatinat), a certainement joué dans ces propositions.

Trois bases opérationnelles, d'importance secondaire, sont également prévues "à l'avant": en Norvège, Italie et surtout en Turquie.

Les experts de l'OTAN, a-t-on également appris de bonne source, ont fondé leurs propositions sur l'achat de dix-huit Boeing, contre vingt-sept avant la décision britannique de faire cavalier seul, pour un coût total de 1,7 milliard de dollars. Chaque appareil, tout équipé, reviendrait à 45 millions de dollars. Le supplément représente le coût des aménagements des stations de radar au sol, les frais d'entraînement des équipages et le prix de certaines pièces de rechange.

On ignore quelle sera la répartition de la charge financière entre les pays de l'OTAN, mais les calculs incluent toujours une "participation active" de la France, qui n'accepte qu'un "abonnement" aux renseignements fournis par les radars. Selon certaines rumeurs, la France envisagerait en outre l'achat de quatre AWACS Boeing pour ses propres besoins.

# Mitterrand lance sa campagne et la majorité va se concerter

PARIS (Reuter) — En tenant une conférence de presse mardi, M. François Mitterrand, premier secrétaire du parti socialiste, a voulu à la fois répliquer au discours que le président Giscard d'Estaing avait prononcé vendredi à Carpentras et donner le signal de l'ouverture de la campagne électorale pour le parti socialiste.

Le député de la Nièvre a affirmé en effet que le chef de l'État s'était comporté dans sa dernière allocution "non comme le président de la république mais comme le président de la droite". Il a reproché à M. Giscard d'Estaing "de se réclamer de la dignité de président de la République pour ouvrir les hostilités contre plus de la moitié des français" et il a affirmé qu'on ne peut pas être "à la fois arbitre et capitaine d'une équipe" au cours d'un match.

Pour la première fois, M. Mitterrand a annoncé qu'en cas de victoire de la gauche aux élections de mars 1978, le gouvernement qui serait issu de la nouvelle majorité proposerait "au cours de la première session de la nouvelle législature", c'est-à-dire avant juillet 1978, une révision de la constitution.

Celle-ci serait faite selon les procédures normales, c'est-à-dire par la voie parlementaire, puis par le référendum, elle aurait pour objet de mettre en oeuvre les propositions de réforme des institutions contenues dans le programme commun de la gauche depuis 1972.

Ces réformes consistent à retirer au président de la république l'usage de l'article 16, qui lui accorde des pouvoirs spéciaux en cas de crise, et dont le général de Gaulle n'a usé qu'une fois pendant la guerre d'Algérie en 1960.

Le programme commun demande également la suppression du "domaine réservé" du chef de l'État et l'accroissement des pouvoirs du gouvernement ainsi que, dans une certaine mesure, de ceux du Parlement. Enfin, la gauche souhaite l'instauration du scrutin proportionnel à la place du scrutin majoritaire actuel.

Jusqu'à présent les responsables de la gauche avaient indiqué qu'aussitôt arrivés au pouvoir ils se consacreraient à la politique économique et à l'accroissement de la décentralisation administrative, mais ils n'avaient pas évoqué parmi les tâches urgentes la révision constitutionnelle. Il était plus important pour eux de procéder d'abord aux nationalisations des secteurs économiques prévues par le programme commun.

Dans sa conférence de presse, M. Mitterrand a porté de vives attaques contre le premier ministre Barre accusé de laisser les entreprises industrielles pratiquer la fraude fiscale et il a affirmé que le "grand patronat" avait décidé de consacrer une somme d'un milliard de francs à "des campagnes massives de propagande et de publicité contre la gauche et son programme commun". Il l'a accusé de vouloir ainsi "acheter les consciences."

Le premier secrétaire du parti socialiste a énuméré différentes actions, notamment auprès de la télévision et de la radio nationale, qui, selon lui, prouveraient l'intervention du patronat.

Le conseil national du patronat français a réagi à ces imputations en déclarant seulement dans un communiqué que "ces assertions sont dépourvues de tout fondement et sont inacceptables", ajoutant "il y a des limites à ne pas dépasser dans la polémique politique".

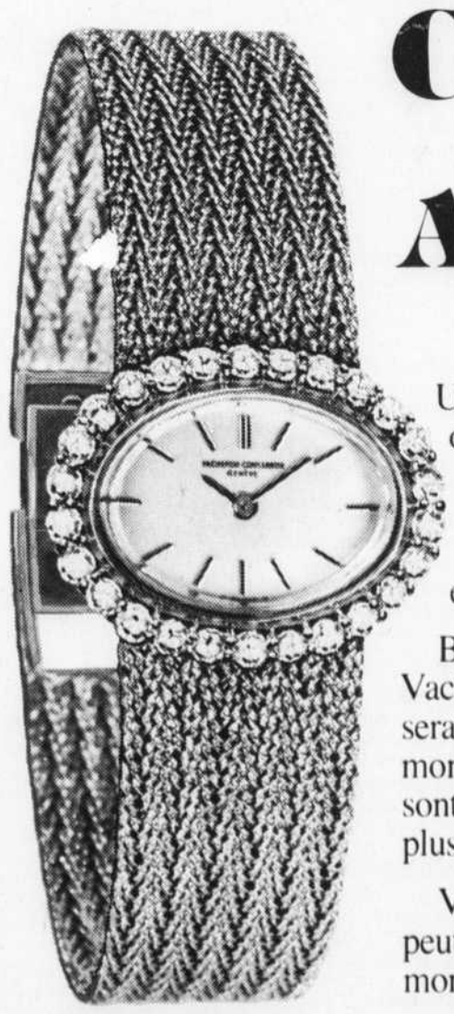
Parallèlement à ces déclarations, la campagne électorale se prépare effectivement et tandis que les partis de gauche poursuivent les réunions pour l'actualisation du programme commun, les formations de la majorité vont entamer leur concertation.

Mardi 19 juillet, une première réunion se tiendra au siège du Mouvement centriste entre MM. Jacques Chirac, président du RPR, Jean Lecanuet, président du centre des démocrates sociaux, Jean-Pierre Soisson, président du parti républicain et Bertrand Motte, président du centre national des indépendants.

Au cours de cette réunion, M. Chirac compte proposer à ses partenaires un "pacte majoritaire" aux termes duquel chacun des candidats, dans des élections primaires, s'engagerait à se désister pour le second tour en faveur de la personnalité de la majorité la mieux placée au premier.

Le président du RPR qui ne souhaite pas que le premier ministre rende des arbitrages électoraux et accorde son investiture, préfère en effet que des élections primaires se déroulent dans d'assez nombreuses circonscriptions.

Il refuse aussi tout programme commun de la majorité, estimant plus profitable que chaque formation présente ses propres candidats pour défendre ses options particulières dans le cadre d'un soutien général aux institutions de la cinquième république et au président de la république.

Montres Vacheron Constantin

A moitié prix.

Un rare événement, une rare occasion: Mappins offre sa magnifique collection de montres Vacheron Constantin d'une valeur de $200,000, à 50% du prix courant. 88 montres seulement sont disponibles et seront vendues en priorité aux premiers arrivants.

Bien que Mappins cesse de vendre les montres Vacheron Constantin, l'entretien de votre montre sera assuré indéfiniment. Toutes ces authentiques montres Vacheron Constantin fabriquées à la main sont parmi les plus plates, les plus élégantes et les plus belles du monde.

Venez les voir... et décidez-vous. Vous n'aurez peut-être plus jamais l'occasion d'acheter une montre Vacheron Constantin à moitié prix.

JOAILLIER Mappins

Seulement à 1000 ouest, rue Sainte Catherine

# Kiss: des monstres qui ne font même plus peur

**par Nathalie Petrowski**

Le Forum était particulièrement agité: ballons, frisbees, rouleaux de papier, feux d'artifice, pétards circulaient aussi abondamment que bouteilles de bière, joints de hash, capsules de mescaline, d'acide, de speed et autres savoureux mélanges de toutes sortes. Celui qui assiste à un show de Kiss n'y va jamais *straight* de peur sans doute de s'endormir. Il se munit ainsi de l'étui du parfait-petit-délinquant-désabusé-de-la-société même si son âge moyen se situe quelque part entre 8 et 12 ans, l'âge ingrat où poils et points noirs arrivent sans se faire inviter et gâchent toute une vie. Ici et là, deux ou trois minettes vêtues de noir, le visage barbouillé de maquillage noir et blanc "à la Kiss," cherchent en vain le pré-pubère de leur vie en l'imaginant identique aux musiciens de Kiss. À l'extérieur de l'arène, on en profite pour marchander tout ce qui est humainement marchandable: posters, chandails, programmes, yo-yos, lunettes, le tout portant l'emblème de Kiss avec un lettrage en forme d'éclair.

À 9 h 30, après avoir subi le déluge de décibles d'un pâle plagiat de Kiss qui se nomme Cheap Trick, les lumières s'éteignent; le spectacle de monstres va enfin commencer. Les gradins se mettent à trembler, on s'attend à voir un dragon surgir de l'ombre, mais en vain. La scène s'illumine en même temps que deux immenses escaliers du haut desquels les membres de Kiss, quatre énergumènes, tout droit sortis d'une version diluée de *Star Wars* (le grand film de science-fiction de l'année) apparaissent. Un peu plus, et on se croirait presqu'aux Folies bergères. Les gens se lèvent d'un coup, montrent le poing, agitent drapeaux et bannières qui vantent les mérites du désoeuvrement. L'illusion commence. Vont se succéder à travers les hoquets, spasmes et crachats de la musique, explosions, fumée, plate-formes qui montent et descendent, spots qui se promènent sur la foule dans un mouvement similaire à celui des projecteurs dans les camps de concentration. En même temps, la musique (mais peut-on honnêtement parler de musique?) prend un malain plaisir à faire saigner les oreilles et éclater les tympans.

Le gros message gras de Kiss, c'est évidemment la décadence sociale alors que tous les tabous de la société, drogue, sexe, violence, obscénité, masochisme et cannibalisme qui sont devenus d'avantageuses marques de commerce, sont exploités à outrance. Et pourtant dans leurs costumes d'astronautes asexués, avec leurs mouvements convulsifs de larves en chaleur, ils sont à peine plus inoffensifs que Lawrence Welk. Ils représentent l'Amérique moyenne, l'image souriante de Carter, vendeur de pinottes, un sous-produit égaré de la génération pepsi pré-pubère. Ils nous offrent un grand vide qu'ils essayent de combler en hurlant dans nos oreilles et en haussant le volume jusqu'au plus haut point d'incompétence et d'hystérie. Leur philosophie, nourrie grassement par leur mentalité capitaliste, consiste à faire toutes les concessions à l'industrie pour en retirer le plus d'argent possible. Ils n'ont aucuns remords, ils ont vendu leur âme (si toutefois ils en ont une) à l'industrie, au marketing, au Big Business américain parce qu'ils sont prêts à tout pour réussir. Parles de prostitution dans leur cas n'est plus approprié, imbécilité est sans doute plus juste, comme l'est d'ailleurs la "québécitude" crasse de leur raisonnement.

Gene Simmons, le leader du groupe, est l'idole des jeunes à cause de son air méchant, mais surtout à cause d'une infirmité dont il a tiré partie: une langue de sept pouces qu'il sort à la moindre occasion. Sa langue n'est pas son seul atout, il sait aussi cracher du feu et vomir du sang; paraît-il qu'il est parfaitement charmant. Ses confrères un peu moins spectaculaires, se contentent de bouger comme des gazelles excitées, sautent avec leurs gros sabots de douze pouces, font aller leurs chaînes et leur beaux yeux de singes.

Le plus inquiétant dans tout cela, c'est sans doute l'attitude du public qui appuie l'illusion jusqu'au bout: pour aimer Kiss, il faut avoir de sérieux problèmes, de nombreux dérangements et quelques déficiences mentales. Il faut vouloir fuir à tout prix sa pauvre vie ennuyante à mourir, son horaire de 9 à 5 et ses parents moralisateurs; il faut surtout être complètement impuissant pour se projeter à travers quatre zouaves dont la présence sur scène ne tient qu'à deux pouces de maquillage et à un uniforme de monstre.

Dans un temps plus reculé, les monstres faisaient peur, ils éveillaient en nous les subtilités d'une angoisse inconsciente, ils stimulaient les profondeurs de notre âme. Les monstres d'aujourd'hui, trop facilement achetables, n'effrayent pas; tout au plus font-ils bâiller.

## chronique des ondes

# Dominique Michel en veuvage au 10 et Paul Dupuis mort ou vif à R.-C.

**par Gilles constantineau**

Dominique Michel se trouvait en personne hier au lancement, dans les bureaux de Télé-Métropole, du tout nouveau, tout grand, tout beau téléroman qu'inscrit le 10 à son horaire, cet automne: *Dominique*, comme par hasard, une réalisation Claude Colbert dont la première sera diffusée à 20 h., le 19 septembre. Résultat: tout le milieu s'y trouvait également, chroniqueurs, journalistes, photographes, cameramen et autres, y compris M. Normand Robidoux, naguère directeur général des hebdomadaires de Québécor, aujourd'hui attaché à un autre groupe de publications épisodiques — dont La Patrie — que manifestement Dominique Michel n'aime pas. De sorte que tout ce beau monde a pu assister à une engueulade en règle de sa part, à l'endroit du représentant des publications en cause. L'héroïne, formée à l'école d'Air Canada, s'est refusée aux photos et aux déclarations particulières que sollicitait M. Robidoux, au nom d'une jeune journaliste qu'il pilotait. M. Robidoux est disparu en douce.

Mais ce qui retenait en réalité l'attention de la chronique appartenait à un un autre ordre de choses: ayant reconnu qu'elle avait passé le cap de la quarantaine, même si les communiqués de la maison ne lui prêtaient "aimablement" que 39 ans, Dominique Michel a déclaré qu'elle abandonnait le genre "fofolle" qui avait été le sien jusqu'ici et a ajouté presque solennellement: "Je joue une carte, j'espère que ce sera la bonne. C'est un tournant dans ma carrière".

Description officielle du genre de la nouvelle émission, selon les services compétents de Télé-Métropole: "Ce feuilleton télévisé, humoristique et profondément humain à la fois, est le récit des aventures d'une jeune veuve de 39 ans: Dominique Dupuis. "Pour le côté humoristique, on le découvre sans délai: l'histoire commence en effet, précise le texte, au moment où le mari de madame vient de succomber à une crise cardiaque, à l'âge de 43 ans, laissant son épouse dans une situation économiquement précaire: fin de la grande maison familiale à Laval, des deux voitures, des vacances à l'étranger, des parties de golf, des réceptions mondaines, "et le reste", dit l'auteur du communiqué qui ajoute: "En somme, comme la plupart des gens, la famille Dupuis vivait au-dessus de ses moyens."

La solution, qui fera dit-on déjà 200 épisodes et même davantage, consistera pour Dominique à s'installer square Saint-Louis avec ses deux adolescents d'enfants, à poursuivre l'éducation de ceux-ci (malgré leur âge: 18 ans pour le garçon, 17 pour la fille, ce qui dans l'état actuel des choses de l'éducation familiale, laisse planer quelques soupçons sur le réalisme profond des créateurs de l'oeuvre), et à se recycler pour les besoins économiques de l'entreprise. Bref, "notre émission suivra le courant de la société québécoise: chômage, éducation, culture, sports, mode, contestation, énergie, émancipation de la femme, mais aussi de l'homme", et le texte reprend, suavement: "et le reste". A partir, probablement, du 201e épisode.

En ce qui concerne cet "homme" dont traitera "aussi" l'émission, l'attitude de madame s'est en partie dévoilée hier. Dominique Michel a souligné qu'on aurait pu recourir tout simplement à une séparation ou à un divorce, pour placer *Dominique* dans sa difficile situation. Mais les séparations ou les divorces font craindre un retour possible du mari. Or "on voulait pas voir le mari", ce pourquoi on l'a fait radicalement disparaître. Ce qui au demeurant n'empêchera pas *Dominique* de jouer occasionnellement "le souci pour une jeune veuve de refaire sa vie tout en lui donnant une dimension sentimentale et sexuelle", malgré ses "nombreux tabous moraux".

Feuilleton prometteur, donc, d'autant plus que le nom de l'auteur ne sera qu'un pseudonyme derrière lequel évoluera une batterie de scripteurs, à l'américaine, tient-on à préciser.

●

Le téléspectateur qui avait prêté son attention, à la fin de l'année dernière ou au début de l'actuelle (je ne m'en souviens plus exactement), aux *Propos et confidences* que le prodigieux Paul Dupuis avait tenus aux caméras de Radio-Canada, auront pris un plaisir non seulement renouvelé, mais marqué d'une certaine émotion, à revoir cette suite de sept émissions, en reprise depuis lundi à 18 h 30; heure peu propice aux confidences, mais peu importe.

La publication hebdomadaire que la Société consacre à son programme de télévision et à l'affichage de son horaire, intitulée "Ici Radio-Canada", signale cette reprise à sa clientèle et lui promet "le plaisir de revoir la série" en soulignant que "la carrière de ce comédien de chez nous est riche d'événements de toute sorte" qu'il raconte "dans le style incisif du pamphlétaire comme s'il ne s'était jamais détaché tout-à-fait du personnage d'Arthur Buies", qu'il avait incarné à l'époque des *Belles histoires*.

*Les propos de Paul Dupuis, ajoute l'article qui s'étale sur deux colonnes, "prennent à certains moments l'allure et le ton d'un véritable réquisitoire", ce dont il ne faut pas s'étonner: "Paul Dupuis se montre tout entier devant la caméra", et le ton de ses confidences "est une des caractéristiques" de son genre. Au reste "sa vie tumultueuse comporte des points de repère" qui "forment les sous-titres de la série". Suit une évocation chronologique poussée des moments principaux de sa vie et de sa carrière.*

*Mais il y a un hic, et de taille. Un peu plus, et on impliquerait que Paul Dupuis mène une vie paisible, retiré Dieu seul sait où. Il ne serait donc pas inopportun d'informer l'équipe de "Ici Radio-Canada" que Paul Dupuis est mort à la fin de janvier dernier, peu après la diffusion originelle de ses Propos et confidences.* Il ne serait pas inutile non plus de signaler aux programmateurs de la Société que la reprise de ces émissions, sans la moindre allusion à la disparition, dans l'intervalle, du principal intéressé, à un je-ne-sais-quoi de profondément irrespectueux et de choquant. Comme si la mort de ce magnifique bonhomme était passée inaperçue.

S'il vivait encore, Paul Dupuis, qui n'avait la faveur ni de la critique ni des média en général, dirait tout simplement: "Comme d'habitude."

# Danse-Partout: renouveler la grammaire de la danse

**par Angèle Dagenais**

La première troupe professionnelle de danse moderne de la ville de Québec, le groupe Danse-Partout, donnera un spectacle à la salle Octave-Crémazie du Grand Théâtre, le 22 juillet prochain à 21 h.

Fondée à l'automne dernier, la troupe compte déjà plusieurs oeuvres à son répertoire et présentera vendredi en huit, six chorégraphies de Chantal Belhumeur, Sylvie Rousseau et Andréa Davidson: *Suite Ségouine* sur des musiques de Richard et Marie-Claire Séguin; *Parcours*; *Souffle* sur une musique de Villa-Lobos; *Surprise*; *(Sans titre)*, chorégraphie abstraite sur une musique de Telemann et enfin, *Épisodes*, en quatre temps, représentant des moments de l'Histoire (époque primitive, Moyen-Âge, Romantisme et contemporaine).

Danse-Partout est une corporation à but non lucratif constituée de Chantal Belhumeur, Danielle Lauzanne et Claude Larouche, et dont les objectifs sont de favoriser la recherche chorégraphique et présenter des spectacles de danse publics. Pour l'année 1976-1977, la compagnie compte sept danseurs: Chantal Belhumeur, Anne Côté, Marie Giroux, Louise Lemonde, Hélène Vézina, Réjean Fortin, André Laprise et Pierre Parisi.

Issue de l'Académie des Grands Ballets (section Québec), la jeune troupe s'est déjà produite à Hull, Rouyn-Noranda et Sudbury; elle est en mesure de présenter son spectacle au Grand Théâtre de Québec grâce à une nouvelle politique de cette institution visant à favoriser les jeunes groupes.

Chantal Belhumeur eut l'idée de Danse-Partout en 1973 au cours d'un atelier chorégraphique qu'elle dirigeait à l'Académie des Grands Ballets canadiens à Québec. Elle eut envie à ce moment de présenter au public les résultats des recherches de cet atelier et participa au Festival de Longueuil et à la Superfrancofête à l'été 1974 sous l'appellation modeste de "l'Atelier". À partir de ce moment le petit groupe fut invité à se présenter dans de nombreux cégeps de la province et offrit ses chorégraphies notamment à la salle Claude-Champagne à Montréal en juillet 1975. Le groupe décida de changer de nom à l'automne 1976 après plusieurs années de travail en commun.

Danse-Partout s'identifie comme un groupe de danse moderne même s'il est issu d'une formation classique et entend tenir "un langage contemporain", selon sa propre définition. Il n'hésitera pas à renouveler le vocabulaire et la grammaire de la danse afin de retrouver l'"aptitude toute naturelle du corps à s'émouvoir, c'est-à-dire à se mettre en mouvement".

Danse-Partout ne tient pas à se limiter par des cadres, quels qu'ils soient, et danse sur toutes sortes de musiques, empruntant les styles qui lui conviennent le mieux y comprit le traditionnel, au besoin.

Danse-Partout se propose également d'offrir aux danseurs québécois des débouchés car de tels danseurs "existent" d'ores et déjà et parce qu'ils sont ceux qui "ont le plus de chance de transposer en mouvements la sensibilité propre aux gens d'ici".

"Cette sensibilité, qui nous est commune, d'ajouter le groupe, est la base de notre travail, le creuset de nos imaginations en mouvement".

Chantal Belhumeur, qui est la principale chorégraphe de la compagnie, est originaire de Montréal où elle a fait ses études en danse à l'Académie des Grands ballets et se joint à la compagnie des Grands ballets en 1965. Boursière du ministère de l'Éducation, elle étudie un an à Paris et trois ans, par la suite, chez Martha Graham. Elle a participé à de nombreuses émissions de télévision à Radio-Canada, notamment 12 émissions de la Boîte à Surprise, et deux participations à l'Heure du Concert réalisées par Pierre Mercure de 1961 à 1964. En 1966, elle danse dans les *Sylphides* avec les GBC dans une émission de Pierre Morin.

Elle compte de nombreuses chorégraphies à son actif sur des musiques aussi variées que Stravinsky, Emerson, Lake & Pakmer, Pink Floyd, Debussy, Telemann, Les Séguin, etc.

## la boîte à échos

Vendredi, samedi, et dimanche à compter de 22 h seront trois nuits consacrées à la poésie au *Café du Port*. "Il sera temps de vous y défouler ou de vous décharger de cette tension oppressante qui ne veut pas lâcher prise; trois jours pour oser". C'est au 356 Berri, 845-8765.

●

Le Grand Bal populaire *Bastille 1977* de l'Union nationale française aura lieu cette année le samedi 16 juillet au 429 avenue Viger. Traditionnellement lieu de rendez-vous du tout Montréal, ce grand bal réunissait l'an dernier plus de 12,000 personnes. Trois orchestres animeront la soirée, de 20 h aux petites heures de la nuit. L'entrée est gratuite.

●

Au *Complexe Desjardins*, aujourd'hui, demain (12 h 15) et samedi (15 h) on pourra assister à un défilé de mode pas comme les autres. En effet, ce sont des employés du Complexe qui présenteront les collections "fin été, début automne" des boutiques du Rond-Point (niveau promenade). La coordination du défilé est assurée par Mme Renée Chumak.

●

Le Centre de documentation Yvan Boulerice présente *Murales de Montréal* au Centre d'art du Mont-Royal à compter de ce soir jusqu'au 14 août. Les heures d'ouverture du Centre d'art sont de 10 h à 21 h. (1260 chemin Remembrance).

●

Au Studio-Théâtre, jusqu'au 17 septembre on peut s'amuser en compagnie de Lise da Silva qui nous livre un drame comique intitulé *Amour j'étouffe amou-rire* dans une mise en scène de Jan-Rok Achard. Il est indispensable de réserver sans frais d'interrurbain à 866-8034. Pour la population des Laurentides: (514) 436-1304. Les représentations ont lieu à 21 h du mercredi au samedi inclusivement. Sainte-Sophie-de-Lacorne, sortie 43, autoroute des Laurentides.

●

*Musica Camerata de Montréal* présente ses deux derniers concerts de l'été demain à 20 h 30 et samedi à 17 h à la cathédrale Christ Church. Les deux programmes comprendront des oeuvres de Beethoven et l'entrée est gratuite. Musica Camerata reprendra ses activités le 15 octobre prochain. (Sainte-Catherine et Université).

●

*Monique Leyrac* sera l'invitée de "Tour de chant" samedi à 19 h à CBF 690. C'est son récital à Camp Fortune dans la Gatineau que pourront entendre les auditeurs de CBF. Cette émission est également diffusée à CBF-FM/100,7 le lendemain dimanche à midi.

●

La galerie Signal présente jusqu'au 27 juillet une exposition de 21 artistes de la galerie Amos Eno de New York. Par ailleurs, la Société des artistes professionnels du Québec possède un kiosque à la Maison du Québec de Terre des Hommes, animé par le graveur Jean-René Gauthier. Une exposition d'une trentaine de gravures est également présentée.

●

Les services culturels Sophie-Barat annoncent la tenue d'une série de dix conférences sur l'histoire de l'art qu'animera le professeur **Jean-Claude Planchard** à compter du 21 septembre à 20 h. On peut s'inscrire à ces conférences en téléphonant à 388-4751, 334-0344 ou 331-3137 ($20).

●

Du 16 juillet au 3 septembre, le Théâtre de l'Atelier de Sherbrooke présente son spectacle estival intitulé *40-28-36 — Pas loin du pont — À vos risques* avec les comédiens Louise Lussier, Lise Grégoire, Lorraine Roy, Johanne Doyon, Serge Christiaenssens, René Lefebvre et Armand Laroche. La mise en scène est de Benoit Dumont. Les représentations ont lieu du mardi au samedi à 20 h 30. Réservations (819) 567-9315.

●

Le service d'animation du Complexe Desjardins célébrera à sa façon le 14 juillet français en compagnie de *Clairette* et de *Jean Rafa*. Le Bal populaire du complexe débutera à 20 h 30 avec les musiciens de Felipe Lopez. L'entrée est libre.

# Conseils sur la mise en conserve

## le panier à provisions

par RENÉE ROWAN



Les cas de botulisme (empoisonnement alimentaire mortel) dus à des conserves maison de poivrons signalés récemment au Michigan, soulignent une fois de plus l'importance de procéder avec soin de façon à éviter tout accident de ce genre.

La mise en conserve constitue en période d'abondance un moyen économique de faire provision de fruits et de légumes de bonne qualité. Si ce moyen de conservation semble facile, il est toutefois essentiel d'en observer toutes les règles du jeu: chaque détail dans la marche à suivre est important aussi bien du point de vue nutritif que sur le plan sécuritaire.

Dans une brochure intitulée *La mise en conserver des fruits et légumes* (publication 1560, révision 1976), Agriculture Canada énumère les sept étapes de base pour une mise en conserve réussie: choisir l'outillage; préparer les récipients; sélectionner et préparer les fruits et les légumes; empaqueter les aliments dans des récipients adéquats; stériliser pour détruire les organismes nuisibles; sceller et refroidir; étiqueter et entreposer.

L'Institut canadien en sciences et technologie alimentaires souligne dans son bulletin du mois de juin qu'au cours des 30 dernières années, on a relevé seulement cinq cas d'empoisonnement mortel par botulisme dus à des conserves commerciales comparativement à cinq par année imputables à des conserves maison. Il est donc essentiel qu'avant de se lancer dans la mise en conserve chez soi, on prenne tous les renseignements voulus.

À cause du niveau élevé d'acidité naturelle des fruits, dont les tomates, le séjour dans l'eau bouillante suffit pour détruire les organismes nuisibles dans ces aliments. Cependant les légumes contenant peu d'acide requièrent une plus haute température pour la même opération; cette température n'est atteinte que sous pression. Aussi faut-il employer un cuiseur sous pression pour stériliser les légumes; suivre attentivement les instructions recommandées par le fabricant. La durée de stérilisation est très importante, car des spores (une forme très résistance de bactérie) peuvent survivre à la chaleur de stérilisation des légumes à moins qu'elle ne soit maintenue à un niveau assez élevé pour une période suffisante.

On a découvert récemment que certaines variétés de tomates n'avaient pas un taux d'acidité suffisant et qu'ainsi la mise en conserve au bain d'eau bouillante n'était pas sûre. Notons que ces tomates sont rares au Canada. Il vaut mieux ajouter une petite quantité d'acide citrique aux tomates dont on ne connaît pas la variété. L'acide citrique (ingrédient naturel contenu dans les tomates) est disponible dans les pharmacies et les magasins d'équipement pour faire les vins domestiques.

Le poison mortel qui cause le botulisme est produit par une bactérie sporifère appelée "bacille du botulisme". Elle survit à l'entreposage de légumes non acides et insuffisamment stérilisés, même si les contenants sont hermétiques. Il se pourrait qu'il n'y ait pas de signe indiquant la présence de détérioration, alors, par précaution, *ne pas goûter aux légumes mis en conserve à domicile avant de les faire bouillir*. Cuire les légumes à gros bouillons, pendant au moins 10 minutes, tout en les recouvrant. Ne jamais goûter un aliment en conserve ayant une apparence ou une odeur étrange; détruisez un aliment qui jaillit du contenant quand on l'ouvre ou s'il y a des bulles ou de l'écume à la surface du liquide. Si les boîtes ou les bocaux coulent ou si les contenants sont bombés, il faut sans hésitation les jeter.

●

**Les bons achats** — Pour le sixième mois consécutif, la hausse du prix des aliments est responsable d'une nouvelle hausse de sept dixièmes de un pour cent du coût de la vie pour le mois de juin.

Le porc est le principal coupable ainsi que le coût élevé des fruits frais, du café, du thé, des produits laitiers, du pain, des boissons gazeuses et des repas pris au restaurant.

Depuis, les prix du porc ont baissé légèrement et cette semaine au moins trois chaînes de supermarchés offrent cette viande à des prix intéressants: chez Steinberg, on trouve du soc de porc frais à 83 cents la livre et de l'épaule de porc à 73 cents la livre; Provigain offre du rôti de porc, bout des côtes, à $1.15 la livre, et bout du filet à $1.25 tandis que les côtelettes sont à $1.85; au A & P, les prix sont légèrement supérieurs pour ces mêmes coupes — longe de porc, bout des côtes, $1.28 et bout du filet, $1.38.

Le rôti ou le bifteck de boeuf dans la ronde — tranche complète — et la pointe du surlonge, sont en vedette dans les marchés Provibec, Dominion, Boniprix et Dionne.

Signalons chez Dominion, du saumon Cohoe, rouge, congelé, du Pacifique, tranché, idéal pour le gril.

Au comptoir des fruits, les cerieses Bing de la Colombie-Britannique, les prunes santa rosa, les nectarines, les pêches et les cantaloupes constituent de bons achats tandis qu'à l'étalage des légumes, toutes les verdures — épinards, chicorée, escarole, laitue pommée et laitue Iceberg, chou vert, persil — ainsi que les échalottes et les radis du Québec les concombres sans graines de l'Ontario et les courges zucchini sont à mettre dans le panier à provisions.

Les succès de l'année dès vendredi !

elysée
35 MILTON / 842-6053
SALLE RESNAIS TOUS




SALLE EISENSTEIN
"NOIRS ET BLANCS EN COULEURS" POUR TOUS

Les Ateliers de Françoise Graham Enrg.
5110 Avenue du Parc (coin Laurier)
Stage intensif • du 15 au 19 août '77
Danse contemporaine • Technique • Danse • Atelier de création
Renseignements: 1-514-273-2213
Permis de culture personnelle du ministère de l'Éducation no 749870

Le théâtre de la Butte de Val David
PRÉSENTE
MANON LASTCALL et JOUALEZ-MOI D'AMOUR
AVEC
GUY GODIN GHISLAINE PARADIS et MONIQUE BÉLISLE MARC HÉBERT
MISE EN SCÈNE: JEAN-LOUIS ROUX



DEUX COMÉDIES DE JEAN BARBEAU
BOÎTE À CHANSONS: JULIE AREL
RÉSERVATIONS, INF. (FRAIS VIRÉS) : 1(819) 322-2818
AUTOROUTE DES LAURENTIDES, SORTIE 76, VAL-DAVID
DU 24 JUIN AU 3 SEPTEMBRE
MERCREDI - JEUDI: 20h30
VENDREDI: 20h30
SAMEDI: 19h00 et 22h30
DIMANCHE: 20h30
PRIX SPÉCIAUX POUR ÉTUDIANTS ET GROUPES
BILLETS EN VENTE AU GUICHET
EN COLLABORATION AVEC CFGL 105.7
CFGL FM 105.7

Plaisirs de la Table

À Magog, une bonne adresse
l'Auberge de L'Étoile
Près du Mont Orford, face au lac Memphremagog
Tous les sports de saison
Réservations: (819) 843-6521



Restaurant Au Quinquet
Permis complet
LA BONNE CUISINE DE CHEZ-NOUS
Tous les jours de 11 à 11 hres
Sam. dim.: de 5 à 11 hres
354 OUEST, BOUL. ST JOSEPH entre Ave du Parc et Hutchison 272-4211

SYMPOSIUM
...incomparable...comme la Grèce
Spécialités Grecques
Orchestre et Bouzouki
Souper dansant
Ouvert de 18.00 à 3.00
Table d'hôte: $5.95 et $6.95 de 18.00 à 20.00 sauf le samedi
5334, Av. du Parc — Réservations: 274-9547
EN BAS: la pittoresque pêcherie grecque
11.30 - 15.00 et 18.00 - minuit

# Air Canada: pas de rabais

La Société Air Canada n'a aucune intention d'instituer entre la Grande-Bretagne et le Canada un service aérien à tarifs réduits sans réservation.

On sait qu'à compter de l'automne prochain la société Laker de Grande Bretagne offrira un service sans réservation entre Londres et New York pour le coût de $236 aller-retour.

Si les États-Unis donnent le feu vert à ce projet, la société Pan American Airlines aura un service semblable mais où il sera possible de réserver son siège et où les repas et autres services seront fournis.

De son côté, Air Canada a des tarifs noliprix à $299 en basse saison entre Londres et Montréal et on ne croit pas que Laker sera un concurrent sur le marché canadien.

Les porte-parole de la compagnie ont donc nié catégoriquement la nouvelle parue dans un quotidien de Montréal, hier, voulant qu'il y ait bientôt un tarif d'environ $250 outre-Atlantique.

En revanche, il se pourrait qu'on annonce bientôt des réductions de tarifs sur les vols intérieurs au Canada avec l'introduction des vols nolisés. Des transporteurs dont Wardair ont déjà fait des propositions au ministère fédéral des Transports pour donner des services avec réservation à l'intérieur du pays mais dont les prix seraient réduits d'environ 50% par rapport aux tarifs actuels sur Air Canada et CP Air.

Ottawa aimerait bien en tout cas que les tarifs soient plus uniformes à l'intérieur du pays où les transporteurs qui ne sont pas en concurrence avec Air Canada sur certaines routes ont des tarifs beaucoup plus élevés au mille/passager.

Quant à l'expérience de Laker, il faudra réserver son siège dans les six heures qui précèdent le départ et les premiers arrivés seront les premiers servis. Aucun repas et aucune boisson ne seront servis à bord.

Pour se rendre à New York de Montréal aux fins de profiter de ces services aériens nouveaux, le voyageur devra débourser au moins $57 d'autobus et risquer d'arriver trop tard et de passer une journée à New York. De toute manière, le prix avec tous les inconvénients sera de $302 en regard de $299 avec un noliprix d'Air Canada.

Mais la formule sans réservation favorise les voyages que certains décident d'entreprendre à la dernière minute ou sur l'inspiration du moment.

# le 14 juillet

Les échos du 14 juillet résonneront à Montréal où la fête nationale des Français sera marquée par une soirée dansante, de 20 heures à minuit, au Pavillon de la France à Terre des Hommes, organisée par l'Association France-Canada-Montréal.

De son côté, l'Union nationale française organise encore cette année son grand bal de la Bastille, qui se tiendra le samedi 16 juillet au 429, Viger.

# Entente à la Stanchem

Après plus de huit mois de lock-out, les 90 travailleurs de la Stanchem de Beauharnois sont parvenus à une entente de Principe avec cette compagnie transnationale.

Ces travailleurs affiliés à la CSN ont qualifié de "grande victoire" le règlement intervenu, qui leur accorde une augmentation de $2.15 l'heure. Le nouveau contrat de travail se terminera dans deux ans.

Les représentants syndicaux ont par ailleurs précisé qu'ils avaient obtenu gain de cause sur les questions de la santé et de la sécurité, de l'ancienneté appliquée au système de promotions et l'affichage des postes. Par contre, le communiqué syndical est muet sur les autres aspects de ce contrat de travail, ainsi que sur le protocole de retour au travail, dont la négociation a duré plusieurs semaines.

Dans ce dernier cas, le syndicat voulait obtenir une priorité d'emploi réelle par rapport aux briseurs de grève que la compagnie a utilisés pour maintenir sa production au cours du conflit.

Les lock-outés de la Stanchem avaient été visités à l'époque par l'ancien ministre du Travail, M. Jacques Couture, qui leur avait promis de faire adopter par l'Assemblée nationale une législation anti-briseurs de grève.

# Station française ou anglaise à Fermont ?

QUÉBEC (PC) — Malgré sa population française à 90 pour cent, la municipalité de Fermont, au Nouveau-Québec, risque d'avoir une station radiophonique anglaise avant d'obtenir un deuxième poste de langue française.

Cette situation inquiète au plus haut point le ministre québécois des Communications, M. Louis O'Neill.

Lors d'une conférence de presse, hier, M. O'Neill a expliqué que le gouvernement du Québec allait aider financièrement l'implantation d'un service de radio francophone communautaire à Fermont, et dans deux autres villes minières du Nord québécois, Schefferville et Gagnon.

Les quelque 15,000 résidents de ces trois villes ne sont desservis actuellement que par Radio-Canada, diffusant de Matane.

Grâce à l'Office de planification et de développement du Québec une somme de $100,000 sera consacrée à l'implantation d'un deuxième réseau de stations francophones dans ces trois villes.

En ce qui concerne Fermont, une station anglaise de Wabush, au Labrador, a demandé au CRTC la permission d'installer un réémetteur dans la ville québécoise.

Le ministère québécois des Communications suggère à l'organisme fédéral de retarder sa décision sur cette requête.

Le ministre O'Neill voit dans cette affaire "un autre exemple où la vie culturelle d'une région francophone est menacée parce qu'elle repose entre des mains étrangères".

C'est pour des raisons de diversité de l'information que les citoyens francophones des trois villes minières aimeraient obtenir un deuxième réseau de radiotélévision française.

Ceux qui accompagnaient M. O'Neill hier, lors de la conférence de presse, ont signalé que Radio-Canada, à Matane, ne diffusait aucune information locale pour les résidents de Fermont, Schefferville et Gagnon.

# Carrières et Professions


**samson, bélair & associés**
Comptables agréés
MONTRÉAL · QUÉBEC · RIMOUSKI · SHERBROOKE · TROIS-RIVIÈRES · OTTAWA · SEPT-ILES

*Recherchent*
**COMPTABLES AGRÉÉS ET VÉRIFICATEURS SÉNIORS**

**ENDROIT DE TRAVAIL**
Montréal

**EXIGENCES**
Formation universitaire de base en comptabilité.
Expérience dans un cabinet de comptables agréés.
Bilingue.

**TRAITEMENT**
Établi en fonction de l'expérience et des qualifications.
Avantages sociaux intéressants.
Toute demande d'emploi confidentielle.

*Adresser un curriculum vitae à:*
Directeur du personnel
C.P. 325, Tour de la Bourse
Montréal, P. Québec H4Z 1H8

**CLSC VALLÉE DE LA LIEVRE**
Recherche les services d'un
**CHARGÉ DE PROGRAMME SOCIO-COMMUNAUTAIRE (cadre)**

**Exigences:**
Posséder un diplôme universitaire en service social et/ou être membre de la corporation des travailleurs sociaux professionnels de la Province de Québec.
Expérience pertinente de 3 ans
Bilingue.

**Fonctions:**
En collaboration avec le directeur général et dans une perspective multidisciplinaire:
— assure la planification et la coordination des programmes socio-communautaires,
— participe aux prévisions de ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement du programme socio-communautaire,
— assure l'identification continue des besoins psychosociaux et communautaires de la population du territoire,
— participe à la sélection, à l'orientation, à l'évaluation et au perfectionnement du personnel du programme socio-communautaire,
— convoque et organise les réunions du personnel du programme socio-communautaire,
— participe au comité de coordination du CLSC.

**Particularités:**
Notre CLSC emploie déjà un technicien en assistance sociale et quatre aide-familiales. Éventuellement le nombre de postes assignés au secteur socio-communautaire sera de 10.

*Toute personnes intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae avant le 20 juillet 1977, à l'adresse suivante:*
**Le Directeur général**
**CLSC Vallée de la Lièvre**
**164 est, MacLaren**
**Buckingham, Qué.**

**doucet & associés**
**conseils ltée**

**TÉLÉCOMMUNICATIONS**

Agit en qualité de consultant en matière de conception, d'évaluation et d'installation de réseaux de transmissions par microondes. Ingénieur électrique/électronique ou l'équivalent. Expérience pertinente dans l'exercice de tâches semblables, ce poste est rattaché à l'ingénierie divisionnaire de Québec, mais le candidat doit pouvoir se déplacer au gré de son travail.

Curriculum vitae sous pli confidentiel à:

**DOUCET & ASSOCIÉS CONSEILS Ltée**
**a/s Andrée Bégin**
**B.P. 340 Haute-Ville, Québec**
**Qué. G1R 4P8**

*COLLÈGE DE VALLEYFIELD*

recherche

**Des professeurs d'informatique**

Les candidats devront connaitre les langages suivants: COBOL, FORTRAN, ASSEMBLER & JCL sur ordinateur IBM.

**Statut:** Temps complet.

**Qualifications requises:**
B. Sc. en informatique ou connexe.
Expérience de travail souhaitable.

**Entrée en fonction:**
Session d'automne 77.

*Faire parvenir votre curriculum vitae accompagné des attestations d'études et d'expérience au:*

**Bureau du personnel**
**Collège de Valleyfield**
**169, rue Champlain**
**Valleyfield, J6T 1X6**

**AVOCATS**

Etude établie, centre-ville, cherche avocat débutant, pour pratique générale et commerciale et plaider devant les tribunaux.

*Envoyez curriculum vitae à:*
**Le Devoir**
**Dossier #2718**
**C.P. 6033**
**Montréal, H3C 3C9**

Nous recherchons,
pour notre service de traduction,
plusieurs

**TRADUCTEURS DE LANGUE FRANÇAISE**

éventuellement disposés à exécuter
aussi des travaux de

**RÉVISION**

*Les personnes appelées à remplir ces postes devront:*

— posséder un diplôme universitaire ou des titres équivalents, ainsi qu'une solide culture générale;
— posséder au moins dix ans d'expérience de la traduction et, si possible, de la révision, acquise dans une ou plusieurs entreprises publiques ou privées, à titre d'employé régulier ou de collaborateur extérieur;
— être de langue française, posséder une maîtrise absolue de la syntaxe et de la stylistique de cette langue et posséder aussi une connaissance étendue et approfondie de la langue anglaise;
— savoir faire preuve de maturité, de curiosité intellectuelle et de faculté d'adaptation des travaux relevant de domaines très variés, tels que, par exemple, les sciences et techniques, l'industrie, le commerce, l'économie et le droit;
— être méthodique et apte à travailler en équipe.

*Les fonctions consisteront essentiellement à:*

— traduire et, selon la compétence, réviser en français, en respectant strictement les délais établis, tous textes relevant des divers domaines précités et assurer la livraison des traductions sous une forme définitive exempte de toute erreur, défaillance de style ou omission;
— participer à l'enrichissement des divers vocabulaires portant sur les travaux que le service de traduction exécute habituellement;
— conseiller sur toutes questions linguistiques qui concernent l'usage du français.

Ces postes sont permanents. Ils offrent un éventail complet d'avantages sociaux, ainsi que des conditions de travail attrayantes. Le traitement est échelonné selon l'expérience, la compétence et le rendement.

*Si l'un de ces postes vous intéresse, veuillez adresser votre demande d'emploi, accompagnée d'un curriculum vitae détaillé, à:*

**PROCTOR-BOUCHEREAU Ltée**
**(Compétence de:**
**Madame Merrin Crevier, Chef du Personnel)**
**550 ouest, rue Sherbrooke**
**Bureau 550**
**Montréal, Qué.**
**H3A 1B9**
**tél. 288-6624, poste 47**

*Seules les demandes écrites seront considérées.*

**PROFESSEUR D'EDUCATION PHYSIQUE**

Niveau secondaire, dans une école privée à Pierrefonds pour septembre 1977.

**626-7060**
**626-7423**

**L'HOPITAL DE L'UNGAVA**
**FORT CHIMO**

recherche

**MÉDECINS REMPLACANTS**

période du 28 juillet au 31 août et du 1er septembre au 30 septembre 1977.
Travail multidisciplinaire en milieu isolé.
Connaissance de l'anglais exigée.

Pour information, vous addresser au:

**Docteur Alain Briand**
**Directeur des services professionnels**
**ou M. André Ouellette**
**Directeur général**
**à: (819) 964-2905**

**LA COMMISSION SCOLAIRE RÉGIONALE DE LA PENINSULE**
RECHERCHE
**PROFESSEURS**
**(1977-78)**

**ENSEIGNEMENT RÉGULIER**

| MATIERES | NIVEAU (X) | ENDROIT |
|---|---|---|
| -Mathématiques | Sec.III, IV, V | Murdochville |
| -Arts plastiques | Sec. II, III | " " |
| Sciences religieuses | Sec. I, II récupération | " " |
| Arts plastiques | Sec. II | |
| -Musique | Sec. I, II | Rivière-au-Renard |
| -Musique | Sec. I | Gaspé |
| -Arts plastiques | Sec. I, II | " |
| -Français | Sec. III | " |
| -Sciences religieuses | Sec. II, III | " |
| -Sciences religieuses | Sec. III, IV | " |
| -Musique | Sec. I, II, III | Chandler |
| -Catéchèse | Sec. III, IV | " " |
| Musique | Sec. I | |
| -Catéchèse Histoire | Sec. III, IV Sec. III, IV | " " |
| -Catéchèse Histoire | Sec. III, IV Sec. III, IV | " " |
| -Anglais, langue seconde | Sec. IV | " " |
| -Français | Sec. III, IV, V | Grande-Rivière |
| -Education physqiue | (enfance inadaptée | " " |
| -Anglais, arts plastiques Français, Anglais, géographie | (enfance inadaptée) Récupération | Murdochville |

**QUALIFICATIONS REQUISES:**
Baccalauréat en enseignement secondaire dans l'option appropriée. Minimum de 15 années de scolarité avec un brevet d'enseignement. Les candidats non-légalement qualifiés pourront être considérés.

**ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL**

| MATIERES | NIVEAU(X) | ENDROIT |
|---|---|---|
| Initiation à la technologie | Sec. II | Gaspé |
| Soins esthétiques et coiffure | Sec. IV | " |
| Équipement motorisé | Sec. IV, V | " |
| Auxiliaire-infirmière | Sec. IV, V | |
| Équipement motorisé | Sec. IV, V | Chandler |
| Foresterie | Sec. IV | " " |
| Hydrothermie | Métier court | Grande-Rivière |

**QUALIFICATIONS REQUISES:**
Baccalauréat en enseignement professionnel dans l'option appropriée ou diplôme d'études techniques ou l'équivalent avec un minimum de trois (3) ans d'expérience industrielle ou un brevet d'enseignement dans l'option appropriée.

**ENSEIGNEMENT RÉGULIER (secteur anglais)**

| MATIERES | NIVEAU(X) | ENDROIT |
|---|---|---|
| -Français, langue seconde | Sec. I à V | Chandler |
| Chimie, physique | Sec. I à V | " " |
| -Mathématiques Catéchèse | Sec. I à V | " " |
| -Histoire Géographie | Sec. I à V | " " |

**QUALIFICATIONS REQUISES:**
Baccalauréat en enseignement secondaire dans l'option appropriée. Minimum de 15 années de scolarité avec un brevet d'enseignement. Les candidats non-légalement qualifiés pourront être considérés.

Les personnes intéressées sont priées de communiquer avec nous par téléphone ou faire parvenir leur offre de services au:

**Concours no 02-778**

**Directeur,**
**Services du Personnel,**
**C.S.R. Péninsule,**
**C.P. 2,003, Gaspé, G0C 1R0**
**Téléphone: 418-368-3365**

**INGÉNIEUR M.B.A.**

Le domaine de la consultation vous intéresse. Ambitieux, vous désirez orienter les prochaines étapes de votre carrière dans la gestion de projets d'envergure.

Dans un contexte de concurrence internationale, vous convenez que le gestionnaire professionnel d'aujourd'hui se doit d'être compétent en planification ainsi qu'en prévision et en contrôle des coûts. Et vous avez justement déjà une certaine crédibilité en ces matières.

Etant donné que notre organisation se spécialise dans la gestion de projets et dans les services d'ingénierie de centrales nucléaires et d'usines d'eau lourde, nous croyons avoir en main les ingrédients avec lesquels vous aimerez façonner votre carrière.

***Toute candidature sera traitée en toute confiance.***

**Jean Desautels**
**Directeur du Personnel**
**CANATOM LTÉE**
**740 Notre-Dame ouest**
**Montréal, P.Q.**
**H3C 3X6**
**tél: 514-879-4613**

**Ingénieur civil**
**(Contrôle qualitatif de matériaux)**

La compagnie Nationale de Forage & Sondage Inc., (oeuvrant dans les domaines de la géotechnique et du contrôle qualitatif des matériaux,) recherche un ingénieur civil spécialisé dans le contrôle qualitatif du béton, des sols et de l'asphalte pour organiser et diriger les activités d'un laboratoire d'inspection et d'essai en Algérie.

Le candidat idéal devra:
— être membre de l'Ordre des Ingénieurs du Québec
— avoir un minimum de trois(3) ans d'expérience pertinente
— avoir une bonne connaissance du français parlé et écrit
— être capable de diriger une équipe de techniciens.

Les personnes intéressées devront faire parvenir leur curriculum vitae à l'adresse suivante ou communiquer avec:-

Monsieur John Penny
1130 ouest, rue Sherbrooke, 10ième étage
Montréal, Québec, H3A 2R5
Tél.: (514) 288-1740, poste 236

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571D du code civil de la Province de Québec, que BERTRAND RICHARD INC. dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Terrebonne a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à La Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 18ème jour du mois de mars 1976 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de Terrebonne le 26ème jour du mois de mars 1976 sous le numéro 482849.
Daté à Montréal, ce 5ème jour du mois de juillet 1977

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-022286-772
FITZPATRICK DELISLE, contracteur, résidant au 10620 rue Garon, dans la Cité de Montréal-Nord, District de Montréal.

demandeur

—vs—

MARCEL DAIGNEAULT, résidant au 64 rue Campbell, dans la Ville de St-Jean, Terre-Neuve,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Marcel Daigneault, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal, Montréal, ce 8e jour de juillet 1977.

A. BEAULIEU,
Protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin,
Kugler & Kay, avocats,
Suite 2204, 800 Place Victoria,
Montréal, Québec.

---

AVIS

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

Modification de certains tarifs suivant les articles 2.64 et suivants du Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission, dans le cas de concurrence tarifaire avec le transport ferroviaire.

Requérant: BUREAU DES TARIFS DU QUÉBEC INC.

Prenez avis que le requérant susmentionné a obtenu de la Commission la modification de ses tarifs comme suit:

DIVISION DES REVENUS POUR TARIFS INTERNATIONAL (POUR MEMBRES DU B.T.Q.)

AUGMENTATION GÉNÉRALE 2%

EXCEPTIONS: Tous les Items de Papier. Les Items d'Aminate à 88.000 lbs. Les Items d'Aluminium à 42.000 lbs.

Cette modification entre en vigueur le 21 juillet 1977.

Tout intéressé peut s'opposer à cette modification dans les 5 jours de la troisième publication en formulant à la Commission une opposition à cette fin.
CHOUINARD & ROY, 1259 rue Berri, Montréal.

1ère publication: 14 juillet 1977.
2ème publication: 15 juillet 1977.
3ème publication: 16 juillet 1977.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-026068-770
MARIA DRAKONDAKIS, épouse de feu Spiro Destounis, résidant dans les Cité et District de Montréal au numéro 1782 avenue Van Horne,

demanderesse,

versus

CONSTANTIN ZEIS, restaurateur, autrefois résidant au 44 boul. Radcliffe, dans les Cité et District de Montréal et présentement de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Constantin Zeis, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication a été laissée au bureau de la Cour supérieure de Montréal.
Montréal ce 4e jour de juillet 1977.

A. Beaulieu,
protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin, Kugler & Kay, avocats,
suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976) ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que GEORGE FISCHER, camionneur, 4905 Desgroseillers, Montréal, Québec, détenteur du permis no: 16368-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer son système de transport exploité en vertu de son permis 16368-V, à Fischer Transport Ltd., dont le contrôle de la compagnie se fera comme suit: Paul-Henri Gaudreau: 148 actions communes. Lise Gaudreau: 1 action commune et Gilles Gaudreau: 1 action commune.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: le 14 juillet 1977.
2ème PUBLICATION: le 15 juillet 1977.
3ème PUBLICATION: le 16 juillet 1977.

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-026068-770
MARIA DRAKONDAKIS, épouse de feu Spiro Destounis, résidant dans les Cité et District de Montréal au numéro 1782 avenue Van Horne,

demanderesse,

versus

CONSTANTIN ZEIS, restaurateur, autrefois résidant au 44 boul. Radcliffe, dans les Cité et District de Montréal et présentement de lieux inconnus,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Constantin Zeis, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la dernière publication a été laissée au bureau de la Cour supérieure de Montréal.
Montréal ce 4e jour de juillet 1977.

A. Beaulieu,
protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin, Kugler & Kay, avocats,
suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

TRANSFERT — RÈGLEMENT 2 (1976) ARTICLE 2.59.1

PRENEZ AVIS que GEORGE FISCHER, camionneur, 4905 Desgroseillers, Montréal, Québec, détenteur du permis no: 16368-V s'adressera à la Commission des Transports du Québec afin d'être autorisé à transférer son système de transport exploité en vertu de son permis 16368-V, à Fischer Transport Ltd., dont le contrôle de la compagnie se fera comme suit: Paul-Henri Gaudreau: 148 actions communes. Lise Gaudreau: 1 action commune et Gilles Gaudreau: 1 action commune.

Tout intéressé peut contester cette demande de transfert déposée à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: le 14 juillet 1977.
2ème PUBLICATION: le 15 juillet 1977.
3ème PUBLICATION: le 16 juillet 1977.

ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-013556-772
DAME GEORGETTE KARIB,

Demanderesse

-vs-

YOUSSEF SHAHWAN,

Défendeur

-et-

LE PROCUREUR GÉNÉRAL DE LA PROVINCE DE QUÉBEC,

Mis-en-cause

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur, Youssef Shahwan, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 30 jours de la dernière publication. Une copie de l'action en déclaration pour annuler le mariage a été laissée à la Cour à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la demanderesse procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement annulant le mariage qu'il y a eu entre vous et la demanderesse.
Montréal, le 7 juillet 1977.

A. BEAULIEU,
Registraire.

Borenstein, Duquette & Brott,
5311, avenue du Parc,
Montréal.

Copie conforme
BDB
Procureurs de la demanderesse

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-020949-777
COMMISSION HYDROÉLECTRIQUE DE QUÉBEC et/ou HYDRO-QUÉBEC,

partie demanderesse

vs

DENIS TREMBLAY et BELL CANADA,

Partie défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR:
Le défendeur DENIS TREMBLAY d'adresse inconnue, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation déclaration et avis a été laissée, à son intention à la direction générale des Greffes, au Palais de Justice de Montréal, au numéro 1, rue Notre-Dame, est, à Montréal.
FAUTE PAR le défendeur DENIS TREMBLAY de comparaître dans ce délai, statuer sur la demande et prononcer jugement par défaut, avec les mêmes conséquences juridiques qu'à la suite d'un débat contradictoire.
Montréal, ce 12 juillet 1977.

MES BOULANGER GADBOIS ET LEGAULT, avocats,
75 ouest Boul. Dorchester,
Montréal.

A. BEAULIEU, Greffier-adjoint

---

PRENEZ AVIS QUE LES AUTOBUS RIVE NORD LTÉE détentrice du permis numéro 32-A de la Commission des Transport du Québec, s'adressera à cette dernière afin d'obtenir l'autorisation suivante:

TRANSPORT: Saisonnier

CATÉGORIE: Économique
SERVICE: Transport d'étudiants, le matin et le soir, de Lac-aux-Sables, Harvey Jonction, Ste-Thècle, St-Tite, St-Timothée au Cegep je Shawinigan, et retour.
DURÉE: Du 2 septembre 1977 au 30 juin 1978.

Tout intéressé peut, s'il y a lieu, s'adresser à la Commission des Transports du Québec pour s'opposer à cette demande dans les cinq jours qui suivent la date de la troisième parution de cet avis.

Québec, le 8 juillet 1977.

André Joli-Coeur
Procureur de la requérante

1ère publication: 13 juillet 1977
2ème publication: 14 juillet 1977
3ème publication: 15 juillet 1977

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(DIVISION DES DIVORCES)**

NO: 12-070735-778
IRA BELLE FLORIUS, domicilié et résidant au 5420 Walkley, Appartement 20, dans les Cité et District de Montréal.

Requérante

JOSEPH FLORIUS, actuellement d'adresse inconnue.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé JOSEPH FLORIUS est par la présente requise de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous par défaut un jugement de Divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 8ième jour de juillet 1977.

A. Bouvier,
Registraire-adjoint

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 500-02-026069-778
MARIA DRAKONDAKIS, épouse de feu Spiro Destounis, résidant dans les Cité et District de Montréal et numéro 1782 Van Horne,

demanderesse,

versus

MARINOS GALANIS et PETER LITRAS, tous deux de lieux inconnus,

défendeur.

PAR ORDRE DE LA COUR
Les défendeurs, Marinos Galanis et Peter Litras sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis.
Une copie du Bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à leur intention au bureau de la Cour Supérieure de Montréal.
Montréal, ce 4e jour de juillet 1977.

A. BEAULIEU
PROTONOTAIRE C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin,
Kugler & Kay, avocats,
Suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC**

PERMIS SPÉCIAL
ARTICLE 2.74 - REG. 2 (1976)

Le requérant ANCHOR MOTOR FREIGHT INC., 24100 Boul. Chagrin, Cleveland, Ohio 44122, au Québec: C.P. 590, Ste-Thérèse de Blainville, P.Q., s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour obtenir l'autorisation de tirer des remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées, en possession légale de Charlton Transport (Québec) Ltd., détentrice du permis 14628-V en rapport avec les clauses d, e, f, ainsi que les droits additionnels 2, 3 et 4 et les restrictions 1, 3a, 3b et 4, ladite Charlton Transport (Quebec) Ltd. fait une demande de courtier réciproque.

La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chap. 55).

Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.

1ère PUBLICATION: 14 juillet 1977.
2ème PUBLICATION: 15 juillet 1977.
3ème PUBLICATION: 16 juillet 1977.

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

---

Société d'énergie de la Baie James

**APPEL D'OFFRES**
**Aménagement de La Grande Rivière**
**Heure limite: 15h30, heure de Montréal, aux dates indiquées**
**SEBJ 77-0573**
**JEUDI, LE 28 JUILLET 1977**
**FOURNITURE D'ACIER DE DIVERS TYPES ET DIMENSIONS DIFFRENTES, POUR L'ENTRETIEN ET LA REPARATION DE L'EQUIPEMENT.**

**GARANTIE DE SOUMISSION: $10,000**
**PRIX DE VENTE DU DOCUMENT: $10.**

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

**Société d'énergie de la Baie James**
**800 est, boul. de Maisonneuve**
**Direction Approvisionnement**
**19e Étage**
**Montréal, (Québec)**
**H2L 4M8.**

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James et n'est pas remboursable.
Une garantie de soumission au montant indiqué plus haut est exigée de tout soumissionnaire, conformément aux stipulations du document d'appel d'offres.
Seules les personnes, sociétés, corporations ou entreprises en coparticipation ayant leur principal établissement d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière se réserve le droit de rejeter n'importe quelle soumission ou toutes les soumissions reçues.

**Pour renseignements, tél. 844-3741, poste 333.**
**A. Rousseau**
**Directeur Approvisionnement**

---

Avis est donné que Transport Drummondville R.D. Inc., détenteur du permis numéro 17229-V d'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'être autorisée à donner le service prévu à la clause F du permis 4506-V de Transport Express C. Boucher Inc. et qui se lit comme suit:
— Transport restreint
— Longue distance
— Route restreinte
— Contrat
Entre les gares de la compagnie des Chemins de fer Nationaux du Canada à Montréal, Laprairie, St-Jean et retour pour le transport de marchandises pour le compte de la compagnie de Chemins de fer Nationaux du Canada.
Tout intéressé peut faire opposition à cette demande dans les cinq jours suivant la date de la troisième publication.
1ère publication: 12 juillet 1977
2ème publication: 13 juillet 1977
3ème publication: 14 juillet 1972

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-02-024685-773
FRANCESCO TASSONE

Partie Demanderesse

C.

ANDRÉ MICHELIN

Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse ANDRÉ MICHELIN est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, 11 juillet 1977.

A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

Mes Leavitt, Worsoff & Mass., avocats,
360 St-Jacques, ste 1425,
Montréal, P.Q.
Tél.: 285-1518

---

**VILLE D'OUTREMONT**

A l'Assemblée générale du 6 juillet 1977, le Conseil a adopté les règlements suivants:
1042-28 amendant l'article 53 du règlement de circulation 1042 relativement aux avenues Durocher, Outremont et Vincent-d'Indy.

1106 autorisant la conclusion d'une entente intermunicipale entre les villes de Hampstead, de Mont-Royal, d'Outremont et de Saint-Laurent ainsi que les cités de Côte Saint-Luc et de Westmount pour l'acquisition et l'utilisation en commun d'un système de communication pour les services d'incendie.

1067-6 concernant l'imposition d'une surtaxe de $0.60 sur l'excédent des immeubles imposables au-delà de $100,000.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la Ville d'Outremont.

DONNÉ en la Ville d'Outremont, ce 13 juillet 1977.

Jocelyne Perreault
Greffier "Pro Tempore"

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
GREFFE DES DIVORCES
DIVISION DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des Divorces)**

NO.: 500 12-070612-779
ALINE PETERSON, résidant et domiciliée en les cité et district de Montréal.

REQUÉRANTE

-vs-

ANDRÉ GRANDMONT, présentement de lieux inconnus

INTIMÉ

PAR ORDRE DE LA COUR:
L'Intimé ANDRÉ GRANDMONT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.
Une copie de la REQUÊTE EN DIVORCE a été laissée à la Division des Divorces de Montréal à son intention.
Prenez de plus avis, qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la Requérante procédera à obtenir contre vous par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
Montréal, ce 11 juillet 1977.

A. BEAULIEU
Régistraire-adjoint

Me ROBERT B. GIROUX
7244 rue Saint-Denis
Montréal, QUE
PROCUREUR DE LA REQUÉRANTE

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR PROVINCIALE**

NO: 02-027019-772
J. & S. TAXI SERVICE LTD. corporation légalement constituée ayant sa principale place d'affaires dans les villes et district de Montréal au 5442, rue St-Hubert.

-vs-

DENNIS GRANGER, des lieux inconnus
IL EST ENJOINT à DENNIS GRANGER à l'intention duquel une copie de bref et de la déclaration a été laissée au greffe de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.
Montréal le 12 juillet 1977.

A. BEAULIEU

Mes Pollack, Teitelbaum & Cohen
800 boul. Dorchester ouest
Suite 1410
Montréal, Québec

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**Aide juridique**

NO: 500-02-025071-775
ROBERT GRIFFITHS

Partie Demanderesse

C.

DENIS FONTAINE

Partie Défenderesse

PAR ORDRE DE LA COUR
La partie défenderesse DENIS FONTAINE est par les présentes, requise de comparaître dans un délai de trente jours suivant la dernière publication. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée à son intention au Greffe de la Cour.
Montréal, 11 juillet 1977.

A. BEAULIEU
Protonotaire, C.S.M.

Mes Cousineau, Vaillancourt & Ass., avocats,
453 Avenue Church,
Verdun, P.Q.
Tél.: 767-5376

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

PERMIS SPÉCIAL
ARTICLE 2.74 — REG. 2 (1976)

Le requérant ARTHUR SIROIS, 312 rue Des Oblats, LaSalle, P.Q. s'adressera à la Commission des Transports du Québec dans le but d'obtenir l'autorisation de tirer des remorques et/ou semi-remorques vides ou chargées en possession légale de William C. Norris Limited, détenteur du permis 528-V, clauses a, b, c, d, et et f; ledit William C. Norris Limited fait une demande de permis de courtier réciproque.
La présente demande est faite en vertu des dispositions de l'article 2.74 du règlement 2 (1976) sous les règles de pratique et de régie interne de la C.T.Q., adopté en vertu de la Loi des Transports (1972) (Chap. 55).
Tout intéressé peut contester cette demande de permis spécial à ladite Commission, dans les cinq (5) jours de la troisième parution de cet avis en s'adressant à la Commission des Transports du Québec, 505 est, rue Sherbrooke, Place du Cercle, Montréal, Québec.
1ère publication: le 13 juillet 1977
2ème publication: le 14 juillet 1977
3ème publication: le 15 juillet 1977

SIGNÉ: ADRIEN R. PAQUETTE, C.R.
PAQUETTE, PAQUETTE,
PERREAULT, RIVET & GROLEAU

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-012101-778
MME ALICE PROULX, résidant et domiciliée au 5877 Louis Emond, app no 1, dans la Cité de Rosemont, Province de Québec.
et
GISELE PROULD, résidant et domiciliée au 5877 Louis Emond, app no 1, dans la Cité de Rosemont, Province de Québec.
et
ANDRE PROULX, résidant au 5877 Louis Emond, app no 1, dans la Cité de Rosemont, Province de Québec.
et
ANDRE PROULX, en qualité de tuteur a être nommé pour sa fille mineure GISELE PROULX,

demandeurs?

versus

RAOUL TOUPIN, résidant et domicilié au 8 Poirier, St-Paul Ile-aux-Noix, Comté de St-Jean, Québec,

défendeur

PAR ORDRE DE LA COUR
Le défendeur Raoul Toupin est par les présente requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours suivant la date de la dernière publication de cet avis. Une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au bureau de la Cour Supérieure de Montréal, à son intention.
Montréal, ce 29e jour de juin 1977.

A. Beaulieu,
Protonotaire C.S.M.

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin, Kugler & Kay,
avocats
suite 2204
800 Place Victoria,
Montréal, Québec.

---

Transports Canada — Transport Canada

**ADMINISTRATION CANADIENNE DES TRANSPORTS AÉRIENS**
**RÉGION DU QUÉBEC**

**APPEL D'OFFRES**

Des soumissions sont demandées pour les travaux suivants à Mirabel, Québec.

**FOURNITURE ET INSTALLATION DE SIGNALISATION SUPPLÉMENTAIRE À L'INTÉRIEUR DE L'AÉROGARE, À L'AÉROPORT INTERNATIONAL DE MONTRÉAL (MIRABEL), P.Q.**

Les soumission cachetées portant sur l'enveloppe la mention des travaux ci-dessus et adressées au Surintendant, Gestion du Matériel, Transports Canada, pièce 175-C, Edifice de l'Administration régionale, aéroport international de Montréal, Dorval, Québec, H4Y 1B9 (636-3203), seront reçues jusqu'à 15:00 heures, heure locale, le 5 août 1977.

Les plans, devis et documents qui s'y rapportent peuvent être obtenus sur demande à l'adresse ci-dessus sur réception d'un chèque visé de $50.00 fait au nom du Receveur Général du Canada. Le dépôt est remboursable sur retour des plans et devis en bon état dans un délai de 14 jours après l'avis des résultats de l'appel d'offres. Les plans et devis peuvent être examinés au bureau de l'Association de la Construction de Montréal, 4970 Place de la Savane, Montréal, Québec et à l'Association de la Construction de Québec, 375 rue Verdun, Québec, Québec.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions.

**A.O. Dumas**
Administrateur régional du Québec
Administration canadienne des Transports aériens

Transports Canda
Aeroport int. de Montréal
le 5 juillet 1977

---

Travaux publics Canada — Public Works Canada

**PROLONGATION DÉLAI DE SOUMISSION**

**Numéro 600102-DR-005 — Rénovation et modification du système de ventilation des bâtiments 208, 209, 210 et 211, Ferme de la ceinture verte, Institut de recherches vétérinaires, Ottawa, Ontario.**

**VEUILLEZ PRENDRE AVIS,** que la date limite de réception des soumissions du 14 juillet 1977, est reportée au jeudi le 21 juillet 1977.

**BUREAU DEPOSITAIRE DES SOUMISSIONS:** Les sous-traitants sont informés par la présente que les soumissions pour les travaux d'électricité et de mécanique, prévues pour le 12 juillet, devront être soumises par l'entremise du Bureau dépositaire des soumissions, 196, avenue Bronson, Ottawa, Ontario, au plus tard à 15 heures, le mardi, 19 juillet 1977, conformément aux dispositions du document intitulé "Principes et procédures à suivre pour présenter des offres aux dépôts de soumissions concernant les travaux fédéraux", deuxième édition, 1er avril 1970.

**CORRECTION**

**entreprise no 78942/6 — Construction de Place Aubry, Place d'Acceuil, Hull, Québec.**

**VEUILLEZ PRENDRE AVIS** que l'adresse du Bureau dépositaire des soumissions est à 176 Jean Talon, Parc Industriel Richelieu, Hull, Québec.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-008-617-779
MICHAEL VIGLAS et KEN MEAKER,

Demandeurs,

—vs—

LOUIS-ROBERT MARTEN,

Défendeur,

—et—

BANQUE ROYALE DU CANADA,

Mise en cause,

—et—

BANQUE CANADIENNE NATIONALE,

Mise en cause,

—et—

LE REGISTRATEUR POUR LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE MONTRÉAL,

Mis en cause,

PAR ORDRE DE LA COUR
IL EST ENJOINT au défendeur, LOUIS-ROBERT MARTEN, à l'intention duquel une copie du bref d'assignation et de la déclaration a été laissée au Greffe de la Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
MONTRÉAL, ce 11 juillet 1977.

(S) A. BOUVIER
Protonotaire-adjoint
Cour Supérieure Montréal.

Mes Gervais, Tannage, Bélanger, Gauthier, Bouchard & Bélanger
Avocats
Suite 1209, 507 Place d'Armes
Montréal, Québec
H2Y 2W8

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-012363-774
The Canadian Trust Company, corps politique et constitué, dûment incorporé, ayant son siège social et principale place d'affaires dans la Ville de London, Province de l'Ontario, et son principal bureau d'affaires dans la Province de Québec, dans les Cité et District de Montréal, au 800 boul. Dorchester ouest,

versus

Dame Teresa Papa Carola, épouse séparée de biens, selon les Lois d'Italie, de Gennaro-Carola, et le dit Gennaro Carola dans la mesure où sa présence peut être requise pour autoriser son épouse, ou autrement, dont la dernière adresse connue, 44 Tanglewood Crescent, Kirkland, Québec.

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenderesse Dame Teresa Papa Carola et son époux Gennaro Carola sont par les présentes requis de comparaître dans un délai de trente (30) jours de la date de la publication de cet avis. Des copies du Bref d'assignation et de la déclaration ont été laissées à leur intention au Bureau de la Cour Supérieure de Montréal.
Montréal, ce 29e jour de juin 1977.

A. BEAULIEU
Registraire
Cour Supérieure

Mes Gameroff, Fenster, Kandestin,
Kugler et Kay, avocats,
Suite 2204,
800 Place Victoria,
Montréal, Québec.
Procureurs pour
The Canada Trust Company.

---

AVIS DE DEMANDE DE CHANGEMENT DE NOM

AVIS est par les présentes donné que ROZA HAIMOVIC (Haimovici) aide diététicienne, résidant et domiciliée au 1110 ouest rue Sherbrooke, app. 907 en les cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant Gouverneur en Conseil pour un décret changeant son nom de ROZA HAIMOVIC (Haimovici) à celui de ROSALIA MIHALCA.

Me HOWARD GRIEF
Procureur de la Requérante

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE JOLIETTE
GREFFE DES DIVORCES
DISTRICT DE JOLIETTE

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des Divorces)**

NO: 705-12-000345-76
DAME CELINE PRONOVOST, domiciliée et résidant au 742, rue Principale, St-Thomas, district de Joliette

Requérante

-vs-

GUY TURCOTTE, d'adresse inconnue

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
Avis est donné à l'intimé qu'un jugement conditionnel de divorce a été rendu le 14 décembre 1976, à Joliette, district de Joliette.
Une copie du jugement conditionnel de divorce a été laissée à la Division des Divorces de Joliette, à son intention.
JOLIETTE, ce 27 juin 1977.

JEAN LEMIEUX
Régistraire

Mes Landreville & Bourduas
102 Nord, Place Bourget
Joliette, Qué.

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**
**(Division des Divorces)**

NO: 500-12-069767-774
DAME ILONA MARUSA, femme de Dezso Meszaros, des cité et district de Montréal, résidant et domiciliée au 362 Bernard Ouest.

Requérante

-vs-

DEZSO MESZAROS, gentilhomme, des lieux inconnus.

Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR
L'intimé, DEZSO MESZAROS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces à son intention. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.
MONTRÉAL, le 23 juin 1977.

A. BEAULIEU
REGISTRAIRE ADJ.

Me Charles Spector,
615 ouest boul. Dorchester
Chambre 770,
Montréal, Qué.

---

PRENEZ AVIS que DAME JACQUELINE AUDREY MARY PEREIRA, épouse divorcée de JOSEPH LORENZO ARMAND GUY BRAZEAU, gérant de banque, résidant et domiciliée au 2860 Bernini Crescent dans la Ville de Brossard, District de Montréal, fera une demande pour changer son nom pour celui de

JACQUELINE AUDREY
MARY PERKINS

Le dit changement sera aussi au bénéfice de DEREK SEAN BRAZEAU, dont le nom deviendra DEREK SEAN PERKINS et de KEITH ADRIAN BRAZEAU, dont le nom deviendra KEITH ADRIAN PERKINS; l'adresse de DEREK SEAN BRAZEAU ET DE KEITH ADRIAN BRAZEAU est 2860 Bernini Crescent, Brossard, P.Q.
Montréal, P.Q. 11 juillet 1977

CERINI JAMIESON SALMON FINDLAY WATSON SOUAID & HARRIS
suite 1020, 1010 ouest, Ste-Catherine
Montréal, P.Q.

Procureurs de la requérante

---

Avis

Avis est donné que Marcel Gravel, de Notre Dame des Laurentides, détenteur d'un permis émis par la Commission des Transports du Québec et portant le no 22671-V, s'adressera à la Commission des Transports du Québec pour l'obtention d'un permis spécial dans les termes suivants:

TRANSPORT RESTREINT — LONGUE DISTANCE — RAYON —

De Québec et de tous les points dans un rayon de 30 milles de la ville de Québec à ailleurs dans la province de Québec dans un rayon de 700 milles, et retour, pour le remorquage de maisons mobiles, de bureaux ou d'usines sur roues pour le public en général.

Durée du permis 364 jours

Tout intéressé désirant faire opposition à la présente requête doit le faire dans les cinq jours qui suivent la troisième publication du présent avis.

1ère publication 14 juillet 1977
2ème publication 15 juillet 1977
3ème publication 16 juillet 1977

Corbeil & Dufresne,
procureurs du requérant

---

"Avis est donné par les présentes que le contrat de vente en date du 29 juin 1977 à COMCAP FACTORS INC. de toutes dettes, présentes ou futures, payables à 81716 CANADA LTD. a été enregistré au bureau d'Enregistrement de Montréal, le 7 juillet 1977 sous le no 2797796."

---

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

**COUR SUPÉRIEURE**

NO: 500-05-010356-770
BANQUE DE MONTRÉAL, corps politique et incorporé dûment constitué selon la loi, ayant son bureau chef et principale place d'affaires en les cité et district de Montréal.

DEMANDERESSE

—vs—

BOWES HOLDINGS CORPORATION, corps politique et incorporé, dûment constitué selon la loi, autrefois ayant son bureau chef et principale place d'affaires au 290 Youville, en la cité de Châteauguay, district de Beauharnois, présentement de lieux inconnus.

DÉFENDERESSE

—et—

LE RÉGISTRATEUR DE LA DIVISION D'ENREGISTREMENT DE CHÂTEAUGUAY en sa qualité de Régistrateur.

Mis en cause

PAR ORDRE DE LA COUR
La défenseresse BOWES HOLDINGS CORPORATION est par les présentes requise de comparaître dans un délai de trente (30) jours, à compter de la dernière publication.
Une copie du bref d'assignation et déclaration a été laissée au greffe de la Cour supérieure de Montréal à son intention.
MONTRÉAL, ce 11 juillet 1977

A. BEAULIEAU
P.A.C.S.M.

Mes McMASTER MINNION PATCH & ASS
129 St-Jacques
Montréal, QUE
PROCUREURS DE LA DEMANDERESSE

---

**VILLE DE WESTMOUNT**

Les appels d'offres seront reçus au bureau du Greffier, Hôtel de Ville, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, à partir de 12 h le mardi 26 juillet 1977, pour l'achat, à la Ville de Westmount, du terrain connu et désigné comme étant: Un certain emplacement situé en la Ville de Westmount, donnant sur la Place Blenheim, connu et désigné comme faisant partie du lot de la subdivision numéro Mille Quatre Cent Trente-Quatre (1434-Pt. 177) sur le Plan Officiel et dans le livre de référence du Cadastre Municipal de la Paroisse de Montréal, Division d'Enregistrement de Montréal, comprenant une superficie de Trois Mille Cinq Cent Quarante-Huit pieds carrés (3,548 p.c.), approximativement, mesure anglaise, avec dessus construit une maison de brique à deux étages avec sous-sol portant le numéro civique 103 Place Blenheim, en la ville de Westmount.

CONDITIONS DES SOUMISSIONS

1.- La Ville ne donne aucune garantie quant aux dimensions, superficie et état dudit terrain et dudit immeuble.
2.- Aucune soumission d'un prix inférieur à Vingt Cinq Mille Dollars ($25,000.) ne sera acceptée et la Ville ne s'engage pas à accepter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.
3.- Un dépôt de Deux Cents Dollars ($200.) devra accompagner toute soumission. Ledit dépôt sera déduit du prix d'achat à l'adjudication et remboursé à tous les autres soumissionnaires.
4.- L'adjudicataire aura à signer un Acte de Vente pour ledit terrain et ledit immeuble dans les trente (30) jours de l'acceptation de la soumission, lequel Acte de Vente stipulera que:
(a) La vente sera faite sans garantie par la Ville;
(b) l'Acheteur devra payer le prix total de vente lors de la signature de l'Acte de Vente.

Les soumissions seront ouvertes à la Chambre du Conseil de l'Hôtel de Ville, 4333 ouest, rue Sherbrooke, Westmount, à 12 h 15, le mardi 26 juillet 1977.

**P. Patenaude**
Greffier adjoint

---

**PROVINCE DE QUÉBEC**
**CITÉ DE BEACONSFIELD**

**SOUMISSIONS**

**POUR FOURNIR UN

*Joe Barnes s'impose dès le début*

# Les Alouettes disposent 27-17 des Riders

OTTAWA (d'après CP) — Le jeune quart arrière Joe Barnes a convaincu hier soir 25,280 personnes qu'il peut fort bien se débrouiller dans la mêlée, en menant les Alouettes de Montréal à une victoire de 27-17 sur les Rough Riders d'Ottawa, champions de la Coupe Grey l'an dernier, au parc Lansdonne d'Ottawa, lors du march d'ouverture des deux équipes.

Barnes était un point d'interrogation sur la carte de partie de beaucoup d'amateurs. Il a relégué dans la semi-clarté le vétéran Sonny Wade, qui ne travaillera probablement plus, désormais, que comme substitut ou botteur de retours.

**Premier quart**

Aucun point.

**Deuxième quart**

OTTAWA: placement (32 verges) par Organ ..... 1:17
MONTREAL: touché (passe de Barnes, 7 verges) par Dalla Riva, transformé par Sweet ..... 4:18
MONTREAL: touché (course de 3 verges) par Hopkins, transformé par Sweet ..... 13:07
MONTREAL: placement (37 verges) par Sweet ..... 14:52

**Troisième quart**

OTTAWA: touché (passe de Clements, 5 verges) par Cates, transformé par Organ ..... 7:12

**Quatrième quart**

MONTREAL: placement (29 verges) par Sweet ..... 2:38
OTTAWA: touché (course de 2 verges) par Murphy, transformé par Organ ..... 6:35
MONTREAL: touché (course de 5 verges) par Barnes, transformé par Sweet ..... 11:40

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| **Montréal** | 0 | 17 | 0 | 10 | **27** |
| **Ottawa** | 0 | 3 | 7 | 7 | **17** |

Assistance: 25,280

Ne se contentant pas de bien courir, Barnes, qui en était à son premier départ en deux ans avec les Alouettes, a lancé une passe de touché de sept verges à l'ailier rapproché étoile Peter Dalla Riva, effectué une remise à Andy Hopkins, à trois verges des buts, que celui-ci devait franchir, avant de marquer lui-même le touché d'assurance des siens, qui brisait les reins des Riders à quelques minutes de la fin du match.

Le botteur Don Sweet a transformé les trois touchés des Alouettes et réussi deux placements, de 37 et 29 verges.

Larry Gates a compté pour les Riders, sur une passe de cinq verges du quart Tom Clements, et le demi Mike Murphy a réussi à traverser la défensive des Alouettes, à deux verges des buts, pour les deux touchés du Ottawa. Garry Organ les a transformés tous deux et réussi un placement de 38 verges au début du deuxième quart.

Après un premier quart sans point, les Alouettes ont littéralement explosé, et pris l'avantage 17-3 grâce à deux touchés et un placement de Sweet.

Barnes a démontré beaucoup d'habileté et de courage, tout au long du deuxième quart. Les Alouettes ont par ailleurs bénéficié dans cette période d'une série de punitions à leurs adversaires, dont trois qui ont abouti au touché de Hopkins, à l'issue d'une séquence de 20 jeux consécutifs!

La défensive outaouaise s'est considérablement affermie en deuxième demie, et des modifications au plan de défense des Riders ont coupé plusieurs portes à Barnes. Ce dernier a couru 77 verges en première demie, et s'est ensuite tourné, dans le deuxième, vers Hopkins et la recrue John O'Leary. Résultat: ce duo de magnifiques coureurs a mystifié la défensive adverse. Barnes a fait montre d'une grande sagesse, fruit sans doute de l'expérience acquise sur le banc.

Les Riders ont vu les officiels leur refuser deux touchés, l'un au premier quart après une course sur passe de 75 verges de Clements à l'ailier éloigné Tomy Gabriel, l'autre presque à la fin du match, alors que Clements avait complété la passe à l'intérieur des buts, à son receveur éloigné Jeff Avery.

Le demi défensif montréalais Landy Rhino a intercepté deux passes de Clements et a presque marqué sur un dégagement en troisième période, après avoir pris la balle à sa ligne de buts, remonté en plein centre du terrain, pour être arrêté par le dernier défenseur d'Ottawa, qui couvrait la ligne de milieu.

Barnes a été le meilleur coureur des siens, portant le ballon huit fois et gagnant 106 verges. Dalla Riva a pour sa part capté quatre passes, courant 60 verges, et devenant le meilleur receveur montréalais. Barnez a par ailleurs réussi neuf de ses 17 tentatives de passes, contre 18 en 29 pour Clements. C'est Gabriel qui en a reçu le plus: neuf pour 163 verges.

Les Riders ont été interceptés deux fois, ont échappé la balle trois fois, pendant que les Alouettes ne perdaient le ballon qu'une fois, sur un échappé. Les Montréalais ont dû purger 129 verges de punitions, contre 100 pour les Riders.

# Les Pirates battent les Expos

Les Pirates de Pittsburgh ont infligé hier soir aux Expos de Montréal un cuisant revers de 6-1. L'un des joueurs du Pittsburgh les plus en évidence a été Dave Parker, auteur d'un double de deux points en septième manche.

Parker, qui ne se gêne pas pour dire qu'il est malheureux avec les Pirates et demande à être échangé, n'a pas pour autant renoncé à conserver la meilleure moyenne au bâton de la Ligue nationale. Son double a été le fait marquant de cette septième manche, où les Pirates ont compté cinq points contre un Steve Rogers désarçonné et un Will McEnaney chancelant. Ce dernier a été accueilli au monticule par Parker, qui a complété le circuit de Rennie Stennett et Phil Garner au bâton.

Ceux-ci avaient obtenu un simple chacun de Rogers (9-8) et fait marquer un point chacun. Ed Ott a suivi avec un autre simple, le 11e coup sûr accordé par Rogers. Dick Williams a remplacé son lanceur partant. McEnaney n'a guère tiré son épingle du jeu, donnant le double de Parker et un autre double d'un point à Bill Robinson.

Pour sa part, le lanceur partant du Pittsburgh, John Candelaria (9-3) l'un de ceux choisis au sein de l'équipe d'étoiles de la Nationale, a limité les Expos à quatre coups sûrs avant de quitter le match en septième manche, souffrant d'un léger mal de dos. Kent Tekulve a terminé le match, enregistrant un quatrième sauvetage.

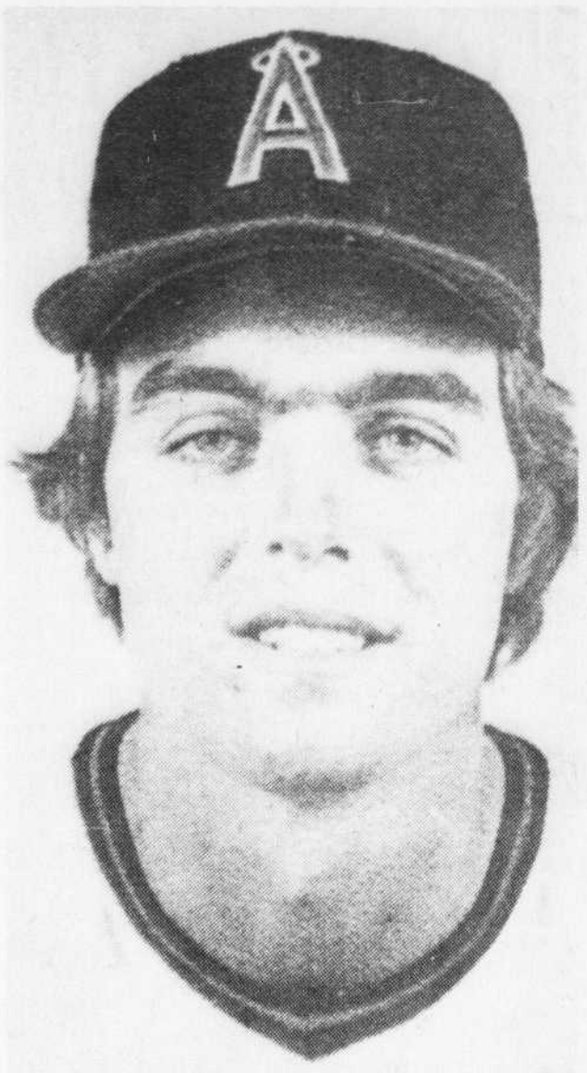
Rogers en était à un cinquième échec consécutif dans sa quête d'un dixième gain cette saison. Il n'a pas gagné depuis le 21 juin, alors qu'il l'emportait 6-0 contre Houston. C'est ce même 21 juin que Candelaria a remporté sa dernière victoire, lui aussi, 9-2 contre San Diego.

Les Pirates ont pris l'avance 1-0 dès la première manche, bâtissant un point à la suite d'un simple de début de manche de Garner. Ce dernier a volé le deuxième but, a croisé le troisième sur un roulant de Ott et marqué quand Paker a été retiré sur un ballon-suicide.

Les Expos ont nivelé les chances à la deuxième, sur le 14e circuit de la saison de Gary Carter, qui a débuté la manche d'excellente façon. Malheureusement, pour lui et les 22,695 partisans des Expos réunis au Stade olympique, ses coéquipiers ont mal suivi: Sam Mojias a claqué un double, mais Pete Mackanin a frappé dans un double jeu qui a mis fin à l'engagement.

Les Pirates avaient des coureurs aux premier et deuxième buts après deux retraits en deuxième, grâce à des simples successifs de Frank Taveras et Stennett. C'est alors que Rogers a été à la hauteur de sa réputation — d'avant le 21 juin — en retirant Candelaria sur trois prises.

Les Expos avaient pour leur part un coureur en position de marquer en cinquième, après que Mackanin ait claqué un simple à gauche après un seul retrait. Rogers s'est sacrifié mais Dave Cash a été retiré sur un ballon.



*Match des étoiles du baseball*

# Anderson choisit ses lanceurs

NEW YORK (d'après AP) — Deux lanceurs des Cubs de Chicago, le partant Rick Reuschel et le releveur Bruce Sutter, ont été nommés hier au sein de l'équipe d'étoiles de la Ligue nationale de baseball par le gérant Sparky Anderson.

Ces deux lanceurs seront secondés par Joaquin Andujar, du Houston, John Candelaria du Pittsburgh, Gary Lavelle du San Francisco, Steve Carlton du Philadelphie, Tom Seaver du Cincinnati et Don Sutton du Los Angeles.

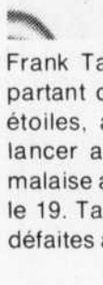
Un grand droitier, Reuschel possède actuellement une fiche de 12-3 avec les Cubs. Il a été choisi lanceur par excellence de la Ligue au mois de juin, et a protégé une victoire lors de sa seule présence en relève cette saison. Pour sa part, Sutter a été sensationnel en relève, remportant cinq matchs contre une défaite, effectuant 23 sauvetages, des sommets cette saison dans les majeures. Il a gardé une moyenne de points mérités de 1.15 au cours de 44 des 84 matchs des Cubs.

Tandis que ce match des étoiles sera une première pour Reuschel et Sutter, Seaver en sera à une 10e apparition. Il possède une fiche de 9-5, a retiré 106 frappeurs sur trois prises en 138 manches en ne donnant que 35 buts sur balles. Candelaria, Lavelle et Andujar en seront aussi à une première apparition avec "l'équipe de rêve".

Andujar, un droitier, est des favoris à Houston. Il présente une fiche de 9-5. Comme recrue l'an dernier, il avait vaincu les champions du monde, les Reds, trois fois de suite.

Dans un autre ordre d'idées, on a appris que les Expos de Montréal, dont aucun lanceur n'a été mentionné dans cette sélection, ont cédé le lanceur Tom Walker aux Angels de la Californie, par voie de repêchage. Les Angeles doivent se passer pour une semaine de leur as, Frank Tanana, qui souffre de malaises au bras.

Rappelé du club-école de Denver le 2 juin dernier, Walker a présenté une fiche de 1-1 et une moyenne de points mérités de 4.74 en 11 présences au monticule. Les Expos n'entendent pas le remplacer immédiatement au sein de leur personnel. Walker a déjà porté les couleurs montréalaises de 1972 à 1974. Aucun club de la Ligue nationale ne l'a réclamé au repêchage.



Frank Tanana, qui était pressenti comme lanceur partant de la Ligue américaine lors du match des étoiles, a été avisé par son médecin de ne pas lancer avant le 21 juillet prochain, à cause d'un malaise au bras, et manquera la classique, disputée le 19. Tanana a une fiche de 12 victoires contre six défaites avec les Angels de la Californie.

(Téléphoto AP)

## Gilles Houde



# Le rêve du parieur

Comme la plupart d'entre vous, je présume, il m'est arrivé d'assister à des courses de chevaux et de parier quelques dollars. Ne connaissant absolument rien à cette activité, j'ai facilement trouvé autour de moi, des "experts" qui m'ont donné des "tuyaux". Comme au Jai-Lai de la Floride et dans les quelques casinos que j'ai visités, j'ai vu des "experts", tous détenteurs "d'un système personnel" assurant le gain certain. Dans certains endroits, on peut même acheter le "système infaillible" des sélections de la soirée. Tous les auteurs de ces prévisions gagnantes vous affirmeront sans doute que leurs calculs sont basés sur les données scientifiques. Le rêve du parieur est de trouver la formule miracle et de batte le système. Pour un vrai parieur, il semblerait qu'un système mystérieux existe et que le hasard seul n'y peut rien. On soupçonne toujours "une machine" qui contourne le hasard et surtout "le système scientifique" de fonctionner.

En un mot, les calculs savants qui vous permettraient de choisir à coup sûr un gangnat sont annulés par des "actions occultes"; c'est du moins ce que l'on pense dans la population. Le monde du pari est mystérieux, et malgré toute la surveillance des gouvernements pour assurer l'honnêteté du jeu où des courses de chevaux, on entendra souvent la phrase type: "C'est tout arrangé". Pour ma part, je n'ai aucune raison de douter de l'honnêteté des opérateurs de pistes de courses et je fais confiance au ministère des Finances qui en exerce la surveillance.

D'autres, cependant, dont Hervé Vézina, auteur d'un livre intitulé *Le guide du parieur*, vont jusqu'à souhaiter la création d'une enquête sérieuse et la mise sur pied d'une "régie des courses", qui aurait plus de pouvoirs que tous les organismes de surveillance qui existent actuellement.

●

Hervé Vézina est venu me rendre visite au DEVOIR et voici l'essentiel de ses propos: "Pendant cinq ans, à raison de huit heures par jour, j'ai cherché à trouver le système parfait qui m'aurait permis de vivre du pari. J'ai perdu $10,000.00 par année. Pour d'autres raisons que les courses, j'ai perdu aussi mon commerce de viande et aujourd'hui je fais du taxi. Je veux que mon livre aide les parieurs avant qu'ils ne s'aventurent trop profondément dans cette habitude. Malheureusement, je soupçonne que des personnages occultes aient fait disparaître mon livre des librairies. Pourrant il était classé A4, par le ministère de l'Éducation, ce qui signifie qu'il s'adressait aux adultes en général. Dans les milieux des courses, on n'accepte pas que je mette en doute le "photo-finish". Je suis capable de prouver que ce système n'est pas toujours juste. Le gouvernement devrait décider une fois pour toutes si les courses de chevaux font partie du sport ou de la finance. Si on décide que c'est du sport, les journalistes devraient traiter de cette discipline comme on le fait pour les autres activités. Ainsi, le chroniqueur devraient pouvoir nous parler de l'entrainement du cheval, de l'équipement, etc. Saviez-vous qu'une pièce d'équipement changée à l'attelage du cheval peut bouleverser ce résultat de la course? Jamais on ne nous parle de ces sujets, et jamais, non plus, un entraîneurs de chevaux ne peut critiquer une piste.

Les sélections publiées dans les journaux ou vendues à la porte des pistes sont des incitations à parier. Le public devrait être averti et se renseigner sur les dangers du pari. C'est comme une drogue. On indique bien le danger encouru sur les boites de cigarettes maintenant, alors pourquoi de pas éduquer le parieur. Il faut d'avantage faire connaitre cette discipline, afin d'améliorer les chances du parieur. Ce n'est pas normal que le même monde contrôle toutes les pistes importantes du Québec. L'impôt fédéral et provincial récolterait plusieurs millions de plus si on révisait la loi qui prescrit que 15 milles à vol d'oiseau séparent deux pistes. La Canadian Trotting Association, qui a son siège social à Toronto, semble oublier souvent que c'est le Québec qui est la vache à lait des courses au Canada. J'ai tellement fouillé ce dossier que je suis convaincu qu'une enquête s'impose. Pourquoi les gros bonnets des courses me refusent-ils un rendez-vous? Craint-on mon deuxième volume, qui sera l'histoire du premier et qui s'appellera *Échec au Roi*? En somme, moi, qui veut rehausser ce sport mais donner une meilleure chance aux parieurs, pourquoi me considère-t-on comme un hurluberlu? Personne, à ma connaissance, n'a encore réussi l'impossible: gagner sa vie en gageant sur les chevaux. Personnellement, j'y travaille depuis sept ans. J'y gagne plus qu'avant, mais je perds encore à l'occasion. Si, après une course, nous convenons que chacun a fait son travail honnêtement, nous pourrons applaudir cheval et conducteur, comme c'est la coutume dans les autres disciplines. Par contre, si nous détectons quelque malhonnêteté, nous ferons pression auprès des autorités compétentes afin que soient publiquement dénoncés les coupables. Et j'espère que nos enfants seront là pour assister à la plus racée des compétitions sportives car, entre vous et moi, le cheval est et sera toujours le plus fier et le plus courageux de tous les athlètes."

●

Je ne sais ce que vous pensez de toutes les affirmations de M. Vézina, mais quoi qu'il en soit, je vous ferai connaitre d'ici quelques jours la version des autorités de la piste Blue Bonnets. D'ici là, bonne chance aux parieurs et bonne chance aussi aux athlètes du Québec, que je considère encore comme aussi fiers et aussi courageux que le cheval!

## football

**Ligue Canadienne**

**Mardi**
Hamilton 21, Toronto 20

Winnipeg 33, Saskatchewan 11
C.-Britannique 14, Calgary 9
**Hier soir**
Montréal 27, Ottawa 17

**LIGUE CANADIENNE**

**Section Est**

| | pj | g | p | n | pp | pc | pts |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| MONTRÉAL | 1 | 1 | 0 | 0 | 27 | 17 | 2 |
| TORONTO | 1 | 1 | 0 | 0 | 21 | 20 | 2 |
| HAMILTON | 1 | 0 | 1 | 0 | 20 | 21 | 0 |
| OTTAWA | 1 | 0 | 1 | 0 | 17 | 27 | 0 |

**Section Ouest**

| | | | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| WINNIPEG | 1 | 1 | 0 | 0 | 33 | 11 | 2 |
| C.-BRITANNIQUE | 1 | 1 | 0 | 0 | 14 | 9 | 2 |
| EDMONTON | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 | 0 |
| SASKATCHEWAN | 1 | 0 | 1 | 0 | 11 | 33 | 0 |
| CALGARY | 1 | 0 | 1 | 0 | 9 | 14 | 0 |

## baseball

**Ligue Nationale**

**Mardi**
Pittsburgh 5, Montréal 4
Philadelphie 5, St-Louis 4
New York 4, Chicago 2
Atlanta 4, Cincinnati 3
Los Angeles 8, Houston 0
San Diego 7, San Francisco 3

**Hier**
Pittsburgh 6, Montréal 1
Philadelphie 5, St-Louis 2
Atlanta 4, Cincinnati 3
Chicago à New York
Los Angeles à Houston
San Francisco à San Diego

**Aujourd'hui**
Chicago, Renko (0-1) à New York, Espinosa (4-6), 14 h 00

St. Louis, Forsch (11-4) à Philadelphie, Christensen (7-5), 19 h 30

Atlanta, Easterly (2-4) à Cincinnati, Seaver (9-5), 20 h 00

Los Angeles, John (9-4) à Houston, Andujar (9-5), 20 h 30

**Ligue Américaine**

**Mardi**
Cleveland 7, Boston 1
Détroit 2, Toronto 1
Kansas City 8, Chicago 3
New York 5, Milwaukee 2
Texas 4, Baltimore 3
Oakland 3, Seattle 2
Californie 3, Minnesota 0

**Hier soir**
Chicago 6, Toronto 3, 1-de-2
Boston 9, Cleveland 7
Kansas City 6, Détroit 4
Baltimore à Arlington, Texas
New York à Milwaukee
Seattle à Oakland
Minnesota à Anaheim, Californie

**Aujourd'hui**
Toronto, Garvin (7-8) à Chicago, Kravec (5-2), 14 h 15
New York, Figueroa (8-7) à Milwaukee, Augustine (10-9), 14
Boston, Tiant (5-7) à Cleveland, Fitzmorris (2-4), 19 h 30
Baltimore, Grimsley (7-4) à Arlington, Perry (8-7), 20 h 30
Détroit, Sykes (1-2) à Kansas City, Colborn (10-9), 20 h 30
Seattle, Pole (5-5) à Anaheim, Brett (6-7), 22 h 30

**LIGUE NATIONALE**

**Section Est**

| | g | p | moy. | diff. |
|---|---|---|---|---|
| CHICAGO | 52 | 32 | .619 | — |
| PHILADELPHIE | 49 | 36 | .576 | 3½ |
| PITTSBURGH | 48 | 39 | .558 | 5½ |
| ST-LOUIS | 46 | 42 | .523 | 8 |
| MONTRÉAL | 39 | 47 | .453 | 14 |
| NEW YORK | 34 | 51 | .400 | 18½ |

**Section Ouest**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| LOS ANGELES | 57 | 30 | .655 | — |
| CINCINNATI | 46 | 39 | .541 | 10 |
| SAN FRANCISCO | 40 | 49 | .449 | 18 |
| HOUSTON | 39 | 49 | .443 | 18½ |
| SAN DIEGO | 39 | 52 | .429 | 20 |
| ATLANTA | 32 | 55 | .368 | 25 |

**LIGUE AMÉRICAINE**

**Section Est**

| | g | p | moy. | diff. |
|---|---|---|---|---|
| BOSTON | 49 | 36 | .576 | — |
| BALTIMORE | 49 | 38 | .563 | 1 |
| NEW YORK | 49 | 38 | .563 | 1 |
| CLEVELAND | 40 | 43 | .482 | 8 |
| MILWAUKEE | 39 | 46 | .459 | 10 |
| DETROIT | 39 | 47 | .453 | 10½ |
| TORONTO | 31 | 55 | .360 | 18½ |

**Section Ouest**

| | | | | |
|---|---|---|---|---|
| CHICAGO | 51 | 34 | .600 | — |
| KANSAS CITY | 47 | 38 | .553 | 4 |
| MINNESOTA | 47 | 40 | .540 | 5 |
| TEXAS | 43 | 41 | .512 | 7½ |
| CALIFORNIE | 41 | 42 | .494 | 9 |
| OAKLAND | 37 | 48 | .435 | 14 |
| SEATTLE | 37 | 53 | .411 | 16½ |

## télévision

■ Emissions en noir et blanc

**CBFT 2**

9.55 Ouverture et horaire
10.00 Les Chiboukis
10.15 Les histoires merveilleuses du Signor Franco Cavani
10.30 Conseil-express
11.00 Les trouvailles de Clémence
11.30 La maison des bois
12.00 Le prince Saphir
12.30 Les animaux chez eux: "Au pays du chevreuil mulet."
1.00 Sur des roulettes
1.30 Télejournal
1.35 Reflets d'un pays: "Edmonton".
2.30 Cinéma: "Les français libres à Londres" (documentaire — Français).
4.00 Animagerie
4.30 Fanfreluche
5.00 La cloche tibétaine
6.00 Ce soir
6.25 Nouvelles du sport
6.30 Propos et confidences: Paul Dupuis
7.00 Sur la côte du Pacifique Angelina.
7.30 Y'a pas de problème
8.00 Les grands films: "Joe Kidd" (western — Américain 1972).
10.00 Terre et moissons
10.30 Télejournal
10.50 Nouvelles du sport
11.00 Angoisse: "Des idées dans la tête" (suspense — Britannique).
12.30 Cinéma: "Les commancheros" (western — Américain 1961).
2.30 Télejournal

**CFTM 10**

10.25 Horaire-Bienvenue
10.30 Les p'tits bonshommes
10.45 Fanfa Dédé
11.15 Les p'tits bonshommes
11.45 Le 10 vous informe
12.00 Y'a du soleil
2.00 Une heure avec vous
3.00 Ciné-Quiz: "French-cancan" (Comédie musicale — Français 1955).
5.00 Les tannants
6.00 Parle, parle, jase, jase
7.00 Le 10 vous informe
7.30 Cinéma: "La maison de campagne" (comédie — Français 1971).
9.30 L'homme de fer
10.30 Les nouvelles TVA
11.00 La couleur du temps
11.25 Cinéma: "Le bal du comte d'Orgel" (drame psychologique — Français 1970).
1.00 Cinéma: "C'est la vie parisienne" (comédie musicale — Francais 1954).
2.25 Le 10 vous informe

**RADIO-QUÉBEC 17**

19.30 La maisonnée
20.00 Ciné-vacances: "J'ai acheté un papa"
21.30 Ambroise raconte: "La fin de la terre"

**CBMT 6**

10.00 The Friendly Giant
10.15 Mon ami
10.30 Mr. Dressup
11.00 Sesame Street
12.00 Summer 77
12.55 CBC News
1.00 In touch
2.00 All in the family
2.30 The edge of night
3.00 Take 30
3.30 Celebrity Cooks
4.00 It's your choice
4.30 Homenade TV
5.00 Klahanie
5.30 Room 222
6.00 The City at Six
6.30 Tom Owens
7.00 Reach for the Top
7.30 Welcome Back Kotter
8.00 Barney Miller
8.30 M.A.S.H.
9.00 Summer close-up
9.30 Showcase
10.00 Royal Heritage: "Victoria and Albert"
11.00 The National
11.22 The City Tonight
11.40 Mary Hartman
12.09 Cine-six: "The Scarlet Pimpernel"

## sur scène

**BATEAU-THEATRE L'ESCALE:** (St-Marc-sur-Richelieu) 584-3226 "Une fille dans ma soupe" de T. Frisby — sur semaine: 21 h 00. Samedi: 19 h 00 et 22 h 00. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

**LA FENIERE:** (L'ancienne Lorette) (418) 872-1424 "Les deux vierges" de Bricaire et Laseygnes. Tous les soirs à 21 h 00. Relâche: lundi.

**NOUVELLE COMPAGNIE THEATRALE:** 1200 rue Bleury 866-1964. Relâche.

**PATRIOTE DE STE-AGATHE:** (819) 326-3655 André Gagnon — semaine et dim.: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 23 h 00.

**LA POUDRIERE:** Ile Ste-Hélène 526-0821. "The Norman Conquests" de Ayckbourn. Sur semaine 20 h 30. Samedi: 18 h 00 et 21 h 30. Relâche: dim. et lundi.

**SALLE DE CONCERT POLLACK:** 555 Sherbrooke O. 392-8229. Récital d'été: Vivienne Spiteri, clavecin, Edmund Brownless, ténor — 13 h 00.

**SALLE WILFRID PELLETIER:** Relâche.

**STUDIO THEATRE:** (Ste-Sophie de Lacorne) 866-8034 "Amour j'étouffe, amour-rire" de Lise Leclerc da Silva, mercredi, jeudi, vendredi, samedi: 21 h 00. Relâche: dim., lundi et mardi.

**THEATRE DES ANCETRES:** (Saint-Germain) "La clef des songes" de R. Carrier et J.C. Germain. Tous les soirs à 21 h 00. Relâche dim. et lundi.

**THEATRE D'AUJOURD'HUI:** 1297 Papineau 523-1211. Relâche pour l'été.

**THEATRE DU BOIS DE COULONGE:** (Québec) "Les grands soleils" de J. Ferron.

**THEATRE DE LA BUTTE DE VAL DAVID:** (819) 322-2818 "Manon Lastcall" et "Jouaiez-moi d'amour" de Jean Barbeau — mercredi, jeudi, vendredi: 20 h 30. Samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Dim.: 22 h 30. Relâche: lundi et mardi.

**THEATRE MAISONNEUVE:** Relâche.

**THEATRE DES MARGUERITES:** (Trois-Rivières) (819) 377-3223 "Blaise" de Claude Magnier. Sur semaine: 21 h 00, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: lundi.

**THEATRE DU NOUVEAU-MONDE:** 84 ouest Ste-Catherine 861-0563. Relâche.

**THEATRE PORT-ROYAL:** Relâche.

**THEATRE DES PRAIRIES:** (Joliette) 756-0559 "A vos souhaits" de P. Chenot. Semaine: 21 h 00, samedi: 19 h 30 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

**THEATRE DU RIDEAU-VERT:** 4664 St-Denis 844-1793. Relâche.

**THEATRE DE SAINT-SAUVEUR:** (1-800) 363-2580 "Sur le matelas" de M. Garneau. Semaine: 20 h 00, samedi: 19 h 00 et 22 h 30. Relâche: dim. et lundi.

**THEATRE DE SUN VALLEY:** (Val Morin) 229-2118 "Au petit bonheur" de M.G. Sauvajon. Sur semaine: 21 h 00. Samedi: 20 h 00 et 22 h 30. Dim.: 20 h 00. Relâche: lundi.

## cinéma

**ATWATER I:** Niveau métro Alexis Nihon 935-4246 "Rollercoaster" 12.40, 2.50, 5.00, 7.15, 9.25.

**ATWATER II:** Niveau métro Alexis Nihon 935-3313 "Slapshot" 7.20, 9.40.

**AVENUE:** 1224 Ave Greene Westmount 937-2747 "New York, New York" 6.00, 8.40.

**BEAVER:** 5117 Avenue du Parc 844-1932 "The opening of misty Beethoven" 12.00, 2.50, 5.40, 8.35 et "The Image" 1.20, 4.10, 7.00, 9.55.

**BERRI:** 1280 St-Denis 288-2115 "Les chiens de mer" 1.25, 5.30, 9.25 et "La brute, le colt et le karaté" 3.40, 7.45.

**BONAVENTURE:** 1 Place Bonaventure 861-2725 (Salle I) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15. (Salle II) "Emanuelle" et "Emanuelle antivierge" dès 10.30.

**CARREFOUR:** 318 Ste-Catherine O. 866-8057 "The other side of the midnight" 2.00, 5.15, 8.15.

**CHAMPLAIN:** 1816 Ste-Catherine E. 524-1685 (Salle I) "Chewing gum rallye" 2.30, 6.15, 10.00 et "Sept hommes à l'aube" 12.40, 4.20, 8.05. (Salle II) "Dracula père et fils" 1.30, 3.30, 5.30, 7.30, 9.30.

**CINEMA LONGUEUIL:** 1 Place Longueuil 677-7933 "Operation dragon" 7.30 et "Billy Jack" 9.00.

**CLAREMONT:** 5038 Sherbrooke E. 246-7395 "Annie Hall" 7.15, 9.00.

**CINEMA 7e ART:** 3180 Bélanger E. 722-0302 "Le souffle au coeur" 7.30 et "Les valseuses" 9.30.

**CÔTE-DES-NEIGES:** 735-5527 (Salle I) "Star wars" 12.45, 3.00, 5.15, 7.30, 9.45. (Salle II) "Star wars" 12.15, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.

**CRÉMAZIE:** 8610 St-Denis 388-4210 "Chewing gum rallye" 6.00, 9.55. "Sept hommes à l'aube" 7.55.

**COMPLEXE DESJARDINS:** (Salle I) "Vol au-dessus d'un nid de coucou" 1.10, 3.40, 6.15, 8.50. (Salle II) "J.A. Martin photographe" 12.20, 2.10, 4.00, 5.50, 7.40, 9.35. (Salle III) "Cousin cousine" 1.30, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30. (Salle IV) "15 Novembre" 12.45, 2.30, 4.15, 6.00, 7.45, 9.30.

**DAUPHIN:** 2196 Beaubien E. 721-6060 (Salle Renoir) "Les oeufs brouilles 9.30 et "Carriere d'une femme de chambre" 7.30 (Salle McLaren) "Jonas" 7.30, 9.35.

**ELYSEE:** 35 Milton O. 842-6053 (Salle Eisenstein) "Noirs et blancs en couleurs" 7.30, 9.30. (Salle Resnais): "Le jouet" 7.30, 9.30.

**KENT:** 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Race for your life Charlie Brown" 6.50, 8.30.

**LOEWS:** (Salle I) "Sorcerer" 12.00, 2.15, 4.30, 6.45, 9.00 (Salle II) "Walking tall final chapter" 1.25, 3.25, 5.25, 7.30, 9.30 (Salle III) "Rocky" 12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.10 (Salle IV) "Sorcerer" 1.00, 3.25, 5.40, 7.55 (Salle V) "Cross of iron" 12.40, 2.50, 5.00, 7.10, 9.20.

**MAJESTIC:** 3166 Henri-Bourassa 381-6116 "Zorro" 7.30 et "Adieu poulet" 9.00.

**MERCIER:** 4260 Ste-Catherine E. 254-6224 "Les chiens de mer" 5.45, 9.40 "La brute, le colt et le karate" 7.55.

**MONKLAND:** 5505 Monkland 489-2579 "Audrey Rose" 9.15 et "Demon seeds" 7.35.

**OUTREMONT:** 1248 Bernard O. 277-4245 "Chauffeur de taxi" 7.00 "L'orange mécanique" 9.15.

**PARISIEN:** 480 Ste-Catherine O. (Salle I): "Le locataire" 12.15, 4.50, 9.25 et "Chinatown" 2.30, 7.05. (Salle II) "Main basse sur la T.V." 1.50, 5.45, 9.40 et "Femmes sans maris" 12.05, 4.00, 7.55 (Salle III) "2001 l'Odyssee de l'espace" 1.00, 3.40, 6.20, 9.00. (Salle IV) "Adorables victoriennes" 2.55, 6.30, 10.05 et "Histoire d'O" 12.55, 4.30, 8.05 (Salle V) "Un mari c'est un mari" 1.30, 5.35, 9.40 et "Crime de l'Orient Express" 3.20, 7.20.

**PLACE DU CANADA:** Hôtel Champlain 861-4595 "The deep" 7.10, 9.15.

**PLACE VILLE-MARIE:** (Grand cinéma) "New York, New York" 12.15, 3.00, 5.50, 8.35.

**PLACE VILLE-MARIE:** (Petit cinéma) "Inheritance" 12.30, 2.35, 4.45, 6.55, 9.10.

**PUSSYCAT:** 4015 St-Laurent 845-5215 "Matinee wives" 12.00, 2.50, 5.40, 8.30 et "Love secrets of the Kama Sutra" 1.30, 4.20, 7.15, 10.00.

**SEVILLE:** 2155 Ste-Catherine 932-1189 "All the president's men" 7.00 "Carrie" 9.30.

**SNOWDON:** 5225 Decarie 842-1322 "Nasty habits" 7.15, 9.20.

**ST-DENIS:** 1594 St-Denis 849-4211 (Salle I) "Adieu ma jolie" 12.10, 3.45, 7.35 et "Une fille pour le diable" 1.55, 5.40, 9.20 (Salle II) "Pink Floyd" 12.45, 4.15, 7.45 et "Emerson lake and Palmer" 2.20, 5.50, 9.20 (Salle III) "Orange mécanique" 1.25, 3.50, 6.15, 8.45.

**VAN HORNE:** Côte-des-Neiges 731-8243 "Network" 6.30, 8.45.

**VERDUN:** 2381 Wellington 769-2092 "Chewing gum rallye" 8.00 et "Les passagers" 6.10, 10.00.

**VILLERAY:** 8042 St-Denis 399-5577 "Les chiens de mer" 5.45, 9.40 et "La brute, le colt et le karaté" 7.55.

**WESTMOUNT SQUARE:** 1 Westmount 931-1477 "The heretic" (Exorcist II) 12.20, 2.30, 4.45, 7.00, 9.15.

**YORK:** 1487 Ste-Catherine 937-8978 "A Bridge too far" 2.00, 5.30, 8.45.

**CINEMATHÈQUE QUÉBÉCOISE:** 1700 St-Denis 844-8734. Relâche.

**CONSERVATOIRE D'ART CINEMATOGRAPHIQUE:** 1455 blvd de Maisonneuve — 879-4349 "Jablonski Stravinsky" 7.00, "Elvis — That's the way it is" 9.00.

**COMPTABLES AGRÉÉS**

**LUCIEN DAHMÉ, C.A.**
Comptables agréés
276 ouest, rue St-Jacques
Suite 110 845-4194

**BELZILE, ST-JEAN SPERANO ET ASSOCIÉS**
Comptables agréés
ALAIN BELZILE C.A.
ROBERT ST-JEAN C.A.
GILLES SPERANO C.A.
2345 est, Bélanger
Montréal 729-5226

**VIAU, ROBIN & ASSOCIÉS**
Comptables agrées
4926 ave Verdun, Verdun, H4G 1N3
7708 rue Édouard, LaSalle, H8P 1T9
55A, Blainville Est,
Ste-Thérèse J7E 1L4
769-3871 - 435-4691

**PROVOST, LAVOIE, LAROSE & POIRIER**
Comptables Agréés
Jean Provost, C.A. Henri Lavoie, C.A.
Jacques Larose, C.A. Raymond Poirier, C.A.
6000 est, Métropolitain 254-7559

samson, bélair & associés
comptables agrées
Montréal — Québec — Rimouski — Sherbrooke — Trois-Rivières — Ottawa — Sept-Îles
Suite 3100, Tour de la Bourse, Montréal H4Z 1H8
861-5741

# GUANAJUATO

## *Le berceau de l'indépendance mexicaine*

par

MONIQUE NUYTEMANS
*collaboration spéciale*

La ville mexicaine de Guanajuato n'a pas seulement, pour les étrangers, un nom difficile à prononcer avec son "gu" qui se prononce comme un "w" et son "j" comme un "h" aspiré, elle leur est, en plus, d'habitude totalement inconnue.

Pourtant, cette délicieuse ville située au centre géographique du Mexique — à distance presque égale de Mexico et de Guadalajara — est le bureau de l'indépendance mexicaine. C'est ici que fut brisé le joug de la domination espagnole qui étranglait le Mexique depuis 300 ans.

Cette situation de gloire la mena à devenir, pour une brève période, la capitale mexicaine sous la domination française avec Maximilien d'Autriche pour empereur. Elle fut aussi la ville la plus riche du pays, grâce à ses nombreuses mines d'argent, dont sept fonctionnent toujours.

Aujourd'hui, redevenue calme, effacée et endormie dans sa vallée de la Sierra Madre, Guanajuato se découvre comme une oasis par le voyageur qui cherche au Mexique autre chose que des plages,des "mariachis", de la tequila et des souvenirs à rapporter.

Les souvenirs qu'il rapportera de Guanajuato seront ceux d'une ville mignonne, plus espagnole que mexicaine, de rues tortueuses et étroites, de pavés assassins menant vers des places où explosent des orangers. Des places au centre desquelles se trouvent tantôt un kiosque à musique, tantôt une fontaine autour desquels des enfants bruns et rieurs jouent au bilboquet.

### La route de l'Indépendance

C'est par la route ou par le train qu'on atteint Guanajuato, à partir de Mexico ou de Guadalajara. Elle fait partie de la "route de l'Indépendance" formant une boucle avec Morelia et Patzcuaro, deux autres villes coloniales.

C'est un trajet relativement long (environ cinq heures d'autobus), mais un trajet qui familiarisera le voyageur avec l'aspect intérieur du Mexique. Des espaces arides et semi-désertiques qui se fondent en champs de maïs, ces derniers s'évanouissant à leur tour pour faire place à de vertes montagnes couvertes de bois de fer, d'eucalyptus et de conifères.

De pittoresques villages ponctuent la route et chacun d'eux accrochera un autre souvenir du Mexique dans son coeur. Car le Mexique est chaleureux, ses gens souriants et gentils. C'est un peuple très gai qui n'a pas hérité des airs tragiques que l'on trouve en Espagne.

Ce voyage peut ne prendre que trois jours, comme il peut en prendre huit, suivant le temps dont on dispose. L'idéal est de prévoir deux jours complets dans chacune des trois villes coloniales.

Car elles sont fort différentes les unes des autres et chacune possède de fort agréables "posadas" (anciens monastères devenus hôtels) dont la sobriété monacale, derrière laquelle se cachent les attributs du confort moderne, en fait des havres de paix enviables. Ils sont centrés autour d'une cour intérieure où bougainvilliers et hibiscus étreignent les vieilles pierres et servent de cachettes amoureuses aux colibris.

### Pipila, héros national

Afin d'avoir une bonne idée d'ensemble de Guanajuato il faut grimper sur la butte qui domine la ville, avant d'en faire le tour à pied. C'est sur cette colline que se dresse l'immense statue de Pipila, artisan de l'Indépendance Mexicaine.

L'épisode se passa en 1810. Les patriotes mexicains voulaient chasser les Espagnols de leur pays, estimant qu'après 300 ans il était temps. Sauf que les Espagnols ne l'entendirent pas de cette oreille. Ils s'enfermèrent dans "La Alhondiga", — que l'on aperçoit au loin — un ancien entrepôt de grain qu'ils fortifièrent. Les patriotes les assaillirent. Les Espagnols répondirent par du feu.

C'est alors que José Martinez, surnommé Pipila, un patriote ardent et téméraire, se mit une large pierre sur le dos pour se protéger du feu ennemi et, une torche à la main, brûla la porte de la forteresse, seul élément qui n'était pas à l'épreuve du feu. Les Espagnols durent se rendre et furent tués jusqu'au dernier. Ce fut le début de la liberté pour les Mexicains.

Ce grand arsenal de pierre est fort visible à partir de la butte, mais il faut aller en ville et s'en rapprocher pour pouvoir distinguer, aux quatre coins de l'édifice, les crochets ancrés dans la pierre. Ils auraient servi, au temps des Espagnols, à accrocher les têtes de quatre insurgés!

A part "La Alhondiga" dont l'histoire macabre fait frémir, on remarque une quantité d'églises combinant tous les styles à la mode en Espagne il y a trois siècles.

Ce grand déploiement de richesses s'explique par le fait que Guanajuato était un immense producteur d'argent et que jusqu'à 1802 on croit qu'un quart de tout l'argent du monde provenait de Guanajuato.

L'édifice qui attire le plus l'attention est l'université faite de la pierre verte du pays. Cette université est la deuxième en importance au Mexique. Elle a été refaite trois fois, mais toujours dans le style gothique et mauresque de son origine.

Les étudiants étrangers favorisent beaucoup cette institution à cause des cours d'été qui s'y donnent. Et son "Estudiantina", ou concert étudiant, a la réputation d'être le meilleur au pays. Quand les étudiants viennent les sérénader, le soir à leur hôtel, les touristes en sont si ravis qu'ils iront même jusqu'à se réconcilier quelque peu avec la cuisine mexicaine...

Toujours à partir de la butte, on remarque à ses pieds un bâtiment qui ressemble à la gare de Waterloo à Londres. C'est le marché Hidalgo, un des plus vastes au Mexique. Il faudra aller le voir de plus près, les marchés mexicains possédant un attrait et une couleur irrésistibles.

On remarque aussi le dôme qui abrite le théâtre Juarez, célèbre pour sa façade à la grecque et son décor baroque. On se fait des points de repère, afin de refaire à pied ce qu'on vient de voir à vol d'oiseau.

### En ville

L'autobus repart. Mais comme cette ville qui date de la période précolombienne (les Indiens y habitaient avant l'arrivée des Espagnols) n'avait pas prévu que ses artères de surface pourraient être un jour engorgées de voitures et même d'autobus, on prend donc la voie souterraine.

Guanajuato possède, en effet, un tunnel très original qui fait à peu près office de métro, sauf que ce sont les voitures qui y circulent. Ce tunnel, à plusieurs bouches de sortie auprès desquelles les voitures peuvent stationner, est fait de briques et de pierres du pays. Il est si vétuste qu'il ressemble davantage à un aqueduc romain qu'à une voie de transport moderne. Il se coiffe même de clefs de voûte et sert non seulement à décongestionner le trafic de surface mais aussi à contrôler les inondations si fréquentes dans ce creux de vallée. Le tunnel longe une rivière souterraine et lui renvoie en temps et lieu tout le surplus d'eau dont la ville ne sait que faire.

A partir du tunnel, on grimpe quelques marches et on se trouve en plein centre de cette ville moyennageuse. Et ce qui nous accueille, ce sont les statues de Don Guichotte et de Sancho Pansa sur une place, une fontaine florentine sur une autre, des vendeuses de sucres candis assises sur les trottoirs et des chiens galeux qui n'ont que la rue pour domaine.

Il est curieux que dans une ville aussi opulente que Guanajuato, le chien ne semble pas être le meilleur ami de l'homme. A Mexico on rencontre dans la rue des chiens qui ne demandent qu'à vous suivre pour une caresse, pour une bouchée de pain; ici ils sont faméliques et paraissent perdus et tristes. Ils dorment sur le trottoir, se réveillant juste le temps de se gratter une puce. Je me souviens en avoir vu un, grand comme un berger allemand mais qui n'avait plus d'oreilles...

### Les momies

Mais la chose dont chaque visiteur de Guanajuato se souvient avec le plus d'acuité, ce sont ses momies. Inmanquablement; quand on parle de Guanajuato à des gens qui y sont allés, ils ne vous parleront ni de Pipila, ni du théâtre Juarez, ni du marché Hidalgo, mais d'un air de conspiration ils vous demanderont: "Avez-vous vu les momies?"

Elles constituent, en effet, une curiosité unique et un phénomène quasi incompréhensible. La ville possède plus de 60 momies, sans qu'elle n'ait jamais rien fait pour les conserver ainsi. Car les momies sont devenues... momies par le simple fait de la Nature.

Serait-ce l'effet de l'air très sec, ou la composition du sol qui a fait que des corps décédés depuis plus de 100 ans se sont conservés de façon inouïe? On se perd en conjectures.

C'est dans le cimetière de la ville qu'une salle du panthéon est réservée aux momies. Alignées debout et nues dans des vitrines, elles sont exposées aux visiteurs, comme s'il s'agissait de quelque lèche-vitrin cauchemardesque.

Elles sont desséchées ces momies, mais parfaitement reconnaissables. On voit des hommes, des femmes, des jeunes, des vieux, des maigres, des gras, des enfants. Une mère morte d'une césarienne avec l'enfant qui s'accroche encore à son ventre.

Chez certains les yeux sont encore visibles; chez d'autres les cheveux et les ongles ont continué de pousser. Les poils pubiens et les sexes des hommes et des femmes sont fort distincts. Leurs vêtements semblent avoir pourri, mais dans certains cas, il leur reste encore les bras et des bottes.

C'est un musée d'horreur, mais une horreur qu'il faut voir parce qu'elle est unique au monde, quand on songe que nul procédé d'embaumement ne fut employé pour arriver à cet état extraordinaire de préservation.

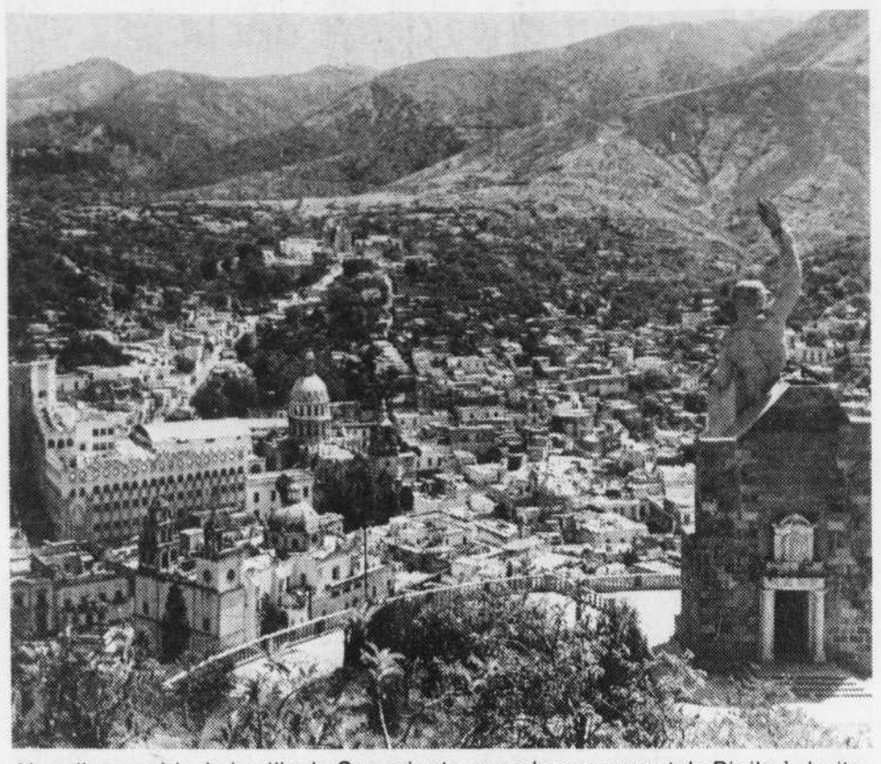
Mais pourquoi les a-t-on déterrées, demanderez-vous? Tout simplement parce que la famille avait négligé de payer le loyer du cimetière, ou avait refusé d'acquérir le lot au complet. On les déterra pour faire place à des locataires plus payants...

Il circule d'ailleurs au sujet de ces momies des histoires macabres, bien en rapport avec leur exposition.

On dit que cette collection de cadavres faisait partie d'un groupe d'épileptiques que l'on enterra avant même qu'ils soient morts. Ce qui expliquerait l'expression d'horreur que l'on remarque sur la plupart des visages.

On raconte également que ces cadavres desséchés ont, à l'origine, été exposés par le gouvernement révolutionnaire afin de montrer au peuple ce que l'administration précédente avait osé faire...

Eut-il mieux valu ne pas les voir? Ce n'est assurément pas la chose que l'on montre aux touristes d'Acapulco, mais Acapulco n'est pas tout le Mexique...



Vue d'ensemble de la ville de Guanajuato, avec le monument de Pipila à droite, la Sierra Madre à l'arrière-plan.


**CLUB MEDITERRANEE**

| | |
|---|---|
| MEXIQUE - CANCUN | $525 |
| GUADELOUPE | $580 |
| MARTINIQUE | $590 |
| ESPAGNE - MARBELLA | $885 |
| GRÈCE - CORFOU | $951 |

**UNITOURS**
**CUBA**
le soleil préféré des Québécois
$369
*tout compris*

**TOURS MONT-ROYAL**
MARTINIQUE
1 semaine $439
2 semaines $560
GUADELOUPE
1 semaine $450
2 semaines $590

*RENSEIGNEMENTS ET RÉSERVATIONS*
**AGENCE DE VOYAGES ATLAS**
Vous dit vaut mieux trop tôt que trop tard
Tél.: 527-8881
1821 est, SHERBROOKE
MONTREAL H2K 1B4
atlas
AGENCE DE VOYAGES LICENCIEE
PERMIS 13805049-0193
1977
IATA T.A.P.S.C. ATC

*Profitez des beaux jours d'automne pour visiter*
**L'EUROPE ORIENTALE**
*et découvrir...*

**La POLOGNE:**
**Varsovie,** sa capitale étonnamment jeune.
**Cracovie** avec son riche passé historique et culturel.

**La TCHÉCOSLOVAQUIE:**
**Prague,** sa capitale d'hier et d'aujourd'hui, ses stations thermales historiques et sa Bohème inoubliable.

**La YOUGOSLAVIE:**
ses villes pittoresques, ses plages ensoleillées de la côte Dalmate et **DUBROVNIK** "la perle de l'Adriatique".

*Départ le 4 septembre*
*Retour le 24 septembre*
*PRIX:* $1595.00

*Le prix inclut avion, transferts, logement sur base double en hôtels de 1ère classe, la majorité des repas, visites, excursions et service d'un accompagnateur.*

voyages SELECT ltée
DE TENTEUR D'UN PERMIS 1977
620, RUE CATHCART, SUITE 555
Station métro McGill
Montreal H3B 1M1 Tél: (514) 866-3345
LUNDI, MARDI, MERCREDI, VENDREDI OUVERT DE 9h a 18 h.
JEUDI DE 9 h. à 20 h.

**PASSEZ VOS VACANCES AU MERVEILLEUX SOLEIL DES ANTILLES FRANÇAISES**
**MARTINIQUE**
1 semaine à partir de $439
2 semaines à partir de $480
**GUADELOUPE**
1 semaine à partir de $416
2 semaines à partir de $500
DES VACANCES DE RÊVE SIGNÉES
**TOURS MONT ROYAL**

**CROISIÈRE aux BERMUDES**
**À BORD DU SS DORIC**
QUI VOUS SERT D'HÔTEL EN ESCALE
à partir de $445
**CROISIÈRE À NASSAU**
**À BORD DU SS OCEANIC**
à partir de $425
Une façon agréable, détendue de voyager et tous les repas sont compris ! Départ tous les samedis.

AGENCE DE VOYAGES VIAU
PERMIS DU QUÉBEC
3428, rue SAINT-DENIS 842-1751
GALERIES D'ANJOU 353-7650
PLACE VERTU 332-4210
1218, rue UNION 866-9381
CARREFOUR LAVAL 688-6211
FAIRVIEW 694-2343

Club Méditerranée
CANCUN
(PRONONCEZ CA'NCOUN)
pour l'été de vos vacances
DE MERVEILLEUSES VACANCES
FAITES DE SPORTS, DE SOLEIL, DE MER CHAUDE ET D'AMITIÉ
**SPÉCIAL 12 JOURS $680**
TOUT INCLUS: REPAS, SPORTS, AMUSEMENTS
TRANSPORT AÉRIEN, TRANSFERTS, TAXES
ET... PAS DE POURBOIRE !
DÉPARTS DE MONTRÉAL
LES 25 JUILLET ET 1er AOÛT

*Si vous désirez plus de renseignements, adressez-nous le coupon ci-contre à*
**CLUB MED.,**
C.P. 747,
Pointe-Claire, P.Q. H9R 4S8.
*à Voyez votre agent de voyages ou venez nous voir,*
2, Place Ville-Marie—Suite 459

**Je désire recevoir la nouvelle brochure en couleur gratuite été 77 du CLUB MÉDITERRANÉE**
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE .....
CODE POSTAL ..... L.D 14-7-77
Permis 50395

★ VISITEZ L'EUROPE EN AUTOMOBILE ★
VENTE ET LOCATION D'AUTOMOBILES EN EUROPE
AIR FRANCE
EUROP AUTO
T.T.
AUTO VACANCES
SIMCA - RENAULT - CITROËN - V.W. - AUDI - PEUGEOT - FIAT
PERMIS 1977 NO. 12580759-5004
LE GRAND SPÉCIAL 1977 SIMCA 1307S

SIMCA VOITURE DE L'ANNÉE
POUR VOS RÉSERVATIONS VOYEZ VOTRE AGENT DE VOYAGE

# La "Mouffe"

## *Le dernier des vieux marchés de Paris*

par

JACQUES COULON

*collaboration spéciale*



De la place de la Contrescarpe à l'église Saint-Médard, la rue Mouffetard — la "Mouffe" — dévale depuis des siècles la petite montagne Sainte-Geneviève.

Ici vécurent des Romains, en voisins de Lutèce, à une époque où tout n'était que campagne verdoyante traversée par la Bièvre, un frais cours d'eau bordé de saules (la Bièvre fut recouverte en 1910). Les jours de marché, la partie inférieure de la "Mouffe" et les petites rues avoisinantes sont grouillantes de monde, à tel point qu'il est difficile d'y circuler. Puis vers la fin de l'après-midi, le flot montant des passants envahit les terrasses des cafés et les restaurants qui bordent la place de la Contrescarpe. Vagabons, poivrots et "artistes" paumés bien pourvus en gros rouge, s'y chamaillent sous l'oeil indifférent des commerçants du coin. Un bateleur crache le feu puis passe la main à la ronde.

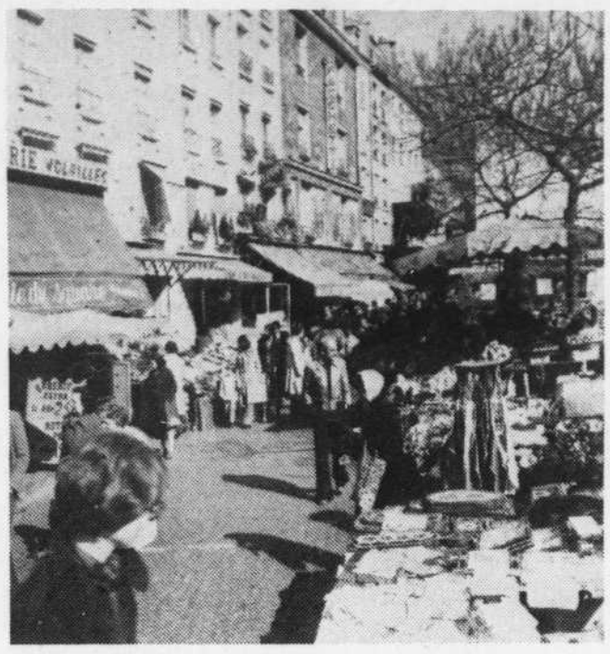
Attablés à "La Chope", des touristes anglais dévorent à belles dents une baguette de "french bread" tout frais tandis que de l'autre côté de la place, les vieux du quartier se retrouvent au "Cinq Billards" pour prendre l'apéro et parler inlassablement des mêmes choses: l'époque — la belle, peut-être — où la "Mouffe" était bien différente d'aujourd'hui, avant qu'elle ne soit livrée aux promoteurs, aux restaurants exotiques, aux étrangers et aux artistes en tous genres qui y vivent... Raoul, le patron, qui a repris le bistrot en 1949, écoute distraitement en haussant les épaules. "Vous voyez, c'est comme ça tous les jours, dit-il.

La rue Mouffetard est devenue un spectacle permanent avec son va-et-vient incessant, sa population cosmopolite, ses restaurants exotiques (et douteux, peut-être, pour certains), ses artisans, ses jeunes musiciens ambulants, ses clochards. Mais c'est aussi le plus vieux marché à la criée de Paris, "un marché où l'on vend très frais et de bonne qualité" précise Bernard Escoffre, bijoutier de la rue de l'Arbalète et secrétaire de l'Association Mouffetard qui regroupe près d'une centaine de commerçants dont certains sont là depuis des générations. "À partir de 1680 se tenait ici un marché aux légumes qui est probablement à l'origine du marché actuel, explique M. Escoffre. Vous voyez, c'est pas d'hier! Les gens viennent acheter chez nous parce qu'ils aiment l'animation, la vente à la criée. Nous avons des Parisiens de divers quartiers mais aussi des touristes, Japonais, Scandinaves, Hollandais et Allemands surtout".

Le nom de la rue Mouffetard apparaît pour la première fois sous Saint-Louis... Il vient probablement d'un lieu-dit, et non des "mouffettes", exhalaisons malodorantes de la Bièvre utilisée plus tard par les teinturiers et les corroyeurs.

Pendant longtemps, la rue Mouffetard fut située en dehors de l'enceinte de Paris élevée par Philippe-Auguste. Durant le 16e siècle, de grandes familles s'y firent construire des hôtels particuliers (des caves et des galeries profondes existent encore), mais par la suite s'installèrent dans le Marais, laissant la place au petit peuple. Il y a une centaine d'années, un tronçon de la rue qui part de l'angle nord-est de la place de la Contrescarpe fut rebaptisé rue du Cardinal-Lemoine. Combien d'historiens savent-ils qu'au no 73, une grande plaque est apposée sur laquelle on peut lire: "À cet emplacement s'élevait la maison des Pères de la Doctrine chrétienne où mourut Paul de Chomedey de Maisonneuve, fondateur de Montréal".

"Site inscrit", comme l'on dit — c'est-à-dire protégé —, comme l'ensemble du cinquième arrondissement dont elle fait partie, la "Mouffe" et ses alignements sont désormais respectés, et les différents travaux de rénovation et de construction qu'on y a décidés depuis plusieurs années ont respecté dans l'ensemble



leurs caractères uniques. Bien sûr, on y a construit des appartements modernes — et chers, — mais ce sont surtout l'aspect hétéroclite, cosmopolite de la rue et son marché qui en font le charme. À l'angle de la rue de Blainville subsiste encore, sur une maison datant de 1748, la grande enseigne colorée du "Nègre Joyeux" qui fut un cabaret-restaurant à la mode au siècle dernier.. et une maison chic de racolage. Tout près, le cabaret "La Fontaine du pot de fer" semble surtout être fréquentée par les Arabes du quartier, tandis qu'on peut passer une soirée de chants et danses flamenco à la "Casa Pépé".

La plupart des restaurants sont situés dans la partie supérieure de la rue. "Le "Shalom" offre paraît-il une cuisine israélienne de qualité, et ceux que tentent les spécialités crétoises et grecques n'ont que l'embarras du choix: "Chez Bacchus", "Au Pays d'Aphrodite", "À la Crète" ou "À la Grotte de Chypre", etc. Une question toutefois demeure: quelle est la qualité de ces cuisines exotiques où trônent souvent des gens qui n'étaient pas grands maitres de cet art dans leur pays d'origine... Dans l'ensemble, un repas dans ces restaurants coûte de 18 à 35 francs.

"Chez Pat", un spécialiste du poisson celui-là, on peut faire un excellent repas pour dix dollars, vin ordinaire compris. Autre endroit à recommander: "Aux délices du Liban", rue de l'Estrapade. Le propriétaire, Rachid, prépare des petites plats parfumés dont Beirouth faisait ses délices, dans une petite salle qui fleure bon la brochette d'agneau, le raki et l'eau de fleur d'oranger. Vous pouvez terminer la soirée dans l'un des théâtres d'avant-garde.

Entre des affiches annonçant des discussions sur "le socialisme en crise" et une future pièce "Septembre à Santiago", le théâtre "Le Troglodyte" — groupe "relationnel, gestuel et verbal" — présentait "L'Inconfortable"... Si vous aimez discuter politique et philosophie, vous êtes ici en bonne compagnie... à moins que vous n'en ayez ras le bol des interminables et fumeuses élucubrations sur l'ordre nouveau, la peste du capitalisme, des multinationales, le nouvel impérialisme de l'Occident... Somme toute, on peut passer à la "Mouffe" une soirée divertissante et peut-être un peu "différente", ce qui n'est pas à dédaigner. Prenez le métro pour vous y rendre et descendez à la station Censier Daubenton.

# Les vieux chemins de fer de Nouvelle-Écosse

Tous ceux que les vieux chemins de fer à vapeur passionnent trouveront en Nouvelle-Écosse de quoi satisfaire leur curiosité tout en profitant des nombreux attraits touristiques de cette province.

Dans cette province maritime, la plus célèbre des vieilles locomotives exposées publiquement est sans doute la Samson, que l'on peut admirer au Pictou County Historical Museum (le musée historique du comté de Pictou), à New Glasgow. C'est la plus ancienne locomotive — authentique — existant actuellement au Canada, et dans toute l'Amérique du Nord, il n'existe que deux spécimens plus anciens. La Samson et une autre locomotive sont les deux seules du type Hackworth — du nom de leur constructeur — que l'on trouve encore dans le monde. Longtemps après avoir été introduite au Canada, elle resta la plus grosse et la plus puissante sur ce continent. La Samson fut même montrée à la foire mondiale de Chicago en 1892, par le Baltimore and Ohio Railway.

Dans la localité voisine de Stellarton, on peut voir un autre modèle, l'Albion, dont la date exacte de construction reste un mystère. On trouve bien inscrit, sur la plaque du constructeur "Rayne and Byrn 1854", mais c'est probablement la date à laquelle la locomotive fut rénovée, modernisée. Elle se trouve près du Miner's Museum.

Quelques milles plus loin, à Trenton, on peut voir d'autres vénérables survivantes de l'âge de la vapeur. Trois locomotives sont exposées sur le terrain de la Tibbits Paint Company, la plus ancienne étant une Mogul 2-6-0 construite en 1899. Une Shunter 0-6-0 de 1906 et une petite Baldwin Saddletank 0-4-0 équipée de roues de 26 pouces complètent le trio.

Dans le village de Musquodoboit, sur cette route du littoral qu'un nomme "Marine Drive", se trouve le Musée du chemin de fer de Musquodoboit. On y a surtout rassemblé des éléments du vieux chemin de fer de cette localité. Le musée est aménagé dans une ancienne gare du Canadien National construire en 1917, et même ce bâtiment est un précieux témoin d'une certaine architecture des gares de l'époque.

En 1973, le chemin de fer à vapeur fit un retour triomphal dans l'île du Cap Breton. Durant les mois de juillet et août, un service existe, quotidiennement, sur une distance d'environ neuf milles entre les villes de Glace Bay et Port Morien. L'une d'elles, "the Old Girl" — No 42 — est une locomotive de manoeuvre Mogul 2-6-0, et la Repton "New Girl" est du type Schools 4-4-0 capable d'atteindre des vitesses supérieures à 90 milles à l'heure. L'un des wagons date de 1881 et deux autres ont été convertis en élégants "saloons".

Un autre musée intéressant se trouve à Halifax. C'est le Scotia Railroad Museum. On peut y voir trois wagons de chemin de fer, une locomotive à vapeur ainsi que des documents et photographies sur les vieux trains à vapeur. On y trouve aussi un comptoir à souvenirs.

Dans la petite ville de Liverpool, sur ce qu'on appelle en Nouvelle-Écosse la "Route des phares", un employé de chemin de fer à la retraite, passionné pour les engins à vapeur, a construit un chemin de fer miniature sur le terrain de sa propriété. On y retrouve des répliques de modèles diesel et à vapeur. Locomotives et wagons sont faits en bois et mûs par des moteurs à essence. M. Earl Green est particulièrement heureux de montrer son chemin de fer aux enfants toujours émerveillés de son fonctionnement.

Les lecteurs qui désireraient recevoir gratuitement des renseignements sur les musées du chemin de fer ainsi que la pochette "Vacances en Nouvelle-Écosse", peuvent écrire au ministère du Tourisme, C.P. 456, Halifax, N.-E. B3J 2R5, ou téléphoner sans frais à: 1-800-565-7180.

GRÈCE 77

2 semaines ..... à partir de $1,330

3 semaines ..... à partir de $1,554

avec une croisière de 7 jours dans les îles grecques et en Turquie à bord de l'AQUARIUS ou du CASTALIA

ANGLETERRE — PAYS de GALLES
ECOSSE — IRLANDE

2 DÉPARTS du 15 sept. au 6 oct. / du 22 sept. au 13 oct.

Shannon, Killarney, Dublin, Glasgow Edimbourg, Windermere, Kendal, Chester, Stratford, Bornemouth, Londres.

22 jours $1775

EGYPTE - JORDANIE
ISRAËL

du 14 oct. au 4 nov.

LE CAIRE - LUXOR - ASSOUAN
THÈBES - AMMAN - PETRA - BEERSHEBA
- EILAT - JÉRUSALEM -
TIBERIADE ET LA GILILÉE

21 JOURS $2125.

EXTRÊME ORIENT

du 3 au 26 novembre

Japon et Hong-Kong, Thaïlande, Bali, Singapour, Phillipines, Hawaï

24 jours $2598

AMÉRIQUE DU SUD

du 5 au 27 novembre

Colombie, Équateur, Pérou, Bolivie, Argentine, Brésil.

23 jours $1980

LES VOYAGES hone

1460, AV. UNION Tél.: 845-8221

Montréal H3A 2B8
Le metro à notre porte — Station McGill/Union
Bureau ouvert tous les jours de 8h30 à 18h
le jeudi jusqu'à 21h
Fermé le samedi en juillet et août
Détenteurs d'un permis du Québec 1977



CARIBOU, SAUMON

Ces voyages dans la région d'Ungava commencent à Schefferville et comprennent le transport par avion aller/retour, le gite, le guide, l'embarcation et d'excellents repas.

Permis de chasse et de pêche à notre bureau de Schefferville.

**Résultats de la chasse 100% depuis 3 ans.**

*Laurentien Ungava Outfitters Limitee*

**Écrivez ou téléphonez:**

**Hull:**
C.P. 127 Aylmer.
Que. J9H 5E5
Tel.: 819-684-0330

**Schefferville:**
C.P. 1540
Tel.: 418 —585-3475

*UN VOYAGE ORIGINAL, SANCTIONNÉ PAR SIX ANS DE SUCCÈS*

TUNISIE-SICILE
ITALIE DU SUD

2 départs: 1-22 septembre — 22 sept.-13 octobre

Direction Claude ROUDEAU

**TUNISIE** Une semaine dans un pays arabe très pittoresque, mais occidentalisé pour le confort. Tunis et Carthage; la côte et l'île de Djerba. Le désert et les oasis

**SICILE** Palerme, Monreale, Syracuse, Agrigente, Taormina, etc... Une semaine dans une des plus belles îles du monde: le soleil de la Méditerranée et les neiges de l'Etna. Monuments grecs, arabes, français, insurpassables.

**ITALIE DU SUD** Naples et Pompei; la fameuse corniche d'Amalfi et l'île de Capri. Des paysages marins d'une beauté stupéfiante.

$1,177.00 — plus avion — 1er septembre $735.00 / 22 septembre $618.00

*TOUT COMPRIS AVEC HÔTELS DE LUXE*

VOYAGES
ANDRÉ MALAVOY INC.

1255, rue Université, suite 1220
Tél.: 861-2485
Montréal, Qué. H3B 3W9
*"La maison aux milliers de références"*
Permis 77: 12325940-0321

VOLS NOLISÉS ABC — MIRABELLE TOURS — VOLS NOLISÉS ABC

Détenteur d'un permis du Québec

PARIS ou LONDRES À COMPTER DE $299

DEPARTS PENDANT LE WEEK-END

**Montréal-Londres**

Départs le samedi soir de l'aéroport international de Mirabel à destination de l'aéroport de Gatwick

| Date de départ | Date de retour | Séjour | Dernière date de réservation | Prix |
|---|---|---|---|---|
| **Vols de SEPTEMBRE** | | | | |
| SAMEDI 10 SEPT | Dim 25 sept | 15 jours | Mer 27 juil | $299 |
| | Dim 9 oct | 29 jours | Mer 27 juil | $299 |
| | Dim 23 oct | 43 jours | Mer 27 juil | $299 |
| | Dim 6 nov | 57 jours | Mer 27 juil | $299 |
| SAMEDI 24 SEPT | Dim 9 oct | 15 jours | Mer 10 août | $299 |
| | Dim 23 oct | 29 jours | Mer 10 août | $299 |
| | Dim 6 nov | 43 jours | Mer 10 août | $299 |
| **Vols d'OCTOBRE** | | | | |
| SAMEDI 8 OCT | Dim 23 oct | 15 jours | Mer 24 août | $299 |
| | Dim 6 nov | 29 jours | Mer 24 août | $299 |
| SAMEDI 22 OCT | Dim 6 nov | 15 jours | Mer 7 sept | $299 |

Tous les départs ont lieu à l'Aéroport international de Mirabel à destination de l'Aéroport d'Orly

**Montréal-Paris**

les vendredi et dimanche soir

| Date de départ | Date de retour | Séjour | Dernière date de réservation | Prix |
|---|---|---|---|---|
| **Vols d'AOÛT** | | | | |
| DIMANCHE 28 AOÛT | Lun 12 sept | 15 jours | Jeu 14 juil | $369 |
| | Lun 26 sept | 29 jours | Jeu 14 juil | $339 |
| | Lun 10 oct | 43 jours | Jeu 14 juil | $339 |
| | Lun 24 oct | 57 jours | Jeu 14 juil | $339 |
| **Vols de SEPTEMBRE** | | | | |
| VENDREDI 2 SEPT | Sam 17 sept | 15 jours | Mar 19 juil | $319 |
| | Sam 24 sept | 22 jours | Mar 19 juil | $319 |
| | Sam 1 oct | 29 jours | Mar 19 juil | $319 |
| | Sam 15 oct | 43 jours | Mar 19 juil | $319 |
| | Sam 29 oct | 57 jours | Mar 19 juil | $319 |
| MARDI 6 SEPTEMBRE | Vend 23 sept | 16 jours | Sam 23 juil | $319 |
| VENDREDI 9 SEPT | Sam 24 sept | 15 jours | Mar 26 juil | $319 |
| | Sam 1 oct | 22 jours | Mar 26 juil | $319 |
| | Sam 8 oct | 29 jours | Mar 26 juil | $319 |
| | Sam 22 oct | 43 jours | Mar 26 juil | $319 |
| | Sam 5 nov | 57 jours | Mar 26 juil | $319 |
| DIMANCHE 11 SEPT | Lun 26 sept | 15 jours | Jeu 28 juil | $319 |
| | Lun 10 oct | 29 jours | Jeu 28 juil | $319 |
| | Lun 24 oct | 43 jours | Jeu 28 juil | $319 |
| | Lun 7 nov | 57 jours | Jeu 28 juil | $319 |
| VENDREDI 16 SEPT | Sam 1 oct | 15 jours | Mar 2 août | $319 |
| | Sam 8 oct | 22 jours | Mar 2 août | $319 |
| | Sam 15 oct | 29 jours | Mar 2 août | $319 |
| | Sam 29 oct | 43 jours | Mar 2 août | $319 |
| | Sam 12 nov | 57 jours | Mar 2 août | $319 |
| VENDREDI 23 SEPT | Sam 8 oct | 15 jours | Mar 9 août | $319 |
| | Sam 15 oct | 22 jours | Mar 9 août | $319 |
| | Sam 22 oct | 29 jours | Mar 9 août | $319 |
| | Sam 5 nov | 43 jours | Mar 9 août | $319 |
| DIMANCHE 25 SEPT | Lun 10 oct | 15 jours | Jeu 11 août | $319 |
| | Lun 24 oct | 29 jours | Jeu 11 août | $319 |
| | Lun 7 nov | 43 jours | Jeu 11 août | $319 |
| VENDREDI 30 SEPT | Sam 15 oct | 15 jours | Mar 16 août | $319 |
| | Sam 22 oct | 22 jours | Mar 16 août | $319 |
| | Sam 29 oct | 29 jours | Mar 16 août | $319 |
| | Sam 12 nov | 43 jours | Mar 16 août | $319 |
| **Vols d'OCTOBRE** | | | | |
| VENDREDI 7 OCT | Sam 22 oct | 15 jours | Mar 23 août | $299 |
| | Sam 29 oct | 22 jours | Mar 23 août | $299 |
| | Sam 5 nov | 29 jours | Mar 23 août | $299 |
| DIMANCHE 9 OCT | Lun 24 oct | 15 jours | Jeu 25 août | $299 |
| | Lun 7 nov | 29 jours | Jeu 25 août | $299 |
| VENDREDI 14 OCT | Sam 29 oct | 15 jours | Mar 30 août | $299 |
| | Sam 5 nov | 22 jours | Mar 30 août | $299 |
| | Sam 12 nov | 29 jours | Mar 30 août | $299 |
| VENDREDI 21 OCT | Sam 5 nov | 15 jours | Mar 6 sept | $299 |
| | Sam 12 nov | 22 jours | Mar 6 sept | $299 |
| DIM 23 OCT | Lun 7 nov | 15 jours | Jeu 8 sept | $299 |
| VEN 28 OCT | Sam 12 nov | 15 jours | Mar 13 sept | $299 |

**DÉPARTS ASSURÉS**

Ces vols sont régis par les lois applicables aux ABC de la Commission Canadienne des Transports et ont été approuvés par le Comité des Transports Aériens

Ces vols sont effectués selon un programme de Treasure Tours Inc. approuvé

Un acompte minimum de 10% non remboursable doit être versé lors de la réservation. Le solde devra être réglé 46 jours avant l'envolée, après que toute annulation de la réservation sera sujette à des frais de service de $100

Il est possible de prendre une assurance couvrant vol nolisé et voyage. Les prix n'incluent pas la taxe de $8 sur les départs d'aéroports canadiens. Les enfants de moins de 2 ans voyagent gratuitement

Vols nolisés ABC VIA NORDAIR

N'attendez pas! Réservez dès maintenant avec votre agent de voyages.

| | |
|---|---|
| 4454 St-Denis | 845-8225 |
| 991 Beaubien E | 273-7755 |
| 1600 Le Corbusier | 687-0880 |
| Dominion Square | 861-7273 |
| 1010 Ste-Catherine o. | 861-7272 |
| Place Longueuil | 679-3777 |
| Plaza St-Hubert | 273-2581 |
| Galeries Lachute | 562-3788 |
| Dupuis Centre-ville | 842-5151 |
| Place Portobello | 672-5353 |
| Galeries Normandie | 331-9971 |
| Centre Laval | 688-5310 |

VOYAGES TRAVELAIDE LTÉE

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

**844-3361**

- Chaque parution coûte $2.00, maximum 25 mots
- Tout mot additionnel coûte 0.05 chacun
- L'heure de tombée : 11:00 A.M. pour le lendemain

# ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

**Avis: Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.**

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

**844-3361**

- Chaque parution coûte $4.20 le pouce
- L'heure de tombée: 11:00 A.M. pour le lendemain
- Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

### APPARTEMENTS À LOUER

**Venez vivre à LaCité, joignez-vous à son club!**

**EN LOUANT DÈS MAINTENANT, VOUS SEREZ MEMBRE À PART ENTIÈRE (POUR UN AN) DU CLUB SANTÉ/SPORT LE PLUS COMPLET DE MONTRÉAL.**

Splendides studios et appartements de une à quatre chambres. Climatisation. Moquettes. **DISPONIBLE MAINTENANT.**

Visitez nos appartements-modèles en semaine de 9h à 21h les week-ends de 9h à 19h. Stationnement gratuit durant les visites.

**3550, rue Jeanne-Mance. 845-4173**

Appartements LaCité

**Des vacances à l'année** 18-7-77

**APPARTEMENTS DISPONIBLES IMMÉDIATEMENT OU PLUS TARD**

**CÔTE DES NEIGES**

**1½ - 2½ - 3½ - 4½ - 5½**

4610, 4590, 4850, 4570, 4580, 4860 Queen Mary
5795 Decelles
3333 Édouard-Montpetit
5605 Gatineau
5615 Beaucourt
5508 Légaré
3765 St-Kevin
3175 Lacombe
403 boul. St-Joseph
3000 - 10 Troie

**SERVICE 24 HEURES — APPELEZ 731-6446**

18-7-77

### APPARTEMENTS A LOUER

ST-LÉONARD, 5½, chauffé, moderne. Tél.: 727-3420 19-7-77

CÔTE-DES-NEIGES, appartement meublé, chauffé, 6½ à louer, de août 1977 à juillet 1978. Conviendrait pour professeur ou professionnel invité. Prix raisonnable. Tél.: Jour 343-7200, Soir: 733-9328. Fin de semaine: 1-229-4103 15-7-77

GRAND 6½, $635. 11ème étage, tout équipé. Chambertin, Outremont, 165 Côte Ste-Catherine, 279-3265 M. Laplante 276-7776 et 677-2356 21-7-77

PRÈS PARC LAFONTAINE, immeuble moderne, grand 2½ chauffé, éclairé, électricité payée, bien meublé. Tapis mur à mur, toutes commodités, occupation immédiate. 524-3110 15-7-77

ÉTUDIANTE en lettres, désire partager appartement avec étudiant(e) près Université de Montréal. Téléphonez Marie à 677-0605, après 6h PM. 16-7-77

APPARTEMENTS BELVEDÈRE, 3½, 4½, neufs, insonorisés, épreuve du feu; 2580 Boul. Lévesque, est Papineau, bord de l'eau, magnifique vue sur Montréal. Prix raisonnable. 663-2925 16-7-77

**VIEUX MONTRÉAL**
**"Plein de charme"**

Entièrement rénové, chauffage électrique, climatisé. Tapis mur-à-mur, cuisine moderne, 1-2 chambres à coucher. M.L.S. $490-$590. par mois. **Claudette Limoges: 932-1112 ou 487-5907.**

**TRUST ROYAL**
*courtier* 15-7-77

**CÔTE-DES-NEIGES**

Près Ridgewood, pas de côte à monter. Édifice bien aménagé avec piscine, saunas, etc. Appartements de luxe. 2 chambres à coucher $375 (2 salles de bains et lave-vaisselle) une chambre à coucher $215. Studio $190.

**ALTITUDE 500**
4760 chemin Côte-des-Neiges
**739-5533**
15-7-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

**VIEUX LONGUEUIL**

Condominium, "Le Square", appartement 5½, 3 chambres, location $450. par mois, près métro, proximité tous les services. Enfants bienvenus, **Colette Asselin, 468-0999, 679-1110.**
*courtier en immeuble*
15-7-77

### ACHATS

DÉSIRONS ACHETER livres anciens et modernes sur les Arts, Architecture, Bibliographies, Canadiens, Histoire. Livres illustrés etc. Aussi peintures et oeuvres graphiques d'artistes canadiens et européens. Tél.: 727-7390 15-7-77

### AMEUBLEMENT À VENDRE

MOBILIER DE SALON, 3 morceaux, cuirette, parfaite condition. Table tournante pour disques, Dual 1225, table de café exagonale en verre. Tél.: 288-6096 15-7-77

MEUBLES NON PEINTS: Vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.) Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'aubaine. 207 Beaubien Est. Tél.: 276-9067 ou 790 Atwater, 935-6716 J.N.O.

### ACHATS — VENTES

ACHAT-VENTE-ÉCHANGE: disques usagés, livres science-fiction, policier et bandes dessinées. L'Échange 3706 St-Denis (métro-Sherbrooke). Tél.: 849-1913 15-7-77

### ANIMAUX À VENDRE

AFGHANS, magnifiques chiots enregistrés, tatoués, vaccinés, vermifugés. Ligne de champion. Santé et tempérament garantis. $200. et plus. Chenil Kachemir ou Hôpital vétérinaire Châteauguay. 691-9680, 691-1682 19-7-77

### ANTIQUITÉS

TRÈS GRANDE ARMOIRE à panneaux soulevés, rouet de Charlevoix (couleur d'origine) et autres. 653-3261. 16-7-77

MEUBLES CANADIENS en pin, armoires, coffres, tables, lave-mains, commodes, encoignure, buffet ouvert, buffet vitré et autres. 659-2651 27-7-77

### AUTOS À VENDRE

BMW, 2,002 Tee. 1974, état excellent, 817-2890. 16-7-77

DATSUN 73, 4 vitesses, modèle coupé, Nissan, 4 Michelin neufs, AM-FM, propre comme un sous neuf. $1350. Tél.: 341-7525 15-7-77

RENAULT 17 TL, 1975, décapotable, 30,000 milles, toute équipée, condition impeccable, 430-0710 20-7-77

### À VENDRE

CANOT, canot, canot. Voilier, camping (André Jamet) 1,000 Gouin ouest tél: 336-4797 1-8-77

### BATEAUX-MOTEURS-YACHTS

VOILIER, 16 pieds, tout équipé, voile de 25 pieds. Jacob modèle 470 augmenté. Comme neuf, jamais servi. 467-4287, 464-4217, soir. 16-7-77

CROISER, Chris Craft, 35 pieds, acheté au printemps 1976, coque en fibre de verre, plate forme de plongée en teck, cabine double, phare électrique demi mille. Rayliner, grosse boussole Ritchie montée dans l'habitacle, sondeur Capri, affichage numérique, chauffage électrique, Singer dans cabine, équipement accostage et d'ancrage ainsi que les meubles d'intérieur en parfaite condition. Enregistré au États-Unis. Ancré près du pont des Mille Iles. Prix $49,000. Téléphonez au 514-933-7649 ou 315-482-2526 et demandez René pendant la journée ou, écrire à C.P. 600 Succursale Westmount, Montréal H3Z 2T6 15-7-77

### BUREAUX A LOUER

PLACE JACQUES CARTIER, 2,500 p.c. ou plus. 861-0080 R. Rompré 16-7-77

9 PIÈCES, décoration bois naturel, tapis, situé coin sympathique à 964 Cherrier. Idéal pour bureau de service ou professionnel. Jour: 527-9111. Soir: 653-7525 ou 671-2783. 26-7-77

### CHALETS A VENDRE

UN MAGNIFIQUE CHALET SUISSE hiverisé, foyer, plage privé, piscine, tennis, $30,600. $246.07 mensuel. 430-0430 ou 1-819-5922 J.N.O.

LUXUEUX CHALET meublé, foyer, yacht, 35 milles de Montréal, district réservé. $39,800. 663-6385 16-7-77

### CHALETS À LOUER

STE-AGATHE. Vacances-repos. Luxueux Bavarois, flanc de montagne, cheminée pierre, meubles Thibault. Piscine chauffée, terrain de jeu. Location à la semaine. 727-9841 ou 1-819-326-5836 1-8-77

### COMMERCES À VENDRE

LIBRAIRIE, avec clientèle établie (école), bon chiffre d'affaire. On demande $9,000. pour ameublement et achalandage, l'inventaire non-inclu. 254-0612. 18-7-77

MAGASIN DE CADEAU et d'articles de cuisine à vendre dans un centre d'achat. Contactez à Gramby 1-372-8822, dans Joliette 753-7175 ou dans St-Jean, 348-7822. 18-7-77

### DÉMÉNAGEMENTS

PETITS DÉMÉNAGEMENTS, 1½ à 4½ pièces, estimation gratuite. Demandez Jean-Paul 255-7397 1-8-77

### DIVERS

ACHETERAIS TIMBRES canadiens neufs. Tél.: 465-3682. 15-7-77

DISQUES CLASSIQUES, opéras complets et autres. $2.00 par disque 843-4866. après 6 jeures 18-7-77

### ENTRETIEN-RÉPARATIONS

REPARATION de galeries, brique, joins de brique, cheminées, solages, enrayer l'eau et silicone. Tél.: 642-9602. Robitaille Cyrenne Construction 15-7-77

### ÉQUIPEMENTS DE BUREAU

ATOMIC équipement de bureau, neuf et usagé, chaises, tables, filières, nouveaux bureaux révolutionnairement bas. Prix d'excompte. 4532 St-Denis, 845-8463 1-8-77

### FERMES À VENDRE

A HAM-NORD à 20 milles de Victoriaville, ferme de 160 arpents; grande maison québécoise. Grange-étable et remise; site pittoresque: relief accidenté, élévation 1,200 pieds, ruisseau, source. Appelez le propriétaire à 1-819-344-2088. 18-7-77

### LIVRES

ENSEMBLE DE 1,500 livres à prix avantageux. (histoire, littérature, sciences religieuses, sciences humaines) 486-6130 18-7-77

### LOGEMENTS À LOUER

LONGUEUIL, 6½ et 5½, chauffés, dans luxueux triplex, près du K-Mart. Tél.: 677-1742. 18-7-77

ST-LEONARD: Couture et Lacordaire, bas de duplex, sous-sol et bachelor, 2 garages, stationnement asphalté, patio ombragé à l'arrière. Libre. $500. Tél.: 321-7317 16-7-77

COTE-DES-NEIGES, haut duplex, 6 pièces, poêle à gaz, eau chaude, chauffé, 1er septembre. $290. par mois. 5802 Trans-Island, 733-0431 15-7-77

BOUL. ST-JOSEPH et Papineau, 7½ chauffé, ménage récent, planchers et boiseries en chêne, poêle et réfrigérateur fourni, 4 chambres fermées, $350. 527-8951, 272-9611. 15-7-77

LONGUEUIL, 3½ meublé, stationnement, beau et grand, près du métro et du centre d'achats, 845 rue Dollard, entre $150 et $180. 677-9009. 16-7-77

### LOGEMENTS À LOUER

**VILLE MONT-ROYAL**

**Boul. Graham.** Spacieux bas, 3 chambres à coucher avec salle de jeu et foyer, grande cuisine, garage, patio et jardin. Occupation septembre ou avant. Prix $550. non chauffé. Appelez **Pauline Vickers 935-8541, rés: 937-7993.**

**IMMEUBLES A.E. LEPAGE & WESTMOUNT Inc.**
*courtier* 15-7-77

### MOTOS À VENDRE

HONDA MT 125, Elsinore, 1975, parfaite condition, $650. Tél.: 935-0796 15-7-77

### OFFRES D'EMPLOIS

# CARRIERE EN ADMINISTRATION

**Vente au détail**

Nous sommes présentement à la recherche d'un détaillant pour devenir notre Gérant de district pour la Province de Québec. Nous sommes une importante chaîne de magasins, en pleine expansion, se spécialisant dans l'hygiène et les produits de beauté.

**Les exigences** englobent tous les aspects administratifs de la vente au détail incluant la promotion des produits, la motivation du personnel et l'entrainement.

**Les qualifications:** 4 à 6 années d'expérience dans l'administration de la vente au détail, y compris la surveillance du personnel, la production des ventes et les budgets. Le candidat doit être couramment bilingue (français-anglais). Nous offrons un programme intéressant de bénéfices marginaux.

*Faire parvenir demande, en toute confiance, en mentionnant expérience et salaire désiré à:*

**DOSSIER 433,**
**Le Devoir,**
**C.P. 6033, Montréal H3C 3C9**

15-7-77

### MAISONS À LOUER

OKA, grande maison meublée ou non, idéale pour famille aimant la campagne, 30 minutes de Montréal, chauffage électrique. A partir du 1er septembre. 258-3636, 435-8693 18-7-77

COTE-DES-NEIGES: Près université, jolie maison ensoleillée, jardin, balcon, 4 chambres, stationnement. Réfrigérateur, cuisinière, laveuse-sécheuse. Septembre. Tél.: 739-2671 après 6 heures 18-7-77

### OCCASIONS D'AFFAIRES

**DISTRIBUTEURS DEMANDÉS**

**dans le commerce des pièces d'automobile**

(aucune expérience n'est requise)

Un produit de haute qualité, qui provient d'une importante compagnie reconnue dans l'industrie à multi-millions, vendu à un prix très bas jamais encore vu et offrant une occasion d'affaires exceptionnelle.

Laissez-nous vous démontrer pourquoi vous pouvez gagner jusqu'à $250. par semaine à temps partiel et $750. ou plus à temps plein, avec une clientèle déjà établie de la compagnie. Montant requis pour investissement: $3,500. complètement garanti par l'inventaire et remboursable.

Appelez FRAIS VIRÉS pour plus de renseignements M. London (516) 654-6205 de 9 A.M. à 6 P.M. (H.N.E.) ou écrivez (mentionnant votre numéro de téléphone résidentiel) WAYCO CORP. 1, Mahan St. W. Babylon, N.Y. 11704, U.S.A. 16-7-77

### OFFRES D'EMPLOIS

JEUNE FILLE demandée pour travail de bureau, dactylo nécessaire, bilingue. Situé sur Ste-Croix et Hodge, à Ville St-Laurent. 748-7896. 18-7-77

SECRETAIRE LEGAL(E) d'expérience bilingue, bureau centreville. Conditions avantageuses. Contactez Chantale Bourbonière 288-7156 15-7-77

DACTYLO BILINGUE, pas de dicta, pas de sténo. Capable de dactylographier dans les deux langues. Agée de 25 à 30 ans. Tél.: 731-6446 18-7-77

COMMIS DE LIBRAIRIE: jeune fille bilingue demandée pour travailler dans librairie du centreville. Demandez Michel Fortin 849-5719 16-7-77

COUPLE PROFESSIONNEL, horaire irrégulier, cherche gouvernante sérieuse âgé d'au moins 30 ans, pour s'occuper garçon 2 ans et maison. Doit avoir grande disponibilité, expérience et références exigées, zone Gouin et St-Laurent. Conditions intéressantes. Tél.: 382-5034 à partir de 15 heures 18-7-77

BUREAU DE COMPTABLE AGREÉ, demande étudiants de niveau supérieur possédant un an d'expérience dans un bureau comptable et récemment diplômé C.A. Excellente rénumération et possibilité d'avancement. Filière A-111 S. M. Levitsky C.A., 3285 Carvendish, suite 600, Montréal H4B 2L9. 15-7-77

### OFFRES D'EMPLOIS

**SECRÉTAIRE BILINGUE**

Pour bureau de vente dans St-Laurent. **Doit posséder:**

- une excellente grammaire.
- une belle personnalité au téléphone.
- une expérience générale de bureau

**Salaire:** $9,000. et plus

**331-1919** 15-7-77

### PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres, 822 est Sherbrooke, suite 5, Marthe Gaudette, b.a., b. pédagogie, b. philosophie, licence ès lettres. Tél.: 524-3852. Sherbrooke: 565-7598 J.N.O

### OFFRES D'EMPLOIS

# CARRIERE EN ADMINISTRATION

**Vente au détail**

Nous sommes présentement à la recherche d'un détaillant pour devenir notre Gérant de district pour la Province de Québec. Nous sommes une importante chaîne de magasins, en pleine expansion, se spécialisant dans l'hygiène et les produits de beauté.

**Les exigences** englobent tous les aspects administratifs de la vente au détail incluant la promotion des produits, la motivation du personnel et l'entrainement.

**Les qualifications:** 4 à 6 années d'expérience dans l'administration de la vente au détail, y compris la surveillance du personnel, la production des ventes et les budgets. Le candidat doit être couramment bilingue (français-anglais). Nous offrons un programme intéressant de bénéfices marginaux.

*Faire parvenir demande, en toute confiance, en mentionnant expérience et salaire désiré à:*

**DOSSIER 433,**
**Le Devoir,**
**C.P. 6033, Montréal H3C 3C9**

15-7-77

### PERSONNEL

ETRE DEUX...

**Pour vraiment apprécier les plaisirs de la vie, il faut être deux.**

Service de rencontres réputé établi à Montréal depuis 1966, pour personnes libres et sérieuses.

Dépliant gratuit sur demande.

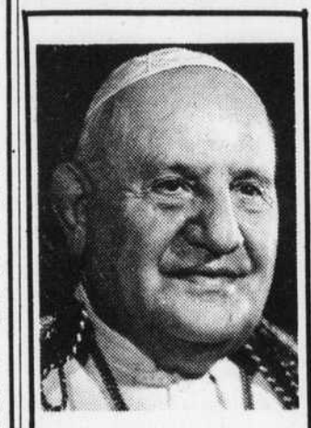
Tél.: **282-0058**

ouvert de 1 P.M. à 9 P.M. lundi au vendredi

**RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE.**

**1117 ouest, Ste-Catherine suite 108, Montréal** J.N.O.

### REMERCIEMENTS



**Remerciement à Jean XXIII pour faveur obtenue. C.B.**
15-7-77

### SERVICES DIVERS

IMPRESSION de T-Shirst de tous genres, chandails de sport, d'autocollants et d'affiches en sérigraphe. Design souvent gratuit. Appeler André Beaulieu à 484-3479 ou 343-7790. Le T-Shirt fait un cadeau original. J.N.O.

### TRANSPORT

À BAS PRIX accepterais petits déménagements ou petits transports. Service rapide. Tél: 525-6872 J.N.O.

### VACANCES

FERMES DE VACANCES, région Sutton, pour enfants de 6 à 12 ans, vie familiale, 15 ans d'expérience et références, monitrices, Céramique professionnelle. Tél. 514-5962 à partir du 1er mai. 15-7-77

### TERRAINS À VENDRE

Trust Royal Courtier

**PIEDMONT**

Grand terrain commercial, 1,000 pieds bordure de route 117, superficie de 20 acres, projet et plan disponibles pour construire "townhouse". **Charles Larose: 435-3443 ou 1-227-3654 (rés.).**
15-7-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

**OUTREMONT**

Face au parc, **cottage détaché, 11 pièces,** 6 chambres, 2½ salles de bains, salle de jeux au sous-sol, boiseries chêne, garage double. **Inf: F. Savoie:**

**Audette & Audette**
*courtier*
**273-3653** 15-7-77

Fiducie du Québec
le "Trust" des Caisses populaires

**ST-LAMBERT**

**Maison canadienne.** Construction approximativement 1750. Pour le vrai connaisseur. Magnifique terrain paysagé. **Colette Asselin: 468-0999 ou 679-1110.**
*courtier en immeuble*
15-7-77

Trust Royal Courtier

**CANTONS DE L'EST:** 8 pièces, rénovée, plus 50 acres, granges, excellent terrain cultivé, ruisseau.

**LENNOXVILLE:** Style, un acre, foyer, privé, beaucoup d'extras. Au-dessous de $50,000.

**NORTH HATLEY:** Lac Massawipi, secteur prestigieux, 100 milles de Montréal, **maison historique hiverisée** et chalet d'été, piscine chauffée moderne.

**Judy Bedning: 1-819-563-9834 ou 1-819-562-1333 ou 1-819-842-2387.**
15-7-77

### TERRAINS À VENDRE

FRELIGHSBURG, lot de 54 âcres, semi boisé avec ruisseau. Soir 935-7391. 18-7-77

CANTONS DE L'EST: près de Eastman, site panoramique du Mont Orford, plusieurs terrains boisés et semi-boisés, surface minimum 15,000 pi. ca., à partir de $0.08 le pi.ca. Autoroute des Cantons de l'Est, sortie 100. Informations: soir Eastman: 1-297-2364 ou Montréal 738-1269 18-7-77

**CANTONS DE L'EST**
**SUTTON**

Splendide terrain boisé avec ruisseau, 3 acres ou plus. F. Huber, courtier.
Tél: **679-3320**
20-7-77

**Montréal Trust**
**ST-BASILE**

Grand terrain 27,000 pi. ca. nivelé, tout les services, taxes basses. Prix $8,000. **Nicole Labrie: 653-2496 ou 653-0436.**
*courtier en immeuble*
15-7-77

### TERRAINS À VENDRE

# CANTONS DE L'EST

**Près de Eastman - vente en bloc: 100 terrains 15,000 pi. ca. chacun, subdivisés.**

Plusieurs rues terminées. Electricité. Accès facile, 3½ milles autoroute des Cantons de l'Est, sortie 100. Site panaromique du Mont Orford, près lacs, théâtres, restaurants, ski alpin, ski de fond, motoneige.
Prix: $50,000. à négocier.

**Informations: soir Eastman: 1-297-2364, Montréal: 738-1269.** 16-7-77

# ANNONCES CLASSÉES

régulières ou encadrées

*

Vous serez toujours satisfait du service et du résultat

**844-3361**

**Compétence: Mme Micheline Turgeon**

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

Trust Royal Courtier

**HAMPSTEAD:** Idéalement situé, **cottage** 3 chambres à coucher, salle de jeux, équipé, occupation prochaine. **John Morris:** 489-8825 ou 487-9560.

**N.D.G.** Duplex semi-détaché, 5½, 5½, 2½, grand jardin, garage, entrée privée. M.L.S. **Dorothy MacNeil: 933-2341 ou 487-9560.**

**WESTMOUNT: Cottage semi-détaché,** 5 chambres à coucher, 3 foyers, peut facilement être converti en duplex. Prix dans les $60,000. **Andrée Richard Ramos: 761-3369 ou 487-9560.**

**COTE ST-LUC: Bungalow moderne** de 3 chambres à coucher, joli jardin, stationnement près autobus, écoles et magasins. $51,500. **Louis Amos: 489-3911 ou 487-9560.**

**COTE ST-LUC: Bungalow semi-détaché,** 2 salles de bains, immense salle de jeux, garage niveau rue. Dans les $40,000. **Andrew Schaapman: 489-1771 ou 487-9560.**

**HAMPSTEAD: Bungalow marbre blanc,** 3 chambres à coucher, den. jardin, garage. Plusieurs extras. **Barbara Besner Kitman: 937-6448 ou 487-9560.**

**ST-LAURENT:** Réduit à $48,500. Doit vendre. 6 pièces, salle de jeux, garage. Occupation juillet. **Nicole Akstinas: 488-3845 ou 487-4500.**

**HEMMINGFORD: Ferme 56 arpents** de terrain, cultivable avec joli cottage neuf, 7 pièces, stucco, privé. MLS. Raymond Sauvé: **427-2438 ou 691-5955.**
15-7-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-MARC-SUR-RICHELIEU: Maison pièces sur pièces, granges, 7 arpents, à 30 arpents du village. Tél.: 842-5755 16-7-77

POINTE-CLAIRE: cottage semi-détaché, très propre, 6 pièces, 3 chambres à coucher, entrée pour laveuse-sécheuse, extérieur (40' x 100') Très plaisant, cour clôturée, 2 grandes galeries, fenêtres aluminium, proximité du village et de l'école dans les lilas. $32,500. Tél.: 697-3001 18-7-77

CARTIERVILLE, bungalow semi-détaché, proximité école, hôpital etc. 3 chambres à coucher plus une. Cuisine exceptionnelle, sous-sol fini avec foyer, garage au niveau de la rue, 1½ salle de bain. $10,000. comptant. Balance de prix de vente. Prix demandé: $60,000. Jour: 282-9600 poste 238, soir: 334-0018. 15-7-77

WESTMOUNT, exceptionnellement bonne location, tout équipée, résidence privée. 5 chambres à coucher, 2 salles de bains, cuisine moderne, salon séparé avec foyer, salle à manger, grande entrée, sous-sol fini. Garage pour 2 autos, 2 balcons, grand sundeck, jardin paysagé avec terrain libre à côté. Le tout pour $195,000. Appelez à 488-7256 ou 937-1494. Vente privée. 18-7-77

### PROPRIÉTÉS À VENDRE

OUTREMONT: magnifique duplex en pierre, les 2 logements disponibles immédiatement. Pas d'agent. Tél.: 933-5351 25-7-77

### PROPRIÉTÉS À REVENUS À VENDRE

LONGUEUIL: 6 logements 4 x 4½, 2 x 5½, brique, chauffage huile, électricité. Revenu brut: $11,340. Près transport. M.L.S. Prix demandé $66,000. Michèle Godbout: 656-4500 ou 676-5370. Immeubles Beaudry, courtier 15-7-77

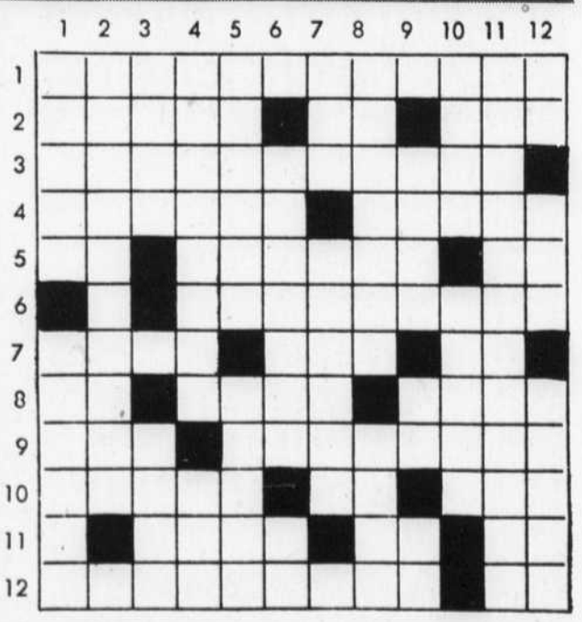
### PROPRIÉTÉS DE CAMPAGNE À VENDRE

NEWPORT VERMONT, sur le lac Memphrémagog, maison ancienne, nouvellement redécorée et entièrement meublée 3 chambres, grand salon, salle à manger, garage et dépendance, prix $37,000. U.S. Visite sur rendez-vous. Tél.: Montréal: 341-6760 entre 19h et 21h du lundi au jeudi. Pas d'agent. 15-7-77

STE-AGATHE: 55 minutes de Montréal par l'autoroute des Laurentides, maison neuve style californien, 5 chambres à coucher, 4 salles de bains, garage. Maison entièrement meublée. Surplombe le lac des Sables avec 300 pieds donnant sur le lac. Court de tennis neuf. Appelez Mark 931-6411 local 210. 19-7-77

Un mot vous échappe... le petit Robert le rattrape.

## les MOTS CROISÉS du Devoir



**Horizontalement**

1—Tout doucement.
2—Décoration. — Seul. — Pronom personnel.
3—Action d'arabiser.
4—Pâturage. — Fondateur de la compagnie des prêtres de St-Sulpice.
5—Aluminium. — Marteau du tailleur de pierre. — Onze.
6—Petit siège de bois sur lequel on faisait asseoir un' accusé (plur.).
7—Abandonne. — Fatigué. — Quatre-vingt-dix-neuf.
8—Pronom indéfini. — Poisson. — Excès.
9—Seule. — Caractère de ce qui dépasse toute mesure.
10—Chasteté féminine. — Tellement. — Atmosphère.
11—Groupe de sporanges, chez les fougères. — Obtenu. — Métal précieux.
12—Ce qui arrive. — Venu au monde.

**Verticalement**

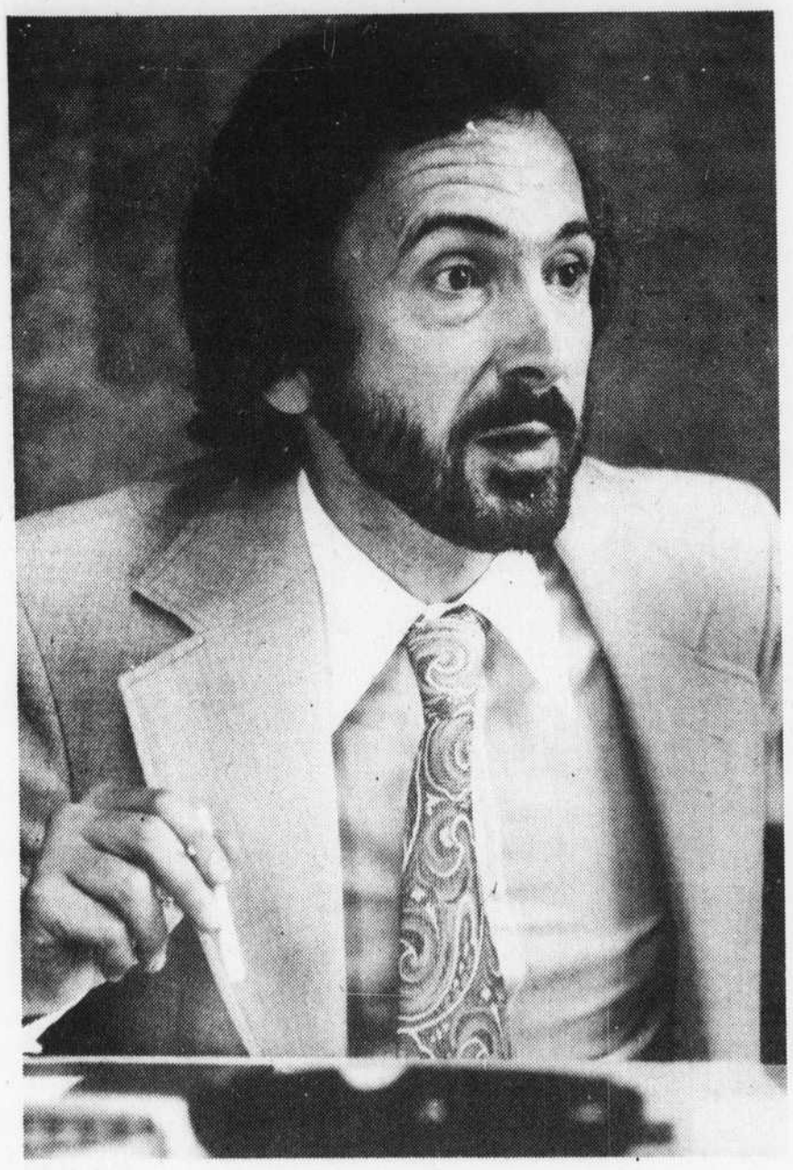
1—Habilla d'une draperie. — Ensemble des oeufs qu'un oiseau couve en même temps.
2—De l'Oural.
3—Dans la montagne, versant à l'ombre. — Anneau de cordage.
4—Casque du XVIième siècle. — Expression de la voix.
5—Problème difficile à résoudre. — Moment déterminé du jour.
6—Petit baquet peu profond. — Éminence.
7—Ota la vie. — Grande plaine herbeuse de l'Amérique du Sud.
8—Pratiques l'entôlage. — Peu de chose.
9—Très petite île. — Américium. — Note de la gamme.
10—Émotion. — Os long qui forme la partie interne de la jambe.
11—Défaut d'exécution.
12—Titane. — Nom usuel du thymus du veau. — Presse.

**Solution d'hier**

| | 1 | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 1 | G | L | Y | C | E | R | I | N | E | R | ■ | Y |
| 2 | R | O | B | I | N | E | T | ■ | C | U | B | E |
| 3 | A | C | ■ | G | ■ | N | ■ | M | A | M | A | N |
| 4 | V | O | L | O | N | T | A | I | R | E | ■ | D |
| 5 | I | M | A | G | I | E | R | ■ | T | U | E | R |
| 6 | T | O | N | N | E | R | R | E | ■ | R | U | E |
| 7 | E | T | I | E | R | ■ | E | R | S | ■ | G | D |
| 8 | ■ | I | C | A | ■ | B | R | O | C | O | L | I |
| 9 | A | V | E | U | G | L | A | S | ■ | B | E | ■ |
| 10 | X | E | ■ | ■ | R | E | G | I | M | E | N | T |
| 11 | I | ■ | O | D | E | ■ | E | V | A | S | E | R |
| 12 | S | O | U | ■ | C | I | S | E | L | E | ■ | I |

un supplément **LE DEVOIR** 14 07 77

# Les ressources naturelles



## Gaz Métropolitain met en branle son programme de développement

Avec sa volonté de ne pas mettre tous ses oeufs dans le panier de l'Hydro-Québec, le ministre délégué à l'Énergie a réussi, en quelques mois, à éclaircir suffisamment l'horizon de Gaz Metropolitain pour que cette filiale de Norcern Energy, de Toronto, mette en branle un important programme de développement au Québec.

On sait que depuis la publication d'un document de travail sur une politique de l'énergie québécoise, au printemps 1976, de telles hypothèques pesaient sur l'avenir de Gaz Metroplitain au Québec que tout projet d'expansion était suspendu, et la compagnie-mère torontoise se contentait d'empocher 60% des profits.

Après discussions avec Norcern et Gaz Metro, M. Guy Joron a cette fois obtenu la triple assurance que:

- D'ici la fin de l'année, Gaz Metropolitain procèdera à une émission de capital, essentiellement pour des souscripteurs québécois. Norcern étudie actuellement des amendements à ses actes de fiducie et s'abstiendra de souscrire, ce qui permettra de diluer sa participation dans sa filiale québécoise (actuellement de 82%).
- La Caisse de dépôts et de placements, qui détient déjà 10% des actions de GM (en plus d'être le seul gros actionnaire de Norcern avec 17% des actions) s'est engagée à maintenir sa part dans la compagnie québécoise de distribution du gaz. Elle s'engage ainsi à souscrire au moins 10% de la nouvelle émission. M. Joron souhaite par ailleurs que les investisseurs québécois — incluant notamment le Mouvement Desjardins — réservent un bon accueil aux titres de GM a qui, d'ailleurs, procurent un rendement exceptionnel de 9.5%. L'objectif ultime du gouvernement est de rapatrier au Québec au moins 51% du capital souscrit de Gaz Metroplitain.
- Rassurée quant à sa propriété, la compagnie se verra vraisemblablement confier, par le Livre Blanc sur l'énergie, la responsabilité de développer le marché du gaz au Québec. Elle se prépare déjà à cette éventualité et c'est donc d'ici deux ou trois ans que, progressivement, Gaz Metro prendra le chemin de la Vieille Capitale, distribuant au passage quelques points névralgiques de la vallée du Saint-Laurent, notamment le parc industriel de Bécancour.

Il s'agit d'un succès personnel pour M. Joron alors que, on s'en souvient, MM. Jean Cournoyer et Guy Saint-Pierre, par des déclarations ambiguës et sans jamais prendre leurs distances vis-à-vis du document de travail de M. André Marier, avaient tout au plus réussi à geler la situation du gaz au Québec.

Le ministre délégué à l'Énergie, pour sa part, semble s'être fait une idée plus précise sur la place du gaz au Québec. Lorsqu'il a reçu le représentant du DEVOIR, la semaine dernière, c'était sur le coin d'une immense table de travail, toute remplie de rapports, études et coupures de presse sur la question énergétique. A quelques semaines de la présentation au Cabinet de son Livre Blanc, M. Joron se montre prudent. Il livre seulement des "réflexions" qu'il attend de voir confirmées dans le Livre blanc. Mais la précision de ses propos démontre que ces réflexions sont passablement avancées!

Ainsi, pour ce qui est du marché du gaz, M. Joron lui prévoit un taux de croissance aussi rapide que celui de l'électricité. On sait que la part de l'Hydro-Québec, dans le bilan énergétique de la province, ne dépassera guère 50% des besoins québécois. Restent 50% à partager entre le gaz et le pétrole. Actuellement, le gaz doit se contenter de 7% du marché contre 70% pour le pétrole. "Ce rapport de 1 à 10, de confier M. Joron, me semble un déséquilibre qu'il serait avantageux de corriger à l'avantage du gaz".

Le ministre y voit le double avantage de diversifier les sources d'approvisionnement, le gaz venant de l'ouest canadien tandis que le pétrole, d'ici quelques années, recommencera à venir d'outre-mer, donc de l'est. Le gaz semble par ailleurs à M. Joron une forme d'énergie "plus propre".

Mais quelle est la mesure de l'expansion du gaz au Québec? On sait que Gaz Metropolitain croit être en mesure de capturer de 15 à 25% du marché québécois. Réponse du ministre de l'Énergie: "20% me paraît un pourcentage un peu élevé. 10% me paraîtrait trop faible"... On peut donc déjà prévoir que le Livre Blanc situera la vérité, quelque part entre les deux extrêmes!

L'augmentation de la part du gaz dans le bilan énergétique québécois ne signifie pas uniquement une expansion de son marché géographique. Avec ses 176,630 clients dans 52 municipalités de la région métroplitaine, "Gaz Metropolitain est loin d'avoir saturé son marché, constate M. Joron.

L'expansion de Gaz Metro dans la région métropolitaine se heurte à deux obstacles: d'abord à la baisse des produits pétroliers, due essentiellement à une surproduction et à la guerre des prix que se livrent les compagnies pétrolières. A une anomalie fiscale également et, sur ce point, M. Joron semble sympathique aux plaintes de GM. Le gaz est en effet frappé de la taxe de vente de 8%, alors que le pétrole ne l'est pas. C'est un handicap malheureux qui freine l'expansion du marché du gaz mais il reste probablement à M. Joron à convaincre son collègue des Finances pour corriger la situation...

En plus d'améliorer sa performance sur sa franchise actuelle, Gaz Metropolitain souhaite obtenir le marché entier de la vallée du Saint-Laurent. Déjà, à l'ancien gouvernement, elle avait demandé le monopole et des garanties sur les tarifs. Il semble que les conditions aient changé depuis le 15 novembre. M. Jacques Beauchamp, président de Gaz Metropolitain, a en effet déclaré au DEVOIR, qu'il sent un "climat très favorable, à la fois au gouvernement et à la Régie de l'électricité et du gaz". M. Beauchamp ajoutait de plus que sa rencontre avec M. Guy Joron "lui avait plu, énormément"!

De fait, le ministre délégué à l'Énergie reconnait que "de gros arguments plaident en faveur de la franchise unique dans la vallée du Saint-Laurent. La logique me porte à penser que ce serait donc une extension de l'actuelle franchise de Gaz Metro". Quant aux tarifs, M. Joron

**Voir page 16: Joron**

par MICHEL VASTEL

## Le gouvernement déposera d'ici un an un livre blanc sur l'industrie minière

Le ministre des Richesses naturelles, M. Yves Bérubé présentera au début de l'an prochain un Livre blanc sur les mines au Québec mais contrairement à la tendance habituelle, il ira auparavant rencontrer les milieux concernés dans l'industrie.

Cette consultation débutera cet automne car d'ici là le ministre doit mettre en place deux mesures d'urgence pour revitaliser l'industrie minière québécoise. Le gouvernement a déjà annoncé l'adoption d'un plan quinquennal de $65 millions pour stimuler l'exploration minière dans le Nord-Ouest québécois. De plus, des modifications à la Loi des mines permettront une mise en valeur plus rapide de gites miniers, dormant souvent entre les mains de spéculateurs.

Mais il faudra aussi au cours de la belle saison prendre deux décisions d'importance: trouver un successeur à M. Côme Carbonneau à la tête de la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) et rendre publique la position du gouvernement péquiste dans le secteur de l'amiante. Cette dernière politique est maintenant arrêtée et on en est à l'étape des vérifications, de dire M. Bérubé. Le projet pourrait être annoncé le mois prochain alors que commencera à s'atténuer le débat sur la langue.

La tâche de ministre des Richesses naturelles n'est pas facile à remplir pour le jeune député de Matane (37 ans) qui doit faire régulièrement la navette entre son bureau aux Richesses naturelles donnant sur les grands arbres du boulevard de l'Entente et l'édifice imposant de la Régie de l'assurance-maladie sur le Chemin Ste-Foy où loge le ministre des Terres et Forêts.

En tant que ministre des Terres et Forêts, M. Bérubé hérite d'un autre dossier d'une importance capitale dans le développement économique du Québec.

Le ministre a déjà indiqué son intention de convoquer une commission parlementaire pour connaitre la situation dans cette industrie, la plus importante au Québec en termes de production.

La fermeture des usines de la Consolidated-Bathurst au Cap-de-la-Madeleine et de Domtar à East-Angus a démontré clairement la sénescence des installations papetières au Québec. De l'avis du ministre, il faudra injecter pas moins de $6 milliards pour remettre en ordre l'équipement requis afin d'exploiter rationnellement le parc forestier québécois.

Tant dans le domaine de la forêt que dans celui de l'amiante, le ministre Bérubé a fait savoir qu'il n'était pas un adepte à priori de la formule de la nationalisation et qu'il comptait sur une participation de l'entreprise privée. Il en va de même pour les mines.

"Plus que tout autre secteur, l'industrie minière demeure profondément axée sur l'entreprise privée. Aussi le lancement de notre programme de revitalisation du Nord-Ouest a été accueilli avec un certain scepticisme. Il ne fut pas condamné car il y avait $65 millions au bout. Les compagnies minières attendent de voir cette politique à l'oeuvre" affirme le ministre.

Il faut remonter très loin dans l'histoire du Québec pour trouver un ministre responsable des mines qui connaisse bien ce secteur assez particulier. Diplômé du Massachusetts Institute of Technology, M. Bérubé fut pendant cinq ans directeur des recherches sur la pollution par les mines dans l'Arctique en plus d'être, durant quatre ans, membre du Comité consultatif des dirigeants des sociétés minières au Canada.

"En ce qui concerne le fonds de développement minier, trois accords sont déjà en voie de discussion" précise M. Bérubé qui reconnait que le montant de $500,000 (pour 1977) est bien peu élevé pour relancer l'exploitation minière dans le Nord-Ouest. Ce chiffre augmentera sensiblement au cours des prochaines années.

M. Bérubé n'en continue pas néanmoins de chercher de nouvelles formules pour le financement de l'exploration minière. Déjà il a rencontré certains courtiers qui se disent intéressés à la condition que la valeur des titres émis soit assez substantielle.

Pour le ministre, il importe donc de regrouper les jeunes géologues qui peuvent offrir des programmes sérieux. Le gouvernement pourrait défrayer 50% du programme d'exploration et prendre une participation de 33% dans la valeur de la propriété. Il faudra aussi trouver des stimulants fiscaux pour encourager les contribuables à investir dans ce secteur. Les futures Sociétés de développement de l'entreprise québécoise (SODEQ) pourraient éventuellement participer au financement de l'exploration minière.

Le programme d'investissement du Nord-Ouest prévoit également la construction de voies d'accès aux territoires difficiles, des activités de compilation géoscientifique afin de guider l'exploration et différentes activités d'explorations auxquelles les compagnies seront invitées à participer avec le ministère.

L'État québécois signera ainsi des accords de développement avec des sociétés minières. Déjà une entente de principe a été conclue avec Noranda pour un montant de $20 millions.

Mais ces efforts ne rapporteront que si le système actuel de jalonnement est modifié pour empêcher les jalonnements de nuisance. Il est fréquent qu'après la découverte de gîtes intéressants, le prospecteur vende sa propriété à un spéculateur qui "s'asseoit dessus".

"Ça ne donnera rien d'investir trois fois plus d'argent dans l'exploration si on ne fait finalement qu'accélérer la spéculation" de lancer M. Bérubé qui précise que les changements récents ne touchent en rien les propriétés actuelles et n'affectent pas les claims déjà accordés.

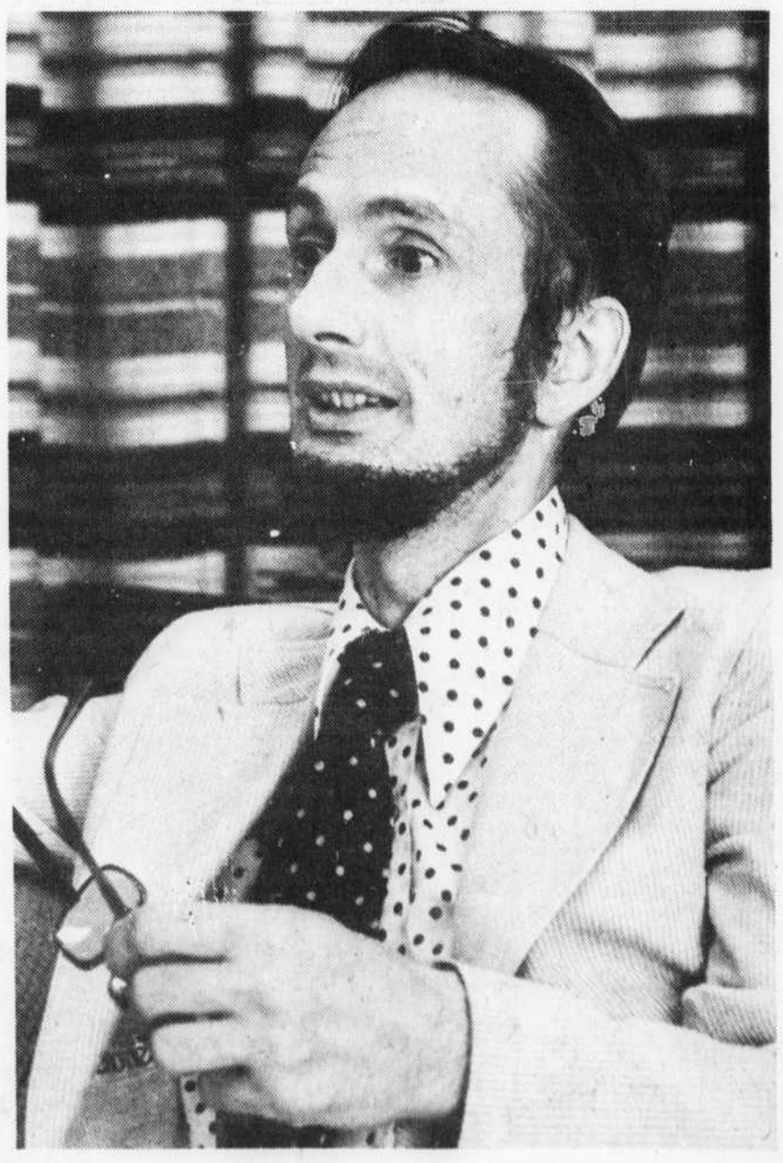
"La quantité de territoires jalonnés au Québec est surprenante, selon M. Bérubé, mais un grand nombre de propriétés sont bloquées en raison du système actuel de droits miniers".

Cependant le ministre a fait modifier la Loi sur des mines (par la loi 27) qui permet au ministre de soustraire durant un certain temps diverses étendues à l'obtention des droits miniers.

"Le gouvernement pourra désormais réserver certaines parties du territoire pour y mener des travaux d'inventaires ou de recherches minières. Les compagnies intéressées à acquérir les droits sur ces terrains réservés pourront les jalonner après avoir obtenu l'autorisation du ministère".

**Voir page 16: Bérubé**

par MICHEL NADEAU



## L'électricité augmentera d'environ 20% pendant trois ans

D'ici la fin de l'été, le ministre délégué à l'Énergie aura la pénible obligation d'annoncer aux Québécois que les tarifs d'électricité sont majorés d'environ 20%... Et probablement pour trois années successives.

C'est à l'issue d'une longue entrevue avec LE DEVOIR que M. Guy Joron devait aborder la question des tarifs d'électricité. À la question du DEVOIR: "Que pensez-vous des estimations de l'Hydro-Québec qui croit devoir augmenter ses tarifs de 17% en 1978, 1979 et 1980 pour améliorer sa marge d'autofinancement?". La réponse de M. Joron est tombée, comme fatale: "Les estimations de l'Hydro ne représentent qu'un minimum..."!

Le jeune tuteur de l'Hydro-Québec ne se fait pas d'illusions: il sait déjà que, tant au caucus qu'au Cabinet, des résistances se feront sentir. Les rajustements des tarifs d'électricité au Québec ont toujours constitué un événement politique: c'est en effet le Cabinet qui décide, même s'ils se justifient sur le seul plan économique. Pour faire avaler la pilule à ses collègues, M. Joron ne manquera pas de rappeler que les citoyens de l'Ontario viennent d'encaisser, eux, deux hausses successives de 30%.

M. Joron trouvera aussi un allié parmi ses collègues: M. Jacques Parizeau, qui a déjà déclaré, dans son premier budget, que l'Hydro-Québec vit beaucoup trop à crédit. Entre 1971 et 1975, la marge d'autofinancement de la compagnie d'État n'a pas dépassé 16%. Le ministre des Finances a indiqué qu'une marge d'autofinancement de 25 à 30% serait plus saine. C'est dire que l'Hydro devra faire plus de profits, donc facturer son électricité plus cher.

Mais il y a une autre raison pour faire sentir aux Québécois le vrai prix de leur électricité: M. Guy Joron rappelle que c'est la seule source d'énergie domestique, et renouvelable en plus. La maintenir à des prix dérisoirement bas, ce serait encourager les consommateurs au gaspillage, ce qui semble par-dessus tout répugner au ministre délégué à l'Énergie.

L'électricité, même plus chère, est quand même appelée, selon M. Joron, à conquérir au moins la moitié du bilan énergétique du Québec, de 23% qu'elle doit se contenter aujourd'hui. Le ministre délégué à l'Énergie, comme ses collègues de tous les pays du monde, rêve d'autosuffisance. Le plus haut degré d'autosuffisance que le Québec puisse espérer, comme marché, ce sont de 50 à 55% de ses besoins énergétiques, satisfaits par l'Hydro-Québec essentiellement. "Cela peut se faire en une génération", précise M. Joron.

La croissance de l'électricité sur le marché de l'énergie ne signifie pas forcément, qu'en chiffres absolus, sa part va croître aussi vite. Au président de l'Hydro qui, il y a un an, prévenait qu'il lui faudrait "six Baie James" pour satisfaire l'appétit des Québécois, le ministre s'apprête à répondre, dans son Livre Blanc, que trois Baie-James feront fort bien l'affaire!

Reste la question des tarifs, délicate à régler pour un jeune gouvernement qui veut, en plus, aller au peuple d'ici un an ou deux. "Je ne vous cache pas que nous pensons sérieusement à cette question", de confier M. Guy Joron au DEVOIR laissant entendre que le Livre Blanc la clarifiera. Actuellement, ou bien le gouvernement décrète courageusement les hausses de tarif, mais voit sa cote populaire sérieusement menacée, ou bien il laisse aller l'Hydro qui, de toutes façons, de par sa loi, "doit fournir aux municipalités, aux entreprises industrielles ou commerciales, et aux citoyens, de l'énergie électrique aux taux les plus bas, compatibles avec une saine administration financière".

Bien administrée justement, l'Hydro-Québec n'a jamais éprouvé de difficultés à se financer, ce qui explique une marge d'autofinancement aussi basse. Mais la dette de l'Hydro, de plus en plus lourde, supporte aussi de plus en plus d'intérêts: de 5½% d'intérêt qu'elle payait en moyenne sur sa dette à long terme en 1967, ce taux était passé à 7½% en 1975. Pour l'année 1975 seulement, le taux moyen des obligations émises par l'Hydro atteignit 8.96%. "La loi de l'Hydro sera sûrement amendée", précise M. Joron qui indique qu'un chapitre de son Livre Blanc portera là-dessus. "Le tarif le plus bas", compatible avec une saine administration finanicère, risque d'être exprimé autrement." L'Hydro-Québec deviendra en quelque sorte un bras du gouvernement. Son mandat sera bien plus spécifique qu'aujourd'hui", prévient le ministre.

Cela veut dire également que le mandat de la Régie de l'électricité et du gaz pourrait bien être élargi, pour lui donner compétence sur les tarifs de l'Hydro, comme elle a déjà sur ceux de Gaz Métropolitain.

M. Joron n'est pas un partisan de la coercition pour amener les Québécois à moins gaspiller leur seule source d'énergie domestique: "La coercition, ce ne serait pas opérationnel dans un pays comme le nôtre, qui n'a encore jamais connu ni de pénurie ni le coup de fouet d'une augmentation radicale des prix". Les Québécois, avec 50% de leur énergie renouvelable autant que l'eau continuera de couler dans les rivières du Nord, ne risquent pas la pénurie. Mais le ministre de l'Énergie, lui, a décidé de sortir le fouet...

# Comment relever le défi énergétique du Québec

En février 1977, la Compagnie Pétrolière Impériale a été invitée à présenter un mémoire à la Commission de l'Assemblée nationale chargée d'étudier la question d'une politique québécoise de l'énergie. En présentant son mémoire, l'Impériale a tenté de faire le point sur plusieurs aspects du dossier énergétique québécois, plus particulièrement sur la question du pétrole, qui y joue un rôle capital.

Les différents mémoires présentés à cette occasion ont peut-être fait prendre conscience aux Québécois que, malgré le fait que le Québec soit un leader mondial dans le domaine de l'Hydro-électricité, ce dont nous sommes tous fiers, il demeure dépendant de sources extérieures pour la plus grande partie de son approvisionnement énergétique. En effet, le Québec n'est alimenté de la source hydro-électrique que dans une proportion d'environ 22% de ses besoins énergétiques. En posant ces chiffres et en démontrant que le pétrole continuera de jouer un rôle capital dans l'énergie ici, l'Impériale n'a pas eu la prétention de faire connaître un fait nouveau; le gouvernement en est en effet conscient et les Québécois y sont de plus en plus sensibilisés; nous avons surtout voulu souligner les conséquences qui, à nos yeux découlaient de ce fait. Nous n'avons pas voulu non plus sonner l'alarme car, au contraire, c'est dans la mesure où des rencontres, comme celle de Québec en février, permettent de prévoir l'avenir, que nous serons le mieux préparés à y faire face.

Les différents mémoires et les discussions s'y rapportant auront eu le mérite de déterminer, comme point de départ, quelles étaient les constatations qui faisaient objet d'une quasi-unanimité. À cet égard, nous étions heureux de constater qu'une des recommandations fondamentales de notre mémoire, à savoir un accroissement de l'utilisation du gaz au Québec, avait été largement soutenue par d'autres mémoires, lesquels n'ont pourtant pas été toujours d'accord avec nous sur d'autres points particuliers.

En plus de déterminer l'aire du consensus, la Commission convoquée pour étudier la question énergétique a aussi fait ressortir les points les plus controversés et a amorcé une discussion éclairée à leur sujet. Par exemple, la question du rythme de croissance de la consommation d'énergie est un débat qui semble vouloir s'amorcer au Québec. A cet égard, l'Impériale prévoit une croissance annuelle variant entre 3 et 4%, ce qui est inférieur à ce qu'elle a été dans le passé. Certains prévoient un taux d'accroissement (de la consommation d'énergie) de 1%. Quant à nous, nous établissons notre prévision sur l'étroite relation qui existe entre la croissance économique et la demande énergétique dans tout le monde occidental et sur notre prévision qu'il n'y aura pas de mesure radicale, au Québec, comme l'économie obligatoire de l'énergie ou de changements importants dans nos styles de vie.

Quant à savoir si le Québec pourrait avoir un rythme de croissance (énergétique et économique) très inférieur à celui de ses partenaires économiques, la question a été soulevée devant la Commission, au moins à une reprise.

La question de la croissance de la demande énergétique n'est pas académique, loin de là. Cependant, il faut bien prendre conscience du fait que même un faible taux de croissance présente d'importants défis à relever pour l'approvisionnement futur en pétrole brut, en gaz naturel, ainsi qu'en énergie hydro-électrique et nucléaire.

Pour faire face à ce défi, le mémoire de l'Impériale a proposé essentiellement deux approches: la diversification et la compétition. A l'aide de

—par—
ROGER B. HAMEL

cette stratégie, le Québec s'assurera la sécurité de ses approvisionnements. Autrement dit, le Québec devrait continuer à avoir recours à un ensemble de sources énergétiques, en concurrence les unes avec les autres sur le marché québécois, pour obtenir l'énergie au meilleur prix et conserver la flexibilité nécessaire à la sécurité des approvisionnements.

Ce principe de la diversification, l'Impériale l'entend sur plusieurs plans. D'abord entre les sources d'énergie (hydro-électrique, hydrocarbures etc.); ensuite à l'intérieur des hydrocarbures eux-mêmes (d'où notre suggestion quant à l'accroissement de la part du gaz vis-à-vis le pétrole); finalement, à l'intérieur d'un secteur particulier (l'essence à moteur, par exemple), entre les groupes ou les sociétés qui s'y consacrent.

Même compte tenu de cette diversification, le pétrole continuera de jouer, pour plusieurs années encore, probablement 20 ans, un rôle de tout premier plan. Le pétrole et le gaz sont évidemment les sources d'énergie qui concernent le plus l'Impériale. Apportons maintenant quelques précisions au sujet des prix et des approvisionnements de pétrole et de gaz au Canada et au Québec.

L'approvisionnement pétrolier au Québec est assez complexe, car nous utilisons et du pétrole importé et du pétrole de l'Ouest canadien. La consommation de l'Est du Canada, et donc du Québec, est subventionnée par le gouvernement fédéral pour faire face aux prix internationaux, très élevés depuis 1973. Mais le prix du pétrole brut canadien doit s'approcher des niveaux mondiaux d'ici 1980, ce qui veut dire qu'il y aurait moins de différence de prix entre le brut de l'Ouest et celui qui est importé; il serait donc moins nécessaire de subventionner l'Est du Canada par rapport à l'Ouest.

Faut-il conclure pour cela qu'il n'y aura plus d'avantage pour le Québec à encourager le développement des sources domestiques de pétrole? Nous ne le croyons pas.

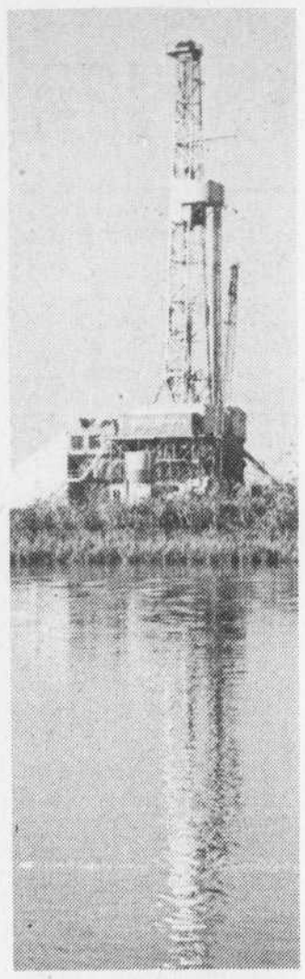
En effet, si l'avantage du prix inférieur canadien disparaît éventuellement, la question de l'approvisionnement, elle, demeurera. En ayant accès à la fois aux hydrocarbures canadiens et aux importations, le Québec aurait plus de souplesse pour répondre à l'évolution de la situation mondiale.

Cette question pure et simple de l'approvisionnement est d'ailleurs aussi importante pour le gaz que pour le pétrole: l'exemple américain, l'hiver dernier, l'a bien démontré. Et quant on considère que le Québec continuera de dépendre fortement des hydrocarbures comme principale source d'énergie, on voit qu'il a tout intérêt, selon le principe de la diversification, à s'intégrer aux grands projets énergétiques du continent. Il n'est pas certain que le Canada redevienne, après 1980, autonome en matière énergétique, mais certaines politiques gouvernementales, à plusieurs niveaux, encourageront cette autonomie; d'autres politiques la décourageront peut-être.

L'Office national de l'énergie reconnaît explicitement le besoin de nouveaux approvisionnements énergétiques pour le sud du Canada au début des années quatre-vingt, en plus de reconnaître que le gaz du delta du Mackenzie et de la mer de Beaufort constituent la nouvelle source d'énergie la plus rapidement accessible et la moins coûteuse. La Compagnie Pétrolière Impériale Ltée soutient ces opinions depuis plusieurs années et elle est heureuse de les voir acceptées.

L'Impériale a un vaste programme d'exploration en cours dans le delta du Mackenzie et dans la mer de Beaufort, et c'est son intention de poursuivre ce programme en ce qui a trait à l'avenir immédiat.

■ *M. Roger B. Hamel est directeur pour la région du Québec de la Compagnie pétrolière Impériale.*



## JORON

Suite de la page 15

est tout à fait d'accord pour "trouver les moyens de rendre le gaz concurrentiel avec le pétrole".

Reste enfin le problème de l'approvisionnement en gaz. Gaz Metro a en effet toujours prétendu qu'elle ne se lancerait pas dans un programme d'expansion au Québec tant qu'elle n'aurait pas obtenu, des producteurs de l'Ouest, des garanties à long terme. Récemment, alors que le juge Berger remettait en cause le projet d'Arctic Gaz, M. Beauchamp confirmait que cette décision pourrait retarder le programme de GM au Québec. La compagnie québécoise semble tellement intéressée au gaz de l'Arctique qu'elle a déjà décidé d'investir $20.8 millions dans le projet d'Arctic Gaz, à condition que GM puisse se procurer le financement nécessaire, qu'en retour elle obtienne des approvisionnements suffisants et enfin que la Régie québécoise accepte de tenir compte de cet investissement dans sa tarification. Mais il n'est plus du tout certain que le Québec doive attendre la construction du pipeline de l'Arctique pour assurer sa sécurité d'approvisionnement. M. Guy Joron s'est en effet donné la peine d'aller vérifier sur place, en Alberta, la situation réelle. Et il en est revenu avec l'assurance, "tant du gouvernement albertain que de plusieurs producteurs privés", précise-t-il, qu'ils sont prêts à signer avec le Québec des contrats d'approsivionnement sur 12,15 et même 20 ans. Cette assurance, donnée officiellement au ministre québécois, est importante puisqu'elle fait tomber une des objections majeures souvent mises de l'avant par Gaz Metropolitain pour retarder son programme d'expansion au Québec.

Le dossier du gaz au Québec semble donc passablement clair dans l'esprit de M. Joron, au moins en ce qui concerne le rôle qu'y jouera l'entreprise privée, et plus particulièrement Gaz Metro. M. Joron, qui fut membre de la Bourse de Montréal et vice-président d'une société de courtage avant d'entrer en politique, sait très bien qu'il ne faut rien attendre d'une entreprise privée tant qu'une menace d'étatisation, ou même plus modestement d'intervention extensive de l'État, plane au-dessus de sa tête.

Il est donc déjà acquis que c'est, très ostensiblement, que le Livre Blanc prendra ses distances avec l'une des trois propositions majeures du "rapport Marier". Ce rapport suggérait en effet que Soquip prenne le contrôle de Gaz Metro et assure elle-même le développement du marché Québec-Bécancour.

Sous l'ancienne administration, Soquip avait d'ailleurs déjà demandé de construire un mini-pipeline avec ses réserves localisées à Saint-Flavien et Québec.

Le ministre délégué à l'Énergie a cependant discuté pendant près de deux heures de l'avenir du gaz au Québec sans jamais évoquer Soquip... si ce n'est pour soulever beaucoup de points d'interrogation à son sujet. Il s'agit peut-être du seul chapitre de son Livre Blanc sur lequel le ministre semble encore loin d'avoir arrêté son opinion: Soquip conservera-t-elle son mandat actuel qui est de faire de la prospection au Québec? Ou devra-t-elle se lancer dans l'exploration hors des frontières du Québec? Ou acheter des gites? Ou tout simplement prendre une participation majoritaire dans des entreprises d'exploitation, comme Gaz Métropolitain ou Golden Eagle? Ce qui est sûr, c'est qu'en évoquant des partenaires québécois possibles pour Gaz Métropolitain, Soquip n'est pas venue à l'esprit du ministre...

D'ailleurs, la voie semble tellement libre pour un développement privé du gaz au Québec que le président de Gaz Métropolitain évoque désormais de mettre un autre partenaire dans le coup: TransCanada Pipeline, qui pourrait se charger de la construction des lignes de transmission sur la nouvelle route, de Contrecoeur vers Québec...

Ce n'est pas pour cela que l'État, et le ministre délégué à l'Énergie en particulier, resteront passifs. M. Joron entend bien adresser, dans son Livre Blanc, des recommandations à ses collègues des autres ministères. Notamment au ministre délégué à l'Aménagement du territoire qui, par ses politiques, pourrait bien favoriser une allocation quelque peu plus rationnelle des ressources énergétiques au Québec...

Ce n'est pas pour cela que l'État, et le ministre délégué à l'Énergie en particulier, resteront passifs. M. Joron entend bien adresser, dans son Livre Blanc, des recommandations à ses collègues des autres ministères. Notamment au ministre délégué à l'Aménagement du territoire qui, par Nes politiques, pourrait bien favoriser une allocation quelque peu plus rationnelle des ressources énergétiques au Québec...

S'il est vrai que "l'Hydro-Québec doit devenir un bras du gouvernement", Gaz Métropolitain pourrait constituer l'autre bras et, pour une fois, grâce à une véritable politique de l'énergie, la main gauche n'ignorerait plus ce que fait la main droite. Comme le prétendait justement le rapport Marier "un investissement de quelques dizaines de millions dans le gaz pourrait retarder, ou rendre inutiles, des investissements de plusieurs centaines de millions, voire de milliards, dans l'électricité".

Le pari que fait le ministre délégué à l'Énergie est de ne pas mettre de millions du tout! M. Joron, qui a quelque connaissance du marché boursier, souligne que les placements dans des titres québécois ne sont pas si nombreux que l'émission de Gaz Metro devrait connaître un certain succès.

## BÉRUBÉ

Suite de la page 15

nistre. Auparavant elles devront signer des ententes d'explorations dans lesquelles elles s'engageront, tout comme le gouvernement, à réaliser certains programmes d'exploration sur le territoire visé."

M. Bérubé rappelle qu'un grand nombre d'individus ou d'entreprises profitent présentement des relevés du gouvernement pour accaparer des droits miniers et spéculer sur cette valeur sans pour autant investir dans la mise en valeur de l'éventuel gisement.

"Les ententes avec les compagnies seront d'un an ou deux. Celles-ci devront s'engager à dépenser certains montants dans l'exploration. Le gouvernement participera financièrement au programme d'exploration qui devra se dérouler selon un échéancier bien établi" d'ajouter M. Bérubé.

Aussi, il faut mettre les bouchées doubles et l'État doit être plus qu'un spectateur ou même un supporteur. Il doit entrer dans l'arène de l'exploration.

Dans cette veine, le ministère des Richesses naturelles entend participer activement à l'exploration minière. Surgit alors un problème: la Société québécoise d'exploration minière (SOQUEM) doit-elle être l'unique bras d'exploration de l'État québécois?

Cette question a amené le départ de M. Côme Carbonneau de la présidence de SOQUEM au cours du mois dernier. Le premier ministre étudie présentement différentes candidatures pour remplacer le président-fondateur de SOQUEM.

Depuis sa création en 1966, SOQUEM a été l'unique intervenant, au nom de l'État québécois, dans l'exploration minière. Lors de la mise sur pied de la SDBJ, on accorda à cet organisme une vocation minière ce qui heurta quelque peu les gens de SOQUEM qui se voyaient ainsi un peu privés d'un territoire prometteur.

Deux priorités apparaissent aux yeux du ministre:

● "L'autonomie de SOQUEM est capitale. Elle a développé un style bien particulier qu'il faut maintenir: c'est une entreprise privée gouvernementale qui fait de l'exploration."

● Toutefois ceci ne doit pas empêcher le gouvernement de confier différents travaux d'exploration à d'autres organismes. "SOQUEM ne peut pas tout faire l'exploration".

Le gouvernement désire confier certains travaux à SOQUEM en retour de subventions précises. Le mécanisme des subventions ne doit pas être considéré comme une intervention gouvernementale même si jusqu'à maintenant l'État injectait de l'argent par l'addition de capital-actions à SOQUEM. La formule des subventions a été utilisée pour éviter des retards car un versement de capital aurait demandé des changements à la loi (comme c'est le cas de Sidbec présentement).

M. Bérubé espère bien que M. Carbonneau demeurera au sein du ministère des Richesses naturelles.

Le ministre reconnaît que les experts dans le domaine minier sont très rares parmi les francophones.

Il considère comme tout à fait inacceptable le trop petit nombre de Québécois sur les conseils d'administration d'entreprises minières ayant des activités au Québec.

Dans cette veine, il ajoute qu'il s'efforcera d'aller le plus loin possible avec le groupe minier Sullivan, la principale entreprise minière appartenant à des francophones.

Sullivan souhaite remettre en marche son usine de lithium, située dans la région d'Amos. Un contrat important aurait déjà été conclu avec des acheteurs allemands. Une fois qu'on aura trouvé des débouchés à la production, le Québec ou SOQUEM pourrait s'associer à Quebec Lithium pour le démarrage des opérationa.





Vous pouvez vous y fier!

Hewitt Equipement Ltée . . . source unique fiable d'équipement et de source d'énergie répondant à tous vos besoins.

La compagnie Caterpillar fabrique la plus vaste série d'équipement de qualité supérieure de l'industrie: chargeurs et béliers mécaniques à chaines ou sur roues, excavatrices hydrauliques, compacteurs, niveleuses, décapeuses, camions tous terrains, poseuses de tuyaux et moteurs diesel conçus pour tous les genres de génératrices. Caterpillar vous offre la machinerie qui saura répondre à tous vos besoins particuliers en matière d'équipement.

Les programmes Cat Plus de Hewitt vous offrent les services complets concernant la sélection, l'utilisation et l'entretien des machines Caterpillar . . . Oui vraiment, vous pouvez vous y fier!

Hewitt
CONCESSIONNAIRE CATERPILLAR DEALER

HEWITT ÉQUIPEMENT LIMITÉE
Montréal • Québec • Chicoutimi • Sept Îles • Val d'Or • Hull • Baie James

550 tonnes par jour de pâte parfaite: c'est plus qu'ordinaire!



Chez Tembec, on a eu recours à des ordinateurs pour assurer à nos produits une qualité extraordinaire.

Installés dans le cadre de notre récent programme de modernisation au coût de $20 millions, ces ordinateurs nous ont permis de porter à 550 tpj notre production de pâtes au bisulfite à dissoudre et à usages spéciaux.

L'essentiel de ce programme de modernisation était le remplacement de toute l'instrumentation de notre usine de blanchiment par les dispositifs de contrôle les plus modernes: analyseurs, dosimètres et ordinateurs.

La chloration, par exemple, est maintenant dosée par un système "Systematix" corrigé par rétroaction cybernétique.

Le blanchiment est contrôlé en continu par des appareils de mesure de la température, du pH, de l'éclat et de la composition chimique de la pâte. Toutes ces données sont intégrées par l'ordinateur qui ajuste les proportions du mélange chimique. On produit ainsi des pâtes d'une uniformité exceptionnelle.

C'est encore un ordinateur qui assure le passage d'un type de pâte à un autre, en effectuant des modifications inscrites en mémoire à mesure que la pâte progresse à travers l'usine de blanchiment.

Enfin, notre machine à pâte séchée no 2 est couplée à un système cybernétique "Measurex" qui garantit à la pâte une uniformité de tout premier ordre. C'est d'ailleurs une des toutes premières machines à pâte à être ainsi reliée à un ordinateur.

Ces 550 tpj viennent donc couronner la première phase du plan de modernisation de Tembec.

En 1979, nous prévoyons atteindre 700 tpj. Et vous pouvez compter recevoir de nos nouvelles.

Ces performances reflètent l'entêtement et le dynamisme du monde qui travaille à Tembec.

Du monde plus qu'ordinaire.

On peut se procurer des échantillons et des listes de spécifications en contactant:

Produits Forestiers Tembec Inc.
1155 ouest, boul. Dorchester
Montréal, Québec H3B 2H9
Tél.: (514) 871-0137

Tembec
Temiscaming, Quebec

Consolidated Fibers Inc.
Pulp & Paper Division
280 Park Avenue
New York, NY 10017
Tél.: (212) 697-1770

*L'industrie minière*

# Un secteur qu'il faut davantage intégrer



**En 1976, la valeur de production du secteur minier du Québec s'élève à 1.5 milliard de dollars, fournit de l'emploi à 30,760 personnes et permet de verser $472 millions en salaires.**

Considérée globalement, l'industrie minière a une importance relativement faible dans l'ensemble de l'activité économique québécoise. En 1975, la valeur ajoutée du secteur minier s'établissait à 934 millions de dollars et atteignait 2,7% du PIB québécois. Cependant, il faut considérer qu'elle est concentrée dans certaines régions, où elle est un des piliers de l'économie. C'est le cas notamment dans les régions de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-St-Jean, de la Côte-Nord et des Cantons de l'Est.

Ces quelques chiffres de l'économie minière sont cités en préambule de cet ouvrage afin de mieux situer cette industrie avant d'aborder l'étude de son intégration à l'économie du Québec.

Pour évaluer le degré d'intégration d'un secteur, nous pouvons analyser ses interrelations avec les autres secteurs constitués par les fournisseurs et les utilisateurs, i.e. par ses achats et ses ventes. Le degré d'intégration en amont, i.e. les achats, est étudié à l'aide du système de la comptabilité économique du Québec. La plus grande contrainte de ce modèle est d'utiliser les données de 1966. Le degré d'intégration en aval est analysé en se basant sur le stade de transformation qu'ont subi les divers produits miniers au moment de leur exportation.

### L'intégration en amont

Parmi les différents indices permettant de mesurer les effets en amont, on retient le "coefficient d'activité" qui établit la production mise en oeuvre dans tous les autres secteurs de l'économie à partir d'une demande dans un secteur donné (dans le secteur minier en l'occurrence). Nous utilisons ce coefficient parce qu'il a été calculé pour la plupart des secteurs industriels du Québec et qu'il est ainsi possible de faire des comparaisons entre secteurs.

Le coefficient d'activité est donc le rapport entre le niveau d'activité de l'ensemble des secteurs productifs et le montant de la production initiale. Ce niveau d'activité qui correspond aux effets directs et indirects comprend, outre la valeur ajoutée (salaires et autres revenus bruts), l'achat d'intrants par le secteur.

Pour mieux juger du niveau d'intégration en amont du secteur minier nous ferons quelques comparaisons avec d'autres secteurs de l'économie du Québec, notamment avec le secteur manufacturier.

On réalise donc à la lecture du tableau 1 que le coefficient d'activité du secteur minier, tout en étant inférieur ($1.36) à celui du secteur manufacturier ($1.49), demeure quand même assez voisin de ce dernier.

Bien plus, à l'intérieur du secteur minier, les "carrières et sablières" sont celles qui ont le coefficient le plus élevé ($1.47) et à peine inférieur à celui de l'ensemble manufacturier. Viennent ensuite les mines métalliques avec $1.38 et en dernier lieu les mines non métalliques ($1.26).

Par ailleurs, certaines branches du secteur manufacturier ont des coefficients d'activité beaucoup plus élevés. Par exemple une fabrique de lait concentré a un coefficient de $2.37 et une usine de laminage et moulage du cuivre possède un taux de $2.52.

Le coefficient d'activité est en effet fonction de la quantité d'achats directs et indirects nécessaires à la réalisation de la production initiale et aussi de l'origine de ces achats: achats domestiques ou importations. C'est ainsi par exemple, que deux activités pratiquement semblables, vont avoir des coefficients d'activité assez différents. C'est le cas notamment de la fonte et de l'affinage du cuivre et du zinc qui a un taux d'activité de $2.04 alors que la fonte et l'affinage de l'aluminium a un taux de $1.57; dans ce dernier cas, la matière première est importée.

L'analyse de ce phénomène apporte un élément d'explication aux différents niveaux d'intégration des trois composantes du secteur minier.

Ainsi le coefficient des carrières et sablières est voisin de celui du secteur manufacturier, d'une part parce que le montant des achats requis pour la production dans ce secteur est très élevé et que ces achats sont effectués au Québec dans une proportion plus grande que pour les autres secteurs miniers. On remarque, par exemple, qu'une production de $1,000,000 dans le secteur des carrières et sablières provoque des achats directs et indirects de $777,000 dont $523,000 achetés au Québec, alors que dans le secteur manufacturier les données correspondantes sont $808,000 et $530,000.

Cependant, l'ensemble du secteur minier, les mines métalliques et les carrières et sablières ont un coefficient d'activité inférieur à celui du secteur manufacturier même si leurs achats directs québécois sont supérieurs; ceci s'explique par le fait que le coefficient d'activité est aussi fonction de la nature des achats. On remarque, par exemple, (tableau 2), que dans le cas du secteur minier l'achat de services est relativement important comparativement au secteur manufacturier. Ceci contribue donc à diminuer le coefficient d'activité du secteur minier parce que les services ont eux-mêmes des effets d'entraînement inférieurs à ceux du secteur manufacturier.

### L'intégration en aval:

L'intégration d'une substance minière dépend aussi du degré de traitement avant exportation. Ainsi, nous considérons qu'une substance minière est non intégrée lorsqu'elle est exportée sous forme de minerai ou de concentré; si elle est exportée sous forme pure ou raffinée, elle est dite intégrée, tandis que si elle est transformée en produits finis ou semi-finis, elle peut être considérée comme intégrée.

En étudiant la composition des exportations minières pour l'année 1974, il est alors possible d'estimer le niveau d'intégration de cette activité à l'économie québécoise. De plus, une comparaison avec l'année 1950 permet de voir dans quelle mesure cette activité a renforcé ou affaibli son niveau d'intégration.

En 1950, 28,9% des substances minières extraites au Québec étaient acheminées vers une production manufacturière domestique (i.e., intégrées) et en 1974, ce pourcentage n'avait pratiquement pas changé: 30,5%. Par ailleurs, la proportion de ces substances minières transformées en minerai raffiné ou en métal avant d'être exportées, a diminué de 10,4% entre 1950 et 1972, passant de 57,3% à 46,9%. C'est là une première indication d'une diminution relative du degré d'intégration du secteur minier à l'ensemble de l'économie et ceci se confirme quand on observe que la proportion de substance minérale exportée sous forme brute est passée de 13,8% à 22,6%, soit une hausse de 8,8%.

Par ailleurs, une analyse des exportations par grandes composantes montre que le degré d'intégration à l'économie a quand même évolué différemment d'un secteur à l'autre.

Ainsi, dans le secteur des métalliques, même si le niveau d'intégration est sensiblement plus élevé en 1974 qu'en 1950, on constate que les exportations de minerai brut ont augmenté relativement de 6% et qu'en même temps la proportion de minerai acheminée vers la production domestique de biens manufacturés est passée de 13,1% à 19,8%. On réalise que l'importance des semi-intégrées a diminué de 12%, 6% ont franchi le cap des intégrées et 6% sont réapparus dans les non-intégrées. Ce changement s'explique principalement, dans la production des non-intégrées, par la transformation du minerai de fer et du columbium et dans la production intégrée par la transformation plus poussée du zinc et du fer de refonte.

Au niveau des minéraux non métalliques, les données globales laissent voir une nette détérioration en termes d'intégration: dans ce domaine, le Québec exporterait de plus en plus de minerai brut alors qu'une part relativement faible (8%) donnerait lieu à une activité manufacturière domestique. Cette situation s'explique par l'entrée en production durant cette période d'une mine d'ilménite, dont on produit au Québec un concentré de bioxyde de titane.

Les matériaux de construction (ciment, gravite, marbre etc.) apparaissent comme étant les produits miniers qui sont le plus intégrés à l'économie québécoise puisque seulement 4,6% de cette production est exportée. Il faut bien voir cependant qu'il s'agit là de la substance minière la moins génératrice de valeur ajoutée puisque le passage du minerai au produit fini implique un processus de transformation très simple et très court.

### Conclusion

Le secteur minier a un coefficient d'activité un peu inférieur à l'ensemble du secteur manufacturier, et est donc un peu moins intégré à l'économie du Québec.

Cependant, on constate que le secteur minier achète plus au Québec que l'ensemble du secteur manufacturier, car les taux d'importation des biens nécessaires à la production minière ne s'élèvent qu'à 31% alors que le taux d'importation du secteur manufacturier est de 49%.

L'explication du plus bas coefficient d'activité du secteur minier provient du fait que les achats directs de ce secteur entrainent moins d'effets indirects que ceux de l'ensemble du secteur manufacturier.

En résumé, en plus des matériaux de construction, on retrouve certaines substances que l'on peut considérer comme intégrées à l'économie. Ainsi, du côté des minéraux métalliques, il faut mentionner le cuivre et le zinc qui entrent dans cette catégorie, alors que le fer en fonte, le sélénium, le tellure, l'argent et le cadmium sont semi-intégrés.

Du côté des minéraux non métalliques, deux produits dominent l'ensemble du secteur, l'amiante et le bioxyde de titane, et pour chacun de ces produits, l'intégration est réduite au minimum.

par

CLAUDE GARON

■ *M. Claude Garon, économiste, est directeur des études industrielles à la direction générale de la recherche et de la planification au ministère québécois de l'Industrie et du commerce.*

**CARGAIR** LTÉE

LAC ST-LOUIS — ST-ZENON, QUE. J0K 3N0

Location d'avions à l'heure
ou au contrat
Pourvoyeur chasse & Pêche

Bases : **St-Zenon**
**Parent**
**Lac Carol**
**(Millage 145, Rte LG 2)**



*Hébert, Le Houillier & Associés Inc.*

*actuaires et consultants*

Montréal
1080, Côte du Beaver Hall
Suite 1910
Tél.: 866-2741

Québec
42, rue Sainte-Anne
C.P. 37
Tél.: 692-3770

*Une société membre du groupe Sodarcan, ltée*

**Montréal: (514) 845-8201**

Conseil: Lionel Mantha
Administrateurs: André Desaulniers
Raymond Désormeaux
Richard Gagnon

Assistance-portefeuille sur les marchés d'actions et d'obligations canadiennes et américaines;
exécutions rapides
des transactions de valeurs inscrites et non-inscrites pour institutions et particuliers.

**McNeil Mantha** inc.
Fondée en 1930

**210, rue St-Jacques, Montréal H2Y 1L9**

*Membre de la Bourse de Montréal et de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières*

**MOLSON, ROUSSEAU & CIE**
LIMITÉE

Membres de l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Membres des Bourses de Montréal, et Toronto

800 Place Victoria
Montréal
Tél: 866-1551

1122, Chemin St-Louis Suite 105
Québec
Tél.: 683-2965

**LA COMPAGNIE MINIÈRE QUÉBEC CARTIER**

**PORT CARTIER — FERMONT**

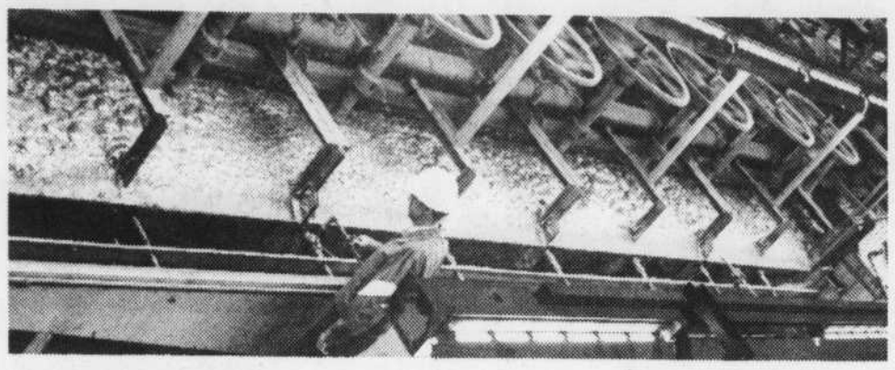


VUE AÉRIENNE DU COMPLEXE DES INSTALLATIONS DE MONT WRIGHT

**UN DES PILIERS DE L'ÉCONOMIE DU NOUVEAU-QUÉBEC**

# Une loi désuète qui paralyse le développement minier de l'Estrie

■ *Récemment, le Comité des mines du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est (C.R.D.C.E.) prenait l'initiative de convoquer une table ronde où se sont réunis des représentants de compagnies minières, des professeurs d'Université et autres personnes intéressées au développement minier de l'Estrie. Ce sont les conclusions qui se sont dégagées de cette rencontre que nous rapportons ici.*



par MICHEL MERCIER

Le fait que les substances minérales appartiennent au propriétaire de surface pour les terrains concédés avant le 24 juillet 1880(1) n'a pas servi les meilleurs intérêts économiques de l'Estrie et ceci de deux principales façons: 1) Cela a nui grandement à l'exploration minière; et 2) Cela n'a pas favorisé la confection d'un inventaire des travaux d'exploration faits dans la région.

### Exploration difficile

La réserve des droits de mines a nui à la prospection de nouveaux gisements dans de larges secteurs de la région en la rendant plus difficile et plus onéreuse. Elle n'a contribué que très rarement à faciliter le travail des explorateurs.

En général, lorsque les droits miniers appartiennent à l'État, comme c'est le cas pour la grande partie du territoire québécois, le prospecteur d'un nouveau gisement s'assure du droit d'exploitation de sa découverte en jalonnant les terrains qu'il veut étudier plus à fond. Mais sur les terrains dont les droits miniers sont concédés aux propriétaires de surface, celui qui veut faire des travaux de recherche doit s'assurer du droit d'exploitation en faisant une entente avec le propriétaire du terrain, c'est-à-dire en optionnant le terrain advenant une découverte importante. Dans ce cas, l'explorateur devra rencontrer tous les propriétaires concernés par la zone étudiée et ce avant de débuter tous travaux importants, afin de faire une entente avec eux s'il ne veut pas perdre les fruits de sa découverte. On se rend ainsi compte de tous les ennuis que cela peut créer.

Il serait peut-être utile ici de faire une distinction entre les droits miniers qui appartiennent aux propriétaires actuels du terrain et ceux qui appartiennent à une personne qui a acquis ces droits en vertu d'une transaction antérieure et qui n'est plus propriétaire du droit de surface. Dans les deux(2) cas cependant, il aura fallu des recherches, souvent onéreuses, pour s'assurer de l'appartenance des droits miniers.

### ● Les droits miniers qui appartiennent au propriétaire du droit de surface

D'une façon générale, les compagnies exploitant déjà des mines dans la région n'ont pas eu à trop se plaindre de cette situation. Le plus souvent ces compagnies ont pu obtenir par option le droit de faire des travaux d'exploration sur les terrains qu'elles désiraient. Bien sûr comme nous le disions plus haut, ces entreprises ont dû exécuter ou faire exécuter de larges recherches pour déterminer le propriétaire réel des droits miniers. Mais, ceci ayant été fait, les compagnies arrivaient habituellement à s'entendre assez facilement au sujet des termes d'une option d'achat.

La situation pour les compagnies minières déjà installées dans la région n'est pas si mauvaise, car elles sont sur place, et connaissent généralement plus facilement les propriétaires terriens, mais pour elles aussi, il aurait été plus facile et moins dispendieux d'acquérir les droits miniers par d'autres moyens, notamment par jallonnement. En général, ces compagnies évaluent à plus de 20% du budget total d'exploration les frais consacrés par nécessité, à la recherche des titres.

D'autre part, même après avoir réglé la question des titres certaines compagnies ont dû consacrer énormément de temps pour négocier des options d'achat. Et d'ailleurs toute entreprise qui doit procéder par option risque toujours d'être incapable d'en venir à une entente avec les propriétaires des droits miniers. Il est même arrivé, qu'après avoir obtenu des options sur un vaste territoire, une compagnie s'est vu privée du terrain-chef.

Ce qui précède s'applique aux compagnies qui ont déjà des racines dans le milieu. Quant aux compagnies dont la réputation est soit inconnue ou moins bonne, leurs difficultés d'obtenir des options sont encore plus grandes car le cultivateur québécois en général n'aime pas transiger avec des inconnus. De ce fait, l'Estrie a été nettement désavantagé car les jeunes compagnies minières, souvent plus agressives et dynamiques ont éliminé l'Estrie de leurs projets d'exploration dû à la difficulté d'acquérir les droits miniers sur ces territoires donnés.

Et que dire maintenant du prospecteur, responsable de tant de découvertes ailleurs au Québec et au Canada. Il n'y a pas ou peu de prospecteurs, dans notre région et la raison principale c'est l'inaccessibilité des droits miniers. Vaut-il la peine de mentionner qu'ailleurs dans la province, un prospecteur, muni d'un certificat de prospection, peut acquérir par jalonnement, les droits miniers sur une superficie de deux cents acres. La loi des mines prévoit de plus qu'il pourra obtenir facilement les droits sur une superficie allant jusqu'à 1,200 acres. Donc, si un prospecteur, au cours de ses expéditions découvre quelque chose d'intéressant il lui est relativement facile d'en devenir propriétaire. Il n'en est malheureusement pas ainsi, la plupart du temps, pour l'Estrie. Pour le prospecteur moyen, les recherches de titres sont habituellement trop coûteuses, d'autant plus qu'il n'a pas la certitude qu'il pourra arriver à une entente avec les propriétaires des droits miniers.

### ● Les droits minier qui n'appartiennent pas au propriétaire actuel du terrain

Dans les secteurs miniers de l'Estrie ou encore dans les Cantons qui ont connu dans le passé, une activité assez intense sur le plan de l'exploration géologique, il arrive souvent que le propriétaire actuel d'un terrain n'a pas ou n'a plus les droits miniers; ceux-ci ayant été réservés lors d'une vente antérieure.

Si les droits miniers n'appartiennent qu'à une personne où qu'elle puisse demeurer, il peut être encore relativement facile pour une large corporation d'entrer en contact avec elle mais, ceci est plus difficile pour une compagnie qui dispose de moyens plus modestes et même impossible pour un prospecteur. Et d'ailleurs, comme nous l'avons déjà mentionné, il n'est jamais assuré que cette compagnie puisse arriver à une entente avec le détenteur des droits miniers.

Si les droits de mines ont été réservés lors d'une vente qui date de plusieurs décennies, la situation, le plus souvent, devient fort compliquée. En effet, rarement est-il fait mention de droits miniers dans un testament si bien que les droits miniers d'un lot donné, qui n'appartenaient originalement qu'à une personne soient détenus après 50 ou 75 ans par un très grand nombre "d'ayant droits". Non seulement les recherches de titres dans ces cas peu rares sont-elles excessivement dispendieuses mais les frais pour négocier une option avec un grand nombre de personnes habitant un peu partout empêchent-ils de poursuivre toutes autres démarches.

En contre-partie, il faudrait dire que la loi des mines prévoit aux articles 202 à 213, une procédure pour la révocation des droits miniers. Cette procédure est cependant un peu compliquée et prend énormément de temps ce qui est un grave inconvénient dans les cas de découverte.

### L'absence d'inventaire

La réserve des droits de mines a nui également au développement de la région pour une autre raison. Des millions de dollars ont été dépensés inutilement en exploration parce que ceux qui ont fait exécuter des travaux d'exploration sur un terrain optionné, c'est-à-dire sur un terrain dont les droits miniers n'appartiennent pas à la Couronne, n'ont jamais été requis de transmettre le résultat de leurs travaux au ministère des Richesses naturelles. Dépenses inutiles parce que des travaux de même nature avaient déjà été exécutés sur le même terrain à une ou plusieurs reprises. Les sommes dépensées ainsi auraient pu être employées ailleurs et auraient pu contribuer ainsi à la découverte de nouveaux gîtes miniers.

Ailleurs au Québec, un individu ou une compagnie qui a jalonné une propriété minière doit, pour renouveler ses droits sur cette propriété, faire annuellement un certain nombre de travaux. Or les rapports de ces travaux sont consignés dans le dossier de la propriété et seront accessibles à tout autre individu ou compagnie qui obtiendra subséquemment les droits miniers. C'est ainsi que pour un grand nombre de terrains miniers, se sont constitués au ministère des Richesses naturelles de vrais réservoirs d'informations concernant la géologie, la géophysique, la géochimie, le sondage au diamant et bien d'autres résultats de travaux d'exploration. Comme nous le disions plus haut, ces banques d'informations sont inexistantes pour les lots concédés avant 1880 et n'ont pas favorisé comme ailleurs l'exploration minière.

### Solution: révoquer les droits

La loi des mines prévoit aux articles 202 à 213, une procédure pour la révocation des droits miniers, mais comme mentionné précédemment, cette procédure est très compliquée et prend beaucoup de temps, ce qui est un grave inconvénient dans le cas d'une découverte.

D'ailleurs, très peu de compagnies et de prospecteurs se prévalent actuellement de cette procédure de révocation. On préfère plutôt ne pas faire d'exploration minière sur les terrains concédés aux propriétaires et plutôt faire ces travaux dans d'autres régions où les droits miniers appartiennent à l'État.

La seule solution logique qui permettrait à l'Estrie de connaître un développement minier important est que l'État fasse une révocation générale des droits miniers, exception faite des terrains appartenant aux compagnies minières sur lesquels on exploite des gisements ou des terrains sur lesquels se trouvent des gisements connus qui sont gardés comme réserves. On pourrait prévoir dans cette procédure de révocation, une redevance de X% au propriétaire actuel advenant toute découverte menant à une exploitation. En Irlande, on a connu la même situation, et les droits miniers furent révoqués au profit de l'État.

Il faudrait aussi que cette révocation se fasse globalement et dans un temps relativement court afin de ne pas continuer à pénaliser une région dont le potentiel minier se trouve paralysé et qui pourrait apporter une plus grande vigueur à l'économie de l'Estrie.

*(1) Article 5: Toutes les substances minérales appartenant à la couronne, en vertu de la loi ou par titres de concessions, et situées dans le tréfonds des terres concédées avant le 24 juillet 1880, dans un canton, excepté l'or et l'argent, sont abandonnées par la couronne et appartiennent exclusivement au propriétaire de la surface, pourvu que celui-ci...*

■ *M. Michel Mercier, géologue, est agent de développement au Conseil régional de développement des Cantons de l'Est.*

## Le granite

## *Un produit de haute qualité*

Grâce à sa beauté, à sa résistance et à son coût relativement peu élevé, le granite tient une place de choix dans l'industrie du bâtiment.

Lorsque la Columbia Broadcasting System Inc, a décidé de faire construire son nouveau centre à New York par le célèbre architecte Eero Saarinen, son choix s'est porté sur le granite du Québec. Dans son bulletin mensuel, la société dit: "... Our search involved 50 varieties of granite and marble in Africa, Japan, Norway, Sweden, Germany, France, Spain, Portugal and Canada, as well as the United States. Finally we found a beautiful dark stone at a quarry deep in the Canadian woods 150 miles north of Quebec city".

Ce n'est là qu'un témoignage parmi tant d'autres qui atteste de la qualité exceptionnelle du granite du Québec.

Selon le "Canadian Minerals Yearbook" du ministère de l'Énergie, Mines et Ressources, le Québec produit approximativement 60% de la production canadienne de granite.

Dernièrement, le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est rencontrait les producteurs de granite de la zone de Stanstead et il ressortait clairement que les producteurs, pour satisfaire la demande des différentes variétés qui leurs sont demandées, doivent en faire l'importation pour celles que l'on n'exploite pas ici.

Il s'avère souvent que ces différentes variétés de granite importé seraient probablement disponibles sur le sol québécois, mais par manque d'experts et aussi par manque de connaissances sur les possibilités régionales et provinciales, on est obligé d'en faire l'importation. Selon certains producteurs, le granite produit ici revient de quatre (4) à six (6) fois moins cher que le produit importé. Donc, ce n'est que pour offrir toutes les différentes variétés que les producteurs en font l'importation.

On devrait pouvoir trouver au niveau gouvernemental un expert qui puisse créer une banque de données sur les possibilités de nouvelles carrières de granite et que les producteurs aient accès à ces dossiers.

Un expert de la sorte pourrait aussi s'occuper des activités suivantes:

● Inventaire de toutes les possibilités que recèle le Québec en variétés de pierres à monument et pierres à construction;

● Analyse des échantillons de roches de chacune de ces carrières potentielles tant du point de vue mécanique, physique que chimique et sur les applications possibles de ces types de roches.

Le Québec détient une place de choix sur le marché du granite au Canada et il serait dommage une fois de plus de laisser décliner un secteur d'activité qui présente de grandes potentialités. Le granite est un matériau de premier choix pour la construction et il serait temps qu'au Québec on s'occupe des opportunités actuelles dans ce secteur, car les marchés existent et le produit du Québec est un produit de grande qualité. Il n'y manque que notre dynamisme et une volonté de maximiser les retombées économiques de richesses que nous possédons mais dont nous savons très peu profiter.


**CAMPBELL**

**CHIBOUGAMAU MINES LTD**

Mines d'or et de cuivre au Québec depuis 1955

Tous les minéraux nous intéressent et nous recevons les soumissions de propriétés avec grand intérêt.

*Veuillez contacter notre service d'exploration:*

Boite postale 4620
Chibougamau, Qué.
(819) 276-4115

bureau 309,
55 Yonge Street
Toronto, Ontario
(416) 366-5201

**Brominco Inc.**

Société d'exploration minière dont les travaux sont principalement concentrés dans la région de Val d'Or.

**Léo Brossard, ing.**
*Président*

**Gilles Carrière, ing.**
*Directeur de l'exploration*

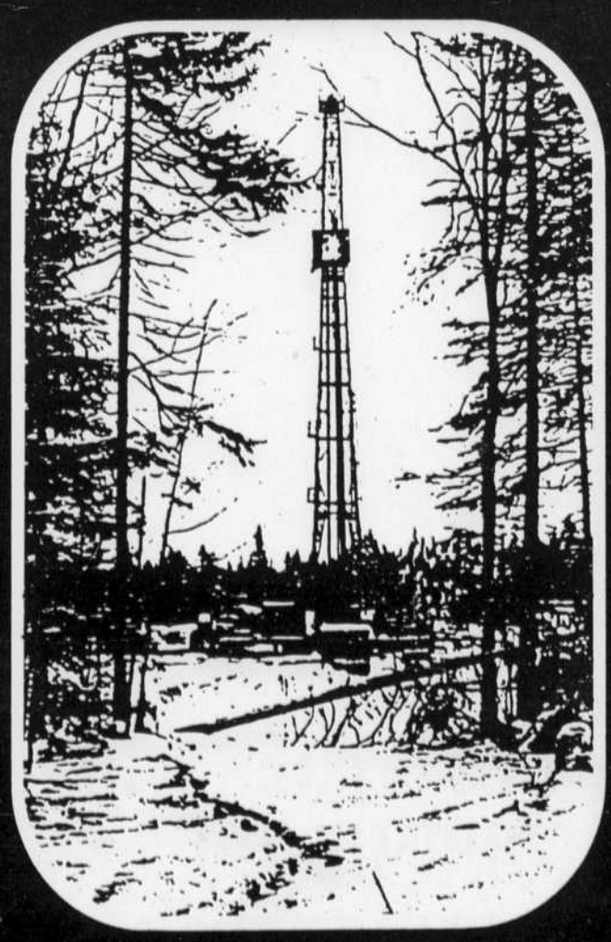
**Claude Mongeau, ing.**
*Géologue résident*

**360 St-Jacques**
**Montréal**

**153-A Perrault**
**Val d'Or**

**SOQUIP**

**est là pour accélérer la mise en valeur du potentiel en hydrocarbures des bassins sédimentaires québécois et pour accroître la sécurité de l'approvisionnement énergétique du Québec.**



**SOQUIP**

Société Québécoise d'Initiatives Pétrolières
3340 de la Pérade, Ste-Foy, Québec

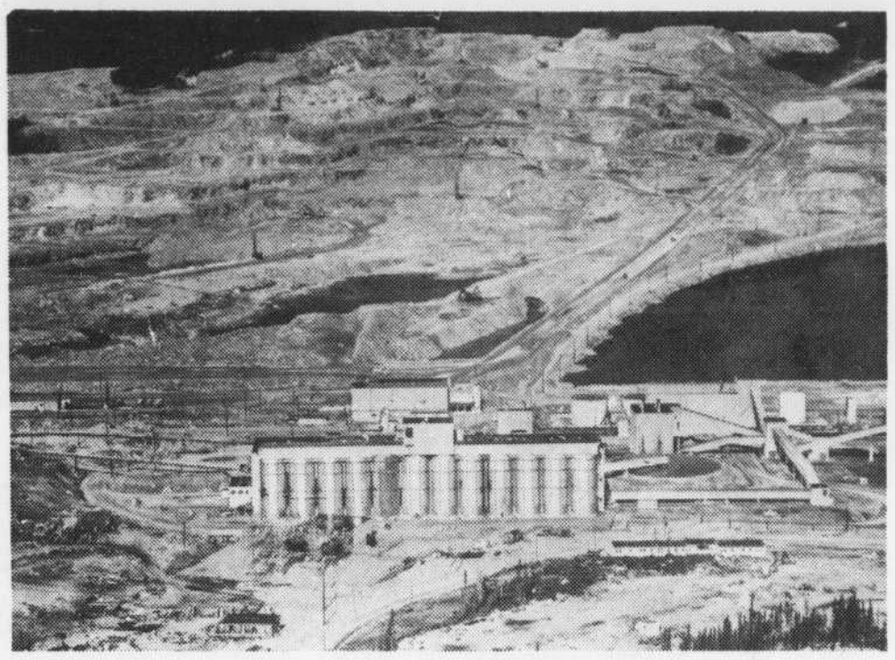
**BP CANADA—**
**explore sans cesse de nouvelles frontières en quête de ressources:**

• En Alberta, nous sommes associés à l'AOSTRA, l'organisme provincial de contrôle des sables pétrolifères, dans un projet pour l'essai de nouvelles méthodes de récupération du pétrole lourd dans le gisement de Cold Lake.

• Dans le nord-ouest de la Colombie-Britannique, nous participons à un placement de $400 millions dans le domaine de l'exploitation houillère afin de réaliser une capacité de production annuelle de trois millions de tonnes de charbon cokéfiant de haute qualité dans la région de Sukunka/Bullmoose.

BP Canada

# Les mines de fer



Le présent contexte économique québécois nous force à entretenir certaines craintes lorsqu'il s'agit du développement du secteur minier présentement. Parce que l'industrie est reliée à ce qu'on appelle le patrimoine national, parce que l'exploitation de ces richesses minérales devient souvent un excellent cheval de bataille politique que certains aiment bien monter de temps à autre, notre industrie minière est malheureusement hautement politisée et son développement dépend en grande partie de l'attitude des différents gouvernements qui se succèdent tant à Ottawa qu'à Québec.

Un regard en arrière nous indique bien l'évolution qui s'est poursuivie dans ce domaine.

Il est bon de rappeler le boom minier que l'on a vécu d'abord dans le nord-ouest québécois à partir des années 25 avec la découverte de Noranda, pour se poursuivre par les nombreuses découvertes d'or, de cuivre et de zinc; vient ensuite, entre les années 1950 et '60, le développement des mines de cuivre de la région de Chibougamau et du Parc de la Gaspésie. Finalement, au début des années '60, le développement des mines de la région Joutel — Matagami.

Il serait intéressant de se poser des questions sur les raisons d'un tel boom minier. Évidemment, c'était un pays neuf, où il était relativement facile de découvrir des gîtes minéraux, mais il y avait plus que cela, il existait alors un climat de course au trésor, climat qui était fortement encouragé par les gouvernements d'alors.

Cette première prise de conscience politique au sujet de nos richesses naturelles a été bénéfique et il m'apparaît normal de signaler le rôle immense joué par l'ancien premier ministre de la province, M. Maurice Duplessis, dans le développement de l'industrie minière. Il semble bien qu'il voyait l'avenir du Québec dans l'exploitation de nos richesses naturelles. Deux initiatives fort importantes nous viennent de lui, d'abord l'établissement de la première école d'ingénieurs miniers et de géologues au Québec dès 1936, alors qu'il venait de prendre le pouvoir. Il commençait vraiment par le commencement, c'est-à-dire établir des structures éducatives pour former des cadres techniques, ce qui n'existait pas au Québec à cette époque.

Sa deuxième initiative vraiment importante a été, à partir des années 45, de promouvoir, envers et contre tous, le développement des mines de fer de la Côte Nord. Il y tenait tellement que presque à tous les ans, il retournait à Schefferville, berceau de ce développement, et ceux qui ont eu l'occasion de s'y rendre et de feuilleter le livre d'or de la résidence des invités de l'Iron Ore, ont pu remarquer la signature de l'ancien premier ministre inscrite presque à chaque année. D'ailleurs, il est très symbolique qu'il y soit décédé en 1959.

Pendant ce temps, le Chef de l'Opposition d'alors, critiquait ce vaste projet, parfois en des termes fort poétiques: "Lorsque de la fenêtre de sa chambre au Château Frontenac, il voyait passer les lambeaux de son pays sur le fleuve St-Laurent".

Pourtant, moins de 20 ans après ces élans poétiques, les quelques cratères dans le Nouveau Québec d'où provenaient ces lambeaux de pays, permettent à une population de 100,000 personnes de vivre avec le plus haut standard de vie au Canada, dans une région tellement inhospitalière qu'on l'appelait auparavant la Terre de Caïn. Quelle différence parfois entre la poésie et la réalité.

Il est intéressant ici d'ouvrir une parenthèse concernant les débuts de l'exploitation du minerai de fer de la Côte Nord, c'est-à-dire l'établissement de Schefferville, parce qu'il m'apparaît évident, en jetant un regard sur le passé, que ce développement n'aurait pas été possible sans la réunion d'un certain nombre de conditions favorables à une époque précise, soit au cours des années 45 à 50; conditions qui ne se sont pas présentées depuis. En voici quelques-unes:

- Il y a 30 ans, peu de dépôts de minerai de fer étaient connus à travers le monde, plus particulièrement des dépôts à haute teneur comme celui de Schefferville; aujourd'hui, la situation n'est pas la même, plusieurs dépôts importants, même à haute teneur, sont connus et non encore exploités.
- Après la dernière guerre, l'État du Minnesota décidait d'imposer de lourdes taxes sur les réserves de minerai alors exploitées sur son territoire, ce qui a incité les compagnies exploitantes à rechercher ailleurs du minerai de fer.
- Le fait que le dépôt de Schefferville était situé à 400 milles au nord de Sept Iles a forcé les compagnies à construire des infrastructures (chemin de fer, port de mer, villes, etc.) qui devaient plus tard rendre possible l'exploitation de minerai à plus basse teneur de la région de Carol Lake.
- Enfin, le climat économique et la stabilité politique de cette époque, alliés aux conditions avantageuses qu'offrait aux compagnies le gouvernement de la province et les efforts de l'ancien premier ministre, M. Duplessis, ont fait pencher la balance en faveur de la réalisation de cet immense projet qui a été le début de toute l'exploitation du minerai de fer de la Côte Nord.

Le projet initial était de $300 millions, ce qui était immense en 1950. Les investissements qui ont suivi depuis lors, totalisent maintenant $3 milliards.

Est-ce que cette aventure aurait été possible 15 ans plus tard? Fort probablement non, les conditions ont complètement changé depuis. De nombreux dépôts de fer ont été découverts à travers le monde, dont certains plus riches que celui de Schefferville. D'ailleurs, avec le développement de la technologie, la concentration et le boulettage du minerai provenant de dépôts plus pauvres sont devenus une alimentation plus intéressante pour les hauts fourneaux parce que beaucoup plus uniforme.

Quinze ans plus tard, le climat politique n'était plus le même et cela commençait déjà à se refléter sur les politiques fiscales, de sorte qu'il est fort peu probable que les compagnies auraient été intéressées à construire un chemin de fer de 400 milles dans un terrain aussi accidenté pour exploiter un dépôt comme celui de Schefferville.

D'autre part, sans les infrastructures établies par l'Iron Ore dans les années 50, il est douteux que les autres compagnies se soient lancées dans l'aventure par la suite.

L'industrie du minerai de fer emploie présentement quelque 10,000 travailleurs parmi les mieux rémunérés au pays et fait vivre une population de 100,000 personnes. Cette industrie n'aurait sûrement pas pu démarrer et se développer dans le climat politique, économique et social d'aujourd'hui, cette sorte d'aventure ne semble plus possible maintenant par le secteur privé. Et pourtant, la population n'a rien eu à débourser en impôts additionnels pour la réalisation de tels projets.

À partir des années 60, le climat politique change complètement. Le gouvernement québécois prend conscience du fait que les richesses naturelles appartiennent à la population et que leur exploitation doit rapporter plus. Le gouvernement fédéral lui, institue la Commission Carter pour ré-étudier toute la fiscalité canadienne. Les recommandations de la Commission au sujet de l'industrie minière avaient pour but de retirer tous les stimulants fiscaux accordés jusqu'alors.

Le gouvernement québécois, en 1965, fait une première brèche dans le secteur privé en établissant Soquem et, une première fois, il double la taxe minière. Un certain climat d'incertitude commence à s'établir chez les investisseurs, la recherche minérale devient moins attrayante à mesure que l'on annonce de plus en plus souvent des initiatives nouvelles, sans toutefois aller jusqu'à leur réalisation.

À partir de 1972, le fédéral fait disparaître la plupart des stimulants fiscaux à l'industrie minière et augmente de ce fait considérablement le fardeau fiscal. Le fédéral continue de jouer à une couple de reprises, avec la fiscalité minière dans les années subséquentes, entre autres, en rendant les droits sur les mines payés aux provinces non-déductibles aux fins de l'impôt sur le revenu, ce qui équivaut à instaurer la double taxation pour l'industrie minière.

Enfin, en 1975, le Québec double une deuxième fois sa taxe minière, alors que l'industrie, à cause d'une baisse importante du prix des métaux, est en très mauvaise condition financière et présentement, nous faisons face à das énoncés de politiques minérales et un premier amendement à la Loi des Mines qui assureront un contrôle beaucoup plus poussé de l'exploration et de l'exploitation future des gîtes minéraux et inutile de l'ajouter, un contrôle fort restreignant pour l'entreprise privée.

Ces nombreuses interventions politiques, la stagnation des prix sur les marchés internationaux et la période inflationniste que nous traversons, nous amènent à constater qu'au cours des quinze dernières années, à part le fer et l'amiante, la production des métaux non-ferreux a considérablement diminué. De sorte que ces interventions qui, entre autres, auraient dû avoir comme objectif le développement de l'industrie minière, ne se sont soldées, en somme, qu'en une baisse dramatique de la production minière au Québec.

Présentement, seule la production du minerai de fer et d'amiante est en progression au Québec.

Dans le cas du fer en particulier, même si cette progression a été lente au cours de la dernière décade, les énormes investissements de ces dernières années, effectués par l'Iron Ore et Québec Cartier, qui atteindront, avec celui de Sidbec Normines, au total, dans les $2 milliards, assureront une production très accrue pour les prochaines années. Par contre, le prix du minerai de fer, même s'il doit s'ajuster à l'économie internationale, subit tout de même des variations moins fortes que celui du cuivre par exemple.

En somme, après les déboires énormes dus aux problèmes de la construction qu'ont subis les sociétés extractrices au cours de leurs projets d'expansion, il est possible pour ces sociétés d'entrevoir l'avenir avec plus de confiance. Présentement, l'extraction du minerai de fer apparaît jusqu'à un certain point, comme un secteur plus prometteur de l'industrie minière québécoise et il y a des raisons à cela.

La première, c'est que les sociétés extractives de minerai de fer sont des multinationales, c'est-à-dire qu'elles possèdent des possibilités financières énormes, ce qui leur a permis de mener à bien des projets d'une telle envergure. Comme spectateur de l'extérieur, il m'apparaît très clairement que seule une société possédant d'énormes moyens financiers peut survivre aux difficultés que l'Iron Ore, par exemple, a vécu au cours des dernières années.

Après avoir dépensé le double du budget projeté pour son expansion, soit $600 millions au lieu de $300 millions, et absorbé les difficultés occaaionnées par des délais très importants, cette société, au cours des deux années subséquentes à la mise en marche de ses nouvelles installations, à cause de différents problèmes de rodage et de conflits ouvriers, a dû absorber des pertes d'opération additionnelles d'au-delà de $50 millions. Sa puissance financière seule lui a permis de surmonter les obstacles.

Peut-on imaginer un groupe financier québécois dans une telle situation et pourrait-on imaginer les effets d'une faillite de l'Iron Ore pour Sept Iles et la région.

Certaines personnes peuvent bien parler des maudites multinationales, cependant, il faut bien reconnaître que sans elles, il n'y aurait pas de mines de fer sur la Côte Nord. Il faut bien le constater, nous ne connaissons pas de compagnies québécoises ni même canadiennes qui auraient pu, à cette époque, entreprendre un tel projet. M. Jules Timmins, alors grand magnat de l'industrie minière au Canada, nous confiait qu'à l'époque du développement de Schefferville, M. Duplessis lui avait confié la tâche de recueillir des fonds canadiens pour ce développement. Or, M. Timmins nous affirmait qu'il n'avait pu recueillir que $7 millions de fonds canadiens sur les $300 millions nécessaires au parachèvement du projet.

Il y a une deuxième raison qui permet d'affirmer que l'extraction du minerai de fer est un secteur plus prometteur de l'industrie minière québécoise.

A l'inverse des mines de métaux non-ferreux, les réserves de minerai de fer sont immenses et peuvent être exploitées par méthode à ciel ouvert, ce qui permet une mécanisation maximum des opérations, alors que ce n'est pas le cas dans les mines souterraines.

Cette mécanisation permet jusqu'à un certain point, de diminuer la proportion des coûts de main-d'oeuvre et d'être moins affecté par le coût des politiques sociales des gouvernements puisque celles-ci s'appliquent, bien entendu, à la main-d'oeuvre et non à la machinerie.

Les mines souterraines n'ont pas la même possibilité d'automation, c'est pourquoi l'incidence des coûts de main-d'oeuvre et des politiques sociales devient beaucoup plus lourde à porter pour ces dernières.

Cependant, même si, à toute fin utile, les mines de fer sont en meilleure condition, il ne faudrait pas croire que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes.

Les nombreuses déclarations du nouveau gouvernement et les projets de loi déposés devant l'Assemblée nationale, ne sont pas sans semer une inquiétude grandissante dans les milieux financiers et industriels.

L'exploitation du minerai de fer est une industrie essentiellement d'exportation, elle doit donc entrer en compétition avec le marché international. Présentement, le marché du fer est faible. Les acieries européennes opèrent à 60% de leur capacité et celles des États-Unis à 70% de leur capacité. Il devient donc de plus en plus important que nous restions compétitifs avec les pays étrangers.

Or, pour être compétitif, l'extraction du minerai de fer québécois doit se faire à un coût qui peut rivaliser avec les autres pays. Présentement, les salaires payés dans les mines de fer canadiennes dépassent de 10% ceux payés pour les mêmes emplois aux États-Unis. Bien plus, la productivité de notre main-d'oeuvre est actuellement en net recul sur les autres pays industrialisés, les États-Unis entre autres.

D'autre part, les nouvelles lois que l'on nous annonce au sujet de la santé et de la sécurité des travailleurs, seront un dur coup pour la productivité future si elles sont adoptées tel que mentionné.

L'industrie est souvent comparée à une table à trois pattes représentées par le capital, les cadres techniques et les travailleurs. Il est évident que pour rester en équilibre, les trois pattes doivent s'appuyer sur une base commune, soit les réalités de la vie économique. En face d'une politisation toujours plus envahissante qui cadre mal avec la concurrence serrée des marchés internationaux, l'industrie minière, pour continuer à assumer son rôle tant économique que social, devrait pouvoir compter, à l'avenir, sur une collaboration accrue entre ses trois principaux agents de développement, le capital, les cadres et les travailleurs, plus particulièrement sur ces derniers en explicitant mieux les éléments qui les unissent au lieu des problèmes qui les séparent.

par L. GONZAGUE LANGLOIS

■ *M. L. Gonzague Langlois est directeur général de l'Association des mines de métaux du Québec.*

# ...un secteur prometteur

GREENSHIELDS INCORPORÉE

4 Place Ville Marie, Montréal

- Gestion de portefeuilles
- Distribution privée de titres
- Analyse économique et financière
- Souscription et distribution d'émissions
- Opérations sur le marché monétaire
- Planification financière pour les sociétés
- Membres des principales bourses canadiennes

Montréal Toronto
St. John's Halifax Saint John Québec Ottawa Hamilton
Sudbury Winnipeg Edmonton Calgary Vancouver
New York Londres Zurich

Au moment où il est tant question de politique minière au Québec, il faut lire

**Le "Claim" en droit québécois**

par Jean-Paul Lacasse

*maître ès arts en géographie et docteur en droit avocat et professeur à la Faculté de droit de l'Université d'Ottawa*

Bien peu ont osé approfondir le droit minier. M. Le Professeur Lacasse, qui comble cette lacune, fait partie du cercle restreint des juristes spécialisés dans le droit minier ...

15 x 23 cm., 254 pages. Prix: **$9.00**

BON DE COMMANDE

Éditions de l'Université d'Ottawa
65, avenue Hastey, Ottawa,
Ontario, Canada, K1N 6N5

Veuillez me faire parvenir ..... exemplaires de Le "Claim" en droit québécois.

Nom .....

Adresse .....

.....

.....

.....

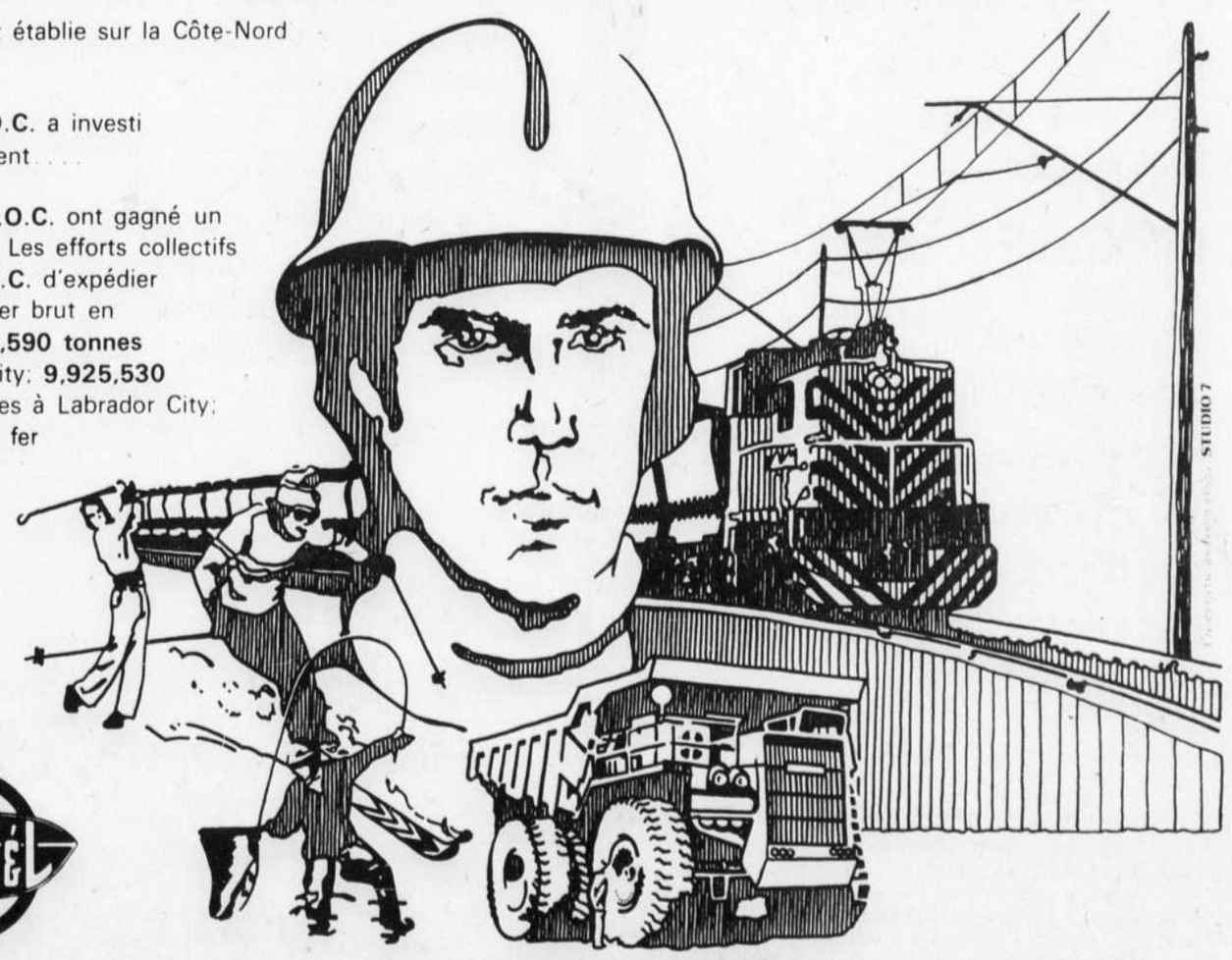
*Ci-inclus mon chèque ou mandat de poste*

IRON ORE COMPANY OF CANADA

Iron Ore Company of Canada est établie sur la Côte-Nord depuis **26 ans.**

Durant cette période de temps, **I.O.C.** a investi **$500,000,000,** à Sept-Iles seulement ...

En 1976, les **7,649** travailleurs d'**I.O.C.** ont gagné un salaire annuel moyen de **$20,550.** Les efforts collectifs de tous ces gens ont permis à **I.O.C.** d'expédier **4,059,720 tonnes** de minerai de fer brut en provenance de Schefferville; **7,185,590 tonnes** de concentré produit à Labrador City; **9,925,530 tonnes** de boulettes de fer produites à Labrador City; **3,528,330 tonnes** de boulettes de fer produites à Sept-Iles. C'est donc dire qu'**I.O.C.** à expédié un total de **24,699,170 tonnes** de minerai de fer, à travers le monde, dans **10 pays** différents, incluant le Canada et les États-Unis, ce qui en a fait le **1e producteur Canadien** de minerai de fer.



IOC QNS&L

# Les défis de l'amiante

par PAUL-A. FILTEAU



À une époque et dans un monde où il faut à la fois faire face à une conjoncture économique peu favorable et à une instabilité du commerce mondial et en même temps prêter une attention particulière à la qualité de la vie et trouver les moyens de contribuer toujours davantage au mieux être de la collectivité, le développement, voire la survie même d'une industrie exigent, aujourd'hui, un déploiement maximum d'efforts et d'énergie, mais aussi d'imagination, et une grande capacité d'adaptation aux courants socio-économiques en constante mutation.

Ces défis, l'industrie minière de l'amiante au Québec s'emploie depuis déjà plusieurs années à les relever et y met une détermination, une vitalité et un dynamisme dont je pense qu'elle peut, à bon droit, s'enorgueillir.

### Santé et salubrité

C'est ainsi que les cinq compagnies minières, sous l'égide de l'Association des mines d'amiante du Québec qui les réunit toutes, ont engagé une action concertée pour résoudre les problèmes de santé et de salubrité. Il en est résulté la création d'un Institut de médecine du travail et des ambiances qui a apporté la contribution la plus importante, mondialement, à l'avancement de la science dans le domaine de l'effet biologique de l'amiante, grâce aux audacieux programmes de recherche médicale et scientifique financés par l'industrie.

Dans le domaine technique et technologique, les initiatives de l'industrie de l'amiante ont permis l'application d'une technologie de pointe pour l'assainissement de l'air des mines et moulins, de telle sorte que l'industrie, qui investit des dizaines de millions de dollars en immobilisations destinés exclusivement à l'amélioration des conditions de salubrité du milieu ambiant, est aujourd'hui en mesure de souscrire pleinement et sans restriction aux objectifs énoncés dans le rapport Beaudry.

### Commercialisation

Pour ce qui est de la mise en marché, l'efficacité de l'industrie de l'amiante a été pleinement démontrée, si bien que, dans son rapport au ministre, en 1974, la Direction d'économie minérale et de développement du ministère des Richesses naturelles tint à souligner que la commercialisation de l'amiante québécois se faisait avec grande efficacité.

En effet, seul un marketing extrêmement poussé, appuyé par une puissance d'intervention à l'échelle mondiale, permet à l'industrie de faire face, avec succès, à une concurrence de plus en plus vigoureuse, dans des conditions de marché de plus en plus difficiles où la rigidité des réglementations relatives à l'utilisation de l'amiante s'assortit d'une pénurie de devises étrangères.

Pour maintenir la production à son niveau actuel, en dépit de l'apparition presque quotidiennement de nouveaux substituts et d'une publicité qui, en Europe, aux États-Unis et ailleurs tend à décourager l'utilisation de l'amiante qui, pourtant, contribue de mille manières à la sécurité et au bien-être de l'homme, il faut une formidable organisation de mise en marché, en même temps qu'un développement continu de la recherche visant à la création de nouveaux produits ou de nouvelles applications de l'amiante.

### Apport économique

Grâce à son rendement, à sa performance, par la conjugaison d'un taux de productivité qui compte parmi les meilleurs du pays et d'un effort optimum de marketing, l'industrie de l'amiante contribue plus que tous les autrea secteurs miniers à l'économie québécoise.

En effet, les revenus que tire le Québec des mines d'amiante représentent à eux seuls 60% de la totalité des revenus que procure l'ensemble de l'industrie minière.

Mais ce n'est là qu'une facette de la contribution de notre industrie à l'économie québécoise. Ainsi, en cette période où le chômage s'abat sur le Québec comme une plaie, les mines d'amiante, poursuivant une politique de plein emploi, procurent du travail à plus de 6,500 personnes qui se partagent au-delà de $100 millions de dollars en salaires. Le rendement des activités minières, concentrées dans cinq localités des Cantons de l'Est, bénéficie directement aux 55,000 habitants de cette région du Québec qui, essentiellement, vit de l'industrie de l'amiante. Sans compter les 290 fournisseurs québécois de qui les compagnies d'amiante achètent annuellement pour $85 millions de dollars de biens et de services. De sorte qu'au total, c'est plus de $300 millions de dollara que l'industrie minière de l'amiante injecte annuellement dans l'économie.

D'autre part, tandis que chaque jour on nous renvoie l'écho des hésitations des investisseurs, l'industrie de l'amiante est engagée dans des programmes d'investissements qui témoignent d'une confiance renouvelée dans l'avenir du Québec. D'un Québec avec lequel nous faisons corps comme l'a démontré encore récemment, l'intervention de l'industrie pour empêcher le transfert des activités d'un transporteur maritime du port de Montréal vers Halifax.

### Francisation

D'un Québec dont l'industrie de l'amiante reconnaît depuis longtemps le caractère français, puisqu'en effet, le français est la langue de travail et de communication dans toutes les installations minières, la langue des négociations collectives et, dans une large mesure, la langue de la gérance puisque trois des cinq présidents des compagnies minières sont francophones et que la majorité des cadres supérieurs de l'industrie au Québec sont également francophones.

Cela dit, nous n'ignorons pas qu'il existe une volonté d'assurer une plus grande participation des Québécois, individuellement et collectivement au développement de l'industrie et nous n'y sommes pas réfractaires, loin de là.

Nous avons offert au gouvernement d'explorer avec lui, toutes les avenues permettant de réaliser au mieux ces objectifs, par l'établissement d'un dialogue constructif et fécond.

Nous connaissons à fond, et sous tous ses aspects, la situation de l'amiante. Ici et dans le monde entier. L'industrie est toute disposée à faire bénéficier les pouvoirs publics de données constamment mises à jour et d'un réseau d'experts dont les connaissances, l'expérience et la compétence, en cette matière, n'ont sans doute pas leur pareil au monde.

Dans la poursuite d'objectifs réalistes visant à promouvoir les intérêts économiques du Québec et dans la recherche de formules novatrices, particulièrement adaptées à la situation de l'amiante et conformes à la réalité de 1977, nous proposons au gouvernement une collaboration dynamique qui permette de tirer pleinement partie des avantages considérables qu'offre l'industrie, en matière de ressources humaines et financières, d'expérience, de compétence et de puissance d'intervention à l'échelle mondiale.

### La transformation

La question de la transformation devant nécessairement faire l'objet d'une telle collaboration, l'Association des mines d'amiante a pris l'initiative de commander, au coût de $225,000 dollars, une étude globale sur toutes les possibilités et conditions d'une industrie de transformation de l'amiante au Québec.

Il va sans dire que notre industrie sera la première à se réjouir, s'il s'avère, comme nous le souhaitons, qu'il y a moyen de développer sensiblement au Québec, sous diverses formes, les activités de l'industrie de l'amiante, contribuant ainsi à la création de nouveaux emplois, à un accroissement des affaires et au développement économique en général.

Car, — on ne le sait pas assez — les compagnies minières du Québec sont essentiellement engagées dans l'extraction. Il y en a qui ont une activité manufacturière d'une importance relative, suivant le cas. Cependant, toutes les compagnies minières réunies transforment moins de 15% de la production totale de fibre qui est transformée en produits finis par plusieurs centaines de sociétés indépendantes réparties à travers le monde.

### Étude nécessaire

Mais tout en partageant ce désir de nombreux Québécois de voir se développer le secteur manufacturier, nous estimons qu'une prise de décision éclairée passe obligatoirement par une étude complète de marché et de faisabilité permettant de déterminer, de manière scientifique et objective, les paramètres d'expansion de ce secteur, sur des bases solides et réalistes.

C'est l'objet du mandat qui a été confié à Sorès, du groupe SNC de Montréal, en collaboration avec la firme A.D. Little de Cambridge (Massachusetts).

Les experts de Sorès et de A.D. Little sont à l'oeuvre depuis plus de quatre mois et viennent d'achever la première phase de leur étude, qui a notamment consisté en une synthèse mondiale de l'industrie et en une analyse exhaustive de quinze produits d'amiante pré-sélectionnés en fonction des possibilités de transformation au Québec.

Pour chacun de ces produits, qui vont du fil d'amiante à la feuille d'amiante compressé en passant par l'amiante-ciment et le matériel de friction, la taille des marchés actuels, en termes de volume et de valeur, a été déterminée pour six régions du monde (le Canada, partagé en deux zones, soit le Québec et le reste du pays, les États-Unis, l'Europe occidentale, le Moyen-Orient et l'Extrême-Orient, tout spécialement le Japon).

Les tendances passées des différents marchés ont été analysées et toute l'information nécessaire à la projection relative à l'évolution de ces marchés d'ici 1985 a été réunie. Un élément important de l'étude comparative a porté sur la structure des coûts de production.

Le rapport Sorès, sur la première phase, qui est au stade de la rédaction et dont on nous assure qu'il sera prêt pour la mi-août, fournira les résultats de l'étude détaillée des marchés pour les produits d'amiante, y compris le profil offre-demande, les utilisations, les substituts et les marchés actuels et potentiels pour chaque produit par région.

Le rapport concluera sur les facteurs positifs et négatifs ayant été déterminants dans la sélection des cinq produits offrant les meilleures possibilités de transformation au Québec et qui feront l'objet d'une étude très poussée de marché et de faisabilité.

■ *M. Paul-A. Filteau est vice-président exécutif de l'Association des mines d'amiante du Québec*


la compagnie

CIMENTS DU ST-LAURENT

projette une image de qualité. Elle procure des services intégrés et variés constamment à la disposition des intéressés

Bureau chef : 50 ouest Place Crémazie
Suite 1024
Montréal P.Q.

Usines et stations de distribution à :
Villeneuve — Ville LaSalle — Longueuil — Moncton — Mississauga — London — Ottawa — Sudbury — Thunder Bay — Buffalo — Elizabethtown



Un coup de pouce de la S.D.I.



Vous désirez investir dans l'industrie manufacturière du Québec? Nous avons les moyens dynamiques pour vous aider à réaliser vos projets.

Sous diverses formes, nous pouvons, dans bien des cas, vous accorder une aide financière préférentielle.

Société de développement industriel du Québec

MONTRÉAL
Tour de la Bourse
Suite 4205
Montréal, Qué.
H4Z 1E8
Tél.: (514) 873-4375

QUÉBEC
1126 Chemin St-Louis
Suite 700
Sillery, Qué.
G1S 1E5
Tél.: (418) 643-5172

# Une société mixte qui regrouperait cinq mines d'amiante

Le Conseil régional de développement des Cantons de l'Est (C.R.D.C.E.) a proposé l'hiver dernier au ministre des Richesses naturelles une politique de l'amiante qui écarte la nationalisation et la création d'un secteur témoin.

En effet, si le Québec veut profiter pleinement de sa position de premier producteur mondial de fibres d'amiante, le gouvernement doit opter pour une intervention globale dans ce secteur aux étapes de l'extraction, de la transformation, de la commercialisation et de la recherche.

En outre, les Québécois doivent prendre conscience de leur position de force dans ce domaine et agir de façon ordonnée, à tous les niveaux.

Avec l'aide de trois des cinq producteurs, Québec doit regrouper les cinq mines de la région de Thetford — Black Lake dans une société mixte où "L'État serait un actionnaire important". Les installations vétustes seraient remplacées par un super-moulin qui produirait une fibre exceptionnelle en raison du mélange des fibres. La puissante Johns Manville d'Asbestos ne serait pas touchée par ce regroupement mais l'apparition d'un concurrent de taille ne manquerait pas d'affecter sa politique des salaires, de la salubrité, etc.

Tout l'amiante québécois serait vendu au moyen d'une agence de commercialisation comme l'est le pétrole albertain, la potasse de la Saskatchewan. Une politique de prix inférieur pour le marché intérieur favoriserait la transformation au Québec.

par

ROGER LALIBERTÉ

Québec doit entreprendre des études de rentabilité pour la création d'usines de transformation. Il doit tenter de convaincre les cinq producteurs de participer à de tels projets. En cas de refus de ces derniers, une société nationale ou d'une Direction générale au ministère des Richesses naturelles.

Notre proposition d'une société mixte qui regrouperait cinq des neuf mines d'amiante du Québec apparaît pour la première fois dans le débat sur l'amiante.

Les cinq mines concernées sont toutes situées à quelques milles les unes des autres et comptent pour 46% de l'amiante québécois. Leurs réserves connues sont de 250 millions de tonnes de minerai.

"L'État se contenterait de détenir une partie importante des actions de cette nouvelle compagnie, le reste pouvant se partager entre les compagnies actuelles, les travailleurs du secteur et aussi la population québécoise en général".

Le regroupement des cinq mines comprendrait les propriétés de Asbestos Corp. (les mines King Beaver, British Canadian et Normandie), la mine Bell appartenant à Bell Asbestos et la mine Lake exploitée par le groupe américain Asarco.

Pour des raisons d'éloignement géographique surtout, les mines National de Lake Asbestos (au nord-est de Thetford) de Caray Canadian (East Broughton) et d'Asbestos Hill (dans le Nouveau-Québec) poursuivraient leurs opérations dans le cadre actuel.

Également la Johns Manville continuera d'exploiter le plus important gisement du monde à Asbestos. Pourquoi avoir écarté la multinationale de Denver au Colorado?

La firme Johns Manville est le leader mondial de la transformation de l'amiante en produits finis. La compagnie est fortement intégrée et possède plusieurs gisements à travers le monde (notamment en Ontario et à Terre-Neuve). Québec doit s'en faire un allié et continuer de profiter de la technique, du personnel, du capital et des brevets que possède cette compagnie.

Le regroupement minier Thetford — Black Lake deviendrait une "épée de Damoclès" sur la tête de la JM qui devra collaborer avec l'État pour éviter la nationalisation.

On n'insiste pas encore assez sur l'importance de la production québécoise d'amiante par rapport à l'ensemble mondial. Les Québécois n'auraient pas encore réalisé qu'ils détiennent un "quasi-monopole" dans ce secteur. D'après le Canadian Mining Journal de février 1977, le Canada produit 40% de la production mondiale dont 81% provient du Québec. La Russie produit 31% et l'Afrique du Sud, 9%.

Par ailleurs, la demande d'amiante ne cesse de croître. Une grande maison de courtage américaine indiquait que toute la production de Johns Manville pour 1977 était déjà vendue en novembre 1976. L'industrie a relevé ses prix et atteint une rentabilité record: avec des ventes de $151 millions, Asbestos Corp. a réalisé des gains nets de $21 millions en 1976.

Cependant si les Québécois ont développé "une expertise exceptionnelle dans l'extraction et le traitement", ils n'ont jamais pu acquérir une connaissance suffisante du commerce ou de la transformation.

L'État québécois ne s'est jamais intéressé à ce secteur; les droits miniers et impôts rapportaient à peine $9 millions en 1972; les autorités n'ont jamais insisté auprès des compagnies pour accroître la transformation au Québec. Présentement, seulement 2% de l'amiante québécois est transformé au Québec.

Dans le domaine de la recherche, là aussi le vide est total.

Le C.R.D.C.E. s'est penché sur les différentes formes d'interventions possibles: secteur-témoin, nationalisation, tarifs, taxes à l'exportation, hausse du marché domestique, agence de commercialisation, etc.

L'hypothèse de la nationalisation est mise de côté pour plusieurs raisons. Un cartel d'acheteurs domine les marchés internationaux et l'État aurait à faire face à un bloc monolithique dont l'expertise et l'expérience sont au départ nettement supérieures. La population québécoise comme les travailleurs de l'amiante ne saurait accepter sans discussion la formule de nationalisation.

En nationalisant l'industrie de l'amiante, on s'engage à assumer un lourd héritage de problèmes non réglés pour lesquels il faudra payer un prix important; on commence à peine à effleurer les problèmes reliés aux conditions de santé au travail. Il faudra aussi songer à la restauration physique de ces régions, au réaménagement et à la consolidation des opérations minières.

Pour ce qui est de la rationalisation des opérations, on rappelle que les moulins dans le secteur Thetford — Black Lake ont "un âge vénérable" et que l'usinage de la fibre ne se fait pas dans des conditions idéales.

Au lieu de construire ici et là de nouvelles installations, un "super moulin" pourrait transformer les 700,000 tonnes des cinq mines concernées.

Le mélange des fibres de longueurs et de qualités variables permettrait la production de fibre d'une qualité exceptionnelle. Présentement, les compagnies acheteuses doivent elles-mêmes mélanger les fibres pour obtenir la qualité voulue.

Le coût de ce super moulin s'éleverait à plusieurs centaines de millions de dollars. Mais les avantages au niveau de l'efficacité et de la rentabilité justifient un effort important du gouvernement et des compagnies.

En raison de l'intégration verticale des compagnies comme Johns Manville, le Québec n'a aucun contrôle sur les prix et ne peut profiter d'une éventuelle pénurie. Au moyen d'une agence de commercialisation Québec pourrait contrôler l'offre et ajuster la production.

Une double structure de prix inciterait les compagnies à transformer l'amiante au Québec car le prix payé sur le marché intérieur serait inférieur au prix international.

Au niveau de la transformation, toute initiative en ce domaine appartient à l'État qui doit d'abord indiquer jusqu'où il est prêt à aller. Tout dépendra alors de la réaction de la population et des compagnies. Si l'incitation réussit, tant mieux, sinon, il faudra créer une "Sidbec de l'amiante".

Enfin, pour ce qui est de la recherche, il faut encourager l'Université de Sherbrooke qui a commencé récemment à s'intéresser à ce secteur afin de rattraper le temps perdu au triple niveau de l'extraction, de la transformation et de la commercialisation de l'amiante.

■ *M. Roger Laliberté est président du Conseil régional de développement des Cantons de l'Est.*

GRENIER RUEL & CIE INC.
MEMBRE DE L'ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
MEMBRE DE LA BOURSE DE MONTRÉAL
QUÉBEC/MONTRÉAL

Bureau Technique Fournier
Pierre Lespérance, Ing.
Agent de Brevets d'Invention
Licencié au Canada et aux États-Unis
1440 Ouest, Ste-Catherine
Montréal H3G 1R8
Tél.: 861-4831

ALLAIRE L'HEUREUX VALIQUETTE & BLAIN

Jean Allaire, c.r.
André Valiquette, c.r.
Jean-Claude Bureau
Bernard Bastien
Daniel M. Kochenburger
Michel Robin
Pierre Donati
François Poirier, M. fisc.
Pierre Paul Lavoie
Luc Bigaouette
Roger Maisonneuve
Jean-Jacques L'Heureux, c.r.
Pierre-Luc Blain
Michel Blouin
Pierre Hogue
Richard Nadeau
Noé Leclerc
Richard Lassonde
Michèle Gouin
Pierre Brosseau
André L. Paiement

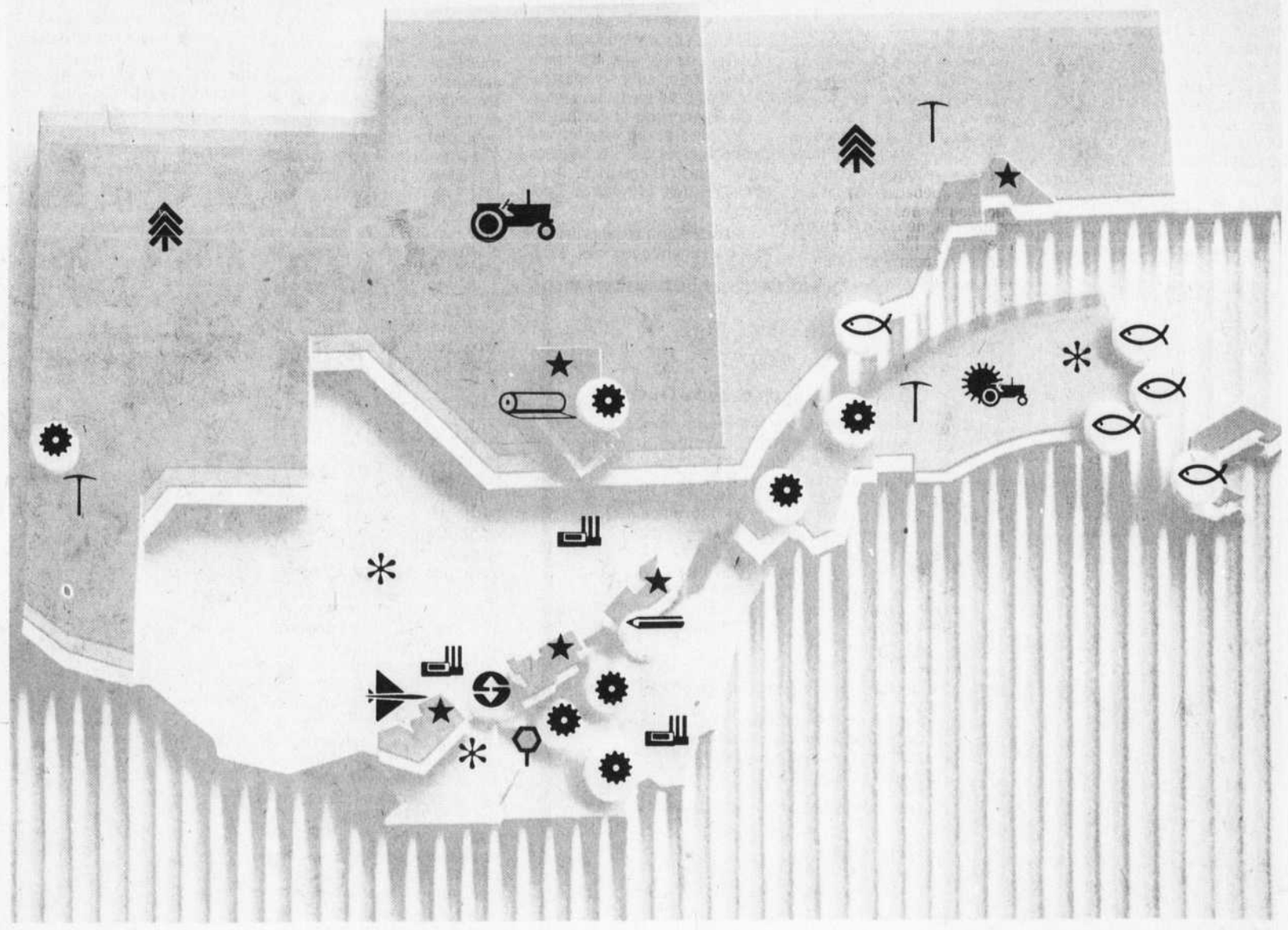
Conseil
J.-Jacques Beauchemin, c.r.

Suite 400
630 ouest Sherbrooke
Montréal, Qué. H3A 2M6
Téléphone: 842-9841

Avec les compliments de
RAYMOND CAMUS INC.
COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
500, PLACE D'ARMES, CH. 1020 MONTRÉAL - TÉL.: 842-2715

MEMBRES
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
ASSOCIATION CANADIENNE DES COURTIERS EN VALEURS MOBILIÈRES
QUÉBEC • MONTRÉAL
RENÉ T. LECLERC INCORPORÉE
SUITE 500, 800 EST, BOUL. DE MAISONNEUVE,
MONTRÉAL, P.Q. H2L 4L9 TÉL.: (514) 845-1151

LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC



Entente auxiliaire sur les *infrastructures industrielles.* (MEER: $36 millions)
Entente auxiliaire sur le *développement agricole.* (MEER: $24.9 millions)
Le MEER accorde une *aide financière aux entreprises* de fabrication dans les régions désignées. (MEER: $240.5 millions)
Entente auxiliaire sur l'*accès aux ressources forestières.* (MEER: $14.5 millions)
Entente auxiliaire sur le *développement minéral.* (MEER: $17.1 millions)
Entente sur les *Zones Spéciales.* (MEER: $300 millions incluant des prêts de $117 millions)
Entente auxiliaire sur les *axes routiers prioritaires.* (MEER: $80.5 millions)
Entente auxiliaire sur les *études industrielles.* (MEER: $1 million)
Le programme *ARDA III* (aménagement rural et développement agricole). (MEER: $26.5 millions)
Entente auxiliaire sur le financement du plan d'expansion de la société *SIDBEC.* (MEER: $30 millions)
Entente auxiliaire *Donohue-Saint-Félicien.* (MEER: $30 millions)
Fonds de développement économique rural *(FODER).* (MEER: $153.2 millions auxquels s'ajoutent $144.5 millions de d'autres ministères fédéraux.)
Entente auxiliaire sur le *Parc Industriel et Commercial Aéroportuaire de Mirabel (PICA).* (MEER: $7.9 millions)

Le ministère de l'Expansion économique régionale (MEER) y a affecté depuis 1969 près d'un milliard de dollars afin de promouvoir entre autres l'expansion industrielle, l'essor du transport, le développement urbain, la mise en valeur des ressources et le tourisme.

Expansion Economique Régionale — Regional Economic Expansion
800 Place Victoria, Bureau 4328, C.P. 247, Montréal, Québec H4Z 1E8 (514) 283-4262
220 est, Grande Allée, Bureau 820, Québec, Qué. G1R 2J1 (418) 694-4826
320 est, Saint-Germain, Bureau 401, Rimouski, Qué. G5L 1C2 (418) 723-9426
MARCEL LESSARD, ministre

L'AMIANTE EST ININFLAMMABLE, MÊME SI LE PÉTROLIER PRENAIT FEU.



Un pétrolier géant qui brûle est un désastre pour l'environnement, sans compter les pertes de vie inutiles.
Un pétrolier représente toujours un danger, même vide, car la moindre étincelle risque de le faire exploser.
On prend donc d'extraordinaires mesures de sécurité pour protéger les bateaux-citernes qui transportent le pétrole.
L'amiante sert à isoler les gens et les réseaux électriques qui peuvent causer les incendies de navires. Elle est ininflammable et tient bon même après que l'acier a fondu.
L'amiante. Indispensable à notre vie moderne.
ASBESTOS
Quand la vie en dépend, vous utilisez l'amiante.
Société Asbestos Limitée
Edifice Sun Life, Montréal, Québec H3B 2X6, Canada

# La SDBJ
## au premier rang de l'exploration minière



La Société de développement de la Baie James a été créée il y a six ans. Son mandat avait été à l'origine défini par la Loi du développement de la région de la Baie James. Comme il arrive souvent, le texte législatif a dû être interprété à l'usage. Il a fallu d'abord préciser le rôle des divers agents du développement: ministères, Hydro-Québec et Sociétés de la Baie James. Parmi ces dernières, il a fallu déterminer les rôles respectifs de la Société de développement de la Baie James (SDBJ) et de la Société d'énergie de la Baie James (SEBJ). Finalement, on a dû délimiter les rôles des autochtones, d'une part, et des Québécois du sud, d'autre part.

C'est ainsi que le développement hydroélectrique même a été confié à la SEBJ, filiale à part entière de l'Hydro-Québec. Quant à la SDBJ, elle est responsable de l'aménagement général du territoire et du développement des ressources qu'il contient.

Sous le leadership de la SDBJ, le réseau routier Matagami-LG-2-Fort George a été construit de 1972 à 1976 ainsi que les deux aéroports principaux, à Matagami et à La Grande Rivière. La construction de la ville de Radisson, à quatre milles de LG-2, est pratiquement terminée. Enfin, une filiale de la SDBJ, SOTEL INC., a établi un réseau de télé-communications qui relie les chantiers de construction à la ville de Radisson et aux principaux centres urbains québécois.

Les structures administratives de base justifiées par le projet de développement hydroélectrique ont été mises en place. La municipalité de la Baie James a été créée et est responsable de l'administration du territoire, de la sécurité et de l'appui aux populations, par exemple en matière de loisirs ou de services municipaux. Des localités ont été fondées dans le sud du territoire. D'excellentes relations ont été établies avec les municipalités indépendantes enclavées dans le territoire, soit Chibougamau, Chapais, Lebel-sur-Quévillon et Matagami. Enfin, la question délicate des droits des autochtones a été réglée à la satisfaction des parties.

Dès 1972, la Société de développement de la Baie James a pu entamer la deuxième phase d'exploration. Elle fit l'inventaire des ressources du territoire dans les domaines forestier, minier et touristique.

A la lumière de ces recherches, la SDBJ fit entreprendre, en 1976, une étude exploratoire sur la possibilité de construire une usine de transformation de la fibre dans la région de Chibougamau. Cette étude a démontré qu'un approvisionnement total, en bois rond et en copeaux, de 590,000 cunits par an permettrait de construire une usine de pâte kraft blanchie d'une capacité quotidienne de 900 tonnes métriques.

Dans le domaine du bois de sciage, la SDBJ n'envisage aucun projet nouveau, les entreprises existantes tirant bon parti des ressources du territoire.

Toutefois, la Société demeure prête à collaborer avec ces entreprises en vue d'assurer le plus grand usage possible de ces ressources. A cette fin, elle serait disposée à investir dans les scieries du territoire, si des projets de modernisation ou d'agrandissement de ces dernières lui apparaissaient économiquement justifiables.

Dans le secteur minier, la SDBJ a investi, du 1er janvier 1972 au 31 décembre 1976, $11,020,000 ainsi répartis:

— $520,000 en études d'inventaires de base;

— $9,400,000 dans l'ensemble des programmes de prospection;

— $1,100,000 en achat d'actions ordinaires et de droits dans l'Albanel Minerals Limited.

Pendant cette même période, l'apport des partenaires dans les programmes de la Société a atteint une somme approximative de $11,5 millions.

Ainsi, en cinq ans, l'activité de la Société, sur le plan de la prospection minière, a suscité des investissements de quelque $22,5 millions, dont un peu plus de la moitié provenait de ses partenaires.

C'est dans la recherche de minerais uranifères que les résultats les plus intéressants ont couronné les efforts de la Société.

En 1971, année de la création de la SDBJ, le seul potentiel uranifère reconnu dans ce qui devait devenir le territoire de la Baie James avait été repéré dans certains secteurs de la zone des monts Otish. Mais même cette prospection avait pratiquement cessé.

À la suite de la découverte d'un petit gisement d'uranium par l'Inco et la SDBJ, en 1972, et devant le risque que des gisements inconnus et plus importants ne soient noyés sous les plans d'eau des biefs amont des barrages, la Société a entrepris, seule d'abord, puis de concert avec des partenaires, une exploration approfondie de toute la partie nord du territoire.

L'année 1973 a marqué le début des grands travaux de prospection coordonnée et systématique de l'uranium dans le territoire.

Des relevés géochimiques et radiométriques ont démontré que le territoire de la Baie James renfermait un vaste réservoir d'uranium primaire, se présentant sous des formes très variées mais dans des conditions typiques déjà connues et classées.

Cette année, la Société intensifiera ses recherches dans ce secteur d'avenir. De nombreux groupes miniers internationaux lui ont proposé des ententes relatives à ces recherches, dans le territoire et même au-delà. Les données, les bases d'hypothèses ainsi que le personnel compétent réunis par la Société, auxquels s'ajoutent les droits miniers qu'elle a acquis, lui permettent de négocier des conditions d'association avantageuses. Tous ces éléments favorisent également la formation d'un plus grand nombre de géologues et de techniciens québécois spécialisés dans l'exploration du Nord du Québec.

Abstraction faite des retombées économiques des $22,5 millions consacrés au développement des ressources minérales, le Québec a retiré, grâce à l'action de la SDBJ, les avantages principaux suivants:

● un intérêt moyen de l'ordre de 35% dans neuf grands programmes de recherche de métaux usuels avec les sociétés Noranda, SOQUEM, Inco, Kennco, General Crude Oil, Bergminex (Serem, Boliden-Preussag, Delaware Ventures) et Brinco. Neuf autres programmes de moindre importance, portant aussi sur les métaux usuels, ont associé la SDBJ à Noranda, Inco, Union minière, Groupe minier Sullivan, Beth Copper, Brinco, Selco, Falconbridge, Dejour, Camflo, Lynx-Canada, Muscocho et Progimines.

● un intérêt de 33.5% dans un dépôt d'uranium (1 lb/tonne) contenant neuf millions de livres d'oxyde d'uranium, dans le secteur du lac Sakami, au nord-ouest du territoire. L'Inco est partenaire de la Société dans ce projet.

● un intérêt de 33.5% dans le programme d'exploration SES (Seru Nucléaire-Eldorado Nucléaire-SDBJ). De nombreuses anomalies géochimiques et radiométriques ainsi que de nombreux indices et champs d'erratiques, à faible ou forte teneur d'uranium, ont été découverts le long de La Grande Rivière, sur une distance de 320 km (200 mi).

● un intérêt de 44% dans un programme de prospection d'uranium dans le secteur des monts Otish. La découverte de deux champs d'erratiques contenant de l'uranium en forte concentration permet à la Société d'être optimiste. Les partenaires dans ce projet sont Inco et Uranerz.

● la possession et le contrôle de renseignements précieux, entre autres sur une aire de 222,700 km2 (86,000 mi2), soit environ les deux tiers du territoire. Quelque 31,000 échantillons de minéraux lourds ont été prélevés et analysés dans le but d'y déceler la présence d'uranium et de huit autres éléments. Ce programme, entrepris en 1973, a coûté quelque $2 millions à la Société, lui a permis, en 1974, de négocier l'entente SES et pourrait rendre possible, en 1977, la conclusion d'autres ententes du même genre.

D'autre part, dans le domaine du minerai de fer, la Société a poursuivi, en 1976, le programme de forage intensif entrepris en 1975. Ces forages, portant sur les gîtes dits Sandspit, Albanel-Plateau et Groupe "B", visaient à en préciser les réserves, la teneur en fer et les caractéristiques métallurgiques.

Les forages, totalisant près de 24,700 m (81,000 pi), ont établi la présence, dans ces gisements, de plus d'un milliard de tonnes de minerai de fer, exploitable à ciel ouvert, et d'une teneur moyenne de 31.3% en poids de fer magnétique récupérable. De telles réserves permettront une production annuelle de neuf millions de tonnes de boulettes pendant une période de 30 ans. Les études exploratoires ont montré qu'une telle cadence de production assurerait un rendement intéressant sur le capital investi.

Commencé en 1976, un programme d'échantillonnage en vrac, destiné à des essais en usine-pilote, se poursuit cette année. Ces études métallurgiques fourniront toutes les données de base nécessaires à la conduite des études définitives de rentabilité qui s'effectueront à partir de 1978.

Simultanément aux études de la SDBJ, le ministère des Transports du Québec a fait effectuer, en 1975 et 1976, une étude du transport des minerais de fer d'Albanel et de Chibougamau vers la région du Saguenay. Cette étude examine principalement les parcours possibles et les coûts de construction et d'exploitation d'une voie ferrée capable de transporter jusqu'à 12 millions de tonnes de concentrés par année.

En résumé, la SDBJ, après cinq ans d'activité, a identifié un certain nombre de projets de développement et a choisi les plus intéressants d'entre eux. Les projets peuvent, selon leur importance, être classés en trois catégories:

● les petits projets ($0 à $5 millions) sont essentiellement les projets de services au développement hydro-électrique (hôtel de Radisson, relais routiers, etc.) ou des projets de dépannage d'industries en difficultés temporaires (scieries, mines, etc.). Ces projets créent ou protègent des emplois et permettent à la Société d'énergie de la Baie James de se concentrer sur son grand oeuvre, le développement hydro-électrique.

● les projets moyens ($5 à $100 millions), tels que Sotel, les mines de cuivre, de zinc, d'amiante, d'uranium, etc., créent également des emplois et assurent le développement, à l'avantage de l'économie québécoise, de ressources naturelles qui, autrement, pourraient être perdues.

● les grands projets ($100 millions et plus), tels que le projet forestier Chibougamau, le projet d'extraction et de transformation des minerais de fer (Feral), le projet Canadif (enrichissement de l'uranium) pourraient être réalisés au cours des années 1980, si les circonstances économiques mondiales et locales le permettaient.

Une fois les principaux projets choisis, il faut en assurer la promotion. Ainsi, à partir de 1977, la SDBJ devrait consacrer une grande partie de son activité à créer, de concert avec des partenaires nationaux ou internationaux, des consortiums d'étude finale et de réalisation des principaux projets.

Si les circonstances économiques sont favorables et si le gouvernement québécois donne à la Société un appui durable, il devrait en résulter:

● au moins une mine d'uranium aux environs de 1982;

● un grand projet d'exploitation des ressources forestières (probablement une usine de pâte kraft blanchie à Chibougamau aux environs de 1983;

● un concentrateur de minerai de fer dans la région d'Albanel associé à une usine de boulettage de fer concentré dans la région de Port-Alfred aux environs de 1985;

● des projets d'exploitation de minerais d'amiante, de cuivre ou de zinc, déjà connus ou à découvrir, qui devraient arriver à maturité au début des années 80.

Suite à l'identification des ressources et projets principaux, soit l'hydroélectricité et l'uranium au nord, le cuivre, le zinc et l'amiante dans la région de Matagami et de Chibougamau, la forêt autour de Chibougamau et le fer dans la région d'Albanel, la conception d'un schéma plus détaillé d'aménagement devient réalisable.

Ce schéma englobe trois villes principales, soit Chibougamau, Matagami, Radisson, et des centres auxiliaires, soit Albanel, Lebel-sur-Quévillon, Joutel et les localités cries de la côte, de Waswanipi et du lac Mistassini. Il tiendra compte des liens économiques avec les régions périphériques au territoire de la Baie James (Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Schefferville et le Nord).

La SDBJ, avec son capital total de $100 millions et les multiples usages prévus pour ce capital à toutes les phases de la découverte et de l'exploitation des ressources, ne peut pas envisager de financer elle-même l'infrastructure du territoire pour laquelle, à ce jour, plus de $400 millions ont déjà été dépensés. Elle doit plutôt inciter d'autres agents économiques tels que la SEBJ et les ministères spécialisés (Transport, Richesses naturelles, Terres et Forêts) à faire construire les infrastructures requises par les projets de développement des ressources, en temps utile et en évitant toute rebondance.

La réalisation de ce nouveau réseau d'aménagement du territoire devra prendre place entre 1978 et 1983, ce qui permettra de réaliser entre 1980 et 1985 la deuxième phase de construction des installations industrielles.

Dans ce processus de développement, la SDBJ joue un rôle constant d'initiateur et de promoteur des projets. Elle peut aussi s'assurer, s'il y a lieu, que les principaux investisseurs dans un projet soient Québécois ou au moins Canadiens ou encore que les sociétés internationales choisies comme partenaires prennent des engagements qui protègent les intérêts québécois.

Les projets dont la SDBJ tentera d'assurer la promotion sont souvent complémentaires par leur situation géographique, par leur étalement dans le temps et par leur dimension même.

La SDBJ a la possibilité de s'intéresser à des projets dans des domaines divers et de répartir ainsi ses risques entre plusieurs industries.

Enfin, le décalage des projets dans le temps permettra d'utiliser les revenus d'investissement à la promotion de nouveaux projets. Ainsi, les profits d'une mine d'uranium ou les "royalties" obtenus de Feral dans la première moitié des années 80 permettraient à la SDBJ d'investir davantage après 1985 dans un projet d'usine d'enrichissement de l'uranium.

Voir page 27: SDBJ

par FRED H. ERNST

■ *M. Fred H. Ernst est vice-président et directeur du développement des ressources de la Société de développement de la baie James.*

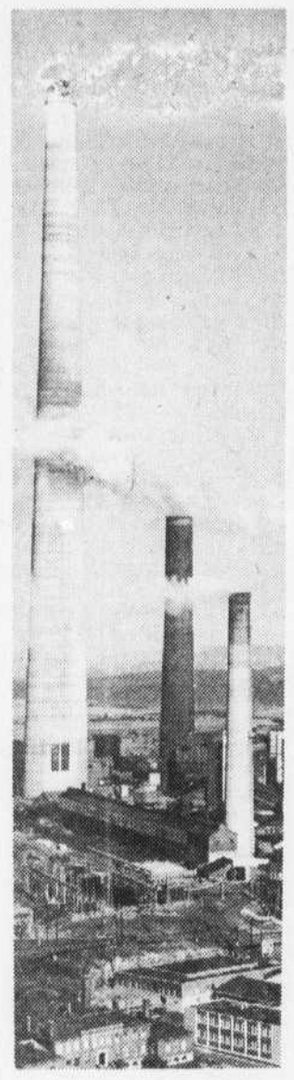

M+M
MAJOR & MARTIN INC.
Conseillers Industriels
Experts — Conseils en :
— Étude de rentabilité
— Financement de projets
— Étude économique
— Étude de marché
Bureau de Montréal: 1478 ouest, rue Ste-Catherine. s. 202 Tél.: (514) 937-9411
Bureau de Québec: 1380 ouest, boul. St-Cyrille, Tél.: (418) 683-3344

À LA RECHERCHE D'INGÉNIEURS?
NOUS SOMMES 20,000!
L'Ordre des ingénieurs du Québec
regroupant tous les ingénieurs de la province, possède avec ses 20,000 membres, la meilleure banque de ressources professionnelles dans les domaines les plus variés:
• Climatisation • Informatique
• Communications • Mécanique
• Électrique • Mines
• Énergie nucléaire • Pâtes et papiers
• Fabrication • Procédés
• Géotechnique • Services municipaux
• Gestion • Transports
• Industriel
Adressez-vous à notre Service de Placement:
Services aux Membres,
Ordre des Ingénieurs du Québec,
2075 rue Université, bureau 1100
Montréal, H3A 1K8
Tél.: (514) 845-6141

Un Québec qui a de l'avenir se construit en béton
QUÉBEC
Un Québec en pleine expansion a besoin de matériaux à la hauteur de la tâche. Le ciment "Canada-Lafarge" produit toute la gamme des bétons nécessaires à la construction d'un Québec solide et diversifié. Que l'architecture soit esthétique ou pratique, élancée ou sobre, le béton fait de ciment "Canada-Lafarge" donnera les résultats que vous êtes en droit d'attendre d'un béton de qualité supérieure.
Veuillez communiquer avec notre bureau régional des ventes pour tous vos besoins de ciment et pour recevoir la documentation gratuite et les renseignements techniques que nous tenons à votre disposition.
Ciments Canada Lafarge Ltée
SIÈGE SOCIAL: 606 CATHCART, MONTRÉAL, QUÉ. H3B 1L7
DIRECTION RÉGIONALE DU QUÉBEC:
625 av. du Président Kennedy, Montréal, Que. H3A 1K7
Téléphone: 514-849-5621

RAYMOND, CHABOT, MARTIN, PARÉ & ASSOCIÉS
Comptables agréés
17ème étage
La Tour de la Bourse
Montréal, Qué. H4Z 1G9
(514) 878-2691
350 est, boul. Charest
Québec, Qué. G1K 3H5
(418) 647-3151

# Il faut réactiver la production des non-ferreux



par L. GONZAGUE LANGLOIS

En 1965, la production du cuivre au Québec s'est élevée à 352,150,000 livres et cela représentait 34% de la production canadienne. En 1976, soit 11 ans plus tard, cette production n'a totalisé que 265,460,000 livres, soit une baisse de 26% et elle ne présente plus que 16% de la production canadienne.

Le cas du zinc est encore plus catastrophique, alors que la production québécoise atteignait 551,575,000 livres en 1965, elle n'a totalisé que 271,023,000 livres en 1976, soit une diminution de 40%.

Quant à l'or, sa production est passée de 906,400 onces en 1965, à 470,000 onces en 1976, soit une baisse de 49%.

Pourtant, le Québec est l'une des provinces les mieux équipées pour le raffinage et la transformation du cuivre et, à un degré moindre, pour le raffinage du zinc.

Pour le cuivre, le Québec possède sur son territoire, deux usines de smeltage, l'une à Noranda et l'autre à Murdochville. Il peut profiter aussi de la plus vaste usine de raffinage de cuivre au monde, la Canadian Copper Refiners à Montréal Est. La région de Montréal est aussi dotée de deux usines de fabrication de produits de cuivre, une filerie, Canada Wire & Cable, et une usine de tuyaux de cuivre, la Noranda Metals. Pour le zinc, la raffinerie de zinc de Valleyfield a une capacité de production de 400,000 tonnes par année.

Cette énumération d'ailleurs partielle des équipements de raffinage et de transformation des non-ferreux, indique bien la prédominance du Québec sur les autres provinces dans ce secteur d'activité puisque pour les faire fonctionner à plein rendement, une part importante de son alimentation en minerai de cuivre et de zinc doit être importée des autres provinces et des autres pays; autrement dit, la capacité de nos usines de transformation a toujours excédé de façon importante, nos possibilités d'extraction de minerai.

Pourtant, cela n'a pas empêché bien des gens d'affirmer, soit par ignorance ou mauvaise foi, que nos matières premières étaient vendues à l'étranger à l'état brut.

Présentement, à cause de la diminution importante de la production du cuivre et du zinc et la tendance accentuée des autres provinces canadiennes à se doter d'équipements de transformation (la nouvelle usine de Texasgulf à elle seule soustraira 30% à l'alimentation actuelle du smelter de Noranda) les équipements que nous possédons au Québec devront augmenter leurs tarifs pour demeurer rentables, étant donné qu'il devient de plus en plus difficile de les alimenter à leur pleine capacité et ainsi leur permettre d'opérer avec un maximum d'efficacité.

Cet état de chose, à brève échéance, deviendra donc un nouveau facteur de non-rentabilité pour nos mines de cuivre et de zinc. De plus, il est évident que des exigences gouvernementales trop lourdes financièrement au sujet du contrôle de l'environnement, sur tout si elles doivent être appliquées dans des délais trop courts, détérioreront davantage la situation.

Si l'on étudie sérieusement la situation présente, il est possible de regrouper sous trois différentes têtes de chapitre, ce qui nous semble être les principaux facteurs de la baisse de production des non-ferreux au Québec.

1. Il y a d'abord des facteurs que l'on peut relier à la structure géologique du territoire québécois. En effet, après un examen sommaire des conditions géologiques du territoire et un regard sur le passé, il est facile de se rendre compte qu'au cours des 50 dernières années, à trois exceptions près (Noranda, Gaspé Copper et Mattagami) toutes les découvertes effectuées dans le secteur des non-ferreux étaient de petite et de moyenne envergure et que tous ces dépôts ont été extraits ou sont en voie de l'être, par des méthodes d'extraction souterraines. La seule exception à la règle est Gaspé Copper.

Un tel contexte géologique différent de celui de la Colombie Britannique par exemple, où l'on repère de larges dépôts en surface, signifie des efforts beaucoup plus prononcés en exploration minière pour renouveler les réserves, efforts qui doivent être poursuivis au cours de l'exploitation des dépôts aussi bien qu'à l'extérieur des propriétés minières. C'est à cause de cela d'ailleurs, que les exploitants des non-ferreux sont responsables pour environ 80% de toutes les dépenses d'exploration effectuées par le secteur privé.

De plus, le fait que ces dépôts doivent être exploités par méthode souterraine signifie que les coûts d'extraction sont de l'ordre de 2 à 3 fois plus élevés que si cette extraction était effectuée par méthode à ciel ouvert: cela s'explique par le fait qu'il est beaucoup plus difficile de mécaniser les opérations dans les mines souterraines (le coût des excavations réduit nécessairement la taille des équipements, problème que n'ont pas les opérations à ciel ouvert).

Il s'ensuit que la main-d'oeuvre occupe une part beaucoup plus importante dans les coûts d'opération et de ce fait les mines souterraines sont plus affectées par les augmentations exagérées de salaires et les coûts prohibitifs des politiques sociales qui augmentent à un rythme 2 fois plus rapide que les salaires. À cet effet, il est intéressant de noter l'évolution des salaires, avantages sociaux et coût des politiques sociales au cours des dix dernières années.

Sous une deuxième tête de chapitre, on retrouve la révision complète de la fiscalité minière tant fédérale que provinciale, révision qui a débuté en 1965, lorsqu'une première fois, on a doublé les droits sur les mines au Québec. Pendant ce temps, le fédéral établissait la Commission Carter et poursuivait sa réforme fiscale, lorsqu'en 1972, il a fait disparaître la totalité des stimulants fiscaux à l'industrie minière qui existaient jusqu'alors pour les remplacer par certains autres d'abord beaucoup moins généreux, mais surtout ne tenant aucun compte des caractéristiques propres à l'exploitation souterraine des dépôts de petite et moyenne envergure que l'on retrouve en grande majorité au Québec chez les non-ferreux.

Le climat politique est un autre facteur qui a influencé défavorablement l'exploration minière par le secteur privé.

L'on sait que dans plusieurs provinces, les politiques gouvernementales de plus en plus socialisantes (Colombie Britannique, Saskatchewan et Manitoba) ont contribué à réduire le niveau des investissements privés. Jusqu'à date, le Québec avait été moins tenté d'instaurer de telles politiques, cependant, la période de remise en question et de rajustements politiques et sociaux que traverse le Québec en ce moment, contribue également à inquiéter les investisseurs et les entrepreneurs corporatifs. Il n'est donc pas étonnant qu'en de telles circonstances, l'exploration minière ait diminué au Québec et que, malgré une reprise dans ce secteur d'activité à partir de 1974, de la part des sociétés minières en particulier, alors que le prix du cuivre atteignait un sommet sur le marché mondial, les capitaux investis dans ce domaine ont été loin d'être suffisants pour permettre un renouvellement adéquat des réserves. D'autant plus qu'à cause d'un changement drastique de la réglementation de la Commission des Valeurs mobilières, nous avons assisté au cours des dernières années, à la disparition presque complète, du moins pour le Québec, des marchés boursiers qui, malgré leurs lacunes, avaient été un outil fondamental du financement de l'exploration minière.

De plus, dès 1965, le gouvernement québécois décidait d'intervenir directement dans l'exploration et par la suite dans l'exploitation minière par l'établissement de sociétés gouvernementales qui devaient opérer sur la même base que l'entreprise privée et souvent en coopération avec elle à l'intérieur de programmes conjoints. Ce fut d'abord Soquem, puis Soquip et enfin la Société de développement de la Baie James.

Les investisseurs privés ont été réticents au début devant cette intrusion du gouvernement dans les activités du secteur privé. Cependant, la formule présente, soit les sociétés d'État telles que constituées, leur apparaît présentement comme l'une des seules acceptables, d'autant plus que Soquem, entre autres, a réussi avec les années, à établir solidement sa crédibilité auprès des investisseurs privés qui recherchent souvent à partager les risques avec elle.

L'adoption de la Loi 27 en juin dernier, qui accorde des pouvoirs discrétionnaires au ministre pour des fins d'exploration minière et l'établissement d'un programme quinquennal de $65 millions pour l'exploration minière dans le nord-ouest québécois, programme qui doit être réalisé par le Ministère des Richesses naturelles en utilisant, entre autres, Soquem comme son agent de développement, indiquent un changement drastique dans les politiques du Ministère qui s'était jusqu'alors consacré, avec beaucoup de succès d'ailleurs, à fournir des services géologiques aux investisseurs privés et aux sociétés d'État.

Par de telles interventions, le Ministère, non seulement fera une concurrence insoutenable à l'entreprise privée (puisque les dés seront toujours pipés en sa faveur) mais entrera en conflit direct avec ses propres sociétés d'État dont la mission est précisément d'assurer une présence gouvernementale dans l'exploration et l'exploitation minérale.

Une telle orientation aura pour conséquence non seulement de domestiquer ces sociétés et de les ramener à l'état d'entrepreneur pour le compte du Ministère, mais aussi de détruire la crédibilité de celles-ci auprès du secteur privé qui ne pourra que remettre en question ses futures ententes avec elles.

Et pour éliminer ce qui restait d'enthousiasme chez les investisseurs privés, le prix du cuivre qui, depuis 1974, a accusé une baisse très importante, passant d'une valeur moyenne de $0.775 à $0.637 la livre en 1975, après s'être redressé quelque peu au cours de 1976, a recommencé à fléchir au cours des premiers mois de 1977. Par ailleurs, le prix du zinc est à peu près stagnant aux environs de $0.35 la livre depuis les deux dernières années.

Il est sûr qu'une situation aussi précaire dans le secteur des non-ferreux ne peut être corrigée à courte échéance, d'autant plus qu'à cause de l'accumulation des stocks mondiaux de cuivre et de zinc, l'on ne peut s'attendre à une remontée importante des prix avant une couple d'années.

Cependant, le Ministère des Richesses naturelles pourrait très bien prendre, dès à présent, certaines initiatives pour redonner confiance au secteur privé.

Il pourrait tout d'abord se consacrer entièrement à sa vocation première, celle de fournir des services pour lesquels il a toujours excellé et surtout laisser au secteur privé et aux sociétés d'État, le soin de faire de l'exploration minière. Il pourrait aussi réviser la réglementation de la Commission des Valeurs mobilières pour permettre un financement public des compagnies junior d'exploration, ce qui aiderait énormément la cause des prospecteurs québécois.

Le haut degré de risque que l'on retrouve dans ces entreprises n'est pas plus immoral que les innombrables Lotos dont nous sommes submergés présentement.

Enfin, les gouvernements québécois et fédéral devraient sérieusement considérer les conditions difficiles et coûteuses que nécessitent la recherche et l'exploitation de nos dépôts de non-ferreux et adapter des politiques de stimulants fiscaux propres à assurer à ces exploitations une certaine rentabilité.

D'ailleurs, si à cause d'une exemption totale d'impôt sur les profits pour toute nouvelle mine, les gouvernements réussissaient à faire surgir de nouvelles exploitations, ils demeureraient encore les grands gagnants dans l'aventure.

Un relevé statistique que nous avons fait pour 1975 nous indique clairement que toutes les rentrées obtenues par les trois paliers de gouvernement, soit fédéral, provincial et municipal, générées par une production minérale de $650 millions, ont totalisé $229 millions, soit l'équivalent de 35% de la production. Or, de ces rentrées, $45.7 millions seulement provenaient des impôts sur les profits, soit sous forme de taxes minières, impôts sur les corporations et sur les dividendes; cela ne représente en somme que 20% des rentrées totales. En plus des impôts sur les profits, $61.9 millions provenaient des taxes et autres cotisations qui sont des coûts ajoutés tels que taxe de vente, politiques sociales, taxes municipales et scolaires, etc. Une autre somme de $75.4 millions provenait des impôts et cotisations payés par les travailleurs miniers et enfin, $46.1 millions provenaient des impôts générés par les nouveaux investissements miniers effectués au cours de 1975.

Il s'ensuit donc, d'après ces statistiques, que même sans payer aucun impôt sur les profits, toute nouvelle exploitation minière rapporterait dans les coffres des gouvernements, l'équivalent d'au moins 27% de la valeur de sa production.

Cela, à mon sens, prouve hors de tout doute combien dans le cas du secteur minier, les impôts sur les profits sont relativement peu importants comparés à l'apport financier pour les gouvernements que peut rapporter toute nouvelle exploitation minière. Et, une telle manière de voir serait une façon excellente d'adapter les politiques gouvernementales dans le secteur minier à la géologie du territoire.

■ *M. L. Gonzague Langlois est directeur général de l'Association des mines de métaux du Québec.*

numéro spécial
**Ressources naturelles**

■ Conception-réalisation:
**Michel Lefèvre**

■ Publicité:
**Benoit Marcotte**

Des tirés à part sont disponibles à nos bureaux.

Tél.: **844-3361**

**Florido Malteau Inc.**
VALEURS DE PLACEMENT
602, 6e Avenue (819) 538-8628
GRAND'MÈRE, QUÉBEC
Membres de l'Association canadienne des courtiers en valeurs mobilières

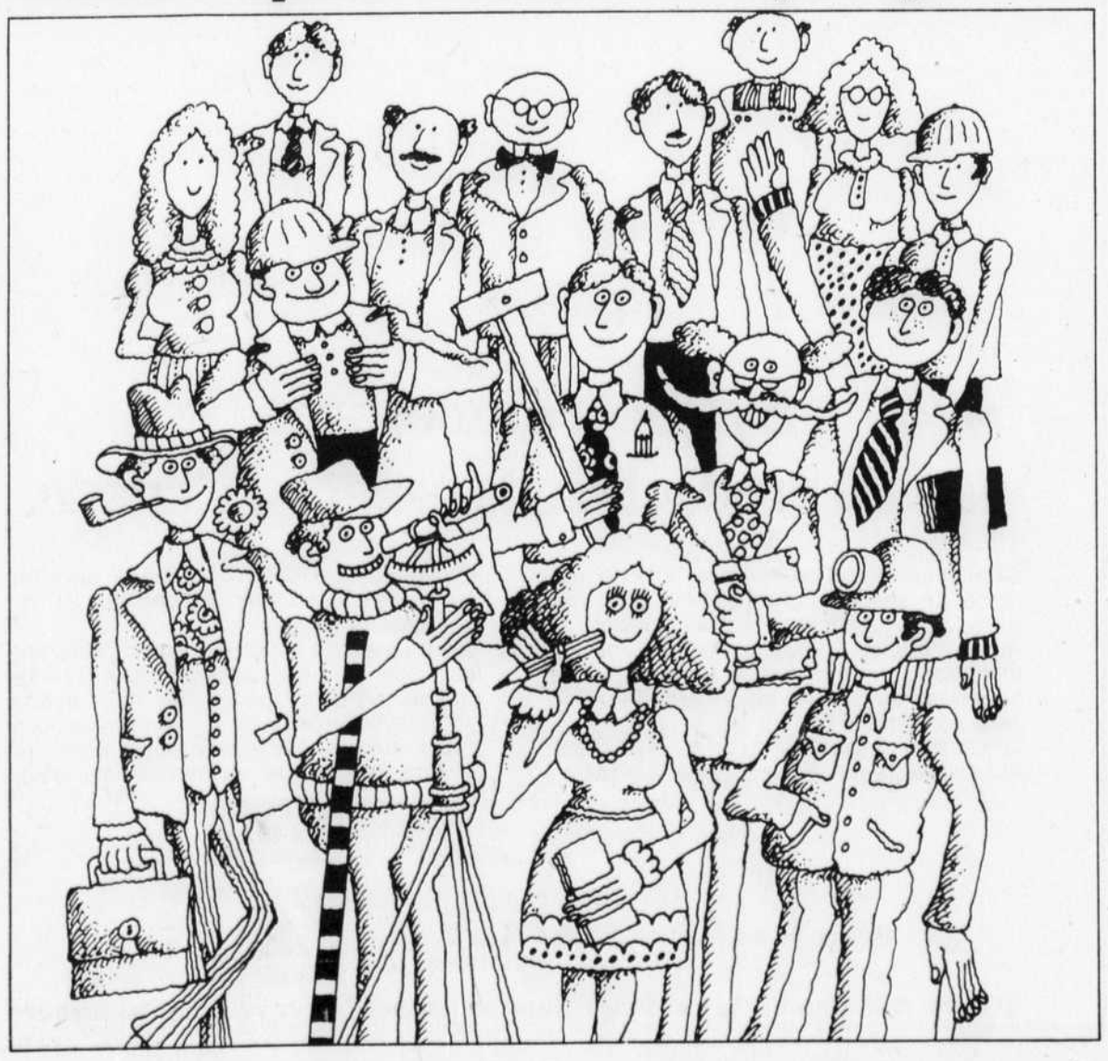
**Grands travaux de génie:**
EXCAVATION
PAVAGE
ÉGOÛTS
RUES & TROTTOIRS
CONSTRUCTION DE ROUTES

**Manufacturiers de:**
CIMENT
BÉTON
BLOCS DE BÉTON
MORTIER SEC ADD-O-MIX

**COMPAGNIE MIRON Ltée**
376-2020 MONTRÉAL

G. Béchard Ltée.
COURTIERS EN DOUANE
TRANSPORTS INTERNATIONAUX
Siège Social
410 St-Nicolas,
Montréal, Québec H2Y 2P5
Téléphone: 282-0303
Télex: 055-60803
CONTAINERS
SERVICE RÉGULIER
GROUPAGE MARITIME ET AÉRIEN
AGENTS DE FRET IATA
Correspondants dans les principaux pays
SUCCURSALES
• Intermediate Terminal, 10755 Côte de Liesse, Dorval, P.Q. Téléphone : 361-5592
• Montreal Truck Sufferance Warehouse Inc. 7403 Boul. Newman Blvd. LaSalle, P.Q. Téléphone : 365-7321
• Aéroport International de Montréal C.P. 563,, Montréal AMF-Dorval, P.Q. Téléphone : 631-6715
• Aéroport International de Montréal Mirabel, P.Q. Téléphone : 476-3340

# Chez Noranda, nous nous employons à perfectionner ceux que nous employons.



S'il est vrai que le travail ennoblit l'homme, c'est surtout par le défi qu'il présente; et chez Noranda, ce ne sont pas les défis qui manquent.

Voilà pourquoi Noranda présente des possibilités illimitées à tous ceux qui désirent se tailler une carrière au sein de son groupe, qu'il s'agisse d'ingénieurs miniers, de métallurgistes, d'économistes, d'écologistes, sans parler des débouchés offerts dans les disciplines administratives et scientifiques se rattachant à l'industrie minière.

Le Groupe Noranda offre des programmes de formation permanente à ses employés, qu'ils soient anciens ou fraîchement embauchés, avec d'éventuelles allocations de bourses d'étude et parfois même des stages à l'étranger.

L'influence du Groupe Noranda se fait aussi sentir jusque dans les maisons d'enseignement, comme en témoigne l'octroi d'une bourse annuelle à un étudiant de l'Université Laval qui se spécialise avec distinction dans les mines ou la métallurgie.

Si le Groupe Noranda a atteint l'envergure qu'on lui connaît, c'est grâce à une variété d'activités qui le placent parmi les plus importants complexes miniers et industriels du Québec. Pour mener à bien ses différentes opérations, le Groupe Noranda a toujours misé sur la plus indispensable des ressources: son personnel.

groupe **noranda**
Nous sommes d'ici.

# L'industrie minière doit avoir ses coudées franches

L'industrie minérale du Québec est très mal en point. Les fermetures de mines sont plus nombreuses que les nouvelles exploitations, exception faite des mines de fer. Les gisements mis à jour sont rares et trop souvent leur importance économique est tellement faible que la mise en production est reportée à plus tard à cause des risques trop grands.

En fait, est-ce qu'on assiste à l'abandon de l'industrie minière souterraine au profit des grands gisements exploités à ciel ouvert? C'est du moins ce que l'on est porté à croire en examinant la situation de près.

Dans le passé les petits dépôts de métaux de base trouvaient preneur et généralement on traitait le minerai dans l'usine d'une mine plus importante. C'est le cas de la Louvem qui concentre son cuivre et son zinc à la laverie de la Manitou, qu'elle a acquise cette année. Ce fut aussi la méthode choisie par Marbridge, New Hosco, Camflo à ses débuts et nombre d'autres producteurs.

Aujourd'hui la tendance est complètement renversée. Les sociétés minières cherchent les grands gîtes minéralisés dont l'exploitation peut se faire à ciel ouvert. Même si les capitaux nécessaires sont très élevés, ces exploitations sont beaucoup plus rentables que les mines souterraines puisqu'elles ont une production supérieure, de 15,000 à 50,000 tonnes par jour comparativement à un maximum de 4,000 tonnes. La rentabilité est meilleure à cause de la mécanisation et du nombre réduit d'employés.

**Fiscalité**

Depuis 15 ans, le Québec a reculé considérablement dans le domaine minier au Canada. La production du cuivre a baissé de 26%, celle du zinc de 40% et celle de l'or de 49%. Et on ne voit pas, actuellement, comment nous pourrions remonter la pente.

Durant cette période, deux facteurs ont influencé ce recul du Québec. L'intérêt des entreprises pour les gisements à ciel ouvert, à tonnage élevé. Nous n'an avons pas au Québec.

La deuxième raison, non la moindre, la fiscalité. Le gouvernement fédéral, en donnant suite aux recommandations Carter, au début des années 1960, a alourdi considérablement le fardeau fiscal des sociétés minières et supprimé complètement l'exemption de taxation durant les trois premières années de production d'une mine.

Avec le résultat qu'avant 1965 l'industrie minière versait 7% en droits miniers lorsque les profits dépassaient $3 millions.

Maintenant c'est 15% jusqu'à $3 millions; 20% pour $3 à $10 millions et 30% par la suite.

Cela s'est traduit par une baisse de la prospection et un désintéressement des sociétés à l'endroit des gisements de faible volume. Pourtant, durant ces 15 années, le gouvernement du Québec a augmenté sa couverture électromagnétique du territoire favorable à la prospection. Sans pour cela obtenir des résultats comparables à ceux des entreprises minières dans les années précédentes.

par JEAN ROY

**Les marchés**

Au cours des quatre dernières années, les marchés des métaux dans le monde ont subi des fluctuation à la baisse dans tous les secteurs. Et c'est précisément au moment où le marché du cuivre était le plus déprimé que le gouvernement Bourassa a décidé de doubler les taxes minières au Québec. Comme trouvaille, ce n'était pas tellement brillant.

Peu de temps après on assistait à la fermeture temporaire des mines de cuivre de Chibougamau où le chômage a dépassé le cap de 30% à un certain moment.

**Le prospecteur**

Comme si l'industrie minière n'avait pas suffisamment de difficulté, depuis quatre ans, le gouvernement et la Commission des valeurs mobilières du Québec ont éliminé les petites compagnies d'exploration qui ont pourtant découvert 85% des mines en exploitation au Québec.

Pourquoi? Parce que des individus louches s'infiltraient dans les compagnies avec pour but premier de frauder le public. Pour éliminer ces situations pénibles qui ont fait fondre les épargnes de plus d'un Québécois, la Commission a décidé d'éliminer tout le monde, sans séparer les fraudeurs des véritables prospecteurs.

Comme résultat premier, on a noté une baisse importante de la prospection. Les prospecteurs-entrepreneurs sont maintenant sans travail, font autre chose ou continuent de chercher des mines ailleurs, notamment en Ontario.

**Mesures gouvernementales**

Le nouveau gouvernement, dans l'espoir de redresser la situation et de remettre le Québec sur la voie prospère dans le monde minier, a décidé de consacrer $65 millions, sur une période de cinq ans, à la prospection minière en s'associant avec des entreprises.

Le ministre n'a pas encore dévoilé les modalités du programme, mais on sait que des hauts fonctionnaires du ministère des Richesses naturelles multiplient les démarches auprès des entreprises établies, notamment la Noranda, pour les intéresser à y prendre part.

Mais avant que ce programme soit mis en route, déjà il rencontre des difficultés. Le président de Soquem a démissionné, et si les informations sont justes, précisément parce que le ministère veut devenir une deuxième Soquem, donc concurrent à lui-même, sans pour autant garantir plus de succès.

La société d'état, mal accueillie par l'industrie à ses débuts, a réussi à se tailler une place de choix partout au Canada. M. Carbonneau jouit du respect de ses collègues. Il a su gagner la confiance de l'entreprise privée pour l'associer dans plusieurs projets.

Le ministre Bérubé a bien dit que la Noranda était intéressée à investir $20 millions, durant cinq ans, conjointement avec le ministère des Richesses naturelles, mais jamais la Noranda n'a confirmé cette déclaration.

Mais pourquoi le gouvernement coupe-t-il les ailes continuellement à l'industrie minière pour ensuite se substituer à cette dernière? Serait-ce qu'au ministère on est intéressé à mettre la main sur toute l'exploitation en évitant la nationalisation? C'est du moins ce qu'on croit de plus en plus dans les milieux miniers.

**Bilan peu reluisant**

On sait que la fonderie de Noranda n'aura plus d'approvisionnement de minerai de cuivre en 1981. On sait que les découvertes sont de moins en moins nombreuses à cause du manque de prospection. On sait aussi que cette tendance a été observée depuis 1965 au Québec alors qu'ailleurs au Canada, malgré des fluctuations, la majorité des provinces ont progressé dans l'exploitation minérale.

Les gouvernements — Québec et Ottawa — distribuent des subventions, consentent des avantages fiscaux pour aider l'industrie manufacturière à se développer pendant qu'ils alourdissent le fardeau des entreprises d'extraction. Il y a là quelque chose d'illogique qui contribue à "miner" l'ambition, l'esprit d'entreprise et le dynamisme des chercheurs et exploitants des mines en éloignant vers d'autres cieux.

Les sociétés minières n'ont pas besoin de subventions. Il s'agit tout simplement de leur laisser les moyens financiers de progresser par une taxation juste et éviter de leur imposer des carcans à chaque fois qu'elles veulent bouger.

**Dans l'immédiat**

La seule découverte minière majeure au Québec actuellement est celle de Selco, dans le nord-ouest du Québec, non loin de la frontière de l'Ontario, dans le canton Brouillan.

Cette société a mis au point un programme de développement et d'étude de $17 millions. On saura à la fin de 1977 si le gîte qui recèle 35 millions de tonnes de minerai de cuivre est rentable.

Et si c'était le cas, ça serait probablement un sursis de quelques années pour la fonderie de Noranda tout en redonnant vie à la petite ville minière de Joutel. Mais on peut exprimer des doutes quant à l'opportunité de la mise en exploitation puisque les stocks de cuivre sont très élevés dans le monde, maintenant le prix à un niveau très bas, soit aux environs de 55 sous la livre.

Par ailleurs, il se peut que le gisement Abitibi Asbestos soit mis en exploitation par Brinco et Asarco en association d'une façon ou d'une autre avec le gouvernement du Québec.

On s'attend à des nouvelles positives aussitôt que la politique de l'amiante du gouvernement du Québec sera rendue publique. Ça serait la façon choisie par le gouvernement pour entrer dans l'exploitation de l'amiante et cela cadre avec la nouvelle politique minière élaborée dans la loi 27. À part cela, l'industrie minière ne réserve pas de grandes surprises. Le secteur de la baie James recèle bien des gîtes importants, mais avant qu'ils deviennent économiques, il s'écoulera encore quelques années, de sorte qu'on ne peut pas prévoir que le Québec regagnera sa place dans l'exploitation minérale au Canada au cours des prochaines années.

C'est un peu triste à dire, mais le citron a été tellement pressé, qu'il n'a plus rien à donner et on serait porté à croire qu'on veut s'approprier l'écorce qu'il en reste.

■ *M. Jean Roy est directeur de l'information à l'Écho Abitien*




SERVICE FRANÇAIS
GEORGES CAMPEAU
Jones Heward & Company Ltd. Compagnie Ltée
Membres:
BOURSE DE MONTRÉAL
BOURSE DE TORONTO
l'Association Canadienne des courtiers en valeurs mobilières
249 ouest, rue St-Jacques—Montréal H2Y 1M8
Tél.: 845-6131

Nos contributions à l'avenir de l'Industrie Minière du Canada

Exploration
Nous sommes constamment à la recherche de nouveaux gisements de minerai dans presque toutes les parties du Canada. Nos méthodes sont parmi les plus perfectionnées et les plus sophistiquées au monde.

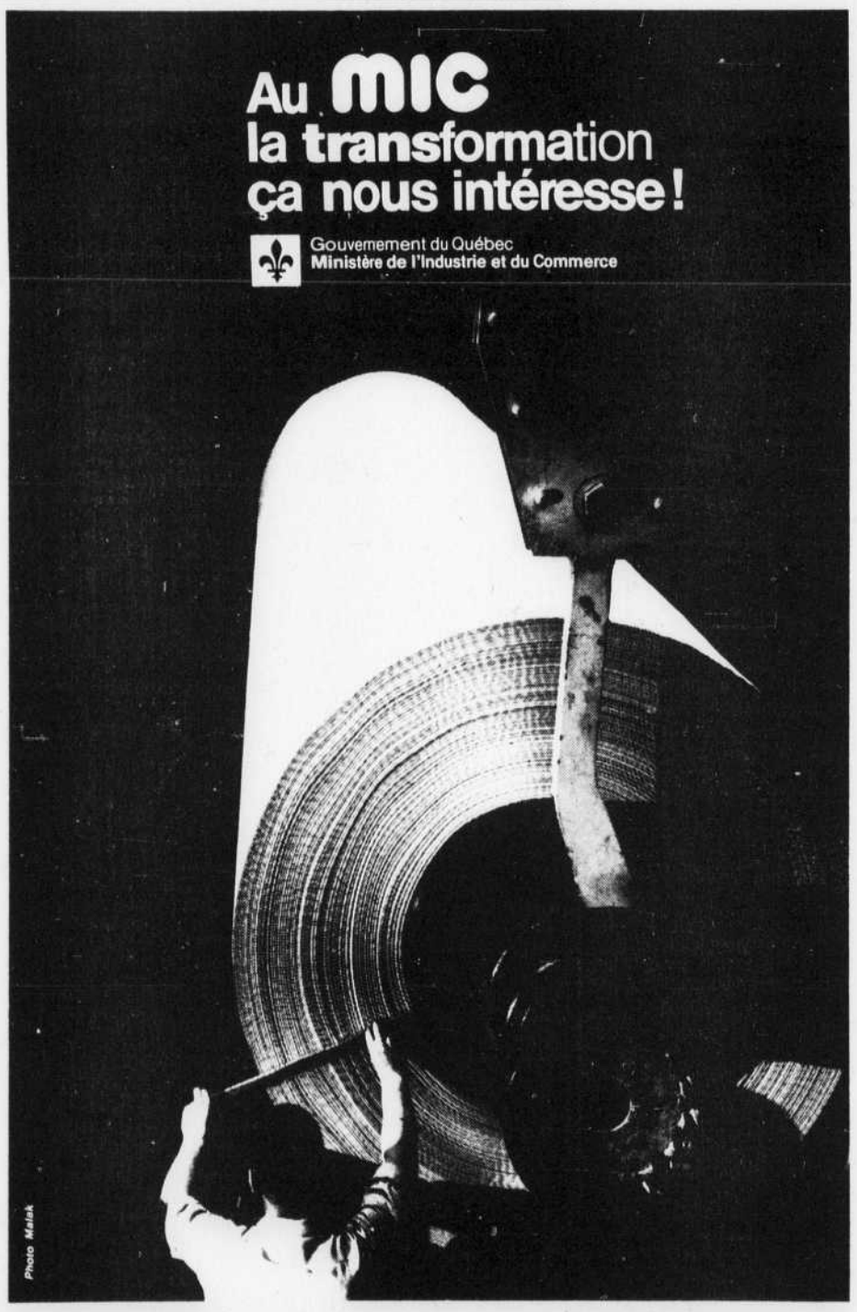
Mise en valeur
Notre mine de cuivre Thierry, à Pickle Lake, dans le nord-ouest de l'Ontario, est maintenant en production. UMEX l'a transformée d'un rêve rempli d'espoir en une mine opérationnelle.

Recherche
Nous sommes à la pointe du progrès dans le domaine métallurgique non ferreux. Nous sommes prêts à mettre nos connaissances techniques à la disposition de tous nos associés canadiens qui détiennent des propriétés qui ont un potentiel de mise en valeur pour l'avenir.

Financement
Nous sommes en mesure de fournir le financement essentiel, ainsi que les ressources nécessaires à l'exploration et à la mise en valeur, dans des entreprises communes. Si vous êtes dans l'industrie minière du Canada, considérez UMEX comme membre de la famille!

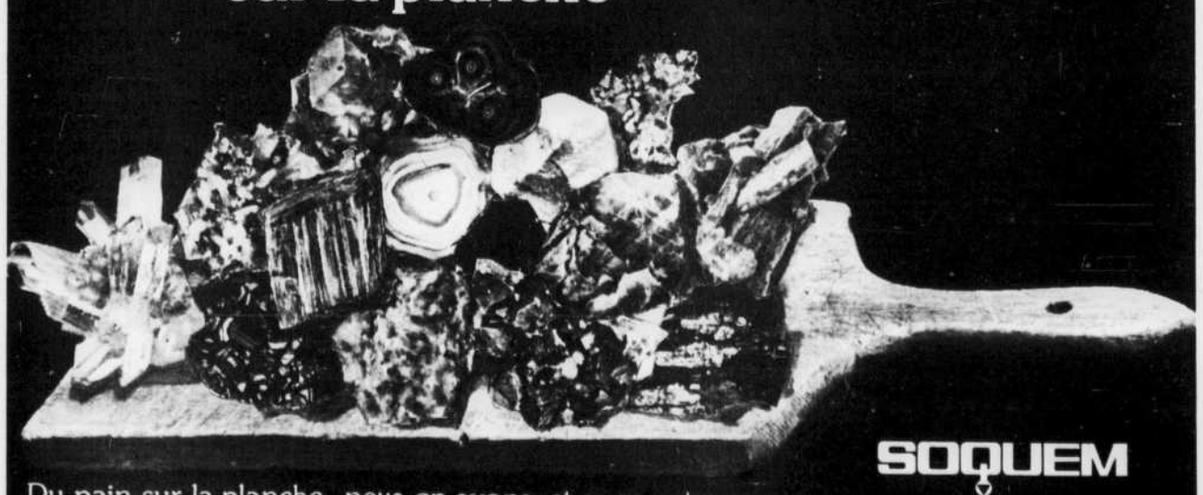
UMEX UNION MINIERE EXPLORATIONS AND MINING CORPORATION LIMITED
...ajoutant une nouvelle dimension d'expérience à l'échelle mondiale à l'industrie minière du Canada.
1068-7e rue, Val d'Or, Québec (819) 824-2994
1935 Leslie Street, Toronto (416) 445-8832
Suite 200, 4299 Canada Way., Burnaby, B.C. (604) 437-9491
Case postale 174, Bathurst, N.B. (506) 546-5243

Au MIC la transformation ça nous intéresse!
Gouvernement du Québec
Ministère de l'Industrie et du Commerce




AMSCO JOLIETTE

du pain sur la planche



SOQUEM
Du pain sur la planche, nous en avons, et avec votre participation, nous accomplirons bien davantage. Qu'il s'agisse de recherche de gîtes minéraux, de mise en valeur de découvertes ou de mise en exploitation, nous avons des projets qui peuvent aussi être les vôtres.
2406, Quatre-Bourgeois
Sainte-Foy, Québec G1V 1W5
Tél.: (418) 658-5400
Télex: 051-3421

Symbole d'excellence dans la production de l'acier au Canada.
Depuis sa fondation, Amsco Joliette n'a cessé de servir l'industrie minière et les entreprises de construction au Québec.
Aujourd'hui les produits Amsco Joliette font l'objet d'une demande croissante non seulement au Québec mais partout au Canada et même à l'étranger.
La division Amsco Joliette des Industries Abex a été la première à couler de l'acier au manganèse, l'acier de plus dur qui soit.
Ses alliages d'acier sont d'une qualité insurpassée à ce jour.
Cette année les Industries Abex célèbrent leur 75e anniversaire. 75 années de progrès au cours desquelles nous avons grandi avec le Québec. Nous sommes fiers d'avoir contribué à l'essor phénoménal de l'exploitation de nos ressources naturelles.
Division Amsco Joliette
LES INDUSTRIES Abex Filiale de IC Industries
Abex 75 ANS DE PROGRÈS
Pièces d'origine et de rechange pour concasseurs, broyeurs et excaveurs

# Perspectives inquiétantes dans les pâtes et papiers

par MICHEL VASTEL

Le début des années "70" a marqué un point tournant pour l'industrie canadienne des pâtes et papiers. Les malheurs se sont accumulés sur elle, les uns après les autres, au point qu'aujourd'hui elle doit alléger le bateau si elle ne veut pas qu'il coule: on élimine donc le bois mort que représentent de vieilles unités, peu rentables, comme la Wyagamack ou East Angus.

Ce ne serait là, selon les plus pessimistes, que la pointe de l'iceberg et le mieux que le Canada puisse espérer, ce serait de maintenir sa capacité de production actuelle en remplaçant les plus vieilles de ses usines.

Le début des années "70" a en effet été marqué successivement:

- par l'abandon de la partie fixe de US $0.925 qui constituait une véritable manne pour l'industrie canadienne qui exporte, bon an mal an, les trois quarts de sa production.
- par l'inflation et la montée des taux d'intérêt qui ont rendu le coût des nouveaux projets, et leur financement, presque prohibitif par rapport à ce qu'il est aux États-Unis.
- par les coûts de main-d'oeuvre qui, depuis 1970, sont devenus plus élevés au Canada qu'aux États-Unis: en 1976, le salaire horaire moyen, dans l'industrie du bois, était de $6.16 au Canada contre $4.83 aux États-Unis. Dans l'industrie des pâtes et papiers, il était de $7.11 ici contre $5.50 aux Etats-Unis.
- La montée rapide des coûts de transport a encore entamé la compétitivité d'industries qui s'approvisionnent de plus en plus loin de leurs usines, elles-mêmes situées à plusieurs centaines de milles des clients.
- Enfin, des grèves très longues ont permis aux concurrents américains, particulièrement dans le secteur des papiers fins, de venir s'implanter au Canada... et d'y rester!

Bref, récemment le président de Domtar énumérait pas moins de douze bonnes raisons qu'il y aurait à choisir les États-Unis, plutôt que le Canada, pour installer de nouvelles usines. Certains investisseurs regardent même encore plus au sud, vers le Brésil où les arbres se régénèrent en une quinzaine d'années, contre 85 ans en Abitibi, et où les réserves, abondantes, permettent d'envisager d'implanter les usines en plein coeur d'une forêt encore vierge.

Le ministre des Terres et Forêts semble conscient de ces difficultés qui l'attendent. Il s'attendrait même à investir jusque $6 milliards dans cette industrie pour lui garder sa place de leader dans le monde.

Le 30 août prochain, M. Yves Bérubé convoquera donc à Québec tous les partenaires de l'industrie des pâtes et papiers, "c'est-à-dire, a-t-il précisé, aussi bien le gouvernement que les entreprises, les organisations ouvrières et la population en général".

Le ministre a posé récemment 25 questions aux futurs intervenants, 25 questions qui s'articulent autour de six thèmes principaux:

— la récolte du bois,
— la transformation des bois,
— la mise en marché des produits,
— la recherche et le développement,
— la main-d'oeuvre,
— les impacts sur la société.

À la lumière des rapports annuels des compagnies, et de l'analyse des deux cas-types que sont en train de devenir les usines de Domtar à East-Angus et Consolidated Bathurst au Cap-de-la-Madeleine on peut déjà deviner une bonne partie des réponses que cette commission parlementaire obtiendra en août.

Quant à la récolte du bois, ce n'est pas tant un problème de disponibilité ou de réserves. Selon l'industrie elle-même, les possibilités de coupe au Canada seraient de l'ordre de 9.7 milliards de pieds cubes alors que la récolte de 1973 était de 5 milliards de p.c.

Le problème en est plutôt un d'intégration verticale de toutes les utilisations du bois afin d'améliorer le rendement de l'arbre coupé. On estime actuellement qu'on n'utilise guère plus de 50% de l'arbre. Les feuilles, branches et épines, représentent 15% du volume de l'arbre, la souche et les racines 20%, l'écorce 12%.

Pour les scieries, qui produisent du bois de construction, le produit tiré de l'arbre se limite théoriquement à 25% de sa capacité. C'est dire que les 25% de copeaux qui leur restent ont une importance capitale. Plutôt que de laisser les compagnies couper les arbres de la forêt, le gouvernement voudrait les inviter à utiliser d'abord tous les copeaux des scieries avant d'aller en forêt, récolter de nouveaux arbres.

Cela suppose une intégration plus étroite entre scieries et producteurs de pâtes et de papiers. C'est d'ailleurs ce que la filiale de la SGF, Donohue-Saint-Félicien, a entrepris en achetant trois scieries, en même temps qu'elle construit son usine de pâte Kraft. Sans cette intégration, les déséquilibres conjoncturels risquent d'être fréquents. Ainsi en 1974, alors que le marché du papier connaissait une fièvre extraordinaire, l'industrie de la construction fonctionnait au ralenti. Plusieurs nouvelles scieries se sont construites au Québec... et elles transformaient la quasi totalité de l'arbre en copeaux plutôt que de produire des 2 X 4. En 1977, le phénomène inverse se produit. La demande en bois de construction est considérable aux États Unis avec une prévision de 1.8 million de mises en chantier, soit une hausse de 17% par rapport à 1976, année qui avait elle-même représenté une hausse de 33% par rapport à 1975. Les perspectives sont alléchantes pour l'industrie québécoise du bois dont 80% de la production va sur les marchés de construction, et aussi parce que les industries de l'ouest américain et canadien négocieront cette année avec leurs employés. Malheureusement, ces scieries risquent d'empiler les copeaux au sol si l'industrie du papier et de la pâte ne connait pas une croissance suffisante!

En ce qui concerne l'utilisation du bois toujours, on note que, l'augmentation des prix du pétrole aidant, de plus en plus d'usines commencent à recycler l'écorce pour chauffer leurs usines et produire l'énergie nécessaire au séchage de la pâte ou du papier. Actuellement, les usines laisseraient inutilisées près de 4 millions de tonnes d'écorce!

Quant à la mise en marché, un document récent du ministère de l'Industrie du Québec reconnait les difficultés de plus en plus grandes des producteurs canadiens de bois et de papier sur les marchés extérieurs.

Pour ce qui est de l'industrie du bois, le MIC écrit que "la concurrence aux États-Unis vient principalement des producteurs du sud qui réussissent à produire à moindre coût. En Europe, la concurrence provient des producteurs russes et scandinaves, ainsi que des difficultés que cause, aux Canadiens, le système métrique". Bilan: les exportations canadiennes de bois de sciage ont chuté de $1.85 milliard en 1973 à $1.5 milliard en 1974 et $1.16 milliard en 1975.

Pour ce qui est des pâtes et papiers, la concurrence est vive aux États-Unis en raison des coûts plus élevés au Québec, tant pour la main-d'oeuvre, du transport, et du rendement à l'acre de la forêt québécoise. Seul élément positif, depuis la fin de 1976, la chute du dollar canadien qui compense pour les coûts plus élevés ici. Quant à l'Europe, les producteurs scandinaves mènent la vie dure aux Canadiens et, depuis l'entrée de la Grande-Bretagne dans le marché commun, le Royaume Uni n'offre plus les mêmes possibilités pour les producteurs canadiens.

À court terme, les perspectives sont inquiétantes alors que Nesbitt Thompson établissait récemment à 2 millions de tonnes les inventaires des pays scandinaves en pâte à papier, soit environ 15 semaines de production. À moyen terme cependant, l'industrie établit que les marchés de la pulpe et des papiers devraient croître à un taux annuel moyen de 2.2 et 2.1% respectivement, d'ici la fin de 1978.

Sur le thème de la recherche et du développement, le ministre Yves Bérubé se demande dans quelle mesure l'industrie achète de l'équipement québécois...lorsqu'elle en achète.

On sait déjà que le ministre d'État au développement économique a prévenu que, s'il aide l'industrie des pâtes et papiers, il y posera des conditions. "Renouveler nos usines de papier tout en achetant les machines à l'étranger, ce serait du masochisme" de déclarer M. Landry.

L'industrie prétend ne rien avoir contre le fait d'acheter ses équipements au Québec plutôt qu'à l'étranger, en autant que la technologie et les coûts équivalent à ce que peuvent lui fournir les fabricants américains ou européens. Il semble même qu'elle verrait cela d'un bon oeil puisqu'elle se plaint qu'à cause des barrières tarifaires, ses machines lui coûtent plus cher qu'aux concurrents américains.

Toutefois, elle reproche aux gouvernements de ne pas les encourager à améliorer les vieux équipements. Pour rajeunir une usine, il n'y a que peu ou pas d'incitations fiscales alors que, pour construire un nouveau moulin de $300 millions, on peut bénéficier de plus de $30 millions de subventions...

Le ministre se demande également "quel est l'impact du coût de la main-d'oeuvre sur la rentabilité de l'industrie". Cette question surprend alors qu'on sait qu'en moyenne le salaire horaire moyen au Canada est supérieur de 27.5% dans l'industrie du bois, et de 29.3% dans l'industrie des pâtes et papiers, par rapport aux États-Unis. L'impact des coûts de main-d'oeuvre sur la rentabilité d'une usine s'explique encore plus simplement par le cas d'East Angus: le comité régional pour la survie de cette usine, sur lequel siégeaient deux éminents syndicalistes de la région, a établi que cette usine, pour prolonger sa durée de vie de cinq ou sept ans, n'a pas tant besoin de capitaux frais (un demi-million de dollars) que d'une réduction de 20 à 25% de sa masse salariale.

Enfin, dernier thème à être abordé en commission parlementaire cet été, celui de l'impact sur la société des fermetures d'usine et de l'intégration des usines de sciage à celles des pâtes et papiers. Il est sûr que cette industrie, fortement régionalisée (près des trois quarts des unités de production sont situées en dehors de la zone métropolitaine) cette industrie a un impact régional considérable sur les régions périphériques du Québec.

Les compagnies prétendent que certaines usines, particulièrement de la Mauricie et des Cantons de l'est, ne peuvent plus être sauvées. Le gouvernement pour sa part leur reproche d'avoir laissé vieillir leurs équipements, sans les maintenir en bon état. Le gouvernement a de bonnes raisons d'affirmer cela: une analyse des investissements au Québec depuis plusieurs années, par rapport à ceux qui sont réalisés en Ontario, tend à prouver que "l'expansion de l'industrie canadienne des papiers ne profite plus au Québec, mais à l'Ontario".

De fait en 1973, 1974 et 1975, les investissements ont augmenté de 83,44 et 51% en Ontario alors qu'au Québec, ces mêmes années, ils augmentaient de 33%, diminuaient de 15% et augmentaient à nouveau d'un maigre 3.3% en 1975.

Il est probable cependant que l'industrie prétendra que cette tendance est aujourd'hui renversée. Elle a elle-même établi que de 1975 à 1978, c'est le Québec qui, de toutes les régions canadiennes, connaîtra le plus fort taux de croissance de sa capacité de production.

Selon les industries en effet, la capacité de production de pâte augmenterait à un rythme moyen annuel de 3.4% au Québec contre 2.7% en Ontario et une moyenne canadienne de 1.9%. De même, entre 1975 et 1978, la capacité de production de papier et cartons augmenterait de 3.1% par année au Québec, contre 2.9% en Ontario et une moyenne nationale de 2.3%...

La seule question que la Commission parlementaire n'abordera peut-être pas est celle de l'impact du taux de change sur l'industrie du papier et du bois, et pour cause: il ne s'agit pas d'une question de juridiction provinciale. Toutefois pour certaines compagnies, un taux de US $0.95 cents en moyenne en 1977 serait le bienvenu...

Avec les compliments de

FIRST BOSTON (CANADA) LIMITÉE

MONTRÉAL CALGARY

Michel A. David, directeur général

Niobec Inc

un important producteur de niobium
une mine réalisée conjointement par

Teck Corp. et Soquem

St-Honoré, comté Dubuc

Siège social: 1000 ouest, rue Sherbrooke, Montréal

Compliments de

YVON BOULANGER LIMITÉE

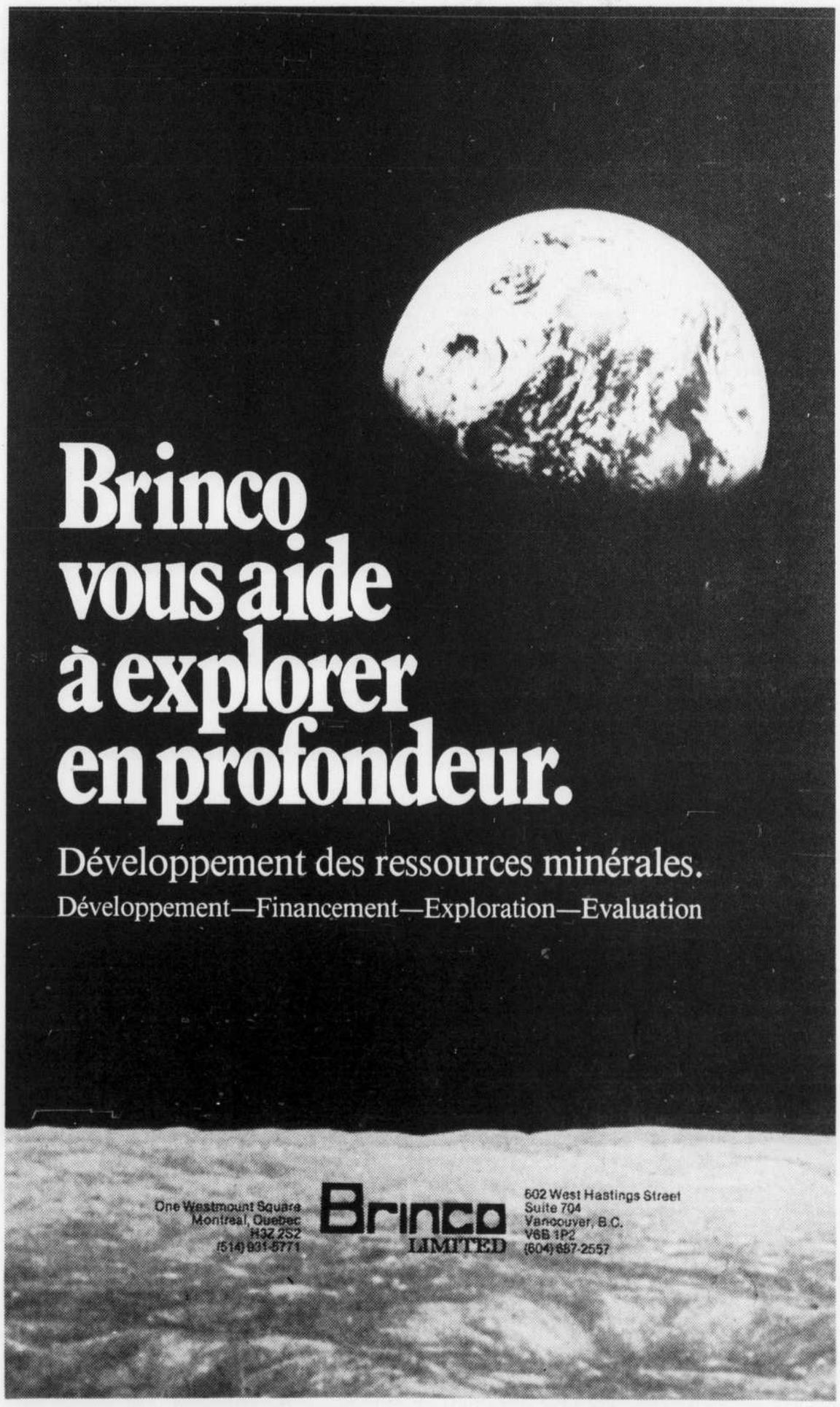
IMPRIMEUR DE DOCUMENTS MONÉTAIRES

2325 Dandurand
Montréal H2G EZ9
Tél.: 273-7777

RAYONIER QUÉBEC
une présence active
à la Côte Nord
et un puissant apport
pour le Québec.

Les pâtes de Rayonier Québec
fabriquées à Port-Cartier
sont expédiées à travers le monde.

RAYONIER QUÉBEC
Port-Cartier
une division des Industries ITT du Canada Limitée




Avec les hommages de

Maison Placements Canada Inc.

membres de:
l'Association Canadienne des Courtiers en Valeurs Mobilières
Bourse de Montréal - Bourse de Toronto

1130 PLACE DU CANADA
MONTRÉAL H3B 2P7
Tél.: 861-9761

# toronto

## Activité intense

La Bourse de Toronto a enregistré un gain modéré hier, à l'issue de la séance la plus animée depuis 14 mois, 3.68 millions d'actions d'une valeur globale de $35.64 millions ayant changé de main.

L'indice général a progressé de 3.95 et marquait 1,048.60. Dans le groupe des titres les plus importants, les hydrocarbures ont fait un bond de 21.06 à 1,246.37, les produits industriels ont progressé de 3.56 à 920 et les services financiers de 2.44 à 962.52. Les métaux ont retraité de 1.72 à 1,037.33.

Sur 658 titres observés, 267 étaient en avance, 149 en recul et 242 inchangés.

Dans le compartiment des titres industriels, Husky Oil a progressé de 1 3-8 à $31 7-8, Canada Malting A de 1 1-4 à 23 3-4, Bow Valley Industries de 1-8 à 22 1-4, Hudson Bay Oil and Gas de 7-8 à 40 et Dome Petroleum de 7-8 à 44 3-8. Par contre, Falconbridge A a cédé 10 cents à $4, MacMillan Bloedel 3-8 à 19 et Norcen Energy Resources 1-8 à 12 5-8.

Dans le secteur minier, Denison Mines a avancé de 1 1-8 à $47 7-8, Roman Corp. de 1 1-8 à 19 1-8 et Rio Algom de 1-2 à 28 1-2.

McIntyre Mines a fléchi de 5-8 à 36 1-8 et Lake Shore Mines de 30 cents à $1.95.

Dans le secteur pétrolier, Ocelot Industries B a monté de 7-8 à $11 3-4 et Chieftain Development de 5-8 à 16 5-8. Ram Petroleums a baissé de 1-4 à 11 1-4 et Skye Resources de 3-8 à 8.

### Cours fournis par la PRESSE CANADIENNE

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| **Industrielles** | | | | | |
| A.G.F.M | 3114 | 205 | 200 | 205 | + 5 |
| Aby Gin w | 600 | 85 | 85 | 85 | + 5 |
| Abitibi | 1655 | $9⅜ | 9½ | 9½ | |
| Abitbi 10 | 390 | $55 | 54½ | 55 | + ½ |
| Acklands | 2400 | $11½ | 11½ | 11½ | |
| Adanac M | 3500 | 28 | 24 | 28 | + 7 |
| Advocate | 500 | 350 | 330 | 350 | + 5 |
| Agnico E | 1400 | $6⅛ | 6 | 6⅛ | + ¼ |
| Agra Ind A | 1050 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | |
| Akaitcho | 2000 | 70 | 70 | 70 | + 2 |
| Albany | 2000 | 39 | 39 | 39 | − 2 |
| Alt Energy | 33195 | $16½ | 16⅛ | 16⅜ | + ⅜ |
| Alta Gas A | 94226 | $16¼ | 15⅞ | 16¼ | + ⅛ |
| Alta G E p | 1400 | $26¼ | 26 | 26¼ | + ½ |
| Alta G F | 300 | $29¼ | 29 | 29 | − ⅛ |
| Alta G 9.76 | 150 | $29 | 29 | 29 | − ⅛ |
| Alta Nat | 200 | $40¾ | 40¾ | 40¾ | − ¼ |
| Alcan | 8918 | $28¼ | 27⅝ | 28¼ | + ½ |
| Algo Cent | 1254 | $12⅛ | 12 | 12 | − ⅛ |
| Algoma St | 2963 | $16½ | 16 | 16⅜ | − ⅛ |
| AStel p | 1800 | $27 | 26⅞ | 27 | + ¼ |
| All-Can B | 3200 | 330 | 320 | 330 | +10 |
| Allarco Dv | 5410 | $17 | 16½ | 17 | + ⅜ |
| Alminex | 40350 | $9½ | 9⅛ | 9½ | + ½ |
| Alum 3rd p | 4000 | $28¼ | 28¼ | 28¼ | |
| Am Bonza | 11550 | $18¼ | 17½ | 18¼ | + ⅜ |
| Am Eagle | 500 | 52 | 52 | 52 | |
| Am Leduc | 1500 | 6½ | 6½ | 6½ | − ½ |
| Andres W | 100 | $9 | 9 | 9 | |
| Ang CT 4½ | z3 | $26½ | 26½ | 26½ | |
| Ang U Dev | 11500 | 82 | 75 | 82 | + 7 |
| Aquitaine | 700 | $16¾ | 16⅜ | 16¾ | + ⅛ |
| Arbor C | z25 | 69 | 69 | 69 | |
| Argus | z1 | $28½ | 28½ | 28½ | |
| Args 250 p | z20 | $30¾ | 30¾ | 30¾ | |
| Asamera | 4900 | $12⅞ | 12½ | 12⅝ | + ⅛ |
| Asbestos | 131 | $22 | 22 | 22 | + ⅜ |
| Ashland C | 4602 | $14 | 13⅝ | 13⅝ | − ⅛ |
| Ashland pr | 200 | $27 | 27 | 27 | |
| Asoc Porc | 1500 | 85 | 85 | 85 | − 2 |
| Atco A | 9825 | $17½ | 17¼ | 17¼ | |
| Auric Res | z25 | 18½ | 18½ | 18½ | |
| BC Sugar A | 100 | $28⅜ | 28⅜ | 28⅜ | + ⅛ |
| BP Can | 23545 | $14 | 13⅝ | 14 | + ¼ |
| Bad Boy | 400 | 170 | 170 | 170 | + 5 |
| Banister C | 300 | $14¼ | 14⅛ | 14⅛ | − ¼ |
| Bank BC | 773 | $27½ | 26⅞ | 27½ | + 1 |
| Bank Mtl | 17069 | $16⅜ | 16⅜ | 16⅜ | − ¼ |
| Bank N S | 15876 | $21½ | 21¼ | 21¼ | + ¼ |
| Bankeno | 10865 | 220 | 209 | 216 | − 3 |
| B Cdn Nat | 300 | $14⅜ | 14½ | 14½ | − ⅛ |
| Barex | z100 | 8½ | 8½ | 8½ | |
| Bartaco | 200 | 210 | 210 | 210 | |
| Bary Expl | 1600 | 92 | 92 | 92 | |
| Bathrst p | 100 | $11⅞ | 11⅞ | 11⅞ | |
| Baton B | 5450 | $10⅛ | 10 | 10 | |
| Becker B p | 100 | $5⅝ | 5⅝ | 5⅝ | |
| Bell Canad | 14927 | $54¾ | 54½ | 54¾ | + ⅜ |
| Bell Apr | z73 | $54¾ | 53½ | 54¾ | |
| Bell Bpr | 295 | $55 | 55 | 55 | + ½ |
| Bell C pr | 800 | $29⅜ | 29¼ | 29¼ | |
| Bell D pr | 2135 | $56 | 55½ | 56 | + ⅛ |
| Bell 2.28 | 3000 | $29½ | 29¼ | 29¼ | |
| Bell 1.80 | 2850 | $23⅜ | 23⅛ | 23¼ | |
| Beth Cop A | 805 | $18⅛ | 18⅛ | 18⅛ | − ⅛ |
| Big Nama | 8125 | 30 | 28 | 28 | − 1 |
| Biltmo A p | 100 | 325 | 325 | 325 | |
| Bl Hawk | 1000 | 13 | 13 | 13 | +2½ |
| Black P A | 300 | 470 | 470 | 470 | +10 |
| Block Bros | 1900 | $5¾ | 5¾ | 5¾ | + ⅛ |
| Bomac | z25 | 330 | 330 | 330 | |
| Bomac A | 125 | $5⅜ | 5⅜ | 5⅜ | + ⅛ |
| Bombdier | 400 | $6 | 6 | 6 | − ¼ |
| Border C | 1500 | 245 | 240 | 245 | + 7 |
| Bovis Cor | 21675 | 75 | 68 | 75 | + 8 |
| Bow Valy | 15175 | $21⅜ | 21⅛ | 21⅛ | − ½ |
| Bow-m pr | z45 | $33 | 33 | 33 | |
| Bralor Res | 6550 | $5 | 490 | 5 | +10 |
| Bramalea | 650 | $6½ | 6¼ | 6½ | + ⅛ |
| Brameda | 800 | 140 | 138 | 140 | + 3 |
| Brascan A | 13917 | $13⅞ | 13⅝ | 13⅞ | + ⅛ |
| Brscn 8½ | 100 | $27½ | 27½ | 27½ | |
| Brenda M | 5500 | $9¼ | 8¾ | 9¼ | + ⅜ |
| Bridger | 12350 | $9⅞ | 9⅜ | 9⅜ | − ¼ |
| Brinco | 815 | 425 | 425 | 425 | |
| BCFP | 800 | $22⅜ | 22½ | 22⅜ | − ⅜ |
| BC Phone | 3230 | $14½ | 14 | 14 | − ½ |
| BCPh 1956 | z25 | $56 | 56 | 56 | |
| BCPh 4.84 | 125 | $16¼ | 16¼ | 16¼ | − ¼ |
| BCPh 6.80 | z50 | $21⅞ | 21⅞ | 21⅞ | |
| BCP 7.04 p | 300 | $22½ | 22½ | 22½ | |
| BCP 10.16 p | 2050 | $29 | 28¾ | 29 | + ½ |
| BCP 2.32 p | 3856 | $31¼ | 30¼ | 31 | |
| Brunswk | 980 | 435 | 435 | 435 | |
| Budd Auto | 100 | $7 | 7 | 7 | − ¼ |
| Burns Fds | 552 | $9½ | 9⅛ | 9⅛ | − ⅛ |
| Bushnell | 5525 | $7 | 7 | 7 | |
| CC Yachts | 200 | 340 | 340 | 340 | +10 |
| CAE A | 4550 | $9⅞ | 9¾ | 9⅞ | + ¼ |
| CFCN | 100 | $13¾ | 13¾ | 13¾ | − ⅛ |
| Cad Frv | 220 | $9⅜ | 9⅜ | 9⅜ | − ⅛ |
| Cad Frv A | 100 | $18½ | 18½ | 18½ | + ½ |
| Cal Pow A | 7030 | $35¾ | 35⅝ | 35⅝ | |
| Cal P 4 p | z10 | $50 | 50 | 50 | |
| Cal P 10 p | 30 | $112¾ | 112⅜ | 112⅝ | − ⅜ |
| Cal P 9.80 | 40 | $112 | 112 | 112 | + ¼ |
| Cal P 8¾ | 50 | $109 | 108¾ | 109 | + ¼ |
| Calmor IB | 1500 | 72 | 68 | 68 | |
| Cam Mine | 6000 | 44 | 44 | 44 | − 1 |
| Camflo | 20965 | $12¾ | 12 | 12⅜ | + ½ |
| C Chib A | 950 | 325 | 320 | 320 | − 5 |
| Camp RL | 2520 | $29 | 28½ | 28½ | + ¼ |
| Campau A | 500 | 405 | 400 | 400 | |
| Campau 7p | 500 | $8 | 8 | 8 | |
| Can Cem A | 1498 | $8½ | 8¼ | 8¼ | |
| CDC pr B | 885 | $106½ | 106⅛ | 106⅛ | − ⅜ |
| Can Malt A | 325 | $22½ | 22¼ | 22½ | |
| C Nor West | 9738 | $7½ | 7⅜ | 7½ | + ⅛ |
| C Pakrs C | 974 | $19⅜ | 19¼ | 19¼ | + ¼ |
| Can Perm | 1200 | $18⅛ | 18 | 18 | − ¼ |
| CS Pete | 9695 | 287 | 275 | 275 | −12 |
| Can Trust A | 3250 | $25¾ | 25¾ | 25¾ | + ⅛ |
| C Trust 7¼ | 500 | $21¾ | 21¾ | 21¾ | + ¼ |
| C Tung | 5400 | $10⅛ | 9⅞ | 10⅛ | + ¼ |
| C Cable w | z211 | 95 | 84 | 95 | |
| Cdn Cel | 750 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | + ⅛ |
| C Curtis | 2200 | 55 | 55 | 55 | + 5 |
| C Ex Gas | 1300 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | |
| CG Invest | 530 | $17¾ | 17¾ | 17¾ | |
| C Hidrogas | 24300 | 273 | 265 | 271 | + 6 |
| C Homestd | 27395 | $7¾ | 7⅛ | 7⅜ | + ⅜ |
| C Hydro | 4700 | $9⅞ | 9¾ | 9⅞ | |
| CI Bk Com | 3600 | $25⅛ | 24⅞ | 25⅛ | + ¼ |
| Con Gas | 4150 | $16⅜ | 16¼ | 16¼ | − ½ |

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| CIL | 900 | $20 | 19⅞ | 20 | + ⅛ |
| CI Powr A | 7249 | $21⅞ | 21¾ | 21⅞ | + ⅛ |
| CLI Pete | 2400 | 52 | 52 | 52 | − 2 |
| C Manoir A | 100 | 435 | 435 | 435 | |
| C Marconi | 2400 | 415 | 400 | 415 | +30 |
| C Merrill | 4700 | $15½ | 15½ | 15½ | |
| CNat R | 200 | 450 | 450 | 450 | −10 |
| C Occdental | 2555 | $15⅜ | 15¼ | 15⅜ | + ⅛ |
| C Ocdntl p | 450 | $29 | 29 | 29 | − ¼ |
| CP Inve | 2300 | $18½ | 18⅛ | 18¼ | − ¼ |
| CP Inve pr | 155 | $36½ | 36½ | 36½ | − ¾ |
| CP Ltd | 22262 | $19 | 18¾ | 19 | + ⅜ |
| CPL A p | 400 | $10 | 10 | 10 | |
| CPL 4 p | 600 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| C Reserve | 27461 | $6⅞ | 6¼ | 6⅜ | + ¼ |
| Cdn Sup O | 725 | $53¼ | 53 | 53 | − ¼ |
| Cdn Tire A | 12482 | $35¼ | 34¾ | 35 | + ⅜ |
| C Utilties | 2820 | $14⅞ | 14⅜ | 14¾ | + ⅛ |
| CU 10¼ | 310 | $30¼ | 30¼ | 30¼ | |
| C Util 9.24 | 100 | $28¾ | 28¾ | 28¾ | |
| C Util w | 1400 | $5¾ | 5⅜ | 5¾ | + ⅛ |
| Candel Oil | 1175 | $15 | 15 | 15 | + ¼ |
| Canray | 250 | 102 | 102 | 102 | − 3 |
| Canron | 11810 | $24⅛ | 24 | 24⅛ | + ⅛ |
| Caron 6 pr | z50 | $92 | 92 | 92 | |
| Capit Div | 12000 | 75 | 68 | 75 | + 4 |
| Cara | 400 | $8¾ | 8¾ | 8¾ | |
| Carl OK | 3050 | 294 | 291 | 292 | − 3 |
| Carl A p | 110 | $25⅛ | 25⅛ | 25⅛ | |
| Carma A | 900 | $8 | 8 | 8 | |
| Cassiar | 16355 | $9¼ | 9 | 9¼ | + ¼ |
| Casidy A p | z25 | $6¾ | 6¾ | 6¾ | |
| Celanese | 11050 | 325 | 320 | 325 | |
| Celan 175 p | 100 | $19¼ | 19¼ | 19¼ | + ⅛ |
| Cent Pat | 1000 | 105 | 105 | 105 | + 5 |
| Centurion | z15 | 380 | 380 | 380 | |
| Chib Kay | 5000 | 9 | 9 | 9 | + ½ |
| Chieftan D | 22240 | $16⅝ | 15⅞ | 16⅜ | + ⅜ |
| Chieftain p | 1840 | $64 | 62½ | 63⅞ | +1¼ |
| Chrysler | 3412 | $17 | 16⅞ | 17 | |
| CHUM | 100 | $7⅛ | 7⅛ | 7⅛ | − ⅛ |
| CHUM B | 200 | $8⅜ | 8⅜ | 8⅜ | − ⅛ |
| Cockfield | 100 | 390 | 390 | 390 | +10 |
| Coles Book | 100 | $13⅛ | 13⅛ | 13⅛ | − ⅜ |
| Cominco | 11724 | $33 | 32⅝ | 33 | + ¼ |
| Com Cap | 1025 | 415 | 415 | 415 | + 5 |
| C Holiday I | 2685 | 420 | 415 | 415 | + 5 |
| Con Bath A | 2025 | $23⅞ | 23⅜ | 23¾ | |
| Con Bath p | 100 | $18½ | 18½ | 18½ | |
| Con Bldg | 1700 | 287 | 285 | 285 | + 4 |
| Con Fardy | 13420 | 350 | 335 | 345 | +10 |
| C Durham | 25800 | 99 | 90 | 93 | + 3 |
| C Marben | 1000 | 52 | 52 | 52 | − 3 |
| C Morisn | 800 | 145 | 143 | 143 | − 2 |
| Cons Prof | 6000 | 17 | 15½ | 17 | |
| C Rambler | 4000 | 165 | 155 | 165 | +15 |
| C Rexspar | z200 | 78 | 78 | 78 | |
| Con Textle | 900 | 185 | 184 | 185 | + 5 |
| Con Distrb | 8700 | 365 | 360 | 365 | +10 |
| Cons Gas | 6891 | $16⅜ | 16¼ | 16¼ | − ⅜ |
| Con Gas D | 250 | $24¾ | 24¼ | 24¼ | − ⅜ |
| Conwest | 2900 | $5⅛ | 5 | 5⅛ | + ⅛ |
| Cornat Ind | 3225 | $6½ | 6⅜ | 6½ | + ¼ |
| Coseka R | 35805 | $6⅛ | 5⅞ | 6⅛ | |
| Costain R | 1000 | $13⅛ | 13 | 13 | + ⅛ |
| Costin R w | 1000 | $5 | 5 | 5 | |
| Craigmt | 1100 | $5⅜ | 5¼ | 5⅜ | |
| Crain R L | 600 | $8⅛ | 8 | 8 | |
| Crestbrk | 500 | 375 | 375 | 375 | + 5 |
| Crown 8¾ | 200 | $22 | 22 | 22 | |
| Crow Nest | z30 | $37 | 37 | 37 | |
| Crush Intl | 1350 | $8½ | 8¼ | 8½ | + ¼ |
| Cuvier M | 2500 | 59 | 59 | 59 | − 1 |
| Cyprus | 4090 | $8¾ | 8¾ | 8¾ | |
| DRG Ltd A | 300 | 475 | 475 | 475 | |
| Dalmy A | 650 | 450 | 435 | 440 | + 5 |
| Dalmy C | 650 | 380 | 375 | 375 | −15 |
| Daon Dev | 14600 | $17½ | 17 | 17 | + ¼ |
| Daon A | 1300 | $7⅛ | 7 | 7 | − ¼ |
| Decca R | 6800 | $8⅞ | 8½ | 8⅞ | + ¼ |
| D Eldona | 1000 | 52 | 52 | 52 | + 1 |
| Denison | 21359 | $48 | 46¾ | 47⅞ | +1⅛ |
| Dicknsn | 2385 | 435 | 425 | 435 | + 5 |
| Digtech | 1100 | 125 | 105 | 125 | +25 |
| Discovry | z595 | 40 | 40 | 40 | |
| Doman I | 3500 | $6½ | 6⅜ | 6½ | |
| Dome | 1100 | $54½ | 54¼ | 54¼ | + ¼ |
| Dome Pete | 20488 | $44½ | 43⅜ | 44⅜ | + ⅞ |
| D Bridge | 300 | $23 | 23 | 23 | + ⅞ |
| Dofasco A | 1938 | $25½ | 25½ | 25½ | |
| Dom Store | 845 | $15¾ | 15½ | 15¾ | |
| D Textie A | 700 | $8⅛ | 8 | 8⅛ | |
| Domtar | 10050 | $14⅛ | 14 | 14⅛ | + ⅛ |
| Donlee M | 1000 | $12 | 12 | 12 | + ½ |
| Douglas L | 100 | 260 | 260 | 260 | |
| Dover Ind | 150 | $13¾ | 13¾ | 13¾ | + ¼ |
| Dr Mc C A | 150 | $13 | 13 | 13 | |
| Du Pont | 356 | $14⅛ | 14 | 14 | − ¼ |
| Dylex Ltd | 800 | $7¾ | 7 | 7¾ | + ¼ |
| Dylex L A | 10800 | $7¼ | 7⅛ | 7⅛ | |
| E-L Fin | 1600 | $8⅞ | 8½ | 8⅞ | + ½ |
| E-L Fin p | 300 | $10 | 10 | 10 | + ¼ |
| E-L Fin w | 20600 | 83 | 75 | 83 | +13 |
| East Mal | 3128 | 230 | 220 | 229 | + 4 |
| East Sul A | 3910 | 110 | 107 | 107 | |
| Estn Prov | 100 | 200 | 200 | 200 | |
| Econ Inv | 100 | $13½ | 13½ | 13½ | + ½ |
| Ego Mines | 10500 | 87 | 86 | 87 | + 1 |
| Electro A | 1400 | 230 | 225 | 230 | + 5 |
| Emco | 3875 | $6 | 5⅞ | 5⅞ | + ⅜ |
| Emco w | 1100 | 170 | 133 | 170 | +39 |
| Extndcar | 2100 | $8¼ | 8⅛ | 8¼ | |
| Falcon C | 3770 | $5¼ | 5⅛ | 5⅛ | − ⅛ |
| Flbrg Nik A | 650 | $31¼ | 31 | 31¼ | − ¾ |
| Fed Ind A | 3974 | $7 | 6½ | 7 | + ¼ |
| Fidelty M S | 400 | 425 | 425 | 425 | |
| Finning T | 500 | $19⅛ | 19⅛ | 19⅛ | + ⅛ |
| F City Fin | 21600 | $12¼ | 11 | 12⅛ | +1⅛ |
| Foodcrp Lt | 2587 | $11¼ | 11 | 11¼ | + ⅛ |
| Foodex S | 100 | $6⅝ | 6⅝ | 6⅝ | |

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| Ford Cnda | 702 | $94 | 94 | 94 | |
| Francana | 1400 | $7½ | 7⅜ | 7½ | |
| Fraser A | 820 | $24½ | 24¼ | 24½ | + ¼ |
| G&H Steel | 400 | 275 | 275 | 275 | |
| G M Res | 18150 | 355 | 335 | 355 | +15 |
| Gaz Metr | 359 | $6⅜ | 6⅜ | 6⅜ | + ⅛ |
| Gen Baker | 400 | 430 | 415 | 415 | −30 |
| G Distrb A | 1050 | $6⅝ | 6⅝ | 6⅝ | − ¼ |
| GMC | 269 | $72 | 72 | 72 | − ¼ |
| Genstar L | 11466 | $26⅜ | 25¾ | 26⅜ | + ⅜ |
| Gnstar 1.50 | 380 | $26 | 26 | 26 | + ½ |
| Gnstar L w | 4220 | $9¼ | 8¾ | 9¼ | + ⅜ |
| Giant Yk | 950 | $7 | 6¾ | 7 | + ½ |
| Gibraltar | 1500 | $5½ | 5¼ | 5½ | − ⅛ |
| Goodyear | 100 | $13½ | 13½ | 13½ | + ⅜ |
| Granduc | z200 | 95 | 95 | 95 | |
| Gt Oil Sds | z54 | $7¾ | 7⅜ | 7⅜ | |
| GL Pap w | 600 | 475 | 470 | 470 | |
| GN Fin | 444 | 115 | 115 | 115 | |
| GNGas A p | z50 | $17½ | 17½ | 17½ | |
| Gt W Life | 1100 | $54½ | 54¼ | 54½ | + ¾ |
| Gt West S | 1200 | 240 | 240 | 240 | |
| G West wt | 1000 | 70 | 70 | 70 | + 2 |
| Greyhnd | 300 | $18⅛ | 17⅞ | 17⅞ | + ⅛ |
| Guar Trst | 100 | $8 | 8 | 8 | |
| Gulf Can | 1981 | $28 | 27⅜ | 28 | + ⅜ |
| Gulfstrem | 16015 | 32 | 31 | 32 | + 1 |
| Halifax D | 200 | 170 | 170 | 170 | + 3 |
| Hambro C | 345 | 405 | 400 | 400 | −10 |
| Hardee | z310 | 80 | 74 | 79 | + 5 |
| Hard Crp A | 2700 | 320 | 315 | 315 | − 5 |
| Harlequin | 5300 | $17¼ | 17¼ | 17¼ | − ¼ |
| Harris J A | 200 | 350 | 350 | 350 | |
| Hawker A | 125 | $5⅛ | 5⅛ | 5⅛ | |
| Hayes D A | 773 | $5¾ | 5¾ | 5¾ | |
| Highmont | 200 | 105 | 105 | 105 | − 5 |
| Holinger A | 100 | $33¼ | 33¼ | 33¼ | + ¾ |
| Home A | 2911 | $33½ | 33½ | 33⅜ | + ⅛ |
| Hud Bay A | 7120 | $16⅛ | 16⅛ | 16⅛ | − ⅛ |
| Hud Bay B | 600 | 16 | 16 | 16 | |
| H Bay Co | 8205 | $15⅜ | 15 | 15⅛ | − ⅛ |
| HB Oil Gas | 4140 | $40 | 39⅜ | 40 | + ⅜ |
| Husky Oil | 28550 | $31⅞ | 30⅜ | 31⅜ | +1⅜ |
| Husky B pr | z20 | $38½ | 38½ | 38½ | |
| Husky E w | 21600 | $12¼ | 11 | 12⅛ | +1⅛ |
| Hydra Ex | 7270 | 25 | 24½ | 25 | + 3 |
| IAC | 6400 | $18 | 17⅞ | 17⅞ | − ⅛ |

## ASSUREURS-VIE



J. PAT LATULIPPE CLU

Lors de la dernière assemblée générale annuelle de l'Association provinciale des assureurs-vie du Québec ont été élus, J. Pat Latulippe CLU de St-Lambert, président; Richard E. Lemieux CLU de Sherbrooke, président sortant Gilbert J. Mullie CLU de Montréal, vice-président; Jean-Claude Larocque CLU de Montréal, secrétaire-trésorier et les autres membres du conseil d'administration: J. Gilles Beauséjour CLU de Montréal; Joël Bossé CLU de Rouyn; Jean-Claude Goulet CLU de Montréal; Henri Mathieu CLU de Trois-Rivières et Jacques A. Thivierge CLU de Ste-Foy.

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| ITL Ind | 7450 | 155 | 134 | 155 | +21 |
| ITL Ind pr | z50 | $9⅛ | 9⅛ | 9⅛ | |
| IU Intl | 16436 | $14¾ | 14½ | 14⅝ | − ⅛ |
| IWC Com | 1000 | 143 | 143 | 143 | |
| Imasco A | 10500 | $27¾ | 27¾ | 27¾ | + ½ |
| Imp Oil A | 24181 | $21⅜ | 20⅝ | 21¼ | + ⅜ |
| INCO A | 13940 | $27½ | 27¼ | 27½ | |
| Indal | 7700 | $9⅜ | 9⅛ | 9⅜ | |
| Inland Gas | 3000 | $11 | 10⅞ | 11 | |
| Inland G p | 100 | $13¼ | 13¼ | 13¼ | − ¼ |
| Inind G 10p | 200 | $30 | 30 | 30 | + ½ |
| Inter-City | 11850 | $7⅜ | 7⅛ | 7⅜ | + ¼ |
| Inter C A p | 100 | $16⅜ | 16⅜ | 16⅜ | |
| Inter C B w | 2600 | 440 | 435 | 440 | |
| Intrmetco | 1400 | $7 | 7 | 7 | |
| IBM | 120 | $275 | 273 | 275 | |
| Int Mogul | 800 | 325 | 320 | 320 | |
| I Mogul A | 1300 | $13 | 12¾ | 12¾ | − ¼ |
| Interpool | 2900 | $25¼ | 25 | 25 | |
| Int Pipe A | 17317 | $15¾ | 15⅜ | 15⅜ | − ⅜ |
| Ipsco | 1665 | $16¾ | 16¾ | 16¾ | |
| Inv Group | 939 | $7¼ | 7¼ | 7¼ | |
| Inv Grp A | 250 | $7½ | 7½ | 7½ | + ⅛ |
| Inv Grp B | 400 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | |
| Iron Bay T | 2000 | $6 | 6 | 6 | |
| Irwin T A | 5500 | 340 | 325 | 325 | −10 |
| ISO | 1000 | 120 | 120 | 120 | + 1 |
| Ivaco A | 400 | $6¼ | 6⅛ | 6⅛ | − ⅛ |
| Jannock A | 700 | $9⅛ | 9⅛ | 9⅛ | + ¼ |
| Jannock B | z25 | $8⅝ | 8⅝ | 8⅝ | |
| Janoc 8 p | 1375 | $13¾ | 13⅜ | 13¾ | + ⅛ |
| Jannock w | 4274 | 171 | 165 | 171 | |
| Jorex Ltd | 10000 | 14 | 14 | 14 | |
| Kaiser Re | 8855 | $14⅝ | 14¼ | 14¼ | − ¼ |
| Kam Kotia | 1400 | 71 | 70 | 70 | − 4 |
| Kaps Tran | 3900 | 89 | 86 | 88 | + 3 |
| Keen Ind | z200 | 56 | 56 | 56 | |
| Keeprite B | 800 | $11⅛ | 11 | 11⅛ | + ⅛ |
| Kelsey H | 300 | $14 | 14 | 14 | |
| Kerr A A | 14000 | $15 | 14¾ | 15 | + ¼ |
| K Anacon | z335 | 13 | 13 | 13 | |
| Koffler A | 21400 | $6½ | 6⅜ | 6⅜ | |
| Koffler A p | 500 | $8⅞ | 8⅞ | 8⅞ | + ⅜ |
| Labatt A | 7925 | $19⅛ | 19 | 19⅛ | + ⅛ |
| Labatt B | 1000 | $19 | 19 | 19 | |
| Lab Min | 100 | $34 | 34 | 34 | |
| Lacana | 9110 | 480 | 475 | 480 | + 5 |
| Laidlaw A | 350 | $8⅜ | 8⅜ | 8⅜ | + ⅛ |
| Laidlaw B p | 1000 | $6⅛ | 6 | 6⅛ | + ⅛ |
| LOnt Cem | 950 | 330 | 330 | 330 | + 5 |
| L Shore | 1020 | 195 | 195 | 195 | −30 |
| Lambd M | 100 | 180 | 180 | 180 | |
| Lamb M A | 100 | 150 | 150 | 150 | +10 |
| Langis | 3000 | 7 | 7 | 7 | + 2 |
| Lasitr Km | 4100 | 13½ | 13 | 13 | −1½ |
| Laurasia | 16500 | 48 | 46 | 46 | − 2 |
| Lau Fin | 900 | $7½ | 7½ | 7½ | − ⅛ |
| Lau F 2.00 | 225 | $26½ | 26½ | 26½ | |
| Leigh Inst | 28840 | 420 | 390 | 400 | −10 |
| Levy A pr | 200 | $6¼ | 6¼ | 6¼ | + ⅛ |
| Liberian | z22 | $13⅛ | 13⅛ | 13⅛ | |
| LL Lac | 833 | 140 | 137 | 140 | − 4 |
| Livingsto | 1395 | $16¼ | 16 | 16 | − ½ |
| Living pr | z30 | $39 | 39 | 39 | |
| Living w | 270 | $11¾ | 11¾ | 11¾ | − ¼ |
| Lob Co B | 1400 | 370 | 370 | 370 | |
| Lob Co pr | 400 | $27¼ | 27¼ | 27¼ | |
| Lob Ltd Ap | 400 | $17⅜ | 17¼ | 17⅜ | + ⅛ |
| Lob Ltd Bp | 100 | $18⅛ | 18⅛ | 18⅛ | |
| Lochiel | 12012 | 169 | 165 | 167 | |
| Loeb M | 17910 | $5¼ | 5⅛ | 5⅛ | + ⅛ |
| Logistec A | 300 | 260 | 260 | 260 | + 5 |
| Lyfton M | 3000 | 23 | 20 | 20 | − 5 |
| MDS Helth | 300 | 260 | 260 | 260 | |
| MEPC | 5350 | $11⅜ | 10⅞ | 10⅞ | − ½ |
| MICC | 2500 | $9⅜ | 9⅛ | 9⅜ | + ¼ |
| MICC A | 400 | $28¾ | 28¾ | 28¾ | − ¼ |
| Maclarn A | 5300 | $31 | 31 | 31 | |
| Mclan H A | 5384 | $10 | 9⅞ | 10 | + ⅛ |
| MB Ltd | 24186 | $19⅜ | 18⅞ | 19 | − ⅜ |
| Madeline | 3000 | 79 | 79 | 79 | |
| Madsen | 600 | 67 | 67 | 67 | − 2 |
| Magna Int | 1650 | $20 | 20 | 20 | |
| Magna A | 500 | $17¼ | 17¼ | 17¼ | |
| Magnetcs | 7500 | 55 | 50 | 55 | + 3 |
| Majstc Wil | 7900 | 365 | 350 | 360 | + 5 |
| Man Bar | z110 | 81 | 81 | 81 | |
| M Lf Gard | z10 | $25 | 25 | 25 | |
| M Lf Mills | 2300 | $13¼ | 13 | 13⅛ | + ⅜ |
| Maritime | 1773 | $21⅛ | 21 | 21⅛ | + ¼ |
| Mar T 860 | 1033 | $11 | 11 | 11 | + ¼ |
| Markboro | 100 | $10 | 10 | 10 | − ⅛ |
| Martin | 6000 | 11 | 10½ | 11 | + 1 |
| Mass Fer | 10774 | $21 | 20⅞ | 21 | + ¼ |
| Mas F A | 940 | $28⅝ | 28⅜ | 28⅝ | + ¼ |
| Mas F B | 1000 | $28⅝ | 28¼ | 28⅜ | + ⅜ |
| Matgmi A | 120 | $12⅜ | 12⅜ | 12⅜ | |
| McGraw H | 400 | $5⅝ | 5⅝ | 5⅜ | + ⅛ |
| Mc Intyre | 4165 | $36¾ | 35½ | 36⅛ | − ⅝ |
| Meicor | 2100 | $7½ | 7⅜ | 7½ | + ⅛ |
| Mentor | 40500 | 355 | 340 | 340 | |
| Mercantil | 2170 | $13¾ | 13⅝ | 13⅝ | |
| Merland E | 70000 | $6⅝ | 6⅜ | 6⅜ | |
| Meta Uran | 15000 | 4 | 3 | 4 | + 1 |
| Met Trust | z60 | $20 | 19⅝ | 20 | |
| Midcon | 400 | 155 | 155 | 155 | |
| Mindamr | 10000 | 10 | 10 | 10 | + ½ |
| Mindustrl | 300 | $5⅞ | 5¾ | 5¾ | − ⅛ |
| Minrl Res | 2700 | 172 | 161 | 161 | −11 |
| Molson A | 700 | $17⅜ | 17⅜ | 17⅜ | + ¼ |
| Mon Inv w | 5000 | 6 | 6 | 6 | −69 |
| Monarc W | 4000 | 53 | 50 | 53 | + 8 |
| Monenco A | 240 | $8 | 8 | 8 | + ¼ |
| Moore | 11870 | $29½ | 29 | 29⅛ | − ⅛ |
| Mt Wright | 2000 | 16 | 16 | 16 | + ½ |
| Multi Acc | 3558 | 355 | 350 | 350 | + 5 |
| Murphy | 11100 | $9¼ | 8¾ | 9¼ | + ⅜ |
| N B Cook | 2600 | 102 | 100 | 100 | |
| NBU Mine | 400 | 125 | 125 | 125 | |
| NaChrs I | 1150 | $5⅞ | 5¾ | 5⅞ | − ⅛ |
| Nat Drug p | 100 | $7⅜ | 7⅜ | 7⅜ | − ⅛ |



Monsieur Normand Chartrand

## Nomination au Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social

Monsieur Gérard Turbide, Directeur régional de la Pension de la Sécurité de la Vieillesse et des Allocations familiales, du Ministère de la Santé nationale et du Bien-être social, annonce la nomination par la Fonction publique du Canada, de Monsieur Normand Chartrand, au poste de gérant du bureau de la Pension de la Sécurité de la Vieillesse et des Allocations familiales fédérales à Montréal. Monsieur Chartrand assume ses fonctions depuis le 1er juillet 1977, au bureau du Ministère, situé au 10ème étage de la Tour du Sud, au Complexe Desjardins.

| | Ventes | Haut | Bas | Ferm. | Ch. |
|---|---|---|---|---|---|
| Nat Pete | 3500 | 42 | 42 | 42 | |
| Nat Trust | 490 | $16¾ | 16¾ | 16¾ | |
| Nemco | 138500 | 230 | 212 | 222 | +10 |
| Neonex | 2600 | 205 | 200 | 205 | + 6 |
| NB Tel | 3199 | $19 | 18⅞ | 18⅞ | − ¼ |
| NB Tel A p | 600 | $18½ | 18½ | 18½ | |
| NB Tel 1.85 | 100 | $22½ | 22½ | 22½ | |
| N Dimens | 13500 | 95 | 93 | 94 | + 4 |
| N Goldvue | 13000 | 7½ | 7 | 7 | |
| N Kelore | 1000 | 17 | 17 | 17 | + 1 |
| N Que Ragl | 800 | 155 | 154 | 155 | −10 |
| N York Oil | 1623 | 143 | 140 | 141 | + 1 |
| Newconx | 400 | 385 | 385 | 385 | − 5 |
| Nfld LP A | 100 | $14¼ | 14¼ | 14¼ | + ¼ |
| Nfld Tel | 100 | $7⅞ | 7⅞ | 7⅞ | − ⅛ |
| Nfld Te 885 | 550 | $21⅝ | 21⅜ | 21⅜ | |
| Nick Rim | 4600 | 15 | 15 | 15 | |

*Acquisition des magasins Dionne*

# Provigo contrôle 47% de M. Loeb

**par Michel Nadeau**

Provigo est maintenant presque assuré de prendre le contrôle de M. Loeb suite à la signature avec le groupe Weston/Loblaw d'une entente en vue de l'acquisition de 18.6% des actions de Loeb au prix de $5.00 chacune. La firme montréalaise détient maintenant 47% du capital de la compagnie de distribution de produits alimentaires d'Ottawa qui a réalisé l'an dernier des ventes de plus d'un milliard de dollars.

Parallèlement, Provigo a acheté les neuf supermarchés Dionne qui appartenaient au groupe Weston.

L'acquisition de M. Loeb devrait permettre à Provigo de se hisser parmi les cinq grands de la distribution de produits alimentaires au Canada avec Weston, Dominion, Safeway et Steinberg's.

Provigo détient maintenant 2,123,115 actions de Loeb sur un grand total de 4,468,925 soit 47% environ. Au début du mois, la Caisse de dépôt et placements vendait à Provigo un bloc de 25.3% des actions de M. Loeb et Provigo annonçait son intention d'offrir $5.00 pour les autres actions.

Hier, le vice-président du conseil d'administration, M. René Provost déclarait au DEVOIR que l'offre serait soumise aux actionnaires d'ici la fin du mois.

Lors de l'assemblée annuelle, un dirigeant de Loeb, M. Bertram Loeb, qui possède le troisième bloc d'actions (14.1%), affirmait qu'il ne vendrait pas ses actions à Provigo. M. Loeb soutenait alors que la mainmise de la firme à direction francophone amènerait des bouleversements et peut-être même le déménagement d'Ottawa à Montréal du siège social de la compagnie.

À la Bourse, certains investisseurs anticipaient une surenchère suite aux déclarations de certains courtiers qui soutiennent que le prix de $5.00 n'est pas suffisant. De plus, les résultats de Loeb au premier trimestre sont en nette amélioration (le double de l'an dernier).

Aussi, l'action se transigeait entre 5⅛ et 5½ dans l'attente d'une contre-proposition. Mais l'acquisition du bloc de Weston rendra maintenant très difficile toute offensive en sens contraire.

On savait que Weston était réticent à vendre $5.00 des actions qui lui avaient coûté $6.03. Le gouvernement fédéral avait ordonné à Weston d'oublier son projet d'une éventuelle acquisition de Loeb car elle prendrait alors une trop grosse part du marché. Le groupe Weston a réalisé l'an dernier des ventes de $4.3 milliards avec un actif de $1.2 milliard.

Hier un communiqué de la Presse canadienne indiquait que le mariage prochain entre Provigo et Loeb était scruté à la loupe par le ministère fédéral des Consommateurs et Corporations en vertu de la Loi relative aux enquêtes sur les coalitions.

Toutefois avec un chiffre d'affaires de $1.5 milliards, Provigo est loin de contrôler le secteur de la distribution alimentaire au Québec et au Canada.

Au Québec seulement, Steinberg's et Dominion occupent plus du tiers du marché par l'intermédiaire d'environ 200 grands supermarchés urbains.

Le réseau de Provigo comprend onze centres de distribution en gros, 33 supermarchés (19 Provigain, 10 Jato et quatre Aubaines alimentaires) de même que 34 magasins dépanneurs Provi-Soir.

La compagnie Loeb possède 42 centres de distribution de produits alimentaires et 47 magasins-entrepôts "Cash & Carry" au Canada et aux États-Unis (en Californie).

Loeb possède également 52% des actions d'une entreprise de distribution de produits pharmaceutiques, la plus importante au Canada, la compagnie National Drug and Chemical Co. de Pointe-Claire (Ventes de $140 millions en 1976).

Steinberg's est également intéressé dans le domaine pharmaceutique avec une participation de 50% dans Pharmaprix.

Loeb réaliserait environ 35% de ses ventes au Québec surtout par l'intermédiaire de ses centres de distribution à Montréal, dans les Cantons de l'Est et en Abitibi de même que par ses 11 magasins "Cash & Carry".

Cette transaction permettra à Provigo d'accroître sa pénétration du marché québécois et surtout de se diversifier sur un plan géographique avec un chiffre d'affaires en Ontario à peu près égal à celui au Québec.

Il sera intéressant de voir si Provigo conservera la division de Los Angeles, Market Wholesale Grocery Co.

La transaction renforcera également le volume d'affaires des filiales spécialisées de Provigo: Provifruit et Provi-Viande.

La Caisse de dépôt demeure le principal actionnaire de Provigo avec 24.6% des actions.

La Caisse a joué un rôle important dans cette transaction car en plus d'être actionnaire de M. Loeb, elle avait deux représentants au conseil d'administration de la compagnie d'Ottawa. En septembre 1976, la Caisse faisait élire deux administrateurs au conseil de Loeb: Madame Mary Lamontagne, épouse du maire de Québec et M. Pierre Arbour, conseiller principal en investissement corporatif à la Caisse.

Donc, M. Arbour connaissait fort bien la situation financière de Loeb tout comme il était tenu au courant des développements du côté de Provigo.

Les deux entreprises avaient besoin d'un souffle nouveau. En 1976, les ventes de Loeb n'augmentaient que de 1.7% seulement tandis que celle de Provigo progressaient de 7.1%.

Ainsi deux des plus importants groupes de distribution alimentaires au Canada auront maintenant un siège social au Québec. Dominion Stores et George Weston sont contrôlés de Toronto tandis que la firme Canada Safeway, filiale de Safeway Stores du Maryland, a son siège social à Winnipeg.

A la Bourse, l'action de Loeb devrait maintenant glisser à $5.00 en raison de l'éventualité probable de la transaction. Depuis trois ans, le titre varie entre $1.90 et $4.25. Les acheteurs à ces prix seront heureux de vendre au taux de $5 surtout des actions d'une compagnie qui ne verse que 12 cents de dividende par an.

**Groupes de distribution alimentaire**

*Résultats pour l'exercice '76*

| | Ventes milliards de dollars | Actif ('000) | Revenu net ('000) |
|---|---|---|---|
| 1- George Weston | 4.34 | 1,215,158 | 14,763 |
| 2- Dominion Stores | 2.02 | 282,358 | 16,198 |
| 3- Canada Safeway | 2.00 | 455,578 | 26,858 |
| 4- Provigo-Loeb (X) | 1,60 | 249,933 | 8,439 |
| 5- Steinberg's (XX) | 1.59 | 471,917 | 21,266 |
| 6- Oshawa's | 1.07 | 286,917 | 3,000 |

*(x) Les ventes de Provigo comprennent les ventes de M. Loeb et celles des neuf magasins Dionne évaluées à $27 millions environ.*

*(xx) Steinberg's pourrait reprendre le quatrième rang avec l'acquisition éventuelle de certains actifs du groupe Oshawa.*

# Grumman investira au Canada si Ottawa achète le "Tomcat"

WASHINGTON (PC) — Les dirigeants du constructeur aérien Grumman Corporation ont annoncé hier qu'ils proposeraient au gouvernement du Canada un contrat qui apporterait de $1 à $2 milliards en argent frais dans le secteur manufacturier canadien.

Cet investissement compenserait en partie pour les sommes encore plus importantes que le Canada devrait verser s'il choisissait d'acheter le F-14 Tomcat (Matou) de Grumman pour remplacer ses chasseurs démodés. L'investissement serait toutefois conditionnel au choix par Ottawa du F-14.

Grumman tentera donc de convaincre le gouvernement fédéral que le coûteux F-14 représente le meilleur choix, pour des raisons économiques, même si la société concurrente McDonnell-Douglas possède au Canada une usine qui pourrait également profiter de sous-contrats si Ottawa devait opter pour son appareil Eagle.

Le président de Grumman, M. Joseph Gavin, a affirmé que sa société soumettrait un contrat en vertu duquel 80% des sommes servant à l'achat des Matous retourneraient au Canada sous une autre forme.

Ce contrat n'intéresserait pas que les militaires mais également des entrepreneurs civils du Canada. Grumman s'occupe aussi de la fabrication d'équipements destinés au chauffage solaire, de véhicules de secours, de bâteaux de plaisance et de petits avions civils.

Il serait proposé aux Canadiens non seulement des sous-contrats des manufacturiers américains mais également des cycles complets de production de sorte que les usines canadiennes ne seraient pas "des ateliers pour les États-Unis". Grumman espère donc trouver au Canada des firmes qui produiraient sous brevet ou en vertu de programmes conjoints.

L'offre de Grumman doit être présentée d'ici six mois afin de respecter le délai du ministère de la Défense qui a besoin, toujours selon le constructeur, d'environ 130 appareils pour remplacer ses CF-104 Starfighter, CF-101 Voodoo et CF-5.

Il s'agirait du plus important achat de matériel militaire par le Canada en temps de paix et le prix unitaire pourrait varier suivant les équipements spéciaux demandés par l'acheteur et le rythme de production.

Ainsi, les Tomcat construits pour la Marine des États-Unis coûtant entre $12.5 et $19.5 millions chacun. Le Canada verserait donc entre $1.5 et $2.7 milliards pour l'ensemble.

L'élément principal de l'armement du F-14 est le missile Phoenix dont il transporte six exemplaires, chacun pouvant localiser et frapper un avion ennemi à cent milles de distance.

L'appareil n'a cependant pas connu que des succès car, sur 250 exemplaires livrés à l'US Navy, pas moins de 23 se sont écrasés. Son constructeur essaie néanmoins d'en vendre au Japon, à l'Australie et à divers États membres de l'OTAN.

# Une légère augmentation du prix du pétrole est possible l'an prochain

**par Pierre Jeantet**

STOCKHOLM, (AFP) — La 49ème conférence de l'OPEP qui s'est achevé hier matin près de Stockholm, n'aura pas manqué, en dépit de la volonté de cohésion affirmée par tous ses participants, de mettre à jour une fois de plus les dissensions sur l'évolution, à terme, des prix du pétrole.

Pourtant, tout avait été organisé de telle sorte que cette réunion des treize pays exportateurs (Algérie, Arabie Saoudite, Equateur, Etat des emirats arabes unis, Gabon, Indonésie, Iran, Irak, Koweit, Libye, Nigeria, Qatar et Venezuela) ne dépasse pas le cadre de la routine et consacre solennellement la réunification des barèmes pétroliers acquis après plusieurs mois de négociations multilatérales.

Aucun sujet brulant n'a été discuté par les ministres: ni l'indexation des prix (en dépit de la dépréciation du dollar), ni la proclamation des productions, même si la commission économique toujours plus "progressiste" que la conférence, en faisait état dans les travaux préparatoires qui lui ont été présentes.

Le seul sujet sur lequel se sont penchés les chefs de délégation, pour finalement n'arrêter aucune décision si ce n'est la création d'un sous-comité ministériel ad hoc, aura été celui des "différentiels de qualité et de fret" qui intéressent principalement les quatre producteurs du golfe (Arabie saoudite, Iran, Irak, Koweit) dont les bruts lourds connaissent, a qualité égale, des écarts de 1 à 2 et demi pour cent, celui de l'Arabie étant le moins cher.

Et on ne peut pas dire que le souhait, mardi, par le Cheikh Yamani de voir les prix du pétrole inchangés jusqu'à la fin de 1978, si la reprise économique et la demande mondiale ne se relevaient pas, ait beaucoup étonné les observateurs, c'est, en revanche, la prise en compte, par le ministre iranien Jamshid Amouzegar, des difficultés de l'économie mondiale l'amenant à tenir un raisonnement convergent qui a créé la surprise permettant d'entrevoir une volonté politique de gel des cours ayant quelque chance de succès.

Mais mercredi, d'autres chefs de délégation (Algérie, Venezuela notamment) faisaient savoir qu'ils ne partageaient pas ce sentiment et que des corrections de prix seraient nécessairement discutées lors de la prochaine conférence de l'O.P.E.P. à Caracas, en décembre. Le ministre libyen a annoncé qu'il faudrait à cette date, relever les barèmes d'au moins 10 pour cent, faute de quoi on se retrouverait comme a Doha, dans une situation de rupture.

Recevant à nouveau la presse, le Cheikh Yamani a expliqué que l'expérience du double prix du brut instituée a Doha avait été néfaste pour l'ensemble des pays de l'OPEP, qu'il n'était pas question de la renouveler et qu'il lui fallait donc, d'ici à la fin de l'année, convaincre ses partenaires.

Ce qui n'est pas évident, même si M. Yamani compte apparemment sur une évolution satisfaisante vers la paix au Proche-Orient pour renforcer sa position. Il a en effet souligné que la politique de modération devait avoir une influence positive et que le président des Etats-Unis Jimmy Carter faisait de réels efforts pour régler le conflit.

Les négociations se poursuivront donc entre les gouvernements de l'OPEP. Mais il semble déjà que Stockholm n'aura été qu'un armistice avant la reprise des luttes d'influence entre "modérés" et "durs" pour la fixation future des prix du pétrole.

Le ministre séoudien du pétrole, le Cheikh a dit espérer que les prix pétroliers n'iront pas en 1978 au-delà des 12,70 dollars que coûte actuellement le baril de brut.

Le ministre algérien du pétrole, M. Ahmed Ghozali, a dit qu'il était encore trop tôt pour parler des prix de 1978. A son avis, les ministres envisageront à Caracas un petit "ajustement" des prix.

L'attitude de l'Iran dépendra des conditions économiques mondiales, parce que ce pays ne voudrait pas nuire aux économies occidentales, a déclaré le principal négociateur iranien, M. Jamshid Amouzegar.

Mais la Libye a affirmé qu'elle s'opposera à l'idée d'un blocage des prix. Et, de l'avis d'observateurs, l'Irak est appelé à appuyer la Libye sur ce point.

# Quebec Cartier et Wabush ne feront pas de mises à pied

SEPT-ILES (PC) — Même si leurs inventaires de concentrés de fer sont très élevés, les compagnies minières Quebec Cartier et Wabush Mines n'ont pas l'intention d'imiter l'Iron Ore du Canada, qui vient d'annoncer le licenciement pour le début de septembre de 90 de ses 1,550 employés, à Sept-Iles.

La compagnie Quebec Cartier, qui projette de produire 15 millions de tonnes cette année, enregistre actuellement un inventaire de 2.5 millions de tonnes alors que normalement, il ne devrait être que de 200,000 tonnes.

La compagnie Québec Cartier emploi 3,900 personnes au Québec, dont 1,600 à Fermont et Mont-Wright, 900 à Gagnon, et les autres à Port-Cartier et Montréal.

De son côté, la compagnie Wabush Mines, qui exploite des usines à Wabush, au Labrador, et à Pointe-Noire, près de Sept-Iles, connait une operation normale pour le moment.

L'entreprise compte produire 6 millions de tonnes de fer à une teneur de plus de 65% cette année. l'inventaire est plus élevé que d'habitude et atteindrait un million de tonnes, mais l'écoulement se fait bien.

Wabush Mines emploie 850 travailleurs à Wabush et 750 à Pointe-Noire et vient d'embaucher quelques ouvriers.

# Les anciens propriétaires de Associated Textile en faillite

NEW YORK (AFP) — La grande société américaine de textiles "United Merchants and Manufacturers Inc." a invoqué les clauses de protection de la loi fédérale sur la banqueroute afin de procéder à une réorganisation totale de ses activités.

La société a déposé son bilan, présentant un actif de $566.5 millions et un passif de $381.3 millions au 31 mars 1977. United Merchants a fait un appel volontaire à la justice afin de ne pas être poursuivie par ses créditeurs pendant la période de réorganisation. Cette initiative a causé peu de surprise à Wall Street où les déboires de la firme étaient bien connus.

Au troisième trimestre de son année fiscale, terminée le 31 mars dernier, la société a enregistré une perte nette de $25 millions contre un bénéfice net de $39.9 millions à la même époque l'an dernier. Son chiffre d'affaires au troisième trimestre s'est élevé à $213 millions contre $244 millions à la même époque de l'an dernier.

On se souvient que United Merchants était propriétaire de l'Association Textiles de Louiseville. Jusqu'à la fin de 1976, l'usine et les machines de Louiseville étaient louées à Taratex Corporation, propriété de M. Bill Sears de Montréal. On employait alors 200 personnes.

En août toutefois, United Merchants résiliait le bail de Yoratex qui, faute d'obtenir une aide des gouvernements, ne pouvait que laisser repartir les machines aux États-Unis et fermer définitivement l'usine.

SDBJ **Suite de la page 22**

Une société d'État à capital-actions est particulièrement bien armée pour assurer la promotion de grands projets que l'entreprise privée peut de moins en moins réaliser seule.

A long terme, une société d'État québécoise du type holding, dont les activités seront centrés sur le nord québécois (Baie James d'abord, peut-être l'Ungava plus tard) plus tard), aura un rôle plutôt complémentaire que compétitif avec les grandes entreprises québécoises existantes. Elle pourrait donc trouver parmi ces dernières des partenaires coopératifs et, éventuellement, influencer profondément leur action.

En conclusion, la SDBJ constitue, pour le gouvernement québécois, une expérience valable et relativement peu coûteuse. Elle peut accélérer, par bénéfice indirect, le développement de la région du Moyen Nord, créer des emplois, assurer des rentrées de devises internationales intéressantes, améliorer l'expérience québécoise de management de sociétés mixtes et maintenir pour les Québécois un rôle important dans le développement des ressources naturelles du Nord.

Les résultats de son action, même s'ils sont déjà visibles, se feront surtout sentir à long terme. L'appui durable dont la Société a besoin de la part des corps politiques régionaux ou nationaux et du public requiert que ceux-ci envisagent avec confiance le développement du Québec en général et de ses territoires nordiques en particulier.

**PEUGEOT 604 SL**




**Cette voiture se compare à la Mercedes-Benz 280E, la BMW 530i et la Jaguar XJ6L, sauf pour le confort...**

... car sur ce point, la Peugeot 604 les surpasse toutes. D'ailleurs, la presse européenne est unanime: "La voiture au confort sublime." (revue Motor, Angleterre). "La tenue de route de cette voiture est imbattable." (Auto Motor Und Sport, Allemagne). "La Peugeot 604 n'est pas seulement la voiture la plus confortable de sa catégorie... en réalité, c'est l'une des voitures les plus confortables au monde." (revue Kurier, Autriche).

Le secret d'un tel confort: le système d'amortisseurs à longue course, une exclusivité brevetée par Peugeot, la suspension indépendante aux quatre roues, les ressorts hélicoïdaux, le différentiel "flottant", les barres stabilisatrices à l'avant comme à l'arrière, la direction assistée à pignon et crémaillière et les freins à disque assistés aux quatre roues.

Quant au luxe, c'est l'évidence: l'épaisse moquette moelleuse, les banquettes orthopédiques avec appuie-tête à l'avant comme à l'arrière, la climatisation, les glaces électriques sont toutes des caractéristiques offertes en équipement standard. Les options: les banquettes en cuir véritable et le toit ouvrant électrique.

Le génie mécanique de la Peugeot 604: son moteur 6 cylindres en V, silencieux, nerveux et plein de fougue. Et pour rouler en première classe, la 604 vous offre le choix entre une transmission automatique ou manuelle à quatre vitesses.

Élégance, luxe, confort et performances placent à juste titre la Peugeot 604 dans la catégorie des voitures de grande classe... sauf pour le prix! Vous retrouverez sur tous les modèles Peugeot le même génie mécanique qui a fait la renommée Peugeot à travers le monde.

**PEUGEOT**

**Personne ne construit ses voitures comme nous.**

Montréal – BIARRITZ AUTOMOBILES LTÉE 10825 Racette, Mtl-Nord, (514) 323-1900 • G.T. AUTO ENRG. 1740 boul. Labelle, Laval (514) 331-6554 • ROGER AUTOMOBILES LTÉE 4269 ouest Ste-Catherine (514) 932-2925 • Amos (819) 732-4700 • Cap de la Madeleine (819) 376-4350 • Drummondville (819) 478-3456 • Granby (514) 378-2212 • Hull (819) 770-6000 • Jonquière (418) 547-9087 • Levis (418) 837-8897 • Longueuil (514) 679-4710 • Québec (418) 623-5471 • Rivière du Loup (418) 862-3586 • Ste-Agathe (819) 326-3151 • St-François du Lac (514) 568-2130 • St-Hubert (514) 678-3320 • St-Hyacinthe (514) 774-1345 • St-Janvier (514) 430-5677 • (514) 430-5877 • St-Jean (514) 348-4908 • St-Patrice (418) 596-2322 • Shawinigan (819) 536-5621 • Sherbrooke (819) 569-7528

Vous pouvez aussi commander au Canada n'importe quelle Peugeot pour livraison outre-mer (161 pays).

LA BANQUE D'ÉPARGNE

DIVIDENDE No 366

Un dividende de vingt-quatre cents par action du capital versé de cette Banque a été déclaré pour le trimestre courant, payable le premier août 1977, aux actionnaires inscrits à la fermeture des affaires, le 11 juillet 1977.

Par ordre du Conseil d'administration

ROGER LAVOIE
Vice-président
Directeur général et
Chef des opérations

**CARTES PROFESSIONNELLES ET D'AFFAIRES**

**MEUBLES DE BUREAUX**
VENEZ CHOISIR VOTRE AMEUBLEMENT SUR LES LIEUX
STATIONNEMENT
Canada Dactylographe Inc.
7035 AVE. DU PARC
270-1141

Brevets d'invention
MARQUES de COMMERCE
**Robic, Robic**
ET ASSOCIÉS
2100, rue DRUMMOND
Montréal H3G 1X5 288-2152

**ALAN SWABEY & CIE**
Alan Swabey — Robert Mitchell
Guy Houle — Paul Marcoux
Melvin Sher — Arthur Mallette
Kevin Murphy — John D. Miller
Gary W. Partington
*AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE*
625, Ave du Président Kennedy
Montréal — 845-7126

ANNONCEZ DANS LE DEVOIR, QUELQU'UN VOUS LIRA

*Les notaires*
**PELLETIER, POIRIER, KIMMEL, FILION**
Me. Denys Pelletier — Me. Fernand Poirier
Me. A. Earl Kimmel — Me. Pierre Filion
Étude
500, Place d'Armes, suite 2020, Tél.: 282-1287
Mont-Royal, 834 est, Mont-Royal, tél.: 527-0034
Côte St-Luc, 5569 Randall, Tél.: 484-8941

DEPUIS 1908
**Assurances Tanguay Inc.**
*Courtiers d'Assurances*
Service d'avantages sociaux
4489, Papineau, Montréal Tél.: 527-4161

**COMPAGNIE A VENDRE**

Les propriétaires d'une compagnie de Services Professionnels nous ont engagés pour s'occuper de la vente de l'entreprise. La compagnie a des bureaux à Montréal et à Ottawa.

Cette compagnie d'excellente réputation bénéficiera d'un gestionnaire (nouveau propriétaire) prêt à dévouer tout son temps à l'entreprise.

Le prix est à déterminer mais l'acheteur doit être en mesure de verser $250,000 comptant. Le solde serait financé par le vendeur.

Pour de plus amples renseignements veuillez contacter Olivier Garneau.

**Bruce B. Tingley Ltd.**
**(514) 875-5860**

Simpsons

CHEZ SIMPSONS

# ÉVÉNEMENT AOÛT DE FOURRURE

Achetez votre manteau de fourrure maintenant . . . payez plus tard !
Venez chez Simpsons voir notre imposante sélection de magnifiques manteaux en vison et fourrures à long poil. Vous y trouverez le manteau de vos rêves offert à prix pré-saison fort intéressant.

**luxueux manteaux pleine longueur en vison naturel**

Prix Simpsons

**$1599**

Profitez de cette offre sans tarder. Superbe manteau exécuté dans du vison naturel par des artisans canadiens reconnus, selon les dernières exigences de la mode. Ravissantes teintes de pastel naturel, perle naturel, foncé d'élevage naturel ou buff naturel. Soyez prête pour les temps froids . . . achetez votre manteau dès maintenant . . . payez plus tard !

**seyants manteaux en fourrure à long poil**

Prix Simpsons

**$599 à $1099**

Passez l'hiver bien emmitoufflée dans un chaud manteau en fourrure à long poil. Grâce à l'événement août de fourrure chez Simpsons, vous profiterez de prix avantageux. Voyez notre vaste choix de manteaux pleine longueur en fourrure teinte et naturelle, quelques modèles avec garniture, d'autres rehaussés de cuir.

- **Rat musqué naturel ou teint, avec ou sans garniture**
- **Chat sauvage naturel à poil long**
- **Loup naturel**
- **Vison de Chine naturel**
- **Castor à poil long naturel ou retouché**

5 BONNES RAISONS POUR ACHETER VOTRE MANTEAU DE FOURRURE CHEZ SIMPSONS DÈS MAINTENANT:

**1. Les prix spéciaux** rendus possibles grâce à des mois de préparation et à des achats effectués en avance chez des fourreurs canadiens réputés.

**2. La conception et la coupe** parfaites de manteaux à devant droit ou croisé des plus féminins. Modèles pleine longueur ou sport rehaussés de fourrure assortie ou contrastante ou garnis de cuir, dans une grande gamme de teintes naturelles en vogue.

**3. La qualité et la main-d'oeuvre excellentes.** Seules des peaux de choix servent à la confection de ces modèles exécutés par des artisans canadiens spécialisés, reconnus pour une main-d'oeuvre impeccable. Chaque manteau reflète le bon goût et la perfection que vous espérez trouver chez Simpsons.

**4. La garantie** vous permet d'acheter en toute confiance. Chaque manteau porte en effet la garantie Simpsons: "Satisfaction ou remboursement".

**5. Le plan mise-de-côté.** Grâce à un dépôt de 10% au moment de l'achat, vous pouvez profiter de l'événement août de fourrure chez Simpsons. Votre manteau sera entreposé jusqu'au moment désiré, c'est alors que vous effectuerez le reste du paiement ou que vous porterez votre achat à un compte Simpsons.

**Souvenez-vous... quand vous pensez fourrures... pensez Simpsons.**

Rayon 740 au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval
**Pour achat en personne seulement.**



CHEZ SIMPSONS

# ÉVÉNEMENT ANNUEL DE MANTEAUX GARNIS FOURRURE

Prix Simpsons

**219.99 à 389.99**

Achetez votre manteau dès maintenant... portez-le plus tard !
**Bons achats...** ravissante collection offerte à des prix "pré-saison"
**Vaste choix...** superbe sélection de modèles dernière mode pour l'hiver '77.
**Grande variété de tailles...** moyennes 8 à 20, petites 8 à 16 et demi-tailles 14½ à 24½.

- **De plus, voici pourquoi vous devez profiter de cette occasion:** vous apprécierez la qualité, la coupe impeccable et la finition minutieuse de ces magnifiques manteaux d'hiver conçus pour des années de confort.
- La sélection comprend des modèles 100% laine worsted, velours (85% laine/15% nylon), 100% mohair.
- Garnitures de chat sauvage, vison, renard norvégien ou variété de renard teint.
- Entre-doublure chamois au dos pour protection contre le vent, boutons supplémentaires.
- Noir, brun, vert, beige, taupe, bleu, rouge, rouille et de nombreux autres coloris non émunérés.

Seulement quelques modèles représentés de notre vaste sélection.

Voilà pourquoi vous ne devez pas manquer cet événement manteaux Simpsons.

**Rayon 731, au troisième. Aussi à Fairview, aux Galeries d'Anjou et au Carrefour Laval.**
**Pour achat en personne seulement.**

# les tourne-têtes

MAINTENANT EN PLEIN ESSOR

Laissez ces aubaines fantastiques capter votre attention. Profitez des "tourne-têtes" jusqu'au samedi 23 juillet ou jusqu'à épuisement du stock.

## SIMPSONS EN VILLE OUVRE TOUS LES MATINS DÈS 9 HEURES

**EN VILLE**
977 ouest, rue Ste-Catherine
Montréal, Québec H3B 3Y7
Du lundi au mercredi,
de 9h. à 5h.30 du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h. à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

**FAIRVIEW**
6790, Trans-Canadienne
Pointe-Claire, Québec H9R 1C5
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

**LES GALERIES D'ANJOU**
7895, Les Galeries d'Anjou
Ville d'Anjou, Québec H1M 1W8
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

**LE CARREFOUR LAVAL**
3045, boul. Le Carrefour
Chomedey, Laval, Québec H7T 1C7
Du lundi au mercredi,
de 9h.30 à 6h. du soir
Jeudi et vendredi,
de 9h.30 à 9h. du soir
Samedi, de 9h. à 5h. du soir

VENEZ EN PERSONNE, ÉCRIVEZ OU COMPOSEZ
**842-7221**
SERVICE TÉLÉPHONIQUE 24 HEURES PAR JOUR POUR COMMANDER DU MAGASIN OU CATALOGUE